



# Budget Primitif 2024

## Rapport de présentation

Conseil d'agglomération du jeudi 14 décembre 2023

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	P.4
<b>I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2024</b>	P.7
1. Répartition des prévisions par budget	P.8
2. Répartition des recettes réelles par nature	P.9
3. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement	P.10
<b>II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2024</b>	
1. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2024 par politique	P.11
2. Présentation détaillée par politique du Budget 2024	P.11
A. Développement économique	P.13
B. Enseignement – Recherche – Innovation	P.18
C. Tourisme	P.21
D. Habitat et logement	P.24
E. Transport et déplacements	P.30
F. Culture et équipements culturels	P.35
G. Équipements de loisirs et politique sportive	P.40
H. Insertion sociale et professionnelle	P.47
I. Cohésion sociale	P.50
J. Petite enfance, enfance, jeunesse	P.55
K. Environnement	P.60
L. Aménagement – Voirie – Haut Débit	P.70
M. Dotations et fonds de concours aux communes	P.73
N. Administration générale et communication	P.76
O. Opérations financières	P.80
P. Incendie et Secours	P.80
<b>III. PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2024</b>	
1. Budget Principal	P.81
2. Budget Annexe des Transports	P.94
3. Budget Annexe de l'Eau	P.99
4. Budget Annexe de l'Assainissement	P.103
5. Budget Annexe SPANC	P.108
6. Budget Annexe Collecte et Valorisation des Déchets	P.110
6. Budget Annexe Gestion Immobilière	P.116
6. Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques	P.120
7. Budget Annexe Chaufferie Bois	P.123
9. Budget Annexe Hippodrome	P.126
10. Budget Annexe du golf de la Baie de Saint-Brieuc	P.129
11. Budget Annexe Pole Nautique	P.132

## **ANNEXES**

1. Budget consolidé et retraité	P.135
2. Chaîne de l'épargne des budgets et financement de l'investissement	P.136
3. à 14. Budget Primitif 2024 (mouvements budgétaires)	P.137
15. Eléments sur la Dette	P.149
16. Synthèse des ratios réglementaires	P.151
17. Evolution des charges de personnel	P.152

Le Budget Primitif 2024 s'inscrit dans une période d'incertitude, développée dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires du 16 novembre 2023. Alors que l'inflation et la crise énergétique continuent de peser sur le budget des collectivités, les tensions liées au contexte géopolitique entretiennent un climat marqué par un essoufflement sur le plan économique global.

Cette situation financière et économique se décline à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

Dans ses « perspectives de l'économie mondiale » établies en octobre 2023, le Fonds Monétaire International (FMI) fait état d'une « croissance mondiale faible et inégale malgré la résistance de l'économie américaine ». L'économie mondiale continue à se remettre de la pandémie de covid 19, du conflit en Ukraine et de la crise énergétique, mais les tendances de croissance sont de plus en plus divergentes à travers le monde. Même si l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre 2023, le FMI reste préoccupé par les risques liés à la crise immobilière en Chine, à la volatilité des prix des matières premières, à la fragmentation géopolitique et à la résurgence de l'inflation.

Le FMI anticipe une diminution de la croissance mondiale de 3 % en 2023 à 2,9 % en 2024 et une inflation qui resterait élevée à 5,8 % au niveau international.

**A l'échelle européenne**, les estimations de croissance du FMI s'établissent à 0,7 % en 2023 et 1,2 % en 2024. Les règles relatives à l'encadrement des budgets nationaux suspendues depuis 2020 devraient s'imposer à nouveaux aux Etats membres début 2024. Les dispositions du Pacte de stabilité et de croissance de l'Union Européenne conditionnent l'élaboration des budgets des Etats membres qui doivent s'inscrire dans le respect des règles fixées en matière de déficit public comme d'endettement (déficit public et endettement public limités respectivement à 3 et 60 % du PIB).

**En France**, la Banque de France anticipe une sortie progressive de l'inflation sans récession. Cependant, le contexte macroéconomique et géopolitique peu favorable pèse sur la reprise économique qui sera plus progressive. Le potentiel de croissance est amputé par les taux d'intérêts élevés, l'inflation et les chocs extérieurs. Le ralentissement de la croissance crée des tensions sur le marché du travail qui devraient se traduire par une hausse du taux de chômage anticipé à 7,2 % en 2023, à 7,5 % en 2024 et 7,8 % en 2025. Le Projet de Loi de Finances 2024 est établi sur une prévision d'évolution du PIB de 1 % en 2023 puis 1,4 % en 2024 et sur un ralentissement de l'inflation passant de 4,9 % en 2023 à 2,6 % en 2024.

**Le budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération** n'échappe pas aux conséquences de ce contexte économique et financier. L'inflation continue à peser sur les charges de fonctionnement mais également sur le programme pluriannuel d'investissement. Les dépenses les plus sensibles sont les charges d'électricité, plus particulièrement sur les budgets eau et assainissement qui sont les plus gros consommateurs d'énergies et qui ont vu leur budget d'énergie plus que doubler en 2023. Les charges de personnel sont également revalorisées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par les mesures de défense du pouvoir d'achat.

Côté recettes, après une hausse conséquente de la fiscalité en 2023, liée à la répercussion de la hausse des prix, la dynamique fiscale devrait être plus modérée en 2024.

L'Agglomération pourra également compter sur les recettes issues du nouveau Contrat Départemental de territoire 2023/2027 entre l'Agglomération et le Département, du nouveau Pacte de cohérence avec la Région et sa convention d'application 2023/2025 impliquant l'Agglomération et les communes, de la mise en œuvre des programmes européens 2023/2027 et de la poursuite de la mise en œuvre du CRTE (Contrat de Réussite et de Transition Ecologique) signé entre l'Agglomération et l'État. Le fonds vert, mobilisable depuis janvier 2023, est porté par le Projet de Loi de Finances 2024 de 1,5 à 2,5 milliards d'euros.

Le budget traduit enfin les orientations du **projet de territoire 2021-2026** constitue en effet la feuille de route qui guide l'action communautaire et du territoire et de son évolution, au travers de quatre orientations :

- mobilisation générale pour la transition écologique et l'emploi non délocalisable,
- mailler le territoire par les services aux publics,
- rebondir après la crise et agir pour la qualité de vie,
- porter collectivement notre ambition.

En 2023, une démarche collective de bilan à mi-mandat et de définition des perspectives de fin de mandat a été engagée, afin de valoriser l'action menée et préciser le cap et la méthode d'ici la fin du mandat.

Le Projet de territoire trouve sa traduction concrète dans les projets inscrits au budget primitif 2024.

**Le budget primitif 2024 de Saint-Brieuc Armor Agglomération**, qui fait l'objet d'une analyse détaillée dans ce rapport, représente **265 865 196 €** au titre des recettes ou des dépenses réelles consolidées (ensemble des budgets).

## FONCTIONNEMENT

Les graphiques aux pages 9 et 10 du présent document identifient la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

**Les recettes réelles de fonctionnement consolidées**, atteignent **196,7 M€**. Elles contribuent au financement des dépenses de fonctionnement et à l'autofinancement.

En volume, le premier poste de recettes concerne les impôts et taxes pour 112 M€. Les postes suivants sont constitués des produits des services avec 50,8 M€, puis les dotations et participations pour 25,2 M€ et enfin les autres recettes et produits exceptionnels pour 8,7 M€.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, atteignent **157 M€**.

En volume, le premier poste d'un montant de 50,8 M€ concerne les charges à caractère général.

Les postes suivants sont constitués des dépenses de personnel pour 44,9 M€, des dotations comprenant la DAC versée aux communes, le FNGIR ainsi que des redevances eau et assainissement pour un montant de 29,1 M€, des subventions et contributions pour 27,9 M€ et des charges financières et exceptionnelles pour 4,3 M€.

## AUTOFINANCEMENT ET ANNUITE DE LA DETTE

Une fois les dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes, la section de fonctionnement consolidée - hors intérêt de la dette - dégage un solde positif de 43,4 M€ dédié au remboursement des annuités des emprunts et à l'autofinancement d'une partie des investissements programmés sur l'année 2024.

L'annuité de la dette consolidée s'élève à 17,2 M€. L'encours de la dette consolidé passe de 151 M€ à fin 2022 à 145,7 M€ à fin 2023.

Après la couverture de l'annuité de la dette, la section de fonctionnement dégage une épargne nette de 26,2 M€ qui permettra de concourir au financement des investissements.

## L'INVESTISSEMENT

Les graphiques aux pages 9 et 10 du présent document, permettent d'identifier la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles d'investissement.

Les **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **69,2 M€** sont composées : des subventions perçues pour 6 M€, des produits de cessions pour 1,8 M€, des opérations pour compte de tiers pour 2,2 M€, du FCTVA pour 3,9 M€ et d'emprunts prévus à hauteur de 55,3 M€. Le bouclage du financement du programme d'investissement 2024 est assuré par l'épargne nette (26,2 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **108,9 M€**, dont 13,5 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette de l'ensemble des budgets.

En 2024, 95,4 M€ d'investissements sont prévus sur le territoire. Les dépenses d'équipement se décomposent d'une part, en dépenses d'équipements propres pour 84,2 M€, et d'autre part, en subventions d'équipements versées à des collectivités partenaires ou des organismes publics ou privés et travaux pour compte de tiers pour 10,4 M€. L'investissement prévoit également 811 K€ de dépenses financières.

Ces projets d'investissement concernent en priorité :

- **49,9 M€** sont affectés aux projets d'investissement liés à **l'environnement** comprenant les services publics de l'eau, de l'assainissement et du pluvial, la transition écologique, les actions environnementales, la GEMAPI et la collecte des déchets.
- **16,8 M€** sont consacrés aux projets relatifs à **l'économie**, l'insertion et l'emploi et au tourisme ainsi qu'à la recherche l'innovation et l'enseignement supérieur.
- Le **transport** auquel **12,2 M€** sont consacrés en 2024 principalement au titre des projets Transport Est ouest, Plan de déplacement urbain et l'achat de bus GNV,
- **5,4 M€** financeront des projets relatifs à **l'habitat** majoritairement les aides à destination du parc public et du parc privé, dans un contexte financier contraint, des solutions doivent être trouvées afin de permettre l'aboutissement des projets de construction et de rénovation de logements,
- **5,1 M€** concernent les projets d'investissement sur les **équipements sportifs et culturels**, principalement sur les piscines et la rénovation de la patinoire.
- **2,9 M€** sont inscrits pour des projets **d'aménagement et voirie**, notamment le très haut débit, le contournement sud et la rocade urbaine.
- Enfin, **3,1 M€** sont consacrés aux autres politiques et à l'administration générale.

Saint-Brieuc Armor Agglomération affiche un effort d'équipement moyen de près de 168 € par habitant.

Il est ainsi confirmé l'engagement de l'Agglomération en faveur d'une politique de soutien de l'économie et de l'emploi, facteur d'attractivité du territoire communautaire, tout en contenant la stabilité des finances de l'EPCI.

Le présent rapport présente l'analyse consolidée des différents budgets au chapitre I, puis une présentation du budget primitif par politique au chapitre II et enfin par une présentation budget par budget au chapitre III.

# I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE

Le projet de budget pour l'exercice 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses, pour un volume budgétaire global de **353 462 200 €**.

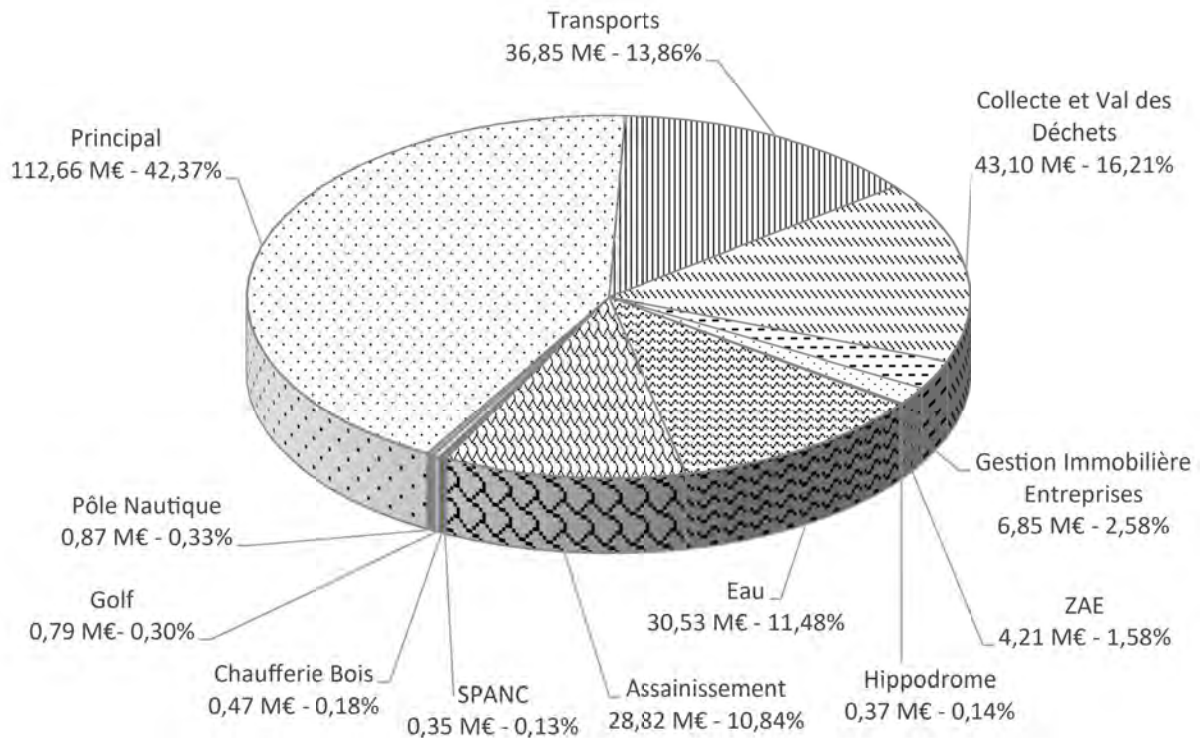
Le tableau ci-après présente la masse budgétaire consolidée du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Collecte et Valorisation des Déchets, à la Gestion Immobilière des entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, ceux de l'Eau de l'Assainissement et du SPANC et enfin ceux du Golf et du Pole Nautique.

<b>BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements budgétaires</b>							
En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	F.	83 153 000	15 360 000	98 513 000	97 556 000	957 000	98 513 000
	I.	36 799 000	957 000	37 756 000	22 396 000	15 360 000	37 756 000
	<b>Total</b>	<b>119 952 000</b>	<b>16 317 000</b>	<b>136 269 000</b>	<b>119 952 000</b>	<b>16 317 000</b>	<b>136 269 000</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>							
<b>TRANSPORT</b>	F.	24 170 000	4 939 000	29 109 000	27 620 000	1 489 000	29 109 000
	I.	12 681 000	1 489 000	14 170 000	9 231 000	4 939 000	14 170 000
	<b>Total</b>	<b>36 851 000</b>	<b>6 428 000</b>	<b>43 279 000</b>	<b>36 851 000</b>	<b>6 428 000</b>	<b>43 279 000</b>
<b>COLLECTE ET VAL DECHETS</b>	F.	26 865 000	3 935 000	30 800 000	28 664 000	2 136 000	30 800 000
	I.	18 234 000	2 136 000	20 370 000	16 435 000	3 935 000	20 370 000
	<b>Total</b>	<b>45 099 000</b>	<b>6 071 000</b>	<b>51 170 000</b>	<b>45 099 000</b>	<b>6 071 000</b>	<b>51 170 000</b>
<b>GESTION IMMOBILIERE</b>	F.	1 172 000	730 000	1 902 000	1 687 000	215 000	1 902 000
	I.	6 630 000	215 000	6 845 000	6 115 000	730 000	6 845 000
	<b>Total</b>	<b>7 802 000</b>	<b>945 000</b>	<b>8 747 000</b>	<b>7 802 000</b>	<b>945 000</b>	<b>8 747 000</b>
<b>HIPPODROME</b>	F.	199 000	252 000	451 000	370 000	81 000	451 000
	I.	171 000	81 000	252 000	0	252 000	252 000
	<b>Total</b>	<b>370 000</b>	<b>333 000</b>	<b>703 000</b>	<b>370 000</b>	<b>333 000</b>	<b>703 000</b>
<b>CHAUFFERIE BOIS</b>	F.	355 000	158 000	513 000	465 000	48 000	513 000
	I.	110 000	48 000	158 000	0	158 000	158 000
	<b>Total</b>	<b>465 000</b>	<b>206 000</b>	<b>671 000</b>	<b>465 000</b>	<b>206 000</b>	<b>671 000</b>
<b>ZONES D'ACTIVITES</b>	F.	4 049 000	9 624 000	13 673 000	1 183 000	12 490 000	13 673 000
	I.	161 000	12 490 000	12 651 000	3 027 000	9 624 000	12 651 000
	<b>Total</b>	<b>4 210 000</b>	<b>22 114 000</b>	<b>26 324 000</b>	<b>4 210 000</b>	<b>22 114 000</b>	<b>26 324 000</b>
<b>EAU</b>	F.	13 349 000	8 379 000	21 728 000	20 406 000	1 322 000	21 728 000
	I.	18 841 000	1 322 000	20 163 000	11 784 000	8 379 000	20 163 000
	<b>Total</b>	<b>32 190 000</b>	<b>9 701 000</b>	<b>41 891 000</b>	<b>32 190 000</b>	<b>9 701 000</b>	<b>41 891 000</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	F.	9 863 000	10 206 000	20 069 000	17 718 000	2 351 000	20 069 000
	I.	19 646 000	2 351 000	21 997 000	11 791 000	10 206 000	21 997 000
	<b>Total</b>	<b>29 509 000</b>	<b>12 557 000</b>	<b>42 066 000</b>	<b>29 509 000</b>	<b>12 557 000</b>	<b>42 066 000</b>
<b>SPANC</b>	F.	347 000	1 700	348 700	348 700	0	348 700
	I.	2 500	0	2 500	800	1 700	2 500
	<b>Total</b>	<b>349 500</b>	<b>1 700</b>	<b>351 200</b>	<b>349 500</b>	<b>1 700</b>	<b>351 200</b>
<b>GOLF</b>	F.	686 300	108 700	795 000	780 800	14 200	795 000
	I.	99 800	14 200	114 000	5 300	108 700	114 000
	<b>Total</b>	<b>786 100</b>	<b>122 900</b>	<b>909 000</b>	<b>786 100</b>	<b>122 900</b>	<b>909 000</b>
<b>POLE NAUTIQUE</b>	F.	736 400	148 600	885 000	819 900	65 100	885 000
	I.	131 900	65 100	197 000	48 400	148 600	197 000
	<b>Total</b>	<b>868 300</b>	<b>213 700</b>	<b>1 082 000</b>	<b>868 300</b>	<b>213 700</b>	<b>1 082 000</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	F.	164 944 700	53 842 000	218 786 700	197 618 400	21 168 300	218 786 700
	I.	113 507 200	21 168 300	134 675 500	80 833 500	53 842 000	134 675 500
	<b>Total</b>	<b>278 451 900</b>	<b>75 010 300</b>	<b>353 462 200</b>	<b>278 451 900</b>	<b>75 010 300</b>	<b>353 462 200</b>

Le **budget agrégé 2024** qui correspond au cumul des prévisions budgétaires des budgets annexes **après retraitement des flux entre budgets et des opérations d'ordre s'établissant à 265 865 196 €** de dépenses réelles ou de recettes réelles (voir tableau en annexe 1).

## Répartition des prévisions par budget

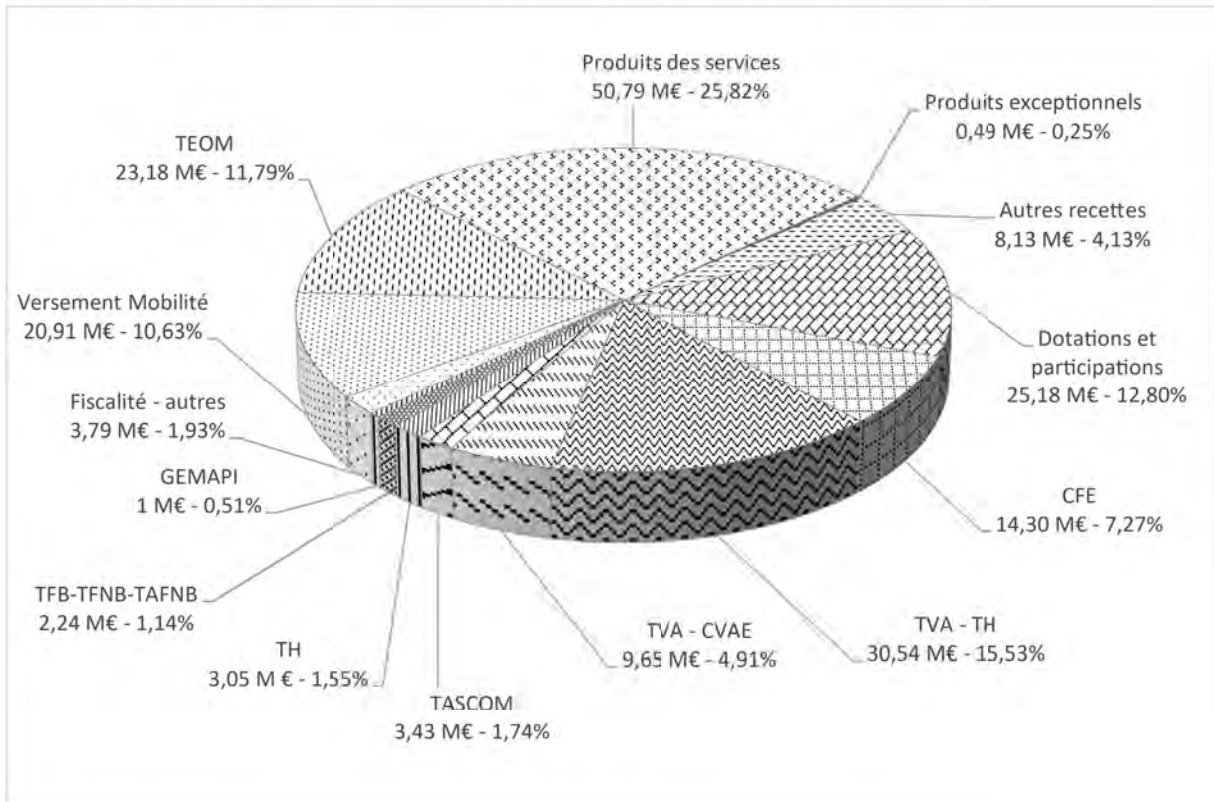
### Répartition par budget : 265,87 M€ (Fonctionnement et investissement) En volume (M€) et en pourcentage du budget



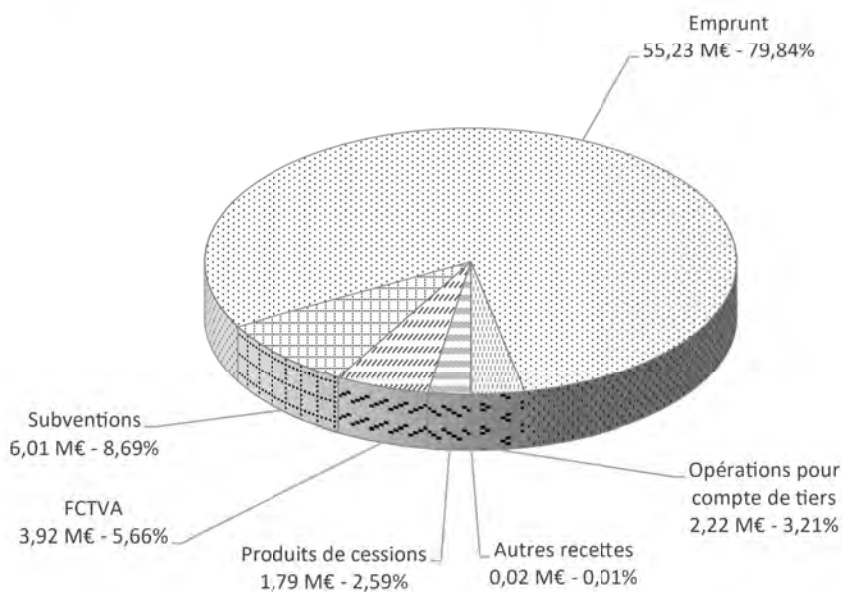


## Répartition des recettes réelles consolidées par nature 265,87 M€

### Recettes réelles de fonctionnement par nature : 196,68 M€



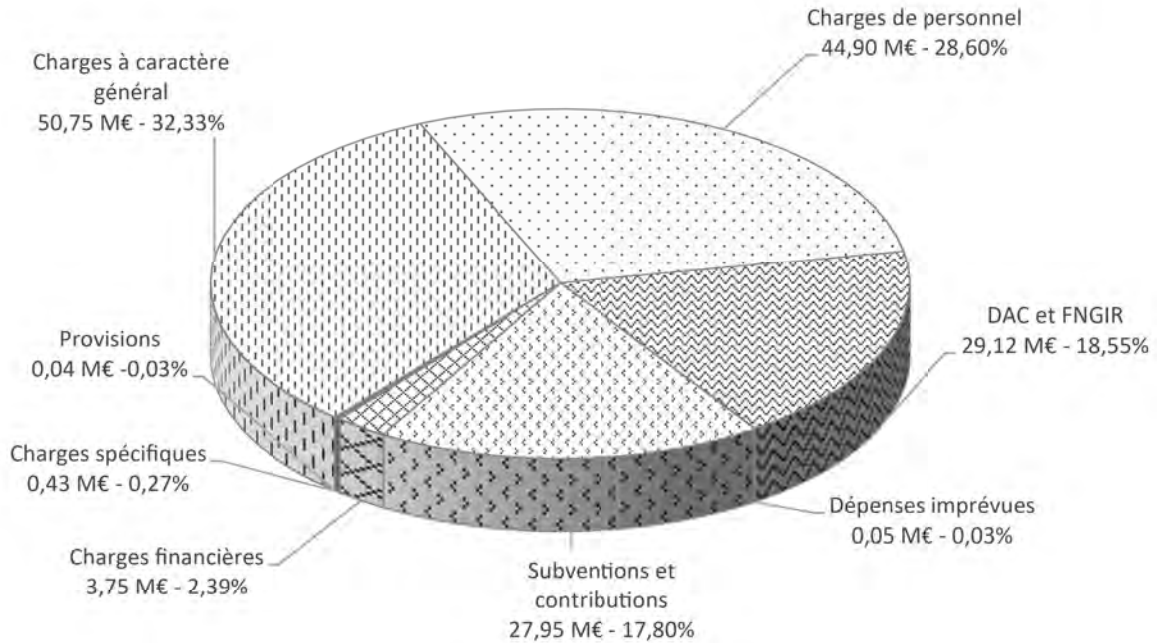
### Recettes réelles d'investissement par nature : 69,19 M€



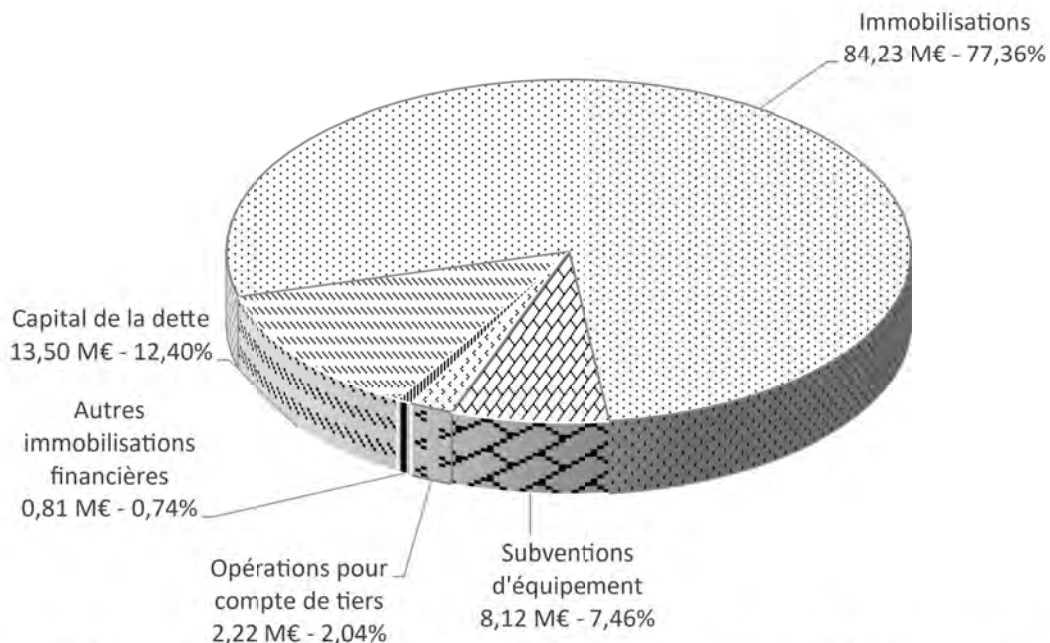
## Répartition des dépenses réelles consolidées par nature 265,87 M€

Sur les 265,87 M€ de dépenses réelles retraitées, 59,04% constituent des dépenses de fonctionnement et 40,96 % des dépenses d'investissement<sup>1</sup>.

### Dépenses réelles de Fonctionnement par nature : 156,99 M€



### Dépenses réelles d'investissement par nature : 108,88 M€

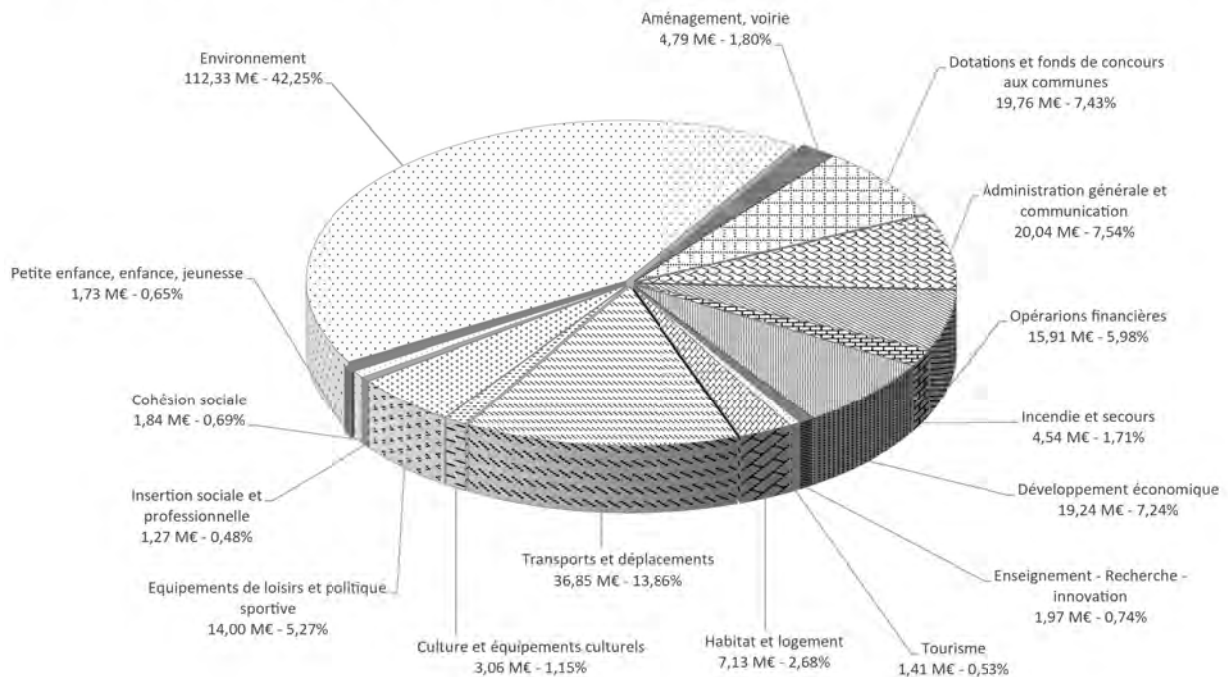


<sup>1</sup> y compris les travaux d'aménagement des zones imputés en fonctionnement et les subventions d'équipement du budget assainissement

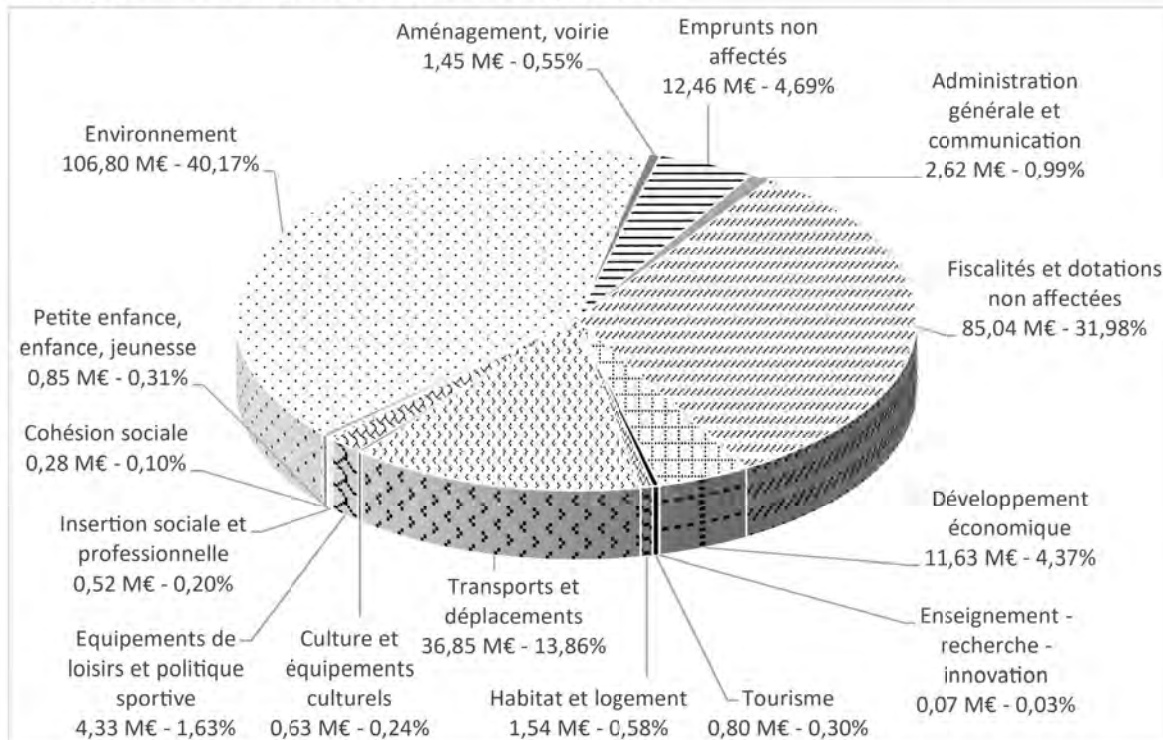


## II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2024

### I. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2024 par politiques – dépenses réelles : 265,87 M€



### II. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2024 par politiques – recettes réelles : 265,87 M€



### **III . Présentation détaillée par politique du Budget 2024**

**La présentation des documents budgétaires par fonction est applicable** aux communes de 10.000 habitants et plus, aux groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune.

Par conséquent, la première partie de ce rapport consiste en la présentation du Budget Primitif consolidé par politique tous budgets confondus.

**A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****MONTANT DEPENSES = 19,24 M€****FONCTIONNEMENT = 3,36 M€****INVESTISSEMENT = 15,88 M€**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétence pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2023 (DB-145-2023) une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2023-2028. Cette convention décline en 4 orientations la stratégie économique de l'agglomération :

- > un développement économique compatible avec la maîtrise des effets sur le milieu et la préservation des ressources primaires,
- > des ressources locales au bénéfice du développement économique,
- > une nouvelle armature des « lieux » de l'économie favorisant synergie et proximité,
- > un développement économique qui bénéficie à tous.

**BUDGET PRINCIPAL :**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2,16 M€ (+50,5 K€ / BP 2023) dont 840,1 K€ de charges de personnel (+10,9 K€ / BP 2023)** ajustées à la vue de l'exercice 2023 ainsi que de l'évolution des effectifs. Les autres dépenses principales concernent :

- **349,5 K€ (+0,7 K€ / BP 2023)** de **contributions obligatoires** au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Saint-Brieuc pour 296,5 K€ et au Syndicat Mixte du Légué pour 52,3 K€.
- **333,8 K€ (+19,2 K€ / BP 2023)** pour l'**entretien des Parcs d'Activités Économiques communautaires**. Les principales dépenses concernent les espaces verts et la voirie, la réparation et le dépannage des candélabres dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental d'Électricité ainsi que l'éclairage public. L'évolution est principalement liée aux dépenses d'éclairage public qui s'élèvent à 102,3 K€ (+15,3 K€ / BP 2023).
- **272,1 K€ (-27,1 K€ / BP 2023)** de **subventions et cotisations à diverses structures accompagnant les entreprises** dont la Chambre Régionale d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le salon de l'agriculture des Côtes d'Armor, Initiative Armor, l'ADIE, Réseau entreprendre et la coopérative d'activités et d'emploi Avant-Premières. L'évolution vient de la fin d'un dispositif subventionné par l'agglomération.
- **183,7 K€ (-1,4 K€ / BP 2023)** de **charges liées à la Délégation de Service Public (DSP) et aux bâtiments du Palais des Congrès** (maintenance, taxe foncière, fluides,...). L'évolution est principalement liée à un réajustement des dépenses de fluides.
- **40 K€ (nouveau / BP 2024)** de **prestations d'accompagnement** pour des expertises stratégiques dans l'accompagnement d'entreprises (participation de la ville de Saint-Brieuc à hauteur de 13 K€).
- **33 K€ (stable / BP 2023)** pour le **dispositif « Esprit Start-up » et la participation à différents forums** (forum de l'emploi,...).
- **40 K€ (+4,3 K€ / BP 2023)** de dépenses d'**entretien et de maintenance de divers sites** : la passerelle au légué, le grand Brézillet, les bâtiments Handi-chiens et la blanchisserie,...
- **19,1 K€ (+4,3 K€ / BP 2023)** pour le fonctionnement de **Saint-Brieuc Factory** au port du légué (hors charges de personnel qui s'élèvent à 148,1 K€ soit +5,1 K€ / BP 2023).

- **18,8 K€** (stable / BP 2023) de **taxes foncières** (ancien centre chiens et la blanchisserie).
  - **12 K€** (nouveau / BP 2024) pour le **dispositif « Archi-conseil »** (DB-146-2023).
  - **11,8 K€** (+2,7 K€ / BP 2023) pour le **logiciel Eudonet** qui permet le recensement et la communication autour de l'offre foncière et immobilière pour l'accompagnement des entreprises.
- A noter que le BP 2024 ne comprend pas de dépenses pour le dispositif "MyTraffic" qui a pris fin en 2023 (-15,6 K€ / BP 2023).

#### Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **228,7 K€ (-65,8 K€ / BP 2023)** dont :

- **93,5 K€** (-52,5 K€ / BP 2023) de redevance versée par le **délégué Saint-Brieuc Expo Congrès (SBEC)**. Pour adapter celle-ci entre autre à l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière du délégué, elle a fait l'objet de 3 avenants dont le dernier en 2023 (DB-081-2023).
- **78 K€** (+22 K€ / BP 2023) de **loyers** tels que Handi-chiens, la blanchisserie et des parcelles de l'ancien centre de tri à Brézillet.
- **21 K€** (-19,5 K€ / BP 2023) de **redevances liées à des dispositifs publicitaires**. L'évolution résulte d'un fin de convention signée avec l'entreprise Clear Channel s'achève en avril 2024 (-40,5K€). En parallèle, une convention a été signée avec la commune de Langueux pour le reversement de 50 % de la redevance liée à des dispositifs publicitaires implantés en partie sur l'espace commercial de Langueux (21K€).
- **13 K€** (nouveau 2024) de **participation** de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre d'**expertises stratégiques** dans l'accompagnement d'entreprises.
- **13 K€** (stable / BP 2023) de recettes dans le cadre du fonctionnement de **Saint-Brieuc Factory** au port du Légué.
- **7,8 K€** (-31,2 K€ / BP 2023) de participations dans le cadre du **dispositif "MyTraffic"**. Ce dispositif prenant fin en 2023, cette recette est un solde.
- **2,4 K€** (nouveau / BP 2024) de participation des entreprises dans le **dispositif « Archi-conseil »** (DB-146-2023).

#### Les dépenses d'investissement s'élèvent à **6,02 M€ (+3,72 M€ / BP 2023)** dont les principales sont :

- **4,11 M€** (+3,65 M€ / BP 2023) pour le **Grand Brézillet**. Le BP 2023 comprenait entre autre 400 K€ pour une étude pour la réalisation du hall 7 et 35 K€ d'assistance pour la reconversion du site de l'ex centre de tri. Pour le BP 2024, on retrouve principalement 4,07 M€ dans le cadre de l'AP-CP Palais des congrès et des expositions votée en juin 2023 (DB-142-2023) dont l'objectif 2023-2026 est, entre autre, la construction d'un hall 7 ainsi que la restructuration du hall 5 après son acquisition auprès de la ville de Saint-Brieuc.
- **977 K€** (+38 K€ /BP 2023) pour l'entretien des Parcs d'Activités Économiques communautaires : aménagement, signalétique, éclairage,...
- **500 K€** (-250 K€ / BP 2023) pour la mise en œuvre du **cadre stratégique de développement économique 2018-2024** coconstruit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et voté lors du Conseil d'Agglomération du 30 novembre 2017 (DB-381-2017). On y retrouve les dispositifs : Pass TPE Commerce & Artisanat, Aide à l'immobilier d'entreprises, Aide à l'immobilier d'entreprises en centralité, Aides à la création d'emplois et Aides à l'installation agricole,.... Le montant de l'enveloppe annuelle est ajusté aux besoins.
- **250 K€** (nouveau BP 2024) d'enveloppe pour des **acquisitions foncières**.
- **87 K€** (+7,5 K€ / BP 2023) de **contributions obligatoires** à l'investissement du Syndicat Mixte du Légué.
- **66 K€** (+31 K€ / BP 2023) d'**études**. Le BP 2023 portait sur le renouvellement urbain sur le secteur Sud, suite au schéma foncier. Le BP 2024 concerne des études dans le cadre de la stratégie du schéma foncier économique ainsi que dans le cadre de la densification des PAE.
- **5,6 K€** (-26 K€ / BP 2023) d'achats de matériel pour **Saint-Brieuc Factory** au port du Légué.

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 350 K€ (stables / BP 2023) dont les principales sont :**

- **300 K€** (stable /BP 2023) avec la réinscription, comme au BP 2023, de la **vente** du site occupé par Handi-chiens à l'association.
- **50 K€** (stable / BP 2023) de **subventions** reçues de la Région liées au dispositif "Pass commerce".

**BUDGET GESTION IMMOBILIERE DES ENTREPRISES :**

Les principales missions de ce budget sont l'acquisition et la vente de terrains, la location d'espaces de bureaux au sein des hôtels d'entreprises, des actions de promotion et d'animation du parc technologique.

Un des projets phares de ce budget est le projet Totem de l'Innovation porté par l'agglomération. L'objectif de ce lieu est de « créer de l'émulation sur le territoire, de faire gagner du temps aux porteurs de projet en trouvant facilement les ressources nécessaires et de faire se rencontrer les acteurs qui ont des idées avec ceux qui ont des moyens et de l'expertise ». Un Totem expérimental a été inauguré mi-2022 rue de la Gare à Saint-Brieuc. Le BP 2023 a été le premier budget de fonctionnement en année pleine de celui-ci. Le Totem de l'Innovation prendra sa forme définitive début 2025 en intégrant deux étages du futur hôtel d'entreprises actuellement en cours de réhabilitation (ex caf).

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,17 M€ (-26 K€ / BP 2023) dont 202 K€ (+14 K€ / BP 2023) de charges de personnel facturées par le budget principal et réactualisées par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines. Les dépenses principales concernent :**

- **232,4 K€** (-35,3 K€ / BP 2023) dans le cadre du **totem expérimental**. Inauguré mi-2022, les principales dépenses sont la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises et les subventions pour l'animation, la promotion et la commercialisation du Totem ainsi que le financement de deux incubateurs d'entreprises (Innoz'h et Rich'ESS).
- **20 K€** (nouveau BP 2024) dans le cadre de l'**hôtel d'entreprises** où le Totem de l'Innovation prendra sa forme définitive début 2025. Les dépenses prévues au BP 2024 concernent principalement des prestations (prospection locataires,...).
- **315,6 K€** (-19 K€ / BP 2023) de dépenses de fonctionnement pour la **Technopôle** (fluides, maintenance, entretien,...). L'évolution entre 2023 et 2024 est principalement liée à un réajustement des fluides.
- **347,6 K€** (-1,2 K€ / BP 2023) pour la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Sur ce montant, on retrouve, entre autres, la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 222 K€ (stable / BP 2023) et les taxes foncières pour 93,9 K€ (stable / BP 2023). Les autres charges correspondent principalement à l'entretien des bâtiments et extérieurs pour 25 K€ (+1,7 K€ / BP 2023) ainsi qu'aux fluides pour 4,1 K€ (-3,8 K€ / BP 2023).
- **53,6 K€** (+2,5 K€ / BP 2023) de **frais divers** dont 35 K€ d'assurances (+1,5 K€ / BP 2023).

Au BP 2024, il n'y a plus de charges d'intérêts d'emprunts (-7 K€ / BP 2023) car le dernier a pris fin en 2023.

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,69 M€ (+3 K€ / BP 2023) dont les principales sont :**

- **945 K€** (+46 K€ / BP 2023) de **subvention d'équilibre du budget principal**. Celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).
- **339,1 K€** (-3,9 K€ / BP 2023) de loyers et remboursement de charges (fluides,...) pour la **Technopôle**.

- **373,9 K€** (+8,2 K€ / BP 2023) de loyers dans le cadre de la **gestion des bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez, Ispaña, etc.
- **10 K€** (-50 K€ / BP 2022) dans le cadre du **totem expérimental** qui correspondent à des loyers (-20 K€ / BP 2023). Il n'y a plus de sponsoring au BP 2024 (-30 K€ / BP 2023).
- **19 K€** (+2,7 K€ / BP 2023) de **loyers d'antenne relais** sur l'hôtel d'entreprises (ex caf).

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,68 M€ (-2,52 M€ / BP 2023). Les dépenses principales concernent :**

- **4,23 M€** (-2,78 M€ / BP 2023) dans le cadre de l'**hôtel d'entreprises** (ex caf) dont l'ouverture est prévue fin 2024.
- **991 K€** (+262,2 K€ / BP 2023) pour la réhabilitation de l'**atelier Relais de Tréveneuc**.
- **182 K€** (+9,8 K€ / BP 2023) reconduit pour la réhabilitation **des anciennes brasseries de Quintin** afin de les requalifier en pôle économique avec l'aménagement de 4 ateliers relais.
- **115 K€** (nouveau BP 2024) pour la rénovation du bâtiment Ispaña en vue d'y accueillir l'**école Boussingault**.
- **63 K€** (+32,1 K€ / BP 2023) de travaux pour le site de la **Technopôle** dont la pose d'une borne électrique et un ravalement de façade.
- **74 K€** (+19 K€ / BP 2023) pour les bâtiments **CAP 1 et CAP 2**.
- **20 K€** (nouveau BP 2024) pour une **étude** menée par la direction transition écologique sur l'opportunité de la mise en place d'un **réseau de chaleur** sur le site de la technopôle.

Au BP 2024, il n'y a plus de remboursement d'emprunt sur le budget GIE (-180 K€ / BP 2023) car le dernier a été remboursé courant 2023. Par ailleurs, il n'y a plus de travaux sur le totem expérimental (-15,1 K€ / BP 2023).

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 5,16 M€ (-2,55 M€ / BP 2023). Les principales recettes concernent :**

- **1,37 M€ de subventions** (-1,50 M€ / BP 2023) dont 1,1 M€ dans le cadre de l'**hôtel d'entreprises** (ex caf) dont 300 K€ de l'Europe, 400 K€ de l'État et 400 K€ de la Région. Le reste concerne une subvention du Département pour la réhabilitation de l'**atelier Relais de Tréveneuc** pour 259 K€ ainsi qu'une subvention de 14 K€ de l'ADEME dans le cadre de l'étude menée par la direction transition écologique sur l'opportunité de la mise en place d'un **réseau de chaleur** sur le site de la technopôle.
- **3,79 M€ d'emprunt** (-1,05 M€ / BP 2023) pour équilibrer la section d'investissement.

## **BUDGET ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :**

La mission de ce budget est la création de zones d'activités.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **25 K€** (-6 K€ / BP 2023) et sont des remboursements d'intérêts d'emprunts.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **4,18 M€** (-449 K€ / BP 2023) et concernent principalement :

- **358,6 K€** (-41,4 K€ / BP 2022) pour des **acquisitions de terrains** dont 193,5 K€ pour la zone Bon Abri à Hillion, 132,6 K€ pour l'extension nord des Châtelets et 30 K€ pour la zone Keribet à Pordic.
- **3,56 M€** (-411 K€ / BP 2023) pour des **travaux d'aménagement** dont 1,80 M€ pour l'extension nord des Châtelets, 1,05 M€ pour la zone du Perray à Trégueux (viabilisation de la tranche 2,...), 385 K€ pour la zone du Bras d'Argent à Saint-Brandan (démolition du bâti,...), 190 K€ pour la zone de la Colignière à Trémuson (aménagement des voiries et espaces verts) et 115 K€ pour la zone Keribet à Pordic (enrobée, signalétique,...).



- **161 K€** (-29 K€ / BP 20223 pour le **remboursement du capital** d'emprunts du budget ZAE.  
Un des trois emprunts s'est terminé en 2023.
- **99,7 K€** (+32,4 K€ / BP 2023) de **dépenses diverses** dont 50,2 K€ de taxes foncières (-3,3 K€ / BP 2023) et 27 K€ de frais de bornage et actes divers (+22 K€ / BP 2023).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **4,21 M€** (-455 K€ / BP 2023) et concernent principalement :

- **1,18 M€** (+201 K€ / BP 2023) de **cessions de terrains aménagés** dont les principales sont : 530,3 K€ pour la zone du Boisillon, 167,2 K€ pour la zone du Vau Ballier à Plédran, 137,5 K€ pour la zone Beaucemaine à Ploufragan, 121 K€ pour la zone du Perray à Trégueux et 109,1 K€ pour l'extension nord des Châtelets.
- **3,03 M€** (-656 K€ / BP 2023) d'**emprunts** pour équilibrer la section d'investissement du budget ZAE.

**B. ENSEIGNEMENT – RECHERCHE – INNOVATION****MONTANT DEPENSES = 1,97 M€****FONCTIONNEMENT = 1,16 M€****INVESTISSEMENT = 0,81 M€**

Au vu du développement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au Conseil d'Agglomération du 2 mars 2017 (DB-097-2017) l'élaboration d'un schéma local de l'Enseignement Supérieur et de Recherche afin de définir des objectifs de développement en matière d'offres de formations, d'équipements et de conditions de vie étudiante. Celui-ci est réalisé en complémentarité du Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Depuis octobre 2019 (DB-234-2019), l'agglomération s'est dotée d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), déclinaison opérationnelle de son cadre stratégique voté en novembre 2017.

Ce schéma est la traduction de la forte dynamique de développement que connaît l'agglomération en matière d'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) : installation de la PACES (1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé) et de la licence Santé à Saint-Brieuc, création d'une formation d'ingénieur Matériaux à l'IUT, projet d'école d'ingénieur AGRI AGRO sur la Technopôle, ...

Ce développement important de formations, et donc du nombre d'étudiants, est rendu possible par l'opportunité d'investir le collège Beaufeuillage qui a mis fin à son activité en juin 2020. Le **SYGMA+ (Syndicat du Grand Mazier)** assure les travaux d'adaptation et d'accessibilité dont la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche est programmée pour 2024.

**Le Fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à **732,7 K€** (+ 22,9 K€/2023). Les charges de personnel qui s'élèvent à 126,1 K€ (+ 1,8 K€/2023) sont stables.

Les actions 2024 comprennent (**606,6 K€**):

- Une contribution à **SYGMA+** pour **439,5 K€** (- 8 K€/2023) correspondant au montant 2024 pour financer les actions «Enseignement Supérieur» du site Grand Mazier.
- La reconduction de la subvention de fonctionnement pour le **CNAM : 35 K€**.
- Le solde de l'étude « **actualisation de la stratégie ESR** » initiée en 2023 pour **16,6 K€**.
- Des soutiens pour **développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire 47 K€** : les subventions pour l'ingénierie de la création de l'Ecole d'ingénieurs Agri Agro Numérique et Environnement (CESI/Rennes 1).
- Des actions pour **favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés 5 K€** (- 4 K€/2023) : l'**Entrepreneuriat étudiants**, poursuite du partenariat avec Entreprendre pour Apprendre (EPA) 2 K€, la poursuite du partenariat avec PEPITE Bretagne 3 K€.
- Le soutien de structures pour **Renforcer l'accompagnement vers l'enseignement supérieur 23,5 K€** (+ 9,5 K€/2023) dont Saint-Brieuc Prépa (renouvellement de convention) 3 K€, Suparmor 3 K€, l'ITTI (Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie) 500 €, le soutien à la

Low Tech School 12 K€ et la participation au salon de l'étudiant 2024).

- Des actions pour **améliorer les conditions de vie des étudiants et l'attractivité 33,5 K€** (+ 4 K€/2023) : tarification culturelle et sportive étudiante 3 K€, soutien aux associations étudiantes et subventionnement des prestations soirées inter filières 9 K€. Par ailleurs, sont prévus : le "Welcome Pack" étudiant (rentrée universitaire) 6 K€, un guide pour l'accueil des étudiants 4 K€, actions welcome pack/activités de découverte du territoire/assises de la vie étudiante 11,5 K€.
- Des cotisations **1 K€** : Adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France.
- Des fournitures **5 K€** pour des supports de promotion pour l'année universitaire 2024.
- Des frais liés à l'organisation de groupes de travail **0,5 K€**.

Des subventions sont attendues à hauteur de **67,5 K€** (+ 1,5 K€/2023) pour financer certaines de ces actions : Welcome Pack Etudiant/ activités de découverte du territoire/ assises de la vie étudiante, 13,5 K€ par le CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) Crous de Rennes et le remboursement de frais de personnel 54 K€.

Au titre du **soutien à la Recherche et l'Innovation**, les dépenses dans le cadre du Fonds dédié s'élèvent à **432 K€** (- 17,5 K€ / BP2023). Celui-ci a été créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014 (DB-077-2014) et se décline en 5 axes dont la vocation est d'aider les entreprises à se préparer aux mutations technologiques et d'anticiper les marchés de demain :

- Renforcer l'expertise et le partage de l'innovation
- Développer le potentiel de Recherche
- Détecter et accompagner l'innovation
- Créer un effet levier qui déclenche le processus d'innovation
- Inciter le maillage des projets étudiants avec les entreprises.

Pour 2024, il est prévu :

- des aides pour travaux de recherche Post Doc (Rennes1-IETR, Anses, Chaire Agro CNAM) 101 K€ (+2 K€/2023), le soutien aux activités de Recherches de l'IUT de Saint-Brieuc (accueil de stagiaires Master et Promotion des travaux) 10 K€ et le partenariat fort entre le Département des Côtes d'Armor et l'Agglomération qui s'associent dans le soutien des programmes en se répartissant équitablement les subventions 9 K€.
- pour le Zoopole développement : la plate forme composites (ID COMPOSITE) 25 K€, la contribution annuelle pour 100 K€, l'animation Technopolitaine « FRENCH TECH » pour 25 K€ et la French Tech Saint-Brieuc Bay pour 25 K€,
- la Culture scientifique : le temps des sciences 57 K€, le Forum des Savoirs 27,5 K€,
- le Soutien aux projets innovants économie circulaire (évolution du dispositif des projets innovants d'entreprise) 30 K€
- le Soutien aux projets étudiants innovants 3 K€,
- le Soutien aux colloques scientifiques Salon 3S (Traçabilité alimentaire) et One Health 6 K€
- le projet stratégique-valorisation brevet Innozh 2,5 K€
- la cotisation à Act Food 1 K€ (innovation dans la filière alimentaire).
- la subvention au TER (Territoire Économe en Ressources) 10 K€ (le projet est détaillé dans la partie consacrée à la politique administration générale (partie II - N).

## L'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement au titre de **l'Enseignement Supérieur** s'élèvent à **550 K€** (+ 65,5 K€ / 2023) et comprennent des subventions d'équipement au SGPU Saint-Brieuc (Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire) concernant :

- les **Projets CPER 2021/2027 : 550 K€** dont le lancement universitaire et Bâtiment A Rennes 2 pour 250 K€ (+ 225 K€) chaudière à Beaufeuillage (SYGMA) pour 100 K€ (- 72 K€) et le soutien au projet d'école d'ingénieurs CNAM Institut Boussingault pour 200 K€ (+ 13 K€),
- La création de l'école Boussingault (rénovation du bâtiment Ispaïa) a été transférée sur le budget annexe GIE.

Ces dépenses sont inscrites dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (DB-155-2015 et DB-080-2017) et dans le nouveau Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

Les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent à **256 K€ (-126,1 K€/2023)** et comprennent :

- Les Investissements d'INNOZH Développement / Plateforme IDVET (projet plateforme technique) 15 K€
- Le Soutien aux projets Innovants/économie circulaire 50 K€
- Le Soutien aux projets Tremplin Carnot Agrifood Transition (Recherche et Développement des systèmes alimentaires durables, pour la santé humaine et l'environnement - soutien à des projets de recherche collaboratifs) 15 K€
- Les Investissements de Rennes 1/ID composites 25 K€
- Les projets de recherche dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Region 2021-2027 (projet Ambiance/Anses) pour 61 K€
- Les participations diverses pour créer des leviers déclencheurs de processus d'innovation (axe 4 du Fonds Recherche Innovation) : projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité 90 K€.

## C. TOURISME

**MONTANT DEPENSES = 1,41 M€**

**FONCTIONNEMENT = 1,14 M€**

**INVESTISSEMENT = 0,27 M€**

Un budget de **1,41 M€ (+ 40 K€/2023)** est consacré au développement touristique.

Dans le cadre de l'élargissement et du transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités :

- l'office de tourisme de l'ex Saint-Brieuc Agglomération est devenu office siège de l'agglomération intégrant l'office associatif de Quintin qui devient un bureau d'information touristique (BIT). La subvention de l'agglomération versée au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Saint-Brieuc Armor Agglomération est consolidée pour couvrir les besoins en fonctionnement du BIT de Quintin (fonctionnement, salaires, contrats divers...).
- La compétence tourisme reste communale sur la commune de Saint-Quay-Portrieux et sur la commune de Binic-Etables-Sur-Mer qui a repris l'exercice de la compétence Tourisme en 2022.

Suite à la dissolution du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Saint-Brieuc, la gestion de la Destination Touristique est portée par le budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

**Les dépenses réelles de fonctionnement du tourisme s'élèvent à 991,2 K€ dont 125 K€** de charges de personnel ajustées entre autres à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs résultant dans certains cas d'un travail de réaffectation du personnel entre politiques par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines (- 149 K€/ BP 2023). Hors charges de personnel, le budget est en hausse de 236,1 K€.

Des études à hauteur de 1 500 € sont prévues et correspondent à une convention avec MORGOTAT pour l'accès aux données statistiques et à l'enquête réalisée sur le secteur hôtelier par le Comité Régional du Tourisme (1,2 K€) et l'accès aux données des plateformes de locations dans le cadre d'une convention avec ADTA – Agence de Développement Touristique et d'Attractivité (300 €).

Par ailleurs, la participation à la mise en œuvre de la campagne d'image et d'attractivité «Tout Vivre en Côtes d'Armor» est prévue à hauteur de **5 K€**.

Afin de poursuivre le développement de l'activité touristique, des **subventions de fonctionnement sont prévues à hauteur de 892 K€ (+ 282 K€/2023)**.

- A l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc **850 K€** (+ 250 K€/2023 correspondant à la taxe de séjour). Pour mémoire, il n'y a pas de reversement de la taxe de séjour en 2023 conformément à la convention d'objectif,
- Autres subventions **42 K€** (+32 K€ / BP 2023 car organisation en 2024 de la Coupe Florio 30 K€ - tous les 2 ans) dont 2 K€ pour la Fête maritime de Plérin, 1 K€ pour l'Association Le Grand Léjon, 2 K€ pour le Festival de la Gastronomie, 1 K€ pour la Confrérie de la Coquille Saint-Jacques, 2 K€ pour Folies en Baie Hillion et 2 K€ pour la Pomme de Terre en Fête et 2 K€ pour un éventuel nouveau financement.

Les cotisations s'élèvent à **3 K€** dont 1,5 K€ à l'organisme COESIO (destination francophone de congrès) et 1,5 K€ pour la Conférence Nationale du Tourisme Urbain.

Les navettes pour les congrès sont stables à **5 K€**.

Les dépenses diverses s'élèvent à **9,7 K€ (+ 2,7 K€/2023)** et concernent la maintenance du site internet et du logiciel de taxe de séjour pour 6,9 K€, la refacturation à Saint-Brieuc Armor Agglomération pour l'utilisation des imprimantes 1,5 K€.

**Les recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à **575,6 K€ (+ 120,4 K€/2023)** dont la **taxe de séjour** prévue à hauteur de **515 K€ (+ 115 K€/2023)**. Elle est perçue par Saint-Brieuc Armor Agglomération et sera destinée au financement de projets de développement touristique. A cela s'ajoutent 600 € (- 600 €/2023) de remboursement de maintenance de site internet de Saint-Quay Portrieux et 60 K€ (+ 6 K€/2023) de remboursement de frais de personnel (prise en charge de 50 % du salaire de la Directrice ainsi que les heures de ménages des locaux et un montant forfaitaire pour la mise à disposition des appariteurs).

**Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **268,7 K€ (-94,1 K€/2023)** :

- Aménagement des aires de services le long du GR34 pour 220 K€
- Remboursement de l'acompte perçu par la Région pour la transformation en gîtes des logements de la Maison de la Baie (projet abandonné) pour 45 K€
- Renouvellement de matériel informatique à l'Office du Tourisme de la Baie pour 3,2 K€
- Matériel de téléphonie pour 500 €.

**Les recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **55 K€ (-110 K€/2023)** et sont destinées à financer l'aménagement des aires de services (subvention Région).

### La Destination Touristique

Conformément à la délibération adoptée le 16 décembre 2021 (DB 259-2021) approuvant la dissolution du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc (PETR), les crédits correspondent au **budget de l'Entente intercommunautaire pour la destination touristique** « Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps » sont désormais pris en charge sur le budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération avec un financement partagé entre les quatre membres de l'Entente.

Clé de répartition pour le financement :

Guingamp-Paimpol Agglomération	19,3%
Leff Armor Communauté	11,9%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	39,3%
Lamballe Terre et Mer	29,5%

**Les dépenses réelles de fonctionnement de la Destination Touristique s'élèvent à 145,7 K€ (+ 36,8 K€/2023)** et comprennent principalement : les frais de l'application mobile d'Easybaie 50 K€, la conception et réalisation de la carte touristique 12 K€, la brochure de la coquille 4,5 K€, l'annuaire nautique 3,5 K€, la participation aux fêtes de la Coquille à Paris 2 K€, l'hébergement de la photothèque commune aux six Offices de Tourisme 4 K€, la Subvention à COBRENORD 10 K€ et 18,2 K€ de remboursement de frais de siège.

Une étude de 40 K€ est prévue pour «les Géants de la Baie» (parc éolien en baie de Saint-Brieuc). Il s'agit d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'étude scénographique. Les carnets de préconisation doivent conduire à l'aménagement d'espaces muséographiques dans les Offices de Tourisme de la destination ainsi que des belvédères le long de la côte.

Les charges de personnel pour deux agents s'élèvent à 114 K€ et sont prises en charges sur la politique Administration Générale.

**Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 166,2 K€ (-36,5 K€)** aux participations des membres de l'Entente pour 66,1 K€ : Lamballay 21,1 K€, Guingamp-Paimpol Agglomération 21,1 K€ et Leff Armor Communauté 13 K€ et aux financements apportés par la Région 72 K€ pour l'accompagnement des actions de fonctionnement et de l'ingénierie et 30 K€ pour la montée en compétence. La participation de Saint-Brieuc Armor Agglomération représente 21 K€ (pas d'émission de titre).

Il n'y a pas de **dépense d'investissement** (en 2023, 86,2 K€ étaient prévus pour le déploiement d'un dispositif mobile).

## D. HABITAT ET LOGEMENT

**MONTANT DEPENSES = 7,13 M€**

**FONCTIONNEMENT = 1,77 M€**

**INVESTISSEMENT = 5,36 M€**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est établi par un établissement public de Coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de ses communes membres. Il définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du Conseil d'Agglomération du 9 février 2018 (DB-076-2017) l'élaboration d'un PLH 2018-2023 concernant ses 32 communes (PLH 4).

Les inscriptions 2023 Habitat – Logement sont la traduction de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2019-2024 (PLH) adopté le 11 juillet 2019 mais également des engagements des PLH précédents et la prise en compte des actions menées conjointement avec les partenaires au sein de l'Espace Info Habitat inauguré en 2018.

Le budget consacré à l'habitat permet la mise en œuvre des objectifs suivants :

- le renouvellement et l'attractivité du centre-ville de Saint-Brieuc via le financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de l'hyper centre de Saint-Brieuc «**OPAH RU**»,
- le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'**OPAH-RU multi-sites** portant sur les centralités de Saint-Brieuc, Quintin et Ploeuc-L'Hermitage,
- la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville : SBAA accompagne les projets de renouvellement urbain des quartiers d'habitat social financés par l'**ANRU**. L'«ANRU 2» prévoit la démolition/reconstruction de 279 logements. En tant que chef de file de la convention de renouvellement urbain, SBAA est accompagnée par un bureau d'études pour le suivi de la convention,
- l'**amélioration de l'habitat privé** au moyen de nombreux dispositifs d'aides en faveur de l'accession à la propriété, aides aux travaux en abondement des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), aides aux travaux hors Anah au titre de la mise en sécurité des logements, l'adaptation des logements, la résorption de la vacance,
- la **production de logements locatifs sociaux** avec un objectif de production de 195 logements par an sur la période 2019-2024,
- la **réhabilitation du parc locatif social** avec un objectif de réhabilitations sur la période 2019-2024 de 300 logements ;
- le **développement de l'innovation** : SBAA se mobilise pour intervenir en renouvellement urbain dans les centres bourgs et centres villes, favoriser les projets innovants et produire un habitat de qualité répondant aux enjeux du «mieux vivre» (appels à projet 2020-2021 «renouvellement urbain et lutte contre la vacance» et 2022 «habitat alternatif jeunes et/ou seniors»).

Il comprend également les dépenses et recettes liées aux portages fonciers mis en œuvre par SBAA afin de constituer des réserves foncières à vocation habitat au profit des communes.

La gouvernance du Programme Local de l'Habitat est assurée par le Comité de Suivi du PLH ainsi que deux instances thématiques : la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et le Comité Partenarial Rénovation.





**INFORMATIONS NEUTRES ET GRATUITES, ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE, AIDES FINANCIÈRES... L'ESPACE INFO HABITAT, C'EST L'ENTRÉE UNIQUE POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES AU LOGEMENT, QUEL QUE SOIT VOTRE PROJET.**



*L'Espace Info Habitat est partenaire de structures de conseils du territoire pour faciliter l'accès à l'information de l'ensemble des habitants.*

## RÉNOVER

■ *Besoin de rénover votre logement ?*  
Laissez-vous guider à chaque étape de votre projet et bénéficiez des **aides techniques et/ou financières et/ou fiscales**,

■ *Prime à la performance énergétique*  
Bénéficiez d'une subvention de 5000 € si vous atteignez l'étiquette B après travaux.

## ADAPTER

■ *Besoin de réaliser des travaux d'adaptation dans votre logement ?*  
Bénéficiez d'une **aide financière à hauteur de 20 % du montant HT de ces travaux.**

## ACHETER

■ *Envie d'acheter un logement ancien nécessitant des travaux et situé en secteurs prioritaires ?*  
La **subvention est de 4 000 €** pour un logement à occuper personnellement ou à mettre en location.

■ *Le logement est vacant depuis plus de 2 ans ?*  
Dans ce cas, une **majoration de 4000 €** peut-être accordée, si le logement est situé en secteurs prioritaires.



## CONSTRUIRE INVESTIR OU LOUER

■ *Votre projet habitat est de faire construire ? D'investir ou de mettre en location votre logement ?*  
Bénéficiez d'un **accompagnement neutre et gratuit.**  
Les architectes conseils, juristes, thermiciens, techniciens du bâtiment, ergothérapeutes et les conseillers habitat sont là pour répondre à vos questions.

**ESPACE INFO HABITAT**  
5, rue du 71<sup>e</sup> RI - Saint-Brieuc  
**02 96 77 30 70**  
[infohabitat.sbaa.fr](http://infohabitat.sbaa.fr)



*La terre, la mer, l'avenir en commun*  
1 0 0 0 [saintbrieuc-armor-agglo.bzh](http://saintbrieuc-armor-agglo.bzh)



La loi Climat et Résilience a créé le service public de la rénovation de l'habitat : France Rénov'. Depuis le 1er janvier 2022, France Rénov', est le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux. L'Espace Info Habitat est labellisé comme **point relais de France Rénov'**.

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 931,6 K€ (- 46,3 K€/2023).**

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 57,2 K€ / BP 2023 et comprennent :

- **Rénovation (EIH-Espace Info Habitat)** pour **86,6 K€ (+ 0,9 K€/2023)** qui est un dispositif initié en 2012 et qui s'appuie sur la Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat de SBAA créée en 2017, elle-même intégrée à l'Espace Info Habitat depuis 2018. Rénovation regroupe les aides à l'amélioration des logements privés (amélioration thermique, adaptation au vieillissement et au handicap, lutte contre la vacance...). Le coût de Rénovation comprend les frais de communication sur l'Espace Info Habitat et les actions de terrain de l'ambassadeur (**0,3 K€**). A cela, s'ajoutent des subventions versées à : l'ALEC pour le SLIME sur l'animation (solde 2023 et acompte 2024) (**55,3 K€**), à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (**10 K€**) , aux Compagnons Bâisseurs pour l'auto-réhabilitation Accompagnée (**9 K€**), à Batipôle/CMARB (**2 K€**) et à l'ADIL pour l'accompagnement juridique parcours accédants (**6,5 K€**). Des frais divers de réception sont prévus dans le cadre de réunions d'instance de gouvernance du PLH, de salons et ateliers divers, impression de flyers et autres supports (**3,5 K€**).  
**En recettes, 162,9 K€** sont attendus dont 105 K€ de la Région au titre du SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) sur la période 2023-2024, 41 K€ du CLER (Réseau pour la transition énergétique au titre du SLIME 2023) et 11,9 K€ au titre de l'ANRU relative à l'ingénierie (valorisation 0,5 ETP-équivalent temps plein) et 5 K€ pour le portage foncier sur la commune de Plérin.
- **Des charges de personnel** à hauteur de **505,2 K€ (- 118,9 K€/BP2023)** qui sont ajustées entre autres à la vue de l'exercice 2023 ainsi qu'en raison de l'évolution des effectifs résultant dans certains cas d'un travail de réaffectation du personnel entre politiques publiques par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
- **Des cotisations et subventions** (hors dispositif Rénovation) sont prévues à hauteur de **175,5 K€ (+ 2,4 K€/BP 2023)** : SILLAGE 55 K€, FSL 85 K€, ADIL 24 K€, CREHA OUEST 9,2 K€, Club décentralisation 2,2 K€ et HABITER DEMAIN (anciennement DEPS'Habitat-Dynamique Economique Partagée Solidaire Pour L'Habitat) 100 €.
- **Des études** pour **122 K€ (+ 72 K€/2023)** dont 82 K€ pour le lancement du PLH5 sur 2024, et 40 K€ pour le PPGD (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement).
- **Renouvellement urbain des quartiers d'habitat social** : il convient de prévoir des honoraires pour le suivi de la maquette financière ANRU pour **20 K€** (inchangé depuis 2022). Le règlement général de l'ANRU a évolué et désormais, les EPCI sont chefs de file des conventions de renouvellement urbain. Ce changement de gouvernance nécessite un accompagnement pour le suivi de la convention. Le marché de suivi de la convention ANRU de Saint-Brieuc Armor Agglomération et d'ordonnancement, pilotage et coordination du projet de renouvellement urbain du quartier Balzac – Place de la Cité à Saint-Brieuc a été notifié en décembre 2020 et court jusqu'en 2023, voire 2025 s'il est reconduit. Les communes conservent cependant le rôle de coordonnateur local des opérations.
- L'observatoire des loyers porté par l'ADIL pour **12 K€**.
- Le logiciel habitat HESPUL pour **4 K€**.
- **Des locations de salle** pour **1 K€ (- 100 €/2023)** : Rencontres Territoriales de l'Habitat et deux réunions thématiques PLH5.

- Des dépenses diverses **5,3 K€** (- 8,5 K€/2023) pour : taxes foncières, frais de diffusion supports, frais de réception...

**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5,27 M€ et sont principalement constituées des frais liés au suivi-animation des opérations, et des aides versées aux particuliers et aux bailleurs HLM.**

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 0,47 M€ BP 2023 et comprennent :

- **les aides en faveur du parc public : 3,04 M€ (+0,64 M€/BP2023) :**
  - **0,5 M€** dans le cadre de la **délégation des aides à la pierre de l'Etat** (ANAH). Les recettes perçues par l'agglomération sont de 0,5 M€ car le coût est supporté par l'Etat. Ces aides sont accordées par l'agglomération dans le respect des objectifs établis avec l'Etat.
  - **134 K€** pour la **requalification des quartiers prioritaires** de la politique de la ville (ANRU) concernant les opérations engagées au titres des PLH 3 (0 K€) et PLH 32 (134 K€).
  - **1,83 M€** pour la **construction de logements locatifs sociaux** pour les Offices Publics de l'Habitat concernant les opérations engagées au titre des PLH3 (364 K€) et PLH 32 (1 465 K€).
  - **577 K€** pour la **réhabilitation du parc locatif social** (réhabilitation lourde).
- **les aides en faveur du parc privé : 2,22 M€ (-180 K€/BP2023)**
  - **1,73 M€** pour l'aide à **l'accession sociale à la propriété** destinée en partie aux «ménages modestes», selon critères, pour l'acquisition d'un logement ancien. Un dispositif d'aide à l'accession à la propriété a été mis en place en 2007 dans le cadre du PLH. Il a régulièrement évolué et ne concerne désormais que les acquisitions de logements existants nécessitant des travaux. Outre l'aspect social, cette action est également importante en termes de recettes fiscales (TFB). L'instruction thermique et financière des projets des acquéreurs est réalisée au sein de l'Espace Info Habitat, en partenariat avec l'ALEC et l'ADIL. La politique Habitat de l'agglomération agit également sur l'attractivité des centres-villes en complétant son offre «accession» : subvention augmentée et public élargi aux investisseurs privés pour les ménages souhaitant acquérir un logement ancien situé en hyper-centre de Quintin ou Saint-Brieuc (secteur d'OPAH RU). Les dépenses comprennent : 430 K€ pour une étude de suivi-animation du PIG (32 communes), 226 K€ pour les aides aux travaux dans le cadre du PIG (32 communes), 453 K€ pour le dispositif d'aide à l'accession à la propriété, 408 K€ pour les aides aux travaux destinées au public hors Anah (mise en sécurité/diagnostics et primes énergie/adaptation), 216,2 K€ pour une étude de suivi-animation PLRH/SARE (subvention versée à l'ALEC).
  - **0,33 M€** au titre de l'amélioration du parc privé (Rénovation) : elles comprennent la programmation des années passées non soldées et les prévisions 2024 portant sur les aides aux travaux, mais également les honoraires et subventions liés au suivi-animation des opérations programmées en cours (PIG précarités et OPAH-RU), de la plateforme (mission relevant de l'ALEC) et de mise en place d'une OPAH-RU multi-sites (étude pré-opérationnelle).

En 2022, une **étude pré-opérationnelle OPAH-RU multi-sites (=Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain)** a été lancée.

Une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est engagée sur les communes de Ploelec-L'Hermitage, Quintin et Saint-Brieuc. Saint-Brieuc est couverte par le programme "Action Cœur de Ville" ; Ploelec-L'Hermitage et Quintin sont couvertes par le programme "Petites Villes de Demain".

Sur ces 3 communes, l'État encourage la mise en place de projets de revitalisation. Sur le volet habitat, l'OPAH RU est un outil adapté permettant de mener une intervention globale (actions incitatives et coercitives).

Saint-Brieuc est déjà couverte par une OPAH-RU (2019-2024) encourageants. Quintin et Ploeuc-L'Hermitage ont sollicité l'agglomération pour le lancement d'une OPAH RU multi-sites.

Les dépenses 2024 s'élèvent à **333 K€** :

- Suivi-animation de l'OPAH-RU – hyper centre de Saint-Brieuc 170 K€
- OPAH-RU sur Quintin, Ploeuc-L'Hermitage et Saint-Brieuc 90 K€
- Aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH-RU hyper centre de Saint-Brieuc 73 K€.

- **160 K€** au titre de l'innovation dans l'offre de logement

Saint-Brieuc Armor Agglomération se mobilise pour intervenir en renouvellement urbain dans les centres bourgs et centres villes, favoriser les projets innovants et pour produire un habitat de qualité répondant aux enjeux de «mieux vivre». Lancé en 2020 à hauteur de 150 K€, l'appel à projet «renouvellement urbain et lutte contre la vacance» s'inscrit dans cette action.

- **Portage foncier habitat : 7,5 K€ (+ 7,5 K€/BP2023) sont prévus pour les frais d'actes sur les acquisitions de la Porte Bréhand à Plérin** dans le cadre de la politique de portage foncier.

**1,12 M€ de recettes** sont inscrits au BP 2024 et portent sur les subventions de l'ANAH à hauteur de 295 K€ (222 K€ sur le suivi-animation du PIG et 73 K€ sur l'OPAH RU hyper-centre de Saint-Brieuc), sur le FNADT 68 K€ pour l'OPAH RU hyper-centre de Saint-Brieuc, 158 K€ de la Région pour le suivi-animation de la PLRH (Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat), 500 K€ sur la délégation des aides à la pierre et 96 K€ sur la rétrocession de portage foncier concernant l'opération «La Porte Bréhand» à PLERIN.

### **ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 0,92 M€ (- 460 K€/2023)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, Saint-Brieuc Armor Agglomération a compétence pour l'accueil des gens du voyage.

La compétence gens du voyage comprend notamment la gestion de sept aires d'accueil sur le territoire (l'aire d'accueil de Plérin a fermé en 2019 pour transformation en terrain familial locatif avec ouverture prévue en 2023) mais également une aire de grands passages et une dizaine de terrains soupapes ouverts pour absorber les stationnements plus nombreux l'été. Le service assure une médiation entre les voyageurs, les communes et les propriétaires riverains impactés par des stationnements, en lien avec les services de la Préfecture.

La compétence gens du voyage comprend également la mise en œuvre des projets en lien avec les prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage (2019-2024). Ce volet comporte l'aménagement des équipements (aires permanentes d'accueil, terrain de grands passages, habitats adaptés etc..) mais aussi la mise en œuvre d'un projet social intercommunal à destination des voyageurs stationnant sur le territoire (protocole de scolarisation, santé, insertion etc.).

Depuis le 11 juin 2020, le prestataire HACIENDA assure les missions d'encaissement des droits de place et des fluides, de tranquillité des 7 aires d'accueil et l'entretien des sites.



**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 833,9 K€ (+ 91,7 K€)**

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 91,7 K€/BP2023 notamment sur les charges liées aux fluides et comprennent :

- Les **frais de fonctionnement** des aires pour **568,8 K€** (+ 28,3 K€/BP 2023) dont le contrat de prestation avec HACIENDA pour la gestion des aires 283 K€ (+ 10 K€/2023 correspondant à l'inflation), les fluides 201 K€ (+ 8,3 K€/2023, hausse liée au coût de l'électricité), les frais d'entretien et de réparation sur les bâtiments 14 K€, les contrats de maintenance (électricité...) 10,7 K€ (+ 0,7 K€), les constats d'huissiers terrains grands passages et soupapes 2,2 K€ (+ 750 €), les locations de matériel pour les grands passages 11 K€, le contrat d'hébergement du logiciel EELIS 6,3 K€, les fournitures 15,2 K€ (+ 300 €), les frais de nettoyage 3,2 K€ (+ 3,2 K€), les contrats de dératisation 3,7 K€ (+ 2,5 K€), l'adhésion à Idéal Connaissance 1,4 K€ et les frais d'entretien des terrains de grands passages et terrains soupapes 7 K€...
- Les **charges de personnel** pour **224,9 K€** (+ 65,5 K€/BP 2023) qui sont ajustées entre autres à la vue de l'exercice 2023 ainsi qu'en raison de l'évolution des effectifs résultant dans certains cas d'un travail de réaffectation du personnel entre politiques publiques par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
- La participation pour le poste de **chargé de mission à la Préfecture 9 K€**
- Des remboursements de redevances aux voyageurs dans le cadre du pré-paiement : régie d'avance **1,2 K€**.
- Une enveloppe de **30 K€** (- 3,5 K€/BP2023) pour le **projet social intercommunal** :
  - ✓ une subvention de **18 K€** à l'association **Itinérance** qui accompagne les familles séjournant dans l'agglomération,
  - ✓ Une prestation d'encadrement de **12 K€** pour la mise en place de «**chantiers éducatifs**» avec les voyageurs sur l'amélioration du cadre de vie sur les aires en vue de maintenir un lien de confiance et prévenir les dégradations.

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 246,6 K€.**

Elles sont en hausse de 2,8 K€ /2023 et comprennent :

- les redevances versées par les gens du voyage 92 K€ (+ 2 K€/2023),
- une subvention versée par l'Etat 152 K€ (inchangée/2023) pour l'aide à la gestion des aires d'accueil en fonction du taux d'occupation,
- une aide aux voyageurs par les partenaires sociaux 2,6 K€ (+ 0,8 K€/2023).

**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 82 K€ (- 575 K€/BP 2023)**

Les dépenses d'investissement se composent principalement de :

- **La transformation des Aires d'accueil (schéma départemental)** : la construction de 3 habitats adaptés sur Saint-Brieuc réalisés par Terres d'Armor Habitat **51 K€**,
- **l'Aménagement des aires d'accueil** : Plédran : étude pour réfection complète des blocs sanitaires 5 K€ ; Saint-Brieuc Chaptal : protection de la végétation en fond d'aire contre les poussières (plantations ou modification des installations) 2K€ ; Trégueux : remplacement de 15 portes 10 K€ ; aire de grand passage : réfection des cheminements intérieurs 5 K€.
- la restitution des **cautions** aux voyageurs au moment de leur départ **9 K€**.

**Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9 K€** et correspondent à l'encaissement des cautions des voyageurs.



## E. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

**MONTANT DEPENSES = 36,85 M€**

**FONCTIONNEMENT = 23,10 M€**

**INVESTISSEMENT = 13,75 M€**

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend renforcer l'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle en priorisant le recours aux transports en commun et en développant les modes doux et décarbonés. Avec l'adoption du Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 le 19 décembre 2019, l'inauguration du nouveau dépôt des bus le 8 septembre 2019, l'inauguration commune de la phase 2 du chantier TEO et du Pôle d'Echange Multimodal le vendredi 20 septembre 2019 ainsi que le lancement des travaux de la phase 3 de TEO, Saint-Brieuc Armor Agglomération prépare l'avenir sur un mode durable où les alternatives à la voiture ont toutes leurs places.

Les dépenses et recettes relatives à la politique transport et déplacements sont détaillées dans la partie consacrée aux budgets. Une synthèse vous est présentée ci-dessous.

### Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 23,10 M€.

Exception faite de quelques dépenses générales, les dépenses réelles d'exploitation sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports : le réseau des transports, le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Transport Est-Ouest (TEO) et le Pôle d'Echange Multimodal (PEM).

### Le réseau des transports : 21,42 M€ (-656,4 K€ / BP 2023)

- La principale dépense concerne la **rémunération de l'exploitant (BAT)** pour **20,57 M€** (-548 K€ / BP 2023). Ce montant comprend :
  - une **rémunération de base de 17,4 M€** (+356 K€ / BP 2023) composée de la rémunération 2023 de 17,05 M€ à laquelle s'ajoute une revalorisation de 194 K€, l'avenant 1 pour 11 K€ (DB-072-2023) ainsi que de l'avenant 2 pour 145 K€ (soumis au vote fin 2023).
  - **des rémunérations complémentaires variables de 3,2 M€** (-904 K€ / BP 2023). Cela concerne Proxitub, Mobitub, la gestion du mobilier urbain, Rou'libre, Domi'TUB, l'actualisation,... L'explication principale de la baisse entre 2023 et 2024 concerne l'actualisation 2023 payée sur 2024 prévue à 1,1 M€ contre 2 M€ pour l'actualisation 2022 payée en 2023 (impact de l'inflation sur la prévision de l'actualisation 2022 payée en 2023). A noter également une évolution des services de transport à la demande (proxitub, mobitub et domitub) de l'ordre de 200 K€.

*Le contrat OSP (Obligations de Service Public) attribué le 8 novembre 2012 à la SPL Baie d'Armor Transports pour 10 ans a pris fin le 31/12/2022. Après analyse de celui-ci, un nouveau contrat d'OSP a été défini et attribué à la SPL Baie d'Armor Transports pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2032 (DB-254-2022).*

- Les autres dépenses comprennent principalement :
  - la convention d'affrètement avec la Région Bretagne des **lignes BreizhGO** et des frais de gestion de la **ligne 7** pour un montant de **457,4 K€** (+7,2 K€ / BP 2023).
  - le **transport scolaire** non compris dans la rémunération de BAT s'élève à **80 K€** (stable / BP 2023).
  - le **versement de recettes à la Région** (abonnés scolaires empruntant les lignes BreizhGO et circuits mixtes) pour **162 K€** (+11,4 K€ / BP 2023)

Le BP 2023 comprenait une étude de restructuration générale du réseau TUB qui est en cours pour 130 K€ (-130 K€ / BP 2023).

**Le Plan de Déplacement Urbain : 212,6 K€ (+49,4 K€ / BP 2023)**

Les dépenses d'exploitation comprennent principalement :

- Les dépenses pour les **VAE (Vélos à Assistance Electrique) en libre service** dénommé "**Vélo'Baie**" s'élèvent à **85,5 K€** (+37,5 K€ / BP 2023). Le premier marché (mai 2022 à avril 2024) s'élèvent à 76,3 K€ dont 33,7 K€ à payer en 2024. Un nouveau marché sera lancé pour 2 ans avec un montant estimé à 51,8 K€ pour 2024. L'évolution entre le BP 2023 et le BP 2024 s'explique par une sous-estimation du BP 2023 ainsi qu'un nouveau marché estimé en hausse.
- Le **partenariat avec l'association USEP** (Union Sportive de l'Enseignement de Premier Degré) afin de déployer le "**Savoir Rouler à Vélo**" au sein des écoles primaires publiques et privées de l'agglomération s'élève à **55,1 K€** (+9,5 K€ / BP 2023). Par la délibération DB-208-2023, le partenariat a été reconduit pour 3 ans avec une augmentation du nombre de classes accompagnées passant de 20 à 24 classes par an et un coût de la prestation de 2300€/classe. Le reste à charge pour les communes est de 50 % après la subvention perçue par l'agglomération dans le cadre du dispositif national « génération vélo ».
- Le développement du **covoiturage** pour **16,5 K€** (stable / BP 2023). Les dépenses comprennent une adhésion au collectif OuestGo pour 2,5 K€ ainsi qu'une contractualisation avec l'association EHOP sur la base d'une convention pluriannuelle de 14 K€ en cours de renouvellement. La dernière convention concernait la période 2022-2023 (DB-005-2022).
- L'**entretien des voies vertes** (Hentig Glas,...) pour **13,7 K€** (+6 K€ / BP 2023).
- Des **subventions** à des associations dont les actions sont en adéquation avec le PDU pour **10,5 K€** (stable / BP 2023).
- Des **études** s'élevant à **10 K€** (-5,6 K€ / BP 2023). Ce sont des études complémentaires à la mise en place du PDU 2020-2030.

*PDU (DB-308-2019) : le Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 a été adopté le 19 décembre 2019. Une enveloppe budgétaire de 21,2 M€ lui sera consacrée et se décompose en 6 thématiques et 34 actions.*

**TEO : 154,3 K€ (-34 K€ / BP 2023)**

Les principales dépenses concernent l'entretien du site propre dédié à TEO pour 70 K€ (+5 K€ / BP 2023), l'indemnisation des professionnels riverains pour 60 K€ (-24,7 K€ / BP 2023), des fournitures pour 10 K€ (stable / BP 2023), le fonctionnement de la CRA (Commission de Résolution Amiable) pour 6 K€ (stable / BP 2023) et des frais juridiques pour 3 K€ (nouveau 2024).

Le BP 2023 comprenait une dépense exceptionnelle de 15 K€ pour une étude acoustique Rue du Combat des Trente à Saint-Brieuc.

**PEM : 40,5 K€ (+7 K€ / BP 2023)**

Les principales dépenses concernent des frais de maintenance et de réparation des ascenseurs de la passerelle et du parking en silo pour 15,5 K€ (stable / BP 2023) des taxes (foncières,...) pour 9,9 K€ (stable / BP 2023) et des frais juridiques pour 12 K€ (+7 K€ / BP 2023).

## **Les dépenses communes : 1,28 M€ (+24,2 K€ / BP 2023)**

Elles sont consacrées aux 4 composantes du budget annexe transports et comprennent principalement 680 K€ (-43 K€ / BP 2023) de frais de personnels réajustés au vu de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs, 475 K€ (+62 K€ / BP 2023) liés au paiement des intérêts d'emprunts, 50 K€ de dépenses imprévues (stable / BP 2023) et 66,7 K€ de charges à caractère général (+5,6 K€ / BP 2023).

Les intérêts d'emprunt progressent en raison d'un emprunt à taux variable dont les frais financiers évoluent du fait de la conjoncture économique et de la hausse des taux d'intérêts au niveau mondial.

## **Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 27,47 M€.**

- **27,38 M€** (+504,9 K€ / BP 2023) de recettes dans le cadre du **réseau des transports** dont :
  - Les **recettes voyageurs** s'élèvent à **4,12 M€** (+164 K€ / BP 2023) et sont composées de la régie TUB (recettes commerciales TUB, Proxitub, Mobitub, Rou'Libre,...) et des « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources). Les recettes voyageurs progressent du fait de l'évolution de la fréquentation qui, dès 2022, était supérieure à la période d'avant Covid.
  - Le **Versement Mobilité (VM) et sa compensation** s'élève à **21,04 M€** (+412 K€ / BP 2023) dont 125,6 K€ de compensation (stable / BP 2023). Celle-ci est liée au manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VM. Depuis 2022, le **taux de VM** est unique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération soit **1,60 %**. La progression des bases de VM est estimée à +2 %/an à partir de 2023. Cette progression correspond à la prise en compte de l'impact de l'inflation sur les salaires.
  - Les **dotations et participations** sont estimées à **2,12 M€** (-71,1 K€ / BP 2023) et comprennent la dotation générale de décentralisation versée par la Région et l'Etat stable à hauteur de 910 K€ (stable / BP 2023), la compensation de la Région dans le cadre du transport scolaire à hauteur de 790 K€ (stable / BP 2023), la compensation de la Région dans le cadre du transport des élèves scolarisés en ULIS/SEGPA pour 364 K€ (stable / BP 2023) et la compensation de la Région dans le cadre du transfert de la ligne 7 pour 60,6 K€ (stable / BP 2023). A noter qu'à partir de 2024, il n'y a plus de subvention du PIA jeunesse pour financer NOCTUB (-71,1 K€ / BP 2023).
  - Les recettes du service **Rou'libre** sont estimées à **57 K€** (stable / BP 2023).
  - Les **redevances abris-bus** pour **45 K€** (stable / BP 2023).
- **63,3 K€** (-11,9 K€ / BP 2023) de recettes pour le **PDU** dont 37,8 K€ (+5,8 K€ / BP 2023) de participations pour l'opération "Savoir Rouler à Vélo" au sein des écoles primaires (17,4 K€ des communes et 20,4 K€ de subvention « génération vélos »), 15,5 K€ (-17,7 K€ / BP 2023) dans le cadre du marché attribué à la société BIROTA / ZOOV pour les vélos en libre service (hausse des recettes de +8 K€ et fin de la participation de la Région qui était de 25,7 K€ au BP 2023) et 10 K€ dans le cadre de l'appel à la manifestation d'intérêt mobilité réalisé en 2021.



- **0,4 K€** (-740 K€ / BP 2023) de recettes pour le **PEM**. Le BP 2024 prévoit une régularisation comptable de 740 K€ (remboursement d'une passerelle et parking en silo).
- Les **recettes communes** aux 4 composantes du budget annexe transports s'élèvent à **22,5 K€** (stable / BP 2023). Ce montant correspond à la convention de partenariat avec la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du pôle aménagement urbain avec la mise à disposition de personnel.

### Les dépenses d'investissement s'élèvent à **13,75 M€**.

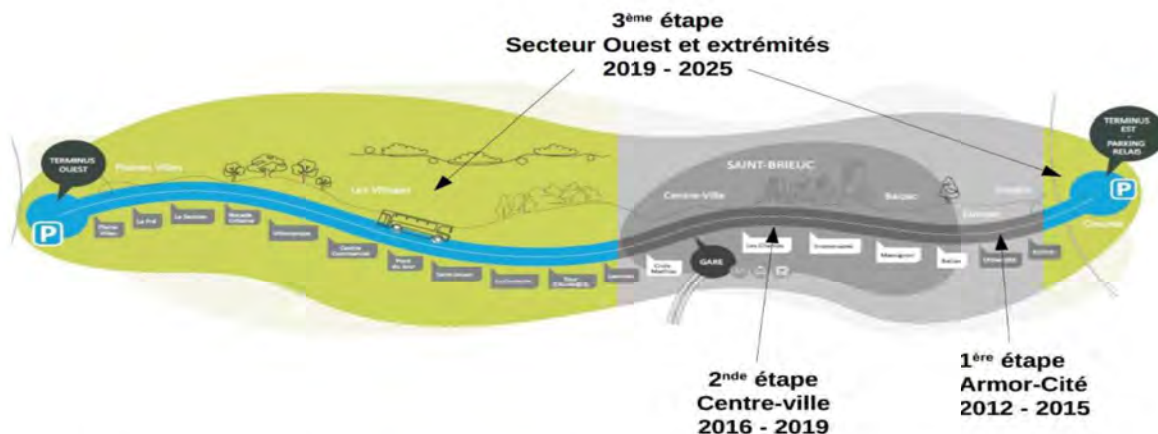
- **4,64 M€** (+2,39 M€ / BP 2023) seront consacrés au **réseau des transports** :
  - **695 K€** (-105 K€ / BP 2023) pour le **Grand dépôt** dont principalement 500 K€ reconduits pour l'adaptation du dépôt à des bus au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) : bornes de recharge, parking, atelier,... et 78 K€ pour l'équipement de l'atelier.
  - **3,94 M€** (+2,49 K€ / BP 2023) pour les **autres dépenses** dont les principales concernent pour 2024 l'acquisition de 7 véhicules articulés GNV pour 3,48 M€ (+2,52 M€ / BP 2023), l'adaptation du système billettique en vue de son évolution complète en septembre 2025 (paiement carte bancaire, valideurs pour les lignes scolaires, boutique en ligne,...) pour 350 K€ (stable / BP 2023) et l'acquisition de VAE pour **Rou'libre** pour 72 K€ (-31 K€ / BP 2023).



*Le nouveau dépôt des bus inauguré le 8 septembre 2019.*

- **1,32 M€** (-149,6 K€ / BP 2023) seront consacrés au **PDU** principalement pour :
  - **722,8 K€** pour **Hentig Glas** (+332,6 K€ / BP 2023). Dans le cadre de ses compétences mobilités et enseignement supérieur, SBAA a souhaité porter un projet de liaison douce entre la gare SNCF et le Port du Légué via l'aménagement de l'actuelle voie ferrée en voie verte (décision en date du 18 mai 2020). Le 1<sup>er</sup> tronçon entre les rues Berthollet et Chaptal a été réceptionné en 2021, la seconde séquence, dite de couture urbaine, de la rue Berthollet à la gare SNCF a été aménagée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Les dépenses prévues au BP 2024 concernent les travaux pour la phase 3 entre la rue Chaptal et la rue du Valais et les études pour la phase 4 qui termine la liaison douce jusqu'au port du Légué.
  - **373 K€** (+26 K€ / BP 2023) reconduits pour l'**aménagement en parking relais et aire de covoiturage** d'une parcelle située à la Croix Tual à Ploufragan.
  - **100 K€** (+20 K€ / BP 2023) d'**aides à l'achat de vélos à assistance électrique** pour les particuliers.
  - **50 K€** (-350 K€ / BP 2023) dans le cadre du **schéma directeur cyclable**. Ce fonds pourra être abondé au cours de l'année en fonction des projets soumis par les communes.
  - **48 K€** (stable / BP 2023) pour le déploiement de **stationnements vélos** à certains arrêts du réseau de transports.
  - **6 K€** (-21,7 K€ / BP 2023) pour la création d'une station supplémentaire dans le cadre du nouveau marché **VAE en libre service** dénommé "**Vélo'Baie**".

- **6,22 M€ (+2,55 M€ / BP 2023)** sont consacrés à **TEO** dont :
  - **5,67 M€ de travaux TEO 3 (+2,5 M€ / BP 2023)** dont **1,70 M€ (+494 K€ / BP 2023)** pour le compte de la Ville de Saint-Brieuc et **3,96 M€ (+2,01 M€ / BP 2023)** pour le compte de SBAA. Les investissements pour le compte de la ville de Saint-Brieuc donnent lieu à un remboursement intégral par la ville de Saint-Brieuc.
  - **551,2 K€ (+46,5 K€ / BP 2023)** de **subventions d'équipement** au titre de TEO 3 pour les travaux de réseaux (SDE et eaux pluviales) : 201,2 K€ et TEO 2 pour des travaux d'isolation phonique chez les riverains (350 K€).



- Il n'y a **pas de dépenses** prévisionnelles consacrés au **PEM** (-2,07 M€ / BP 2023). Le BP 2023 comprenait :
  - **des investissements pour le compte de la ville de Saint-Brieuc, donnant lieu à un remboursement intégral** qui s'élevait à **293 M€** (solde de l'opération PEM).
  - **645 M€ de reversement à la Ville de Saint-Brieuc de subventions** perçues pour son compte dans le cadre de cette opération.
  - **1,12 M€ de subventions d'équipements** à des partenaires (ville de Saint-Brieuc, SNCF,...) pour différents projets au titre du PEM.
- **1,57 M€** (stable / BP 2023) seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.

#### Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9,38 M€.

- **812 K€ (+284 K€ / BP 2023)** de subventions pour le **PDU** dont **612 K€ (+84 K€ / BP 2023)** pour l'aménagement de la voie verte Hentig Glas et **200 K€ (nouveau 2024)** pour la création de l'aire de covoiturage Merlet - Ploufragan.
- **1,71 M€ (+76 K€ / BP 2023)** dans le cadre de **TEO** qui correspondent au **remboursement de la ville de Saint-Brieuc** dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique.
- **150 K€ (-1,14M€ / BP 2023)** dans le cadre du **PEM** correspondant à la réinscription de **ventes de garages** Boulevard Charner.
- **6,71 M€ (+3,14 M€ / BP 2023)** de **recettes communes** qui correspondent à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement pour 6,58 M€ ainsi qu'au FCTVA pour 132 K€.

**F. CULTURE ET EQUIPEMENTS CULTURELS****MONTANT DEPENSES = 3,06 M€****FONCTIONNEMENT = 2,70 M€****INVESTISSEMENT = 0,36 M€**

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend donner à voir et développer la richesse culturelle du territoire (Orientation 3.3) en soutenant la filière culturelle, en faisant de l'offre culturelle un outil promotionnel du territoire, en garantissant l'égalité d'accès aux services pour les habitants,...

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place sont les suivantes :

- Gérer une Maison des Cultures de Bretagne, tête de réseau pour le territoire et les initiatives de tous les acteurs en la matière.
- Elargir et coordonner l'action culturelle de l'Agglomération en mettant en réseau les acteurs, les structures et les équipements et en initiant des projets collectifs, concertés et structurants.
- Accompagner et soutenir la création et la diffusion artistique et la présence des artistes sur le territoire dans des domaines artistiques variés.
- Développer de nouveaux champs culturels (patrimoine, arts visuels, culture bretonne,...)
- Gérer le 7 Bis et Cies (espace de travail situé en centre ville et dédié à la création artistique pour les compagnies)
- Initier des actions autour des arts visuels

**Les dépenses communes** à la politique culturelle s'élèvent à **270,4 K€** (+5,8 K€ / BP 2023) dont principalement 202,8 K€ de dépenses de personnel (+6,5 K€ / BP 2023) ajustées à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs. L'autre dépense significative concerne la prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC de Quintin pour 67,7 K€ (stable / BP 2023).

En dehors des dépenses communes, les autres dépenses se répartissent ainsi :

**1) Photo Festival Baie de Saint-Brieuc : 64,2 K€**

L'évolution des dépenses entre le BP 2023 et le BP 2024 (-70,5 K€ / BP 2023) résulte du caractère biennal du festival dont la prochaine édition aura lieu en 2025.

Des **recettes pour le festival** sont prévues à hauteur de **5 K€** (-20 K€ / BP 2023) dans le cadre du pacte culturel 2024-2026 du Département.

**2) Tir Ar Vro – L'OTE - Maison des Cultures de Bretagne : 60,7 K€**

Une convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 a été signée auprès de la fédération Ti Ar Vro/Telenn qui occupe le site pour contribuer au développement des cultures de Bretagne (DB-044-2022). L'association TELENN occupe le site à titre gracieux dont la mise à disposition est estimée à 11 600 €/an.

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **57,9 K€** soit +10,1 K€ / BP 2023 et concernent :

- 26,5 K€ de subventions versées à Telenn (stable / BP 2023) pour le poste de coordinateur et l'aide au projet culturel.
- 31,4 K€ de charges à caractère général (+10,1 K€ / BP 2023) dont principalement 10,1 K€ de fluides (+0,3 K€ / BP 2023), 5 K€ de maintenance et entretien du site (-1 K€ / BP 2023) et 14,4 K€ de frais de nettoyage de locaux en progression de +10,8 K€ par rapport au BP 2023 (nouveau marché).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **2,8 K€ (+1,6 K€/ BP 2023)** mobilier (bureau,...).

### **3) Ecole de musique : 516,3 K€**

Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été créé en 2007 entre les Communautés de Communes de Moncontour, Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté. Suite à la recomposition territoriale, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer se sont substituées aux 3 communautés de communes. Un syndicat ayant vocation à être dissout s'il ne reste plus que 2 membres, le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été dissout au 31 juillet 2017 (DB-264-2017). Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce depuis le 1<sup>er</sup> août 2017 cette compétence de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au Conseil d'Agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **490,5 K€ (-1,2 K€ / BP 2023)** dont **459,8 K€ de charges de personnel (+2,5 K€ / BP 2023)** ajustées, entre autre, à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs.

**30,7 K€ (-3,7 K€ / BP 2023)** de **charges à caractère général** permettent de faire fonctionner l'école de musique dont 5,1 K€ de fluides, 3,6 K€ de dépenses d'entretien et de maintenance des instruments, 4,4 K€ de dépenses d'entretien et de maintenance du site, 3,4 K€ de fournitures et 2,5 K€ de prestations. Les dépenses informatiques s'élèvent à 10,5 K€ et concernent "IMUSE", le logiciel de gestion des inscriptions de l'école de musique de l'agglomération ainsi que l'école des beaux-arts et le conservatoire de musique de la ville de Saint-Brieuc. Il y a une refacturation partielle à la ville de Saint-Brieuc. L'ensemble des dépenses sont à la baisse mis à part les dépenses informatiques.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **157,3 K€ (+0,6 K€ / BP 2023)** dont 95 K€ de droits d'inscriptions (stable / BP 2023) et 57 K€ (stable / BP 2023) de participation du Conseil Départemental. L'évolution résulte de la refacturation partielle du logiciel I-Muse à la ville de Saint-Brieuc pour l'école des beaux arts et le conservatoire de musique qui s'élève à 5,3 K€ (+0,6 K€ / BP 2023).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **25,8 K€ (+16,8 K€ / BP 2023)** et concernent l'enveloppe annuelle pour l'achat d'instruments et de matériels pédagogiques pour 9 K€ (stable / BP 2023) mais aussi l'achat de 12 ordinateurs et téléphones portables pour 14,3 K€ (nouveau BP 2024) afin de permettre la mobilité des enseignants.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

### **4) Éducation enseignement artistique : 474,2 K€**

L'agglomération coordonne un réseau de musiciens intervenants qui contribue au développement des activités musicales en milieu et hors temps scolaire sur le territoire. Cette action se mène en partenariat avec les communes concernées qui sont associées à la réalisation des projets pédagogiques et pour certaines au financement.

Les **dépenses** représentent **474,2 K€ (+26,9 K€ / BP 2023)** dont 415,5 K€ de charges de personnel (+23,4 K€ / BP 2023) ajustées à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs. Les autres dépenses s'élèvent à 58,7 K€ (+3,5 K€ / BP 2023) et concernent :

- 27 K€ (stable / BP 2023) de subventions pour l'accessibilité à la musique des enfants résidant sur des communes sans école de musique.
- 25,7 K€ (+1,5 K€ / BP 2023) consacrés aux projets intercommunaux des musiciens intervenants dont 11,3 K€ de rémunération d'intermédiaires (+2,8 K€ / BP 2023), 6,6 K€ de

fournitures (-2,5 K€ / BP 2023), 3 K€ de refacturation de charges / BP 2023) et 2,6 K€ pour la réparation des instruments.

- 6 K€ d'achat de matériel (+ 2 K€ / BP 2023).

En **recettes**, Saint-Brieuc Armor Agglomération percevra **129,5 K€ (+1,5 K€ / BP 2023)** dont la refacturation des salaires des musiciens intervenants estimée à 100 K€ (stable / BP 2023), une aide à l'emploi de la part du Conseil Départemental pour un montant de 28 K€ (stable / BP 2023) et une aide au projet « Podcasts » de 1,5 K€ du Conseil Départemental.

## 5) Lecture Publique : 368,8 K€

Les « médiathèques de la baie » est un réseau rassemblant les bibliothèques du territoire de Saint-Brieuc Agglomération depuis 2014. Ce réseau permet d'avoir un catalogue en ligne commun (livres, CD,...). Une seule carte et un seul abonnement permettent d'avoir accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Composé de 23 communes pour 28 bibliothèques, le réseau sera rejoint en 2024 par la commune de Lantic.

Par la délibération DB-189-2023, Saint-Brieuc Armor Agglomération a adopté un schéma de développement de lecture publique à l'échelle intercommunale baptisé « Lisons 2032 » afin de définir la stratégie et les priorités d'action du collectif acteur de la lecture publique à l'échelle intercommunale. « Lisons 2032 » met en avant 4 défis à relever se déclinant en 12 objectifs opérationnels et en 30 actions.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **331,6 K€ (+34,2 K€ / BP 2023)** dont 126,5 K€ de charges de personnel (+25,3 K€ / BP 2023) ajustées à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs.

Les autres principales dépenses concernent **146,3 K€ (-24,7 K€ / BP 2023) pour le fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie** dont principalement les abonnements en ressources numériques et Electre pour 60 K€ (-29,2 K€ / BP 2023) et les dépenses informatiques (hébergement, maintenance, inscription au domaine,...) pour 63,5 K€ (-14 K€ / BP 2023). La nouveauté du BP 2024 en lien avec les objectifs de « Lisons 2032 » concerne la mise en place d'une prestation externalisée de navettes entre les bibliothèques pour le transports de livres pour 20 K€ en 2024 (50 K€ en année pleine).

Ces dépenses de fonctionnement prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération sont refacturées aux communes à hauteur de 50 %.

A cela, s'ajoutent **58,8 K€ (+33,6 K€ / BP 2023) d'actions ne rentrant pas dans le fonctionnement du réseau intercommunal des bibliothèques** dont :

- **39 K€ (+34 K€ / BP 2023)** d'études. Le BP 2023 concernait une mission complémentaire Schéma Lecture Publique pour 5 K€ tandis que le BP 2024 concerne une **étude sur l'impact des bibliothèques dans leur environnement**.
- **19,8 K€ (-0,4 K€ / BP 2023)** pour divers actions telles que le mois du numérique et les actions accessibilité.

Les **recettes de fonctionnement** du budget 2024 s'élèvent à **166,8 K€ (+18,8 K€ / BP 2023)** dont :

- **140 K€ (+15 K€ / BP 2023)** pour le **fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie**. On retrouve 125 K€ (stable / BP 2023) de refacturation des dépenses de fonctionnement du réseau aux communes à travers la mise en place de conventions de fonds de concours à hauteur de 50 % (DB-158-2019 du 27 juin 2019) ainsi que 15 K€ (nouveauté BP 2024) de subventions dans le cadre de la mise en place de la navette entre les bibliothèques (10 K€ du Pacte Culturel de Territoire et 5 K€ du Contrat Territoire Lecture).
- **26,8 K€ (+3,8 K€ / BP 2023)** de recettes pour les **actions ne rentrant pas dans le fonctionnement du réseau intercommunal des bibliothèques** dont 24 K€ pour l'étude sur



l'impact des bibliothèques dans leur environnement (9 K€ de l'ADEME et 15 K€ du Contrat Territoire Lecture) et 2,8 K€ pour les actions Accessibilité Handicapée.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **37,2 K€** (+34,2 K€ / BP 2023) dont :

- **24,7 K€** (nouveau BP 2024) pour le **réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie**. On retrouve 22,7 K€ pour l'intégration de Lantic dans le réseau (dont 12 K€ donneront lieu à un remboursement de la commune) ainsi que 2 K€ dans le cadre de la mise en place de la navette entre les bibliothèques.
- **12,5 K€** (+9,5 K€ / BP 2023) pour les **actions ne rentrant pas dans le fonctionnement du réseau intercommunal des bibliothèques** en lien avec « Lisons 2032 » dont des collections, des imprimantes tickets et divers matériels.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **21,2 K€** (+19,4 K€ / BP 2023) dont :

- **17 K€** (nouveau BP 2024) pour le **réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie**. On retrouve 12 K€ de remboursement de la commune de Lantic et 5 K€ de subventions dans le cadre de l'intégration de Lantic (DRAC,...)
- **4,2 K€** (+2,4 K€ / BP 2023) pour les **actions ne rentrant pas dans le fonctionnement du réseau intercommunal des bibliothèques** en lien avec « Lisons 2032 » (collections et matériels).

## **6) Spectacles vivants et arts visuels : 560,7 K€**

Ce budget consacré aux spectacles vivants et arts intègre l'organisation d'actions culturelles telles que des expositions, des médiations jeune public et des événements intercommunaux.

Des subventions sont également prévues à destination des acteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **378,2 K€** (+5 K€ / BP 2023). Les principales dépenses sont :

- **13,8 K€** (-0,3 K€ / BP 2023) pour le **7Bis&Cie** dont la vocation est de soutenir la création et la présence artistique sur le territoire.
- **317 K€** (stable / BP 2023) de **subventions** de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels. L'ensemble de ces interventions représente également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.
- **47,4 K€** (+5,3 K€ / BP 2023) pour **diverses actions** dont 40,4 K€ (+5,3 K€ / BP 2023) pour l'organisation de manifestations (Rock and Stock, Zoom sur un territoire, éducation à l'image, l'été culturel,...) et 7 K€ (stable / BP 2023) d'aide pour le festival Art-Rock (eau et assainissement). En 2023, il y a eu 21 actions dans 16 communes.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **16 K€** (+6 K€ / BP 2023) et concernent un financement du département dans le cadre du Pacte Culturel de Territoire (manifestations dans le cadre de l'éducation à l'image,...) pour 10 K€ (stable / BP 2023) ainsi que 6 K€ de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (nouveau BP 2024).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **182,5 K€** (+30,5 K€ / BP 2023) et concernent le bâtiment du 7Bis&Cie dont principalement la réinscription au budget 2024 de la réfection de la toiture pour 180 K€ (+28 K€ / BP 2023).

Il n'y a pas de **recette d'investissement**.

## **7) Maison de la Baie : 280,3 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **267,5 K€** (-34,8 K€ / BP 2023) dont 178,1 K€ (-35,9 K€ / BP 2023) de charges de personnel ajustées à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs (1 agent partiellement sur la Maison de la Baie est basculé à 100 % sur la Briqueterie,...).

Concernant les 89,4 K€ (+1,1 K€ / BP 2023) permettant de faire fonctionner le site, les dépenses principales concernent la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 16,5 K€ (-0,8 K€ / BP 2023), des frais de maintenance et d'entretien du site et du matériel muséographique pour 16,5 K€ (-0,8 K€ / BP 2023), les fluides pour 19,9 K€ (-0,7 K€ / BP 2023), des fournitures, produits boutique et petits équipements pour 18,7 K€ (+0,5 K€ / BP 2023), des prestations diverses pour 3,6 K€ (+2,8 K€ / BP 2023) et les frais de télécommunication et informatique pour 3 K€ (-0,6 K€ / BP 2023).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **88 K€** (+7,2 K€ / BP 2023) dont principalement 62 K€ (+7,2 K€ / BP 2023) de billetterie et de vente de produits boutique mais également 26 K€ (stable / BP 2023) de subvention du Conseil Départemental.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **12,8 K€** (+10,2 K€ / BP 2023) dont 6,3 K€ d'achat de matériels, 3,3 K€ pour une auto-laveuse et 3 K€ pour la pose d'un velux.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

### **8) Musée de la Briqueterie : 463,5 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **374,5 K€** (+52,8 K€ / BP 2023) dont 272,5 K€ (+56,1 K€ / BP 2023) de charges de personnel ajustées à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs (1 agent partiellement sur la Maison de la Baie est basculé à 100 % sur la Briqueterie,...).

Concernant les 102 K€ (-3,3 K€ / BP 2023) permettant de faire fonctionner le site, les dépenses principales concernent la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 49,5 K€ (-2,9 K€ / BP 2023), des frais de maintenance et d'entretien pour 19 K€ (-0,7 K€ / BP 2023), les fluides pour 16,8 K€ (-2,6 K€ / BP 2023), des fournitures et petits équipements pour 9,6 K€ (stable / BP 2023) et les frais de nettoyage des locaux pour 3 K€ (+2,6 K€ / BP 2023).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **50 K€** (-3 K€ / BP 2023) dont 50 K€ (+4,5 K€ / BP 2023) concernent la billetterie et la vente de produits. Il n'y a plus de subventions du département dans le cadre du Pacte Culturel de Territoire (-7,5 K€ / BP 2023).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **89 K€** (-91 K€ / BP 2023) dont 80 K€ pour l'**opération de rénovation énergétique et d'aménagement intérieur du musée**, 1,5 K€ d'aménagement du carport, 6,5 K€ de matériels divers et 1 K€ de travaux wifi.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

## G. EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

<b>MONTANT DEPENSES = 14 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 9,06 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 4,94 M€</b>

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend accompagner et structurer les pratiques de loisirs dans leur diversité (orientation 3.4). Les priorités sont notamment la structuration et le développement de la pratique de l'offre sportive, sport-nature, sport-loisirs, sport-santé et handisport. Par ailleurs, l'agglomération souhaite poursuivre son ambition nautique.

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place ont été ou sont les suivantes :

- L'ambition « Station Sports-Nature » approuvée par la délibération DB-229-2018 du Conseil d'Agglomération du 5 juillet 2018 et qui concerne les politiques sportives, touristiques et environnementales de l'agglomération.
- L'inscription au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) des rénovations et améliorations du bassin sportif d'Aquabaie et la réfection de la piscine Goëlys afin de former des citoyens complets et de leur donner les moyens de développer les habiletés sportives et physiques.

Les **dépenses communes à la politique sportive s'élèvent à 472 K€** (+142 K€ / BP 2023) et concernent des dépenses de personnels ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs. Les autres dépenses se répartissent ainsi :

### **1) Politique sportive d'intérêt communautaire : 947,4 K€**

Ce service, reposant sur une compétence récente est au cœur de la dynamique de développement et d'élargissement du territoire.

Il inscrit aujourd'hui son action sur deux axes prioritaires :

- le suivi des subventions pour l'évènementiel sportif mais aussi pour les équipements sportifs afin de garder une logique globale. Dans cette démarche, est assuré un suivi des actions subventionnées en positionnant l'agglomération comme un partenaire opérationnel. Un travail est actuellement en cours sur la définition des critères d'attribution des subventions.
- Le développement des projets en lien direct avec les enjeux prioritaires du territoire, notamment les sports nature et la maritimité.

Le montant consacré à la **politique sportive d'intérêt communautaire s'établit à 947,4 K€** (+118 K€ / BP 2023) dont :

- 450 K€ (+115 K€ / BP 2023) d'enveloppe consacrée à la **Route des Terre-Neuvas** : nouvelle transatlantique entre Saint-Pierre et Miquelon et la Baie de Saint-Brieuc. En 2023, cette enveloppe a servi à des évènements nautiques ainsi qu'à la coupe du monde de Trial. Côté recettes, 200 K€ sont prévues (+50 K€ / BP 2023).
- 250 K€ (stable / BP 2023) d'aides collectives et individuelles pour le sport de haut niveau. Par délibération (DB-021-2021), le Conseil d'Agglomération a décidé d'exercer la compétence « sport de haut niveau amateur » qui se traduit par un soutien financier à l'excellence des clubs amateurs, ainsi qu'à leur respect d'ambitions sociales (développement du sport féminin, mixité des publics, tarification solidaire, formation des jeunes, sport-santé) et par un soutien financier individuel aux sportifs de haut niveau amateur ou une aide aux disciplines ayant une forte identité territoriale.



- 155 K€ (stable / BP 2023) de subventions pour des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux.
- 70 K€ (stable / BP 2023) d'aides pour faciliter le transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires.
- 16,4 K€ (stable / BP 2023) de dépenses pour l'organisation ou la participation à des évènements sportifs autres que les événements nautiques.
- 6 K€ de matériels divers (+ 3 K€ / 2023) pour les manifestations (arches,...).

## **2) Piscines : 8,06 M€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **5,06 M€** (+383,6 K€ / BP 2023).

Les charges de personnel s'élèvent à 3 M€ (-43,8 K€ / BP 2023) et sont ajustées à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs.

Les autres dépenses concernent principalement :

- 1,43 M€ (+419,5 K€ / BP 2023) pour les fluides dont 215,2 K€ d'eau (+44,2 K€ / BP 2023), 592,3 K€ pour l'électricité (-98,3 K€ / BP 2023), 327,9 K€ pour la chaufferie bois fournissant Aquabaie (+327,9 K€ / BP 2023), 288,2 K€ pour le gaz des différentes piscines (+145,7 K€ / BP 2023) et 8 K€ pour la fourniture du bois de la chaudière bois de Goëlys (stable / BP 2023). Par ailleurs, la filière bois du budget principal fournit la chaudière bois de Goëlys. Cette dépense en énergie pour Goëlys n'est pas facturée car sur le même budget (budget principal). Elle est valorisée à hauteur de 52 K€ au budget 2024 (stable / BP 2023). Concernant les fluides, le BP 2024 prend en compte la fermeture partielle d'Aquabaie pour la rénovation du bassin sportif ainsi que le nouveau tarif de gaz appliqué en 2024 (tarif bloqué en 2023). En raison d'une erreur de saisie, le BP 2023 ne comprenait pas le paiement de la chaufferie bois fournissant Aquabaie pour 229 K€ ainsi que le gaz d'Aquaval pour 40 K€. Retraité de ces éléments, l'évolution entre le BP 2023 et le BP 2024 est réellement de +150,5 K€. Il convient également de rappeler que les piscines font l'objet d'un contrat de performance énergétique permettant d'optimiser les consommations.

*Contrat de Performance Energétique 2020-2027 (DB-068-2020) : il a débuté au 1<sup>er</sup> avril 2020 pour une durée de 7 ans et a pour objectif la baisse en volume de la consommation en fluides des piscines par une maintenance optimisée ainsi que par la réalisation d'investissements.*

- 438,2 K€ d'entretien et de maintenance des sites (-13,3 K€ / BP 2023) dont 102 K€ pour Ophéa, 78 K€ pour Goëlys et 258,2 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 58,5 K€ (+7,7 K€ / BP 2023) de fournitures et petits équipements dont 0,6 K€ pour Ophéa, 18,6 K€ pour Goëlys et 39,3 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 65,6 K€ de prestations et contrats (+7,2 K€ / BP 2023) dont le gardiennage/télésurveillance des sites, les contrôles sanitaires et le nettoyage des locaux. L'évolution entre le BP 2023 et le BP 2024 vient principalement des frais d'analyse qui s'élèvent à 33 K€ (+4,5 K€ / BP 2023).
- 44,2 K€ (+7 K€ / BP 2023) de frais de télécommunication et informatiques dont le logiciel informatique Elisath qui permet des inscriptions et paiements en ligne et une uniformisation des sites.

*Retraité d'une erreur de saisie lors du BP 2023 (fluides – cf. ci-dessus), l'évolution des dépenses de fonctionnement entre le BP 2023 et le BP 2024 est réellement de +114,6 K€.*

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,31 M€** (+61,6 K€ / BP 2023) dont 1,30 M€ de billetterie : 297 K€ pour Ophéa, 300 K€ pour Goëlys et 700 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène

Boucher. L'estimation des recettes de fonctionnement tient compte des fréquentations 2022-2023 ainsi que de la fermeture partielle d'Aquabaie en 2024 en raison de la rénovation du bassin sportif.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **3 M€** (+661 K€ / BP 2023) dont :

- **Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher** pour **2,56 M€** (+478 K€ / BP 2023) dont 1,8 M€ (+298,5 K€ / BP 2023) pour la rénovation du bassin sportif d'Aquabaie. Ces travaux ont finalement débuté fin 2023 et vont durer jusque juin 2024. Le reste des investissements concerne principalement 600 K€ (+350 K€ / BP 2023) reconduits pour Aquabaie pour la reprise de l'espace sanitaires/douches ainsi que de l'espace accueil/vestiaires.
- **Goëlys** pour **243,1 K€** (+102 K€ / BP 2023) dont 80 K€ (-24 K€ / BP 2023) d'études dans le cadre des futurs travaux de réfection du site et 110 K€ (nouveau BP 2024) dans le cadre d'une installation solaire thermique au sol. Cet investissement est géré par la Direction Transition Écologique.
- **Ophéa** pour **203 K€** (+81 K€ / BP 2023) dont 170 K€ (nouveau BP 2024) dans le cadre d'une installation solaire thermique au sol. Cet investissement est géré par la Direction Transition Écologique.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 553,5 K€ (nouveau BP 2024) dont :

- **L'opération Aquabaie** pour **408,5 K€**. L'opération Aquabaie bénéficiera de financements actés auprès de l'Agence Nationale du Sport (450 K€), du Contrat de territoire (245 K€) et de la Région (249 K€). Un dossier sera déposé auprès de l'Agence de l'eau (économie d'eau).
- **Les opérations solaire thermique** pour **145 K€**. Cette subvention versée par l'ADEME concerne 2 installations solaires thermiques au sol sur les piscines de Goëlys et Ophea. Ces investissements sont gérés par la Direction Transition Écologique.

### **3) Golf de la Baie de Saint-Brieuc : 786,1 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **686,3 K€** (+46,8 K€ / BP 2023) dont 288 K€ de charges à caractère général en augmentation de (+ 5,11 %) par rapport au BP 2023, 373 K€ de charges de personnel (+11,01 % / 2023), de 18 K€ de charges financières (stables / 2023) et 1,4 K€ de charges de gestion courante.

Les charges à caractère général s'élèvent à 288 K€ en augmentation de 5,11 % (+14 K€) par rapport au BP 2023 et comprennent :

- des **fournitures** pour **161,5 K€** (+2,2 K€/BP 2023) dont les fluides (30,9 K€), le carburant (16,5 K€), des fournitures de petits équipements et administratives (47,2 K€), des cartes golfy (11,90 K€) et des achats de fournitures Pro Shop mises en dépôt-vente (55 K€).  
*A noter que les achats de fournitures dans le cadre du contrat de dépôt-vente Pro Shop donnent lieu à des versements de commissions.*
- des **stocks de marchandises** pour **18 K€** (+3 K€ / BP 2023)
- des **prestations et services** pour **93,7 K€** (+8,8 K€ / BP 2023)
- des **impôts et taxes** pour **14,8 K€** (+0,3 / BP 2023) intégrant la taxe foncière du club house du golf.

Les **charges de personnels** représentent **373 K€**, elles sont en augmentation par rapport au BP 2023 (+37 K€). Cette évolution s'explique par une revalorisation des primes et gratifications suite à la définition d'un nouveau cadre de rémunération des emplois privés.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **780,8 K€** (+7,8 % / BP 2023) dont 655 K€ (+43 K€ / BP2023) de prestations d'accès aux terrains et de locations de voitures, 82 K€ (-3 K€) de commissions Pro Shop (vente de marchandises), 3 K€ (+0,2 K€/BP 2023) de recettes avec le partenariat Ouest France, 9 K€ de loyers perçus, et 12 K€ (-1,5 K€) de remboursements de fluides et salaires, et 20 K€ de stock final.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **99,8 K€** (+8 K€ / BP 2023) dont 35,3 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt et 16 K€ pour le remboursement de l'avance de l'agglomération.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **48,5 K€** (+7,7K€ / BP 2023) et correspondent à l'achat de matériel technique et informatique, l'aménagement d'un local poubelle sur le parking et des frais d'annonces et d'insertion.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **5,3 K€** et correspondent à l'emprunt pour le financement des investissements 2024.

#### **4) Pole Nautique Sud Goëlo : 868,3 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **736,4 K€** et sont en augmentation de 29,4 K€ par rapport au BP 2023 (+4,2 %).

Les **charges à caractère général** progressent de 23,3 % entre le BP 2023 et le BP 2024 pour atteindre **241 K€** dont les principales composantes sont :

- des **fournitures** pour **92,3 K€** (-1,1 K€/BP 2023) dont les fluides (13 K€), le carburant (16 K€), des fournitures de petits équipements et administratives (37,9 K€), des achats de passeports voiles et fournitures diverses (25,4 K€).
- des **prestations et services** pour **133,8 K€** (+43,8 / BP 2023) dont entretien et maintenance (33,3 K€), assurances (21 K€), commissions diverses (6 K€), honoraires (47,8 K€) dont 40 K€ pour le projet inclusion « **La mer est à vous** » en partenariat avec la Fédération Française de Voile (FFVoile), communication et télécommunication (11 K€), concours divers (5,7 K€) et diverses autres prestations pour (9 K€).

La nouveauté majeure pour 2024 est proposée par **l'appel à projets 100 % Inclusion Numérique avec le partenariat FFVoile et la CDC pour le financement du projet « La mer est à vous »**. Ce projet consiste à détecter, identifier et accompagner 180 personnes afin de les acculturer à l'environnement maritime pour favoriser leur inscription durable dans l'un des métiers existants ou amenés à exister.

- des **impôts et taxes** pour **14,9 K€** (+0,1 / BP 2023) intégrant la taxe foncière du bâtiment de stockage à Saint Quay et les taxes d'amodiation sur les 2 sites (St Quay. 9,5 K€ et Binic 3,5 K€)

Les **charges de personnel qui atteignent 470 K€** (-2,08 % / BP 2023) représentent 62,5 % des dépenses de fonctionnement. La diminution de ces charges s'explique par une baisse de la partie congés payés qui avait été trop largement budgétée dans le budget 2023 (+22 K€)

Les **recettes de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)** s'élèvent à **416,9 K€** (+4,49% / BP 2023).

Les stages, les activités et les licences proposés à tous les publics représentent 85 % des recettes hors subventions pour un montant de 327 K€.

Les facturations des scolaires (une trentaine de classes par an) et des groupes sont estimées à 30 K€ et enfin, les mises à disposition de personnel au Comité Départemental de Voile prévues pour 7 K€.

Nouvelle recette en lien avec le projet inclusion « **La mer est à vous** » financé par un soutien de 40 K€ de la Fédération Française de voile.

La subvention versée par le budget principal est s'élève à 400 K€ (stable /BP2023).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **131,9 K€** (+6,98 % / BP 2023) dont 77 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 54,9 K€ (-13,8 K€ / BP 2023) dont principalement :

- 50 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux et de matériels nautiques
- 0,8 K€ pour la mise en place d'étagères dans les vestiaires
- Reprise des enrobés dans la cour (1,4 K€) et devant le bâtiment de l'école de voile (1,8 K€)
- Et 0,9 K€ pour des frais d'annonces et d'insertion.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **51,4 K€** (-15,6 K€/BP 2023) et comprennent une subvention d'investissement du budget principal de 20 K€ (stable /BP2023) pour l'acquisition de matériels nautiques et un emprunt d'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 28,4 K€ dans l'attente de la reprise des résultats au BS 2024 ainsi que la cession de matériels nautiques pour 3 K€.

### **5) Patinoire : 1,71 M€**

La fréquentation s'échelonne entre 35 000 et 40 000 entrées tous publics/an.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **684,4 K€** soit -131,3 K€ / BP 2023.

Sur ce montant, les dépenses de personnel représentent 405,8 K€ (-130,9 K€ / BP 2023) et sont ajustées à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs.

Les autres dépenses de fonctionnement diminuent de -0,4 K€ / BP 2023 pour atteindre 278,6 K€ en 2024. Les principales dépenses concernent les fluides pour 203,8 K€ (-11,3 K€ / BP 2023), des frais de maintenance et d'entretien pour 32,9 K€ (+5,9 K€ / BP 2023), des fournitures notamment pour des animations pour 13,1 K€ (+0,4 K€ / BP 2023), des frais de télécommunication et informatique pour 8,5 K€ (+0,4 K€ / BP 2023), des frais de gardiennage pour 5 K€ (+4 K€ / BP 2023) et la taxe foncière pour 6,8 K€.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **183,5 K€** (+1 K€ / BP 2023) et sont estimées sur la base de la fréquentation constatée en 2023.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **1,03 M€** (+767,9 K€ / BP 2023) dont principalement la réinscription pour 1 M€ (+807,3 K€ / BP 2023) du remplacement du groupe froid pour une mise en conformité par rapport à la réglementation des équipements sous pression, 16 K€ pour du mobilier pour la cafétéria, 5,2 K€ de matériels divers (patins, casiers,...) et 3,4 K€ pour l'acquisition d'une auto-laveuse compacte.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement** à ce stade.

### **6) Hippodrome : 370 K€**

Inauguré le 1<sup>er</sup> mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **199 K€** (+3 K€ / BP 2023) et comprennent principalement 96 K€ de charges à caractère général (+4 K€ / BP 2023), 70 K€ de charges de

personnel (+1 K€ / BP 2023), 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-065-2021) et 23 K€ (-2 K€ / BP 2023) de remboursement des intérêts de l'emprunt réalisé suite à la réalisation de l'Espace Accueil, d'Information et de Restauration.

La progression des charges à caractère général résulte principalement des frais de nettoyage des locaux (+6 K€ / vitrerie) ainsi que de la taxe foncière (+3 K€) minorée par des dépenses en diminution telles que les fluides (-4,8 K€) et l'achat de fournitures (-1 K€).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **370 K€** (+8 K€ / BP 2023) dont 75 K€ de loyer de la Société des Courses (stable / BP 2023), 17 K€ de prélèvement sur les paris (+2 K€ / BP 2023), 10 K€ de redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration (stable / BP 2023) et 8 K€ de locations de salles (+6 K€ / BP 2023).

La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal s'élève à 260 K€ (stable / BP 2023). En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que l'emprunt (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **171 K€** (-172 K€ / BP 2023) dont principalement le remboursement du capital de l'emprunt pour 90 K€ (stable / BP 2023), la réfection de l'anneau de présentation et son raccordement aux eaux pluviales pour 30 K€ et la réfection du réseau d'eaux pluviales pour 25 K€.

A noter qu'un montant de 15 K€ (nouveau 2024) a été inscrit au BP 2024 pour l'équilibre de la section d'investissement. Retraité de cette inscription, les dépenses d'investissement s'élèvent à 156 K€ (-187 K€ / BP 2023).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **0 K€** (-177 K€ / BP 2023) car il n'y a pas d'emprunt d'équilibre. En effet, les recettes d'ordre suffisent à équilibrer la section d'investissement.

## **7) Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur : 203,5 K€**



*La salle couverte d'athlétisme a été inaugurée le mercredi 12 juin 2019.*

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **201,5 K€** (+15,7 K€ / BP 2023) dont 92,9 K€ (+7,2 K€ / BP 2023) de dépenses de personnel ajustées à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs. Les autres dépenses s'élèvent à hauteur de 108,6 K€ (+8,5 K€ / BP 2023) et comprennent principalement les fluides pour 44,1 K€ (+5,3 K€ / BP 2023 – évolution prix du gaz), les frais de nettoyage du site pour 32 K€ (+3,3 K€ / BP 2023), les frais de maintenance et réparation du site pour 24,9 K€ (-0,2 K€ / BP 2023) et des fournitures pour 6,2 K€ (stable / BP 2023).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **6 K€** (stable / BP 2023) et concernent des locations du site.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **2 K€** (-2,4€ / BP 2023) pour l'achat de matériel. Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

## **8) Sports Nature : 506,9 K€**

*Les dépenses de fonctionnement des sentiers de randonnées sont gérées par les communes à partir de 2023 avec un transfert de charges réalisé via la DAC des communes. L'agglomération garde les dépenses d'investissement.*

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **11,9 K€** (-0,1 K€ / BP 2023) dont principalement 6,4 K€ pour la station VTT (-4,6 K€ / BP 2023) et 5 K€ pour le sport nature (+4,5 K€ / BP 2023) comprenant notamment une participation au salon Sports Nature d'Angers 2024 « Natur is Bike ».

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **495 K€** (-65 K€ / BP 2023) dont :

- 95 K€ (+35 K€ / BP 2023) pour les sentiers de randonnées avec 25 K€ pour le développement de la station rando (stable / BP 2023), 65 K€ (+40 K€ / BP 2023) reconduit pour le développement du site des Chaos du Gouët et 5 K€ (-5 K€ / BP 2023) pour l'aménagement de passerelles.
- 400 K€ (-100 K€ / BP 2023) reconduits pour l'aménagement de la Côte des Halles à Ploëuc-L'Hermitage.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **43 K€** (+28 K€ / BP 2023) et concernent une subvention du CEREMA pour le développement du site des Chaos du Gouët.

## **9) Vélodrome – Piste de Roller : 20,3 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **12,3 K€** (+0,1 K€ / BP 2023) dont 10,8 K€ pour le site du Vélodrome (+2 K€ / BP 2023) et 1,5 K€ pour la piste de roller (-1,9 K€ / BP 2023). Ce montant correspond aux charges récurrentes d'entretien, de maintenance et de fournitures. L'évolution est principalement liée à l'entretien de l'éclairage de la piste du vélodrome qui est effectué tous les 2 ans.

Il n'y a pas de **recettes de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **8 K€** (+4,9 K€ / BP 2023) et concernent le vélodrome (création d'une enceinte de stockage extérieure des conteneurs déchets,...).

## **10) Salles de Sport Camille Claudel et La Closerie et Boulodrome La Vaillante : 45 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **45 K€** (+3,7 K€ / BP 2023) dont :

- 35 K€ (+3,4 K€ / BP 2023) pour la salle de sport de la Closerie (23 K€ de fluides, 4,5 K€ de frais de nettoyage de la salle, 6,1 K€ d'entretien-maintenance-réparation,...). La progression des dépenses est liée aux fluides (+2,9 K€) et aux frais de nettoyage (+0,5 K€).
- 9,4 K€ (+0,3 K€ / BP 2023) pour la salle de sport Camille Claudel dont 4,5 K€ de frais de nettoyage de la salle (+0,3 K€ / BP 2023) et 4,9 K€ d'indemnité d'utilisation.
- 0,6 K€ (stable / BP 2023) pour le boulodrome La Vaillante (fluides).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **9 K€** (+1 K€ / BP 2023) et correspondent à la facturation du Lycée Hôtelier la Closerie pour l'utilisation de la salle de sport La Closerie.

Il n'y a pas de **dépenses et recettes d'investissement**.

## H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

<b>MONTANT DEPENSES = 1,27 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 1,24 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0,03 M€</b>

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend accompagner le développement des secteurs économiques d'avenir en favorisant le développement des compétences locales et d'insertion (orientation 1.2) et entend garantir la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités (orientation 3.1).

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène une politique spécifique pour accompagner le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés et développe des actions pour favoriser l'emploi par l'insertion. La Politique Insertion Sociale et Professionnelle de SBAA s'inscrit dans la mise en œuvre de la Plate Forme Insertion Sociale et Professionnelle 2021-2023 (DB-312-2020). La suite de ce dispositif sera délibéré début 2024.

Il s'agit d'une compétence non obligatoire venant en complément des actions menées par l'Europe, l'État, la Région et le Département.

Cette politique de l'agglomération fixe 5 axes prioritaires :

- > Repérage – Accueil – Information – Accompagnement de premier niveau des publics (Point Accueil Emploi au sein de l'Espace Initiatives Emploi,...)
- > Lever les freins à l'emploi (mobilité, illettrisme,...)
- > En route vers l'emploi (mise en œuvre de la CIS-Clause d'insertion sociale dans les marchés publics,...)
- > Actions spécifiques de cohésion sociale (éradication de plantes invasives,Ateliers-chantiers participatifs,...)
- > Ingénierie de services à destination des partenaires

L'insertion sociale et professionnelle s'exerce également au sein de l'Espace Initiatives Emploi par l'hébergement de 5 structures intervenant toutes sur les champs de l'emploi et de l'insertion.



Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1,24 M€ (+100,3 K€ / BP 2023)** dont 551 K€ de charges de personnel (+56,2 K€ / BP 2023) ajustées à la vue de l'exercice 2023 et de l'évolution des effectifs (appels à projet,...).

Les principales autres dépenses concernent :

- **294 K€ (+29 K€ / BP 2023)** de **cotisations** dont la Mission Locale dédiée à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, le réseau SPEF (Bretagne structure pour l'emploi et la formation en Bretagne), le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), l'AVE (Alliance Ville Emploi),... L'évolution vient de la Mission Locale qui, au lieu de bénéficier d'une cotisation et d'une subvention, n'a plus qu'une cotisation dont le montant est réajusté.

- **116 K€** (-34 K€ / BP 2023) de **subventions** destinées aux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi (Avant-premières, CIDF, la Cité des métiers,...). L'évolution vient de la Mission Locale qui, au lieu de bénéficier d'une cotisation et d'une subvention, n'a plus qu'une cotisation dont le montant est réajusté.
- **79,1 K€** hors dépenses de personnel (+9,5 K€ / BP 2023) dans le cadre du dispositif « **Territoires Zéro Chômeur Longue Durée** ». Par la délibération DB-143-2022, l'agglomération a déposé sa candidature à ce dispositif pour le territoire de Ploufragan/Saint-Brieuc. Cette expérimentation, pour 2022-2026, a pour objectif de permettre à des demandeurs d'emploi de longue durée volontaires pour travailler d'accéder à des emplois durables et adaptés sur le territoire. Pour cela, l'agglomération gère une équipe projet de 3 agents dont le but est d'identifier des demandeurs d'emploi longue durée et de les accompagner pour, dans un second temps, intégrer une Entreprise à But d'Emploi où ils signeront un CDI. L'EBE a ouvert le 2 octobre 2023. L'agglomération apporte une subvention de fonctionnement à l'EBE (58 K€ prévus pour 2024). Le financement est partagé avec les communes de Ploufragan et Saint-Brieuc.
- **56,5 K€** hors dépenses de personnel (+14,8 K€ / BP 2023) dans le cadre de l'**appel à projet « Cité de l'Emploi »**. Par des moyens renforcés (100 K€ de subventions par an sur 2 ans) et la mobilisation des acteurs, les cités de l'emploi ont pour but d'améliorer le repérage et le rattachage des demandeurs d'emplois des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) aux dispositifs de droit commun. L'appel à projet « Cité de l'Emploi » s'est déroulé entre fin 2021 et fin 2023 pour un coût de 200 K€ (charges de personnel comprises) entièrement subventionné par l'État. Le montant inscrit au BP 2024 est le solde de cette action.
- **124,6 K€** (+35,8 K€ / BP 2023) de dépenses d'entretien et de fonctionnement de l'**Espace Initiative Emploi (EIE) et des ateliers du cœur** dont 74,6 K€ d'entretien-maintenance-nettoyage des locaux, 25,8 K€ de fluides, 15,7 K€ de fournitures dont des produits alimentaires dont une partie est refacturée aux locataires, 6,5 K€ de taxes foncières et 2 K€ de dépenses informatiques. L'évolution résulte du nouveau marché de nettoyage des locaux.
- **14,5 K€** (-11 K€ / BP 2023) d'**enveloppe pour diverses actions récurrentes** pour l'aide au développement et /ou aux études de soutien à la création des structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique). En 2024, cela concerne entre autres la prestation de Déclic « gens de rue ville de Saint-Brieuc » pour 3K€, l'économie sociale et solidaire pour 3 K€, le développement d'outils numériques dans le Pôle Accueil Emploi pour 2 K€, l'animation d'ateliers emploi pour 1,5 K€, le montage de chantiers participatifs pour 1 K€,...

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **516 K€** (+118 K€ / BP 2023) et comprennent principalement:

- **173 K€** (-5 K€ / BP 2023) des **structures locataires de l'Espace Initiative Emploi et de l'atelier du cœur** dont 138 K€ de loyers (+4 K€ / BP 2023) et 35 K€ de charges refacturées pour l'Espace Initiative Emploi (-9 K€ / BP 2023) (les charges refacturées étaient sur-estimées lors du BP 2023).
- **190,6 K€** (-4,4 K€ / BP 2023) de subventions dans le cadre du dispositif « **Territoires Zéro Chômeur Longue Durée** » dont 141,3 K€ de l'Europe et de la Région et 49,3 K€ des communes de Saint-Brieuc et Ploufragan qui sont concernées par le dispositif. A noter que le BP 2023 comprenait 48 K€ au titre de l'année 2022 de l'Europe et la Région.
- **100 K€** (+100K€ / BP 2023) de solde des 200 K€ de recettes dans le cadre du dispositif « **Cité de l'emploi** ».

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **32 K€** (-0,2 K€ /BP 2023) et comprennent principalement :

- **15 K€** (stable / BP 2023) pour des subventions d'**investissement de croissance** (aide aux structures de l'insertion par l'activité économique, pour l'amélioration des conditions de travail dans les ateliers, chantier d'insertion).



- **15 K€** (+9,2 K€ / BP 2023) de travaux à l'**Espace Initiative Emploi** dont la réfection de bureaux et la création d'un local à vélo.
- **2 K€** (+1 K€ / BP 2023) d'achat de **meublement**.

Le BP 2023 comprenait 10,4 K€ d'achat de matériel informatique dont 3,1 K€ dans le cadre du dispositif « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée ».

**Il n'y a pas de recettes d'investissement.**

## I. COHESION SOCIALE

**MONTANT DEPENSES = 1,84 M€**

**FONCTIONNEMENT = 1,58 M€**

**INVESTISSEMENT = 0,26 M€**

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Depuis 2007, l'Agglomération s'est dotée d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

**CISPD : 189,6 K€**

Le CISPD est composé de trois collèges :

- Un collège d'élus désignés par le Président du CISPD.
- Un collège des représentants de l'Etat (Préfet, Procureur, Police, Gendarmerie, Justice, Education nationale, Conseil général...).
- Un collège de socio-professionnels (associations de prévention, associations jeunesse, bailleurs sociaux, transport...), confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le Président du CISPD.

Les thématiques des actions menées par le CISPD validées lors du comité de pilotage du 1<sup>er</sup> mars 2017 (DB-131-2017) sont :

- Le bien vivre ensemble sur l'espace public
- La prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- La prévention à l'égard des jeunes de 18-25 ans particulièrement exposés aux risques de délinquance
- La réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice
- La lutte contre la radicalisation

**181,6 K€** seront consacrés au **CISPD** en 2024 dont 181,6 K€ en fonctionnement soit - 21,3 K€/2023 dont, les évolutions concernent principalement l'élaboration du prochain contrat de ville :

- **65 K€** en subventions pour **soutenir les associations** qui portent les actions sur ces différents sujets sur notre territoire,
- **5 K€** pour la réalisation d'actions sur le thème de la prévention des jeunes ou de la prévention des violences faites aux femmes qui s'inscrit dans la démarche de renouvellement stratégique pour la période 2022-2024 et de la volonté de concrétiser et valoriser les partenariats créés depuis septembre 2019,
- **6 K€ (- 24 K€/2023)** de prestation d'accompagnement pour élaborer le prochain contrat de ville, qui devra être opérationnel dès 2025,
- **6,5 K€** de cotisation pour l'adhésion à Réso'Villes, centre de ressources Politique de la Ville pour le grand ouest,
- **77,3 K€ (+ 2 K€/2023) de charges de personnel,**
- **20 K€** pour un financement partiel du poste d'**assistance sociale du commissariat** par convention 2021-2023 (DB 033-2021 du 11 mars 2021),
- **1,5 K€** de frais de réception pour les journées partenariales dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de ville ;
- **0,3 K€** de fournitures administratives pour l'animation des réunions de groupes de travail.

Il n'y a pas de recettes de fonctionnement en 2024.

Il n'y a pas d'inscription budgétaire en section d'investissement.

### **ACTION SOCIALE : 1,26 M€**

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 30 novembre 2017 (DB-397-2018), Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action Sociale : « les services de maintien à domicile (aide à domicile, soins à domicile, portage des repas, assistance administrative, homme toutes mains, téléalarme) pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale, ou toute autre personne en faisant la demande, à l'ensemble du territoire de l'agglomération ». Cette compétence sur les 32 communes est confiée par l'agglomération au **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** au 1er janvier 2018.

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,25 M€ et correspondent :**

- au versement d'une subvention au CIAS pour **1,2 M€ (+ 200 K€/2023)** dans le cadre de l'attractivité des métiers à domicile, décidée en conférence des maires à compter de 2020. Cette subvention devra couvrir le besoin de financement déjà existant et les évolutions que devra mettre en œuvre le service afin de rendre plus attractif le métier d'aide à domicile et répondre aux besoins croissants de la population.
- À la prise en charge des frais de structures du nouveau siège du CIAS pour **54,2 K€ (- 1,6 K€/2023)** pour les fluides, entretien de bâtiments, fournitures, ...

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 202,6 K€ (+ 9 K€/2023)** et correspondent au remboursement des charges du siège du CIAS (52,6 K€) et au loyer (150 K€ soit + 9K€) pour les bâtiments du CIAS de Trégueux, de l'antenne littorale de Binic-Etables-sur-mer et de l'antenne Sud de Saint-Brandan.

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6,7 K€ (+ 6,7 K€/2023) pour le remplacement de la centrale anti-intrusion obsolète et le système de contrôle d'accès.**



• **Le Contrat Local de Santé et le Projet Territorial de Santé : 370 K€ (-102,1 K€/2023)**

Par délibération du conseil d'agglomération du 26 septembre 2019 (DB-190-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de s'investir et de développer son engagement autour des questions de santé et d'accès aux soins en autorisant la signature du Contrat Local de Santé (CLS) et en validant le recrutement d'un chargé d'animation du CLS pour une période de 3 ans renouvelable.

Le Contrat local de santé (CLS) participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet d'articuler les objectifs du projet porté par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et les besoins repérés sur le territoire pour mettre en œuvre des actions au plus près de la population.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2019 (DB 191-2019), Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté la prise de la compétence facultative santé.

Cette compétence comprend :

- L'animation et la coordination du contrat local de santé
- L'ingénierie, l'accompagnement technique et la mise en œuvre de projets facilitant l'accès aux soins et l'accès aux professionnels de santé
- Le soutien financier sous forme de fonds de concours ou subvention pour favoriser l'accès aux soins.

Par délibération N° 285-2022 du 08 Décembre 2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération valide son Projet Territorial de Santé.

La volonté est de conforter, renforcer et développer l'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération, déjà engagée dans le cadre du CLS depuis 2019.

Le projet est structuré autour de 4 axes :

- la prévention : la mortalité évitable, la santé mentale, le public jeunes , les personnes fragiles ...
- la perte d'autonomie : le maintien à domicile, la prévention, le logement ...
- l'accès aux soins : les locaux adaptés, les futurs professionnels, les dispositifs de coordination ...
- l'animation : les instances SBAA, le partenariat, l'approche transversale de la santé ...



A cet effet, **120 K€** (- 102,1 K€/2023) ont été prévus au budget primitif 2024 en **section de fonctionnement**. S'ajoutent les charges de personnel qui s'élèvent à **94,6 K€ (- 7,5 K€/2023)** et qui sont imputées à compter de 2024 sur la politique «Administration Générale».

Le budget se divise en deux parties : le **CLS** (Contrat Local de Santé) et le **PTS** (Projet Territorial de santé).

**72,6 K€** sont prévus pour le **Contrat Local de Santé** : 10 K€ pour des frais de formation, 30 K€ de frais de location du Bus de la Santé, 10 K€ pour des intervenants extérieurs et des animations, 5 K€ de frais de location de matériel, 5 K€ pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, 5,1 K€ pour l'achat de petit matériel et fournitures, 5 K€ de location de salles et 2,5 K€ de supports de communication.

**47,4 K€** sont prévus pour le **Projet Territorial de Santé** : 10 K€ de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, 12 K€ pour l'achat de petit matériel et fournitures, 4,9 K€ de location de salles, 5 K€ pour des intervenants extérieurs et des animations, 8 K€ de frais de réception, 2,5 K€ de supports de communication et 3 K€ pour l'adhésion au Réseau Villes-Santé et 2 K€ de subventions pour la Ligue Contre le Cancer et autres organismes.

Par délibération du 7 février 2019 (DB 9-2019), Saint-Brieuc Armor Agglomération a également validé un dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes (aide à l'acquisition ou aux travaux, aide à la première installation). **250 K€ (inchangé/2023) de subventions d'équipement sont prévus en section d'investissement** dont 50 K€ de subventions d'équipement aux professionnels (acquisitions de matériels) et 200 K€ de fonds de concours aux communes (aides aux travaux).

#### • **La Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor**

Par délibération du 29 novembre 2018, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de lancer une démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor ayant pour objectif de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décroisée sur les champs de la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'habitat, l'insertion et la vie locale.

C'est un cadre politique sur lequel se rattachent des financements et qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires d'un territoire et définit des priorités et des moyens via un plan d'actions.

Par délibération du 11 juillet 2019 (DB 173-2019), Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé la convention territoriale globale 2019-2023 et le plan d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés.

L'année 2023 marque la fin de la CTG en cours et l'adoption d'une nouvelle CTG couvrant la période 2024-2028.

A l'occasion du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG), Saint-Brieuc Armor Agglomération a souhaité lancer une nouvelle démarche, plus transversale et plus ambitieuse d'élaboration d'un Projet territorial 0 - 30 ans.

Ce Projet doit répondre à un double enjeu, à la fois maintenir et attirer des familles et des jeunes de 0 à 30 ans.

Suite à la concertation avec les communes et les partenaires, une stratégie en 8 axes déclinés en 22 objectifs a été retenue pour la période 2024-2028.

Cette stratégie, dont l'année 2024 marquera le lancement de la mise en œuvre, constitue l'ossature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024- 2028 qui s'appuie également sur une gouvernance commune.

Pour chaque objectif, un pilote est nommé au sein des services de SBAA. Le pilote est notamment chargé de l'inscription et du suivi budgétaire de la mise en œuvre de l'objectif.

Aussi, le Budget prévisionnel du Projet territorial 0 - 30 ans – Convention territoriale 2024-2028 est reparti entre plusieurs directions et services : Direction Habitat Cadre de Vie, Direction Santé Famille et Proximité, Direction Prospective et Stratégie Territoriale etc...

Pour le suivi-animation de la convention, un comité de pilotage a été mis en place au cours de l'année 2020 (délibération 174-2020).

Par ailleurs, un avenant à la convention a été adopté le 17 décembre 2020 (délibération 313-2020). Cet avenant avait pour objectif de répondre aux exigences de la circulaire CNAF du 16 janvier 2020 prévoyant une réforme des modalités d'accompagnement financier de la CAF en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le CEJ de SBAA arrivant à terme au 31 décembre 2020, les collectivités concernées (communes, Syndicat de l'Orge et SBAA) ont adopté l'avenant à la CTG, se traduisant par la mise en œuvre du nouveau dispositif financier appelé « **Bonus territoire** ».

Depuis 2020, la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale a appelé des dépenses de personnel relatives à un poste de chargée de mission. Celui-ci est subventionné par la CAF à hauteur de 22,4 K€/an dans le cadre de « Bonus Territoire ».

**Les dépenses de fonctionnement** (hors charges de personnel) de la **Convention Territoriale Globale** s'élèvent à **25 K€** (+ 1 K€/2023) et comprennent :

- **3 K€** pour la mise en œuvre du Projet territorial 0 – 30 ans,
- **20 K€** pour le reversement de subvention de la CAF aux lauréats de l'appel à projets «**habitat alternatif**»,
- **2 K€ de frais de réception et déplacement** relatifs à l'organisation de forums et/ou séminaires et temps de travail collaboratifs.

**Les recettes de fonctionnement** de la **Convention Territoriale Globale** s'élèvent à **28,3 K€** (- 12,9 K€/2023) et correspondent à 22,4 K€ de prestations de la CAF pour le poste de chargé mission coordination CTG ; 4,9 K€ de subvention pour le diagnostic CTG ; 1 K€ de subvention de la CAF pour le «Forum Insertion-Petite-Enfance».

## J. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

**MONTANT DEPENSES = 1,73 M€**

**FONCTIONNEMENT = 1,59 M€**

**INVESTISSEMENT = 0,14 M€**

La **politique petite enfance** repose en premier lieu sur la gestion du **Relais Parents Assistants Maternels**, compétence exercée par l'ensemble des EPCI préexistants à la fusion.

La politique Petite Enfance concerne également l'**accueil collectif** avec la gestion par les pôles de proximité de deux équipements considérés comme « Halte Garderie » : « La Farandole » à Quintin et « Potes & Potiron » à Binic - Etables-sur-Mer.

Enfin, la **politique enfance jeunesse** se traduit également par l'**Accueil de Loisirs Sans Hébergement** géré par le pôle de proximité situé à Quintin.



### 1) La Parentalité : 7,9 K€

#### **Le SIOPE (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance)**

La stratégie en matière d'accueil et de services pour la Petite Enfance a été déterminée dans le **SIOPE** adopté en 2019 pour la période 2020-2023 (DB-175-2019). Ce document de diagnostic et d'orientation a vocation à donner les grandes lignes en matière de développement et de réflexion « petite enfance ». Il s'intègre dans le cadre du schéma territorial des services aux familles et poursuit les objectifs fixés par la CNAF et la cour des comptes. C'est un outil référence pour les organismes comme la CAF et le Conseil Départemental qui accompagnent les porteurs de projets.

En 2023, le SIOPE est en cours de renouvellement pour la période 2024-2028. En tant que déclinaison opérationnelle de la CTG (Convention Territoriale Globale), il a fait l'objet d'une concertation avec les 32 communes du territoire entre janvier et juin 2023 autour de deux tables rondes. Il sera soumis au Conseil d'Agglomération au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Les **dépenses de fonctionnement** de la Parentalité à hauteur de **7,9 K€** sont destinées à financer différentes actions parentalité :

- Les **Rencontres Territoriales de la Petite Enfance** sont organisées par SBAA à destination des professionnels de la Petite Enfance et également des parents. Elles se poursuivent en 2024 avec une inscription budgétaire totale de **3 K€** (prestataires et frais de réception). Cette action fait l'objet d'une subvention versée par la CAF, d'environ 30 % du montant total des dépenses engagées.



- **L'analyse de pratiques** est prévue pour **450 €**. Depuis plusieurs années, les animatrices du Relais Petite Enfance sont accompagnées dans leurs pratiques par un intervenant extérieur, psychologue. Cela permet une mise à distance et un échange entre pairs sur des situations pour lesquelles elles interviennent en tant que médiateur. Ces séances favorisent la collaboration et la solidarité d'équipe entre secteurs différents.
- **Le mois de la parentalité : 3 K€**
- Des **frais de réception** sont prévus à hauteur de **300 €** sont prévus pour les Rencontres Territoriales Petite Enfance, le mois de la parentalité et le café des familles.
- Des **fournitures, du petit matériel, des livres, des droits SACEM : 1,2 K€**

**Des recettes de fonctionnement** sont prévues à hauteur de **40,9 K€ (+ 12,1 K€)** : il s'agit du Bonus Territoire versé par la CAF au titre de la coordination parentalité, la coordination Petite Enfance, de subventions CAF liées aux Rencontres Territoriales de La Petite Enfance et au mois de la Parentalité.

## **2) Le Relais Petite Enfance (RPE) : 813,4 K€ (- 108 K€/BP 2023)**

Depuis janvier 2017, le Relais Petite Enfance de SBAA est organisé en 7 antennes afin d'accompagner et d'offrir un cadre d'échange et de professionnalisation auprès des acteurs privés de l'accueil individuel, d'informer et d'accompagner les familles concernant la recherche d'un mode d'accueil et d'observer les conditions locales d'accueil du jeune enfant.

Les Relais Petite Enfance sont autorisés à fonctionner dans le cadre d'un agrément délivré par la CAF pour une durée de 4 ans via une convention de projet. Par délibération du 16 Novembre 2023 (DB-257-2023), une nouvelle convention de projet pour la période 2024-2028 a été approuvée.

Ainsi, le RPE de SBAA est financé à **48 %** en intégrant les charges du personnel animateur du RPE. Le prévisionnel 2024 des prestations CAF versées au titre du fonctionnement du RPE intègre :

- la prestation de service Relais Petite Enfance
- le bonus territoire Relais Petite Enfance

Le partenariat avec les communes, par la mise à disposition gracieuse des locaux, permet un service au plus près des usagers.



Un **budget global de 813,4 K€ (- 108,4 K€/BP 2023)** est consacré aux Relais Petite Enfance dont les principales dépenses sont :

- **757,6 K€** de frais de personnel (**-89,7 K€/BP 2023**) qui sont ajustés, entre autres, à la vue de l'exercice 2023 ainsi qu'en raison de l'évolution des effectifs résultant dans certains cas d'un travail de réaffectation du personnel entre politiques publiques par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.

- **55,8 K€ (+ 5,7 K€/BP 2023)** de frais de fonctionnement du relais portant sur 33,8 K€ de prestations pour les ateliers d'éveil, 8,3 K€ de fournitures de petit équipement pour l'achat et le renouvellement de petit matériel éducatif pour les 7 antennes, 2,6 K€ pour l'achat de livres, 6,4 K€ de maintenance informatique et frais de télécommunications, 3,5 K€ d'impression de documents aux usagers, lettres et planning d'activité et 1,2 K€ de frais divers.

Les **recettes de fonctionnement** perçues de la CAF sont estimées à **370 K€** (- 15,4 K€ / BP 2023) dont 360K€ pour la prestation de service et le bonus territoire Relais Petite Enfance et 10 K€ de bonus pour la mission complémentaire «accompagner la formation continue des assistants maternels».

### **3) Les Haltes-Garderies et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 913,2 K€**

Outre le soutien de la CAF via le «Bonus territoire», les haltes-garderies et l'ALSH bénéficient dans le cadre d'une convention avec la CAF d'un financement "Prestation de Service" qui est une prise en charge tarifée d'une partie des coûts de fonctionnement des établissements. Les objectifs de ce financement de la CAF sont la mixité sociale, la réponse aux besoins des familles, le développement du multi-accueil et l'amélioration du taux d'occupation des structures d'accueil.

- **Multi accueil "La Farandole": 421,1 K€**

La Farandole, située sur la commune de Quintin, accueille les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus, de façon occasionnelle, régulière ou urgente. L'équipement a une capacité d'accueil de 15 enfants et est ouvert le lundi de 13h à 18h et du mardi au vendredi de 8h à 18h. Il est animé par deux éducateurs de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et un agent petite enfance.

La Farandole fonctionne sur un mode halte garderie et remplit plusieurs missions :

- libérer les familles pour des rendez-vous ou des démarches de retour à l'emploi,
- rompre l'isolement des parents et des enfants gardés chez eux,
- préparation à la scolarisation,
- soutien à la parentalité,
- intervenant dans le cadre d'un accompagnement social organisé par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et les services sociaux du conseil départemental,
- moyen de garde permanent pour les parents qui ont un besoin inférieur à 20h/semaine et qui ne trouvent pas de place chez les assistantes maternelles car elles privilégient des contrats à temps complet.

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **324,5 K€** (+35,6 K€/ BP2023 y compris RH) dont 261,7 K€ (+34,4 K€/BP23) de dépenses de personnel qui sont ajustées entre autres à la vue de l'exercice 2023 et en raison de l'évolution des effectifs résultant dans certains cas d'un travail de réaffectation du personnel entre politiques publiques par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 62,8 K€ (+ 1,2 K€/BP 2023). Les plus significatives sont les fluides pour 21,6 K€, les frais de maintenance/entretien du site pour 12,2 K€ (inchangé/BP2023), les fournitures pour 8,7 K€ (-0,1 K€) et la livraison de repas pour 13,5 K€ (+ 1,5 K€/2023).

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **149,3 K€** (+ 0,7 K€/2023) dont :

- 120,3 K€ de la CAF et la MSA dans le cadre de la Prestation de Service et du «Bonus territoire» (CTG)
- 29 K€ de tarification des usagers

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **96,6 K€**, dont 33 K€ pour le changement de clôture, l'étude de sol pour l'installation d'une pergola, la pose d'un contour en bois et la fourniture et la pose d'un sol souple pour sécuriser l'accès à l'espace jeux des tout petits, 58 K€ pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de 140 m<sup>2</sup>, 1,8 K€ pour l'acquisition d'une chaise haute, une assise au sol surélevée pour les tout-petits et un tunnel comprenant un tapis de sol, 3,8 K€ de remplacement de lave vaisselle professionnel et l'achat d'un appareil photo.

• **Halte-garderie "Potes & Potiron" : 315,5 K€**

La halte-garderie est un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans qui propose :

- un accueil occasionnel proposé aux familles qui peuvent réserver d'une semaine sur l'autre ou le jour même (imprévu, rendez-vous...)
- un accueil régulier qui implique la signature d'un contrat où les familles s'engagent sur un ou plusieurs mois

Depuis septembre 2014, la durée d'ouverture au public est de 35,5 heures avec une fermeture annuelle d'environ 4 semaines (3 semaines l'été et 1 semaine à Noël).

**Les dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **268,8 K€** (+ 35,2 K€ /BP2023 y compris RH) dont 232,9 K€ de charges de personnel (+ 30,5 K€/BP 2023) qui sont ajustées, entre autres, à la vue de l'exercice 2023 ainsi qu'en raison de l'évolution des effectifs résultant dans certains cas d'un travail de réaffectation du personnel entre politiques publiques par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 35,9 K€ (+ 4,7 / BP 2023). Les plus significatives sont les fluides pour 10,7 K€ (+ 3,2 K€/2023), les frais de maintenance/entretien du site pour 5,9 K€, les fournitures et petits équipements pour 7 K€ et la mise en place d'une livraison de repas pour 7 K€ et des animations pour 4 K€.

**Les recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **88,3 K€** (stables depuis 2022) dont :

- 18 K€ de tarification des usagers,
- 50 K€ de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service. Ce financement impose une fréquentation approchant les 70% ainsi que le respect d'un coût horaire maximal ;
- 20 K€ de la CAF dans le cadre du «Bonus Territoire».

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **46,7 K€** (+**24,8 K€/2023**) dont 4,2 K€ pour le rehaussement du grillage et la plantation d'arbres, 40 K€ pour l'étude portant sur l'extension de la halte garderie et des petits travaux (pergola).

• **L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 176,6 K€**

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris l'ensemble des compétences des 4 EPCI fusionnés dont les ALSH des enfants de 3 à 11 ans et les activités en faveur des adolescents jusque 16 ans de Quintin Communauté. Dans le cadre de l'harmonisation des compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence ALSH a été restituée aux dix communes de l'ex Quintin Communauté. En parallèle, Saint-Brieuc Armor Agglomération a créé un service commun qui a pour mission «l'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 11 ans et des activités en faveur des adolescents jusque 16 ans» (DB 317-2018). Cette expérimentation est limitée aux communes proches de Quintin.

L'organisation des activités est confiée à la **MJC du Pays de Quintin** via une convention d'objectifs renouvelée par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2023 (DB-122-2023) et signée par les 11 communes membres du service commun pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'ALSH, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin, est destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans.

Il accueille les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. L'objectif est de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant des règles de vie pré-établies.

Pendant les vacances, les enfants évoluent autour d'un thème en relation avec l'actualité et les intentions pédagogiques du centre. Dans un contexte de détente, les enfants appréhendent des sujets variés et développent leur création et leur imagination. Chaque semaine, est programmée une sortie pédagogique à la journée, et à chaque fin de séjour, un temps fort pour valoriser les travaux et applications des enfants.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **176,6 K€ (+30,6 K€ / BP 2023)** dont 176 K€ de subvention de fonctionnement à la MJC du Pays de Quintin dans le cadre de convention (+ 36 K€/BP2023) conformément à la délibération N° 123-2023.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **200 K€ (+ 40 K€)** de participations des communes membres du service commun ALSH (refacturation de la subvention à la MJC et des charges directes supportées par SBAA).

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée lors de la réunion du 2 mai 2019 sur l'évaluation des charges liées au service commun ALSH afin de restituer aux communes les moyens qui étaient consacrés au financement de ce service par l'Agglomération jusqu'au 31 décembre 2018 (augmentation des DAC des communes concernées).

#### **4) la Jeunesse : 0,00 K€ (- 616 K€/BP 2023)**

Après 7 ans de coordination par l'agglomération, de 2016 à 2022, la subvention du PIA Jeunesse a pris fin. Cette subvention de 3 M€ a permis un essor considérable pour réaliser 38 actions innovantes en faveur des 11-30 ans du territoire.

A l'issue du PIA Jeunesse, l'agglomération va poursuivre son engagement en faveur des jeunes et a choisi de se positionner en appui en ingénierie aux communes sur 4 axes :

- Proposer un cadre de vie attractif pour les jeunes
- Favoriser la participation et l'engagement des jeunes
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes
- Engager une dynamique européenne pour la jeunesse.

Ces dépenses sont reprises en politique «Administration générale» :

- L'adhésion à l'ANACEJ au bénéfice de l'ensemble des élus et professionnels jeunesse du territoire 3,8 K€,
- la bourse Zéphyr de soutien aux projets des 11-30 ans, initiée en 2019 en partenariat avec la CAF 22 et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor 12 K€ (dont 6 K€ de participation de la CAF22),
- le dispositif du Pass'engagement en faveur de l'engagement des 18-25 ans au sein d'une association ou d'un centre social du territoire via une subvention versée au Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 10 K€.

Enfin, la coordination des actions jeunesse est assurée par un ETP dont le coût chargé est cofinancé à environ 40 % par la CAF 22 dans le cadre du Bonus Territoire (22,4 K€).

## K. ENVIRONNEMENT

<b>MONTANT DEPENSES = 112,34 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 54,87 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 57,47 M€</b>

**112,34 M€** seront consacrés à l'environnement dont **59,7 M€** sur les budgets annexes eau, assainissement collectif et non collectif et **3,47 M€** pour les eaux pluviales (Budget Principal) et **43,1 M€** pour le budget annexe collecte et traitement des déchets.

### 1) EAU, ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES ET AMENAGEMENT DES EAUX : 66,2 M€

En application de l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 35 de la loi NOTRe, les compétences Eau, Assainissement et Eaux Pluviales ont été confiées au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour l'intégralité de son territoire, à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le nombre de communes gérées par la collectivité pour ces compétences est ainsi passé de 13 à 32, avec un élargissement du territoire historique de la régie, intégrant Ploec-L'Hermitage et Saint-Carreuc.

En 2021, une restructuration de l'organisation de l'eau et l'assainissement, a abouti à la séparation en deux entités, d'une part la **régie** et d'autre part l'**autorité organisatrice**. De nouvelles délégations de service public ont débuté en 2023 sur les parties Nord (Sud Goëlo), Sud et Est.

Lors du Conseil d'Agglomération du 22 septembre 2022, BAIE D'ARMOR EAUX a été retenue comme délégataire du secteur Nord pour une durée de 5 ans pour assurer le service public de production et de distribution d'eau potable ainsi que le service public de l'assainissement collectif pour les communes de Binic – Etables sur Mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portieux et Tréveneuc.

La société SAUR SAS a été retenue comme délégataire sur les secteurs Sud et Est (DSP Est : Langueux, Tréguieux, Hillion, Yffiniac, Plédran – DSP Sud : Le Bodéo, La Harmoye, Le Vieux-Bourg, Saint-Bihy, Lanfains, Le Foëil, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Quintin, Saint-Brandan et Saint-Gildas).

La politique d'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire s'achève en 2023. Les prévisions 2024 prennent en compte la nouvelle politique tarifaire définie par le Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2023 prévoyant une évolution du prix moyen pondéré de 6 % en 2024 à la fois pour l'eau potable et pour l'assainissement.

L'analyse des budgets eau, assainissement collectif et SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est détaillée dans la partie II du rapport réservée à la présentation par budget. Une synthèse reprenant les grandes masses par budget est proposée ci-dessous.

#### **Budget annexe de l'Eau**

**30,5 M€** (-5,5 M€ / BP 2023) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'eau** dont 13,3 M€ en exploitation et 17,2 M€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à 13,3 M€ (+ 522 K€ /BP 2023).  
Les dépenses d'exploitation, hors frais de personnel, sont estimées en baisse de 2,4 %.  
Les charges de personnels progressent de 2,8 %.

- Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à 21 M€ (+1,2 M€ /BP 2023) et sont en hausse de 6 % en lien avec la nouvelle politique tarifaire.
- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 17,2 M€ (-6 M€/BP 2023).  
Au cours de l'exercice 2024, il est prévu 14,7 M€ de dépenses d'équipement.
- **Les recettes d'investissement**  
Elles s'élèvent à 9,5 M€ (-6,7 M€/BP 2023) et correspondent à l'emprunt prévisionnel pour financer les investissements (9,3 M€) et aux subventions d'investissements (249 K€).

#### **Budget annexe de l'Assainissement**

**28,8 M€** (-846 K€/BP 2023) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'Assainissement** dont 9,2 M€ en exploitation et 19,6 M€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à 9,2 M€ (+1 M€/BP 2023).  
Les dépenses d'exploitation, hors frais de personnel, sont estimées en hausse de 12,96 %.  
Les charges de personnels progressent de 11,69%.
- Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à 17,6 M€ (+1,5 M€/BP 2023) et augmentent de 9,4 % en lien avec la nouvelle politique tarifaire.
- **Les dépenses d'investissement**  
Elles s'élèvent à 19,6 M€ (-1,8 M€ /BP 2023).  
Les dépenses d'équipement s'établissent à 15 M€ (-2,3 M€/BP 2023).
- **Les recettes d'investissement**  
Elles s'élèvent à 11,2 M€ (-2,3 M€ /BP 2023).  
Pour financer les investissements, le niveau d'emprunt prévisionnel s'établit à 10,4 M€.

#### **Budget Annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

L'exercice 2024 constitue la sixième année d'existence du budget annexe SPANC, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et dont l'activité se partage entre gestion en régie et prestation de service.

**349 K€** (+43,5 K€/BP 2023) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe du SPANC** dont 347 K€ en exploitation et 2 K€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** passent de 300 K€ au BP 2023 à 347 K€ au BP 2024, soit une évolution de 15,8 % environ.  
Les frais de personnels sont en augmentation de 28 % par rapport au BP 2023 en raison d'un poste supplémentaire de contrôleur prévu en renfort sur l'année 2024.
- Les **recettes d'exploitation** représentent **349 K€** et sont en augmentation de 14 % par rapport au BP 2023.

#### **Budget principal - Eaux Pluviales : 3,47 M€** (stable / BP2023)

- **476 K€ de dépenses de fonctionnement** : 332 K€ de charges de personnel et 144 K€ de charges à caractère général.

- **3 M€ de dépenses d'investissement** : 100 K€ d'étude pour le schéma directeur des eaux pluviales des 32 communes (1ère partie) et 2,9 M€ de travaux.

### **Budget principal - Politique de l'eau : 1,18 M€**

**1,06 M€** sont prévus en **dépenses de fonctionnement**.

Les charges à caractère général, à hauteur de **675 K€**, concernent principalement :

- 450 K€ (stable / BP 2023) pour la collecte et le traitement des algues vertes (subventionnés à 80%),
- 85 K€ d'entretien de terrains dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) et de la Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE),
- 98 K€ pour l'entretien des bocages (subventionné à 80%),
- 20 K€ d'entretien du foncier boisé et arboré de l'agglomération.

Les charges de personnel sont estimées à **120 K€**.

Les autres charges de gestion courante prévoient **263 K€ de participations à des organismes extérieurs** dont :

- 223 K€ de contributions principalement au Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc au titre du SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau) et du PLAV
- 40 K€ de participation au dispositif PSE (Paiement pour Services Environnementaux) au Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc.

**482 K€** sont prévus en recettes de fonctionnement :

- 360 K€ de participations pour la collecte et le traitement des algues vertes,
- 55 K€ de subventions de l'État et de l'Agence de l'Eau dans le cadre du PLAV et de la ZSCE,
- 64 K€ de subventions pour l'entretien du bocage,
- 3 K€ de loyers (Maison de la Pêche).

**127 K€** sont prévus en **dépenses d'investissement** :

- 25 K€ d'étude pour la création d'une plateforme de ressuyage des algues vertes,
- 100 K€ d'étude de ré-ensablement des plages situées sur des zones actuellement non accessibles à la collecte des algues vertes,
- 2 K€ de matériels en lien avec la collecte des algues vertes.

### **Budget principal - Lutte contre les inondations : 1,85 M€**

Pour rappel, la compétence **GEMAPI** se décline en 4 grandes thématiques.

- **GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques)** :
  - 1) l'entretien des cours d'eau (embâcles)
  - 2) la protection et la gestion des milieux aquatiques
- **PI (Prévention des Inondations)** :
  - 3) la défense contre la mer et les inondations
  - 4) les aménagements à l'échelle des bassins versants.

L'agglomération a élaboré sa stratégie de gestion et les modalités d'exercice de cette compétence par délibération du 22 avril 2021 (DB 051-2021).

En 2024, **1,48 M€** (+321 K€ / BP 2023) y seront consacrés en **fonctionnement** prévoyant les principales dépenses suivantes :

- **18 K€ de fournitures et petits équipements** (lutte contre les pollutions, lutte contre les plantes invasives, matériels de gestion des milieux aquatiques...)



- **470 K€ d'entretien de sites** (+70 K€/BP 2023) : travaux d'entretien des milieux aquatiques pour 361 K€ (reprise travaux de l'étang de Robien, restauration du cours d'eau de Tournemine, suppressions de seuils...), entretien des digues pour 65 K€ (digue des Rosaires, digue de Pissoisson, digue de Langueux), travaux suite à l'étude Gué Esnard pour 30 K€, enlèvement d'embâcles et entretien de la ripisylve pour 14 K€,
- **554 K€ d'études** (+219 K€/BP 2023) comprenant des soldes d'études déjà engagées en 2023 (étude Hydraulique Gué Esnard, étude Gouédic), une étude de modélisation hydraulique du fond de baie, une étude sur la mise en place de métrologie, des diagnostics de vulnérabilité sur le bassin versant de l'lc et l'Anse d'Yffiniac, une étude sur le recul du trait de côte (130 K€).
- **45 K€ d'honoraires juridiques** (avocats, commissaires enquêteurs, enquêtes publiques...), de frais de communication, d'accès à l'extranet de Météo France et de cotisations (France Dignes et Ideal Co),
- **26 K€** prévus en prestations d'entretien et de surveillance des digues dont 25 K€ pour la digue des Rosaires et 1 K€ pour lutter contre les ragondins.
- **367 K€** (+ 70 K€ / BP 2023) de charges de personnel "GEMAPI" : l'évolution s'explique par la prévision d'un poste d'ingénieur prévention des inondations dès janvier 2024.

Les **recettes de fonctionnement dans le cadre de la GEMAPI** s'élèvent à **1,16 M€** (+110 K€ / BP 2023) et comprennent principalement :

- **1 M€** de taxe GEMAPI (stable / BP 2023)
- **160 K€** (+110 K€ / BP 2023) de participations de l'État au titre de l'étude sur le trait de côte (96 K€) et de l'étude de vulnérabilité sur le fond de baie (64 K€).

**En recettes de fonctionnement, une reprise de provision estimée à hauteur de 775 K€** est inscrite au budget 2024 afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement au titre de la compétence GEMAPI. Cette reprise de provision sera affinée au cours de l'exercice.

Les **dépenses d'investissement dans le cadre de la GEMAPI** s'élèvent à **371 K€** (+205 K€ / BP 2023) et comprennent :

- **60 K€** d'étude sur les barrages écrêteurs de crues et les étangs (Létivy et l'Ecluse à Yffiniac)
- **10 K€** d'études sur les systèmes d'endiguement (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le CEREMA – Centre d'Étude sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)
- **91 K€** de matériels (instrumentation des stations de mesure pour le suivi de qualité de l'eau, matériel de métrologie dans le cadre des inondations, kayak pour la surveillance des embâcles sur le bas du Gouët)
- **210 K€** de travaux de remise à niveau des étangs (110 K€) et remplacement des batardeaux de la digue des Rosaires (100 K€).

**Il n'y a pas de recettes d'investissement dans le cadre de la GEMAPI.**

## **2) TRANSITION ECOLOGIQUE: 3,03 M€**

*Le montant de cette politique peut être réévalué à 3,62 M€ lorsqu'on ajoute les projets gérés par la direction transition écologique sur des bâtiments de différentes politiques (piscines, halte-garderie, technopôle,...) qui représentent près de 600 K€ et sont financés à hauteur de 182,5 K€.*

Les dépenses de personnel s'élèvent à 839,2 K€ (+248,3 K€ / BP 2023). L'évolution tient compte de l'exercice 2023 mais surtout de la création de cette nouvelle direction avec des créations de postes ainsi que le transfert d'agents d'autres politiques de l'agglomération (projets innovants/terrestres et maritimes).

En dehors des dépenses de personnel, le BP 2024 de la transition écologique comprend :

### **CLIMAT ET TRANSITION : 969 K€**

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend affirmer son engagement dans une transition écologique maîtrisée (orientation 1.1).

Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

Rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 26 Septembre 2019 (DB-188-2019).

Le diagnostic, partagé avec les partenaires et le grand public pendant la première phase de concertation a permis de faire émerger 30 enjeux prioritaires pour le territoire. A partir de ces enjeux, le comité de pilotage a défini 6 orientations pour le territoire :

- Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques.
- L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives.
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire.
- Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique
- L'exemplarité des collectivités.
- L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant.

→ **Budget principal : énergie et Développement Durable : 504 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** (hors RH) s'élèvent à **460 K€** (+42 K€ / BP 2023) dont principalement :

- **80 K€** (+7 K€ / BP 2023) de **subventions** dont 74 K€ (+7 K€ / BP 2023) à l'Agence Locale de l'Energie (Conseil en énergie aux communes et animation PCAET) et 6 K€ dans le cadre de l'agenda 21.
- **83 K€** (+35 K€ / BP 2023) dans le cadre du **Fonds Chaleur Territorialisé** servant à accompagner des projets répondant aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial en termes de production renouvelable de chaleur. SBAA prend en charge les études de faisabilité des projets et les missions de prospection et d'accompagnement sont confiées à l'ALEC pour un coût de 3 K€. Cette action se terminant au 31/12/2024 est financée à 70 % par l'ADEME.
- **133,5 K€** (+59,2 K€ / BP 2023) pour la **filière bois** dont l'objectif est d'alimenter les chaudières de Goëlys, du Centre Technique de l'Eau, du dépôt des Tub ainsi que de répondre à des sollicitations de communes à partir de 2024. La progression résulte de la prise en compte d'une hausse du prix de production ainsi que d'une production 2024 de 620 tonnes soit 120 tonnes de plus qu'en 2023. Un budget de 13 K€ (+0,9 K€ / BP 2023) est reconduit pour la replantation de haies et massifs boisés sur des terrains appartenant à l'agglomération. Cela permet une approche vertueuse et complète de la filière bois et répond à des objectifs d'adaptation au changement climatique.
- **16,4 K€** (-2,6 K€ / BP 2023) pour l'évaluation du **PCAET** dont 6,5 K€ pour l'accompagnement des communes volontaires dans la démarche « territoire engagé pour la transition écologique » (nouveau 2024 – financement de l'ADEME à 70 %).
- **42,8 K€** (stable / BP 2023) de **cotisations** pour l'Agence Locale de l'Energie, Capt'Air, Air Breizh, Amorce et l'Observatoire Environnement Bretagne.

- **12,3 K€ de dépenses diverses** (-0,1 K€ / BP 2023) dont 8,1 K€ d'actions dont le Printemps du Développement Durable, 3 K€ de fournitures, 0,8 K€ pour la gestion des ruches situées à la ferme de la Ville Oger,...

Concernant les appels à projets :

- **2 K€** (-53 K€ / BP 2023) dans le cadre de l'**appel à projet « planification énergétique »** pour lequel l'agglomération a été lauréate fin 2019. Cette action se termine fin mars 2024 et les actions sont diverses : réalisation d'un cadastre solaire, des actions de sensibilisation de la population, formation sur les installations photovoltaïques auprès des communes,...
- **62 K€** (nouveau BP 2024) dans le cadre d'un « **schéma directeur des énergies renouvelables** ». Celui-ci vise à évaluer le potentiel réel de développement des énergies renouvelables par rapport à la consommation actuelle et future du territoire et maximiser le potentiel de leur déploiement sur le territoire en coordonnant l'action des différents acteurs de la transition énergétique afin d'atteindre les objectifs du PCAET.
- **28 K€** (-21,5 K€ / BP 2023) dans le cadre de l'**appel à projet « projet alimentaire territorial (PAT) »**. Les projets alimentaires territoriaux ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Cette action se termine au 30 Avril 2024 et les actions sont diverses : réalisation du projet lui-même et actions annexes (sensibilisation de la population, accompagnement de collectifs de producteurs,...).

L'appel à projet « adaptation aux changements climatiques » se termine en décembre 2023 (-44 K€ / BP 2023).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **293 K€** (+182,5 K€ / BP 2023) et comprennent :

- **189,3 K€** (+139,3 K€ / BP 2023) dans le cadre des **4 appels à projets** : planification énergétique (50 K€), adaptation au changement climatique (39,3 K€), PAT (75 K€) et schéma directeur des énergies renouvelables (25 K€).
- **56 K€** (+28 K€ / BP 2023) de l'ADEME dans le cadre de la mise en place du **Fonds Chaleur Territorialisé**.
- **41,2 K€** (+18,3 K€ / BP 2023) dans le cadre de la **filière bois** dont la vente de bois pour 5,2 K€ du Centre Technique de l'Eau, 5,2 K€ du dépôt des bus, 20,8 K€ de communes et 10 K€ de ventes aux communes de paillage issu des résidus de production de plaquettes de bois. Par ailleurs, la filière bois fournit la chaudière bois de la piscine Goëlys. Celle-ci est non facturée car sur le même budget (budget principal) mais valorisable à hauteur de 52 K€. On peut aussi valoriser 10 K€ de paillage servant aux actions du budget principal.
- **6,5 K€** (-3,1 K€ / BP 2023) dans le cadre du label du PCAET.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **44 K€** (+22,2 K€ / BP 2023) et comprennent principalement :

- **15 K€** (stable / BP 2023) pour le **développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de l'agglomération** (Gestion Technique Centralisée et installations solaires thermiques et photovoltaïques).
- **29 K€** (+29 K€ / BP 2023) prévus au BS 2023 et réinscrit pour une **participation au capital de la SPL énergie SPLET'ARMOR**

Le BP 2023 comprenait 6,8 K€ d'investissement dans le cadre de la filière bois (-6,8 K€ / BP 2023).

Les **recettes d'investissement** attendues dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de l'agglomération s'élèvent à **40 K€** (nouveau BP 2024) dont 21,3 K€ de l'Europe et 18 K€ de l'État. Cela concerne des dépenses réalisées en 2022 (photovoltaïques du CIAD) et 2023 (étude de faisabilité d'énergies renouvelables sur les piscines et Brézillet).

→ **Budget Chaufferie Bois : 465 K€**

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation de 5 ans avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018. Un nouveau marché d'exploitation avec la société DALKIA sera acté fin 2023 pour la période 2024-2029.

Le budget 2024 prend en compte le nouveau contrat d'exploitation, l'évolution du prix des fluides (bois, gaz,...) ainsi que la fermeture partielle d'Aquabaie pour des travaux sur le bassin sportif.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **355 K€** (+14 K€ / BP 2023) et comprennent principalement :

- **264,7 K€** (+21,7 K€ / BP 2023) pour le **fonctionnement de la chaufferie bois** estimé sur un taux de couverture 75% bois/25% gaz. Ce montant se décompose en 95 K€ de gaz (+5 K€ / BP 2023) et 169,7 K€ de redevances à l'exploitant (+16,7 K€ / BP 2023). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. L'évolution est liée au prix du gaz et au nouveau contrat d'exploitation (contrat et prix du bois).
- **47,6 K€** de **fluides** (-4 K€ / BP 2023) dont 46 K€ d'électricité (-4 K€ / BP 2023) et 1,6 K€ d'eau (stable / BP 2023).
- **4,7 K€** (-1,7 K€ / BP 2023) de **frais divers** (entretien divers, taxes foncières, assurances,...)
- **28 K€** (-2 K€ / BP 2023) de remboursement d'**intérêt de la dette** et frais de trésorerie.
- **10 K€** de **provisions** pour travaux (stable / BP 2023).

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **465 K€** (+47 K€ / BP 2023) et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la ville de Saint-Brieuc (Steredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione). L'évolution entre 2023 et 2024 correspond à une revalorisation tarifaire votée fin 2023 afin d'absorber la hausse des coûts liés à l'inflation notamment l'évolution du prix des fluides (bois, gaz,...).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **110 K€** (+33 K€ / BP 2023) et concernent :

- **39,5 K€** (+22,5 K€ / BP 2023) pour une **enveloppe de travaux de maintenance** basée sur le nouveau contrat d'exploitation ainsi que la reprise d'une centrale de détection du gaz.
- **61 K€** (+1 K€ / BP 2023) consacrés au **remboursement du capital de l'emprunt**.

A noter qu'un montant de 9,5 K€ (nouveau 2024) a été inscrit au BP 2024 pour l'équilibre de la section d'investissement. Retraité de cette inscription, les dépenses d'investissement s'élèvent à 100,5 K€ (+23,5 K€ / BP 2023).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **0 K€** (stable / BP 2023) car il n'y a pas d'emprunt d'équilibre. En effet, les recettes d'ordre suffisent à équilibrer la section d'investissement.

## **ACTIONS ENVIRONNEMENTALES : 249,7 K€**

### → **Les actions environnementales : 218,8 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **218,8 K€** (+205 K€ / BP 2023) et correspondent principalement à :

→ **L'Atlas de la biodiversité** pour **165,2 K€** (nouveau 2024). Ce projet se terminera en juin 2025 et concerne principalement en 2024 des études et de la communication.

→ **Natura 2000** pour **40 K€** (nouveau 2024) pour une étude cartographique afin de lancer les actions du DOCOB (plan de gestion du site Natura 2000).

→ **Gestion de la forêt du Sud Goëlo** pour **11,5 K€** (+0,2 K€ / BP 2023) pour de l'aménagement, de la signalétique, du gardiennage,...

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **234,4 K€** (+196,8 K€ / BP 2023) et correspondent à 152,4 K€ dans le cadre de l'atlas de la biodiversité (nouveau 2024) de participation aux dépenses (frais de personnel compris) ainsi que 82 K€ dans le cadre de Natura 2000 dont 50 K€ pour le financement du fonctionnement du site (Etat/Région) et 32 K€ pour le financement de l'étude cartographique (fonds vert).

Il n'y a pas de **dépenses d'investissement** (-7,4 K€ / BP 2023) et de **recettes d'investissement**.

### → **Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc : 30,9 K€**

Conformément au plan de gestion de la Réserve Naturelle 2019-2028, l'agglomération assure des opérations de surveillance, de gestion, d'étude et de communication.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **24,6 K€** (+0,2 K€ / BP 2023) et concernent principalement des fournitures et des petits équipements pour 5 K€, une subvention à Vivarmor pour 13,6 K€ dans le cadre du financement de l'emploi d'un apprenti et des impressions pour 3,5 K€ (la Pie Bavarde,...).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **59,6 K€** (-0,5 K€ / BP 2023) et comprennent une subvention de fonctionnement de 55,2 K€ du FEDER ainsi qu'une subvention de l'Office Français de la Biodiversité (CEDRE macro/déchets et micro/plastiques) de 4,4 K€.

Les dépenses d'**investissements** s'élèvent à **6,3 K€** (-0,4 K€ / BP 2023) dont 4 K€ de participation à des panneaux d'information en partenariat avec les communes (en conformité avec la charte littoral).

## **PROJETS INNOVANTS : 967,4 K€**

Les projets concernés inscrits au BP 2024 concernent :

→ Le **projet d'usine de déshydratation** pour **406,9 K€ de dépenses** soit +56,9 K€ / BP 2023.

En 2024, le projet sera marqué par la création de la société d'exploitation de cette usine sous le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). En tant que collectivité compétente dans la limitation des pollutions diffuses, l'agglomération est amenée à entrer au capital de cette SCIC. Avant d'aboutir à cette création, un accompagnement est nécessaire. Le budget 2024 comprend principalement 85 K€ d'études (+35 K€ / BP 2023), la reconduction de 200 K€ pour rentrer au capital de la SCIC (-100 K€ / BP 2023) ainsi que le reversement de 116,9 K€ de subventions à la SCIC et perçues pour son compte.

Concernant les recettes, le projet est lauréat depuis mai 2023 de l'AMI France 2030 démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires. Cet AMI financera 50 % des dépenses de maturation du projet. Pour 2024, les **recettes s'élèvent à 192,9 K€**.

→ Le **projet Armor Hydrogène** pour **532 K€ de dépenses** soit +518 K€ / BP 2023.

En 2024, le projet sera marqué par la création de la société d'exploitation de l'usine de production ainsi que des stations de distribution sous forme de SPV (Special Purpose Vehicle). En tant que membre fondateur du consortium Armor Hydrogène, SBAA est amenée à entrer au capital de cette SPV à hauteur de 525 K€ (nouveau 2024). Cette capitalisation interviendra en deuxième partie d'année à la création de la SPV, une fois que l'ADEME aura notifié sa subvention dans le cadre de l'Appel à projets Écosystèmes territoriaux de l'hydrogène. Il n'y a **pas de recettes au BP 2024**.

→ Le **portage du programme du volet DLAL du FEAMPA** pour **28,5 K€ de dépenses** soit +26,5 K€ / BP 2023. L'agglomération assure le portage du volet Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMPA) 2021 -2027 pour le compte du GALPA (Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture) formé par Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer (DB-218-2022).

Au niveau des financements, l'année 2024 est marquée par le lancement effectif du programme DLAL FEAMPA 2021-2027. **Les recettes s'élèvent à 101 K€** (+47,4 K€ / BP 2023) et sont composées de 85 K€ de l'Europe (+47,4 K€ / BP 2023) et 16 K€ (stable / BP 2023) de participation de Lamballe Terre et Mer.

### **3) COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES : 43,1 M€**

Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté la mise en place d'une tarification incitative sous la forme d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative par délibération du 16 Décembre 2021.

Le 21 Septembre dernier, le Conseil d'Agglomération a acté l'institution de la TEOM sur l'ensemble de territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **Les services de collecte et traitement connaissent une hausse des charges notamment dues :**

- A l'évolution de dépenses d'exploitation, notamment :
  - Les prestations de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) dans les déchèteries,
  - L'augmentation du coût du traitement en 2024, afin de tenir compte du besoin de financement de KERVAL à travers sa nouvelle grille tarifaire basée sur les coûts de revient de ses unités de traitement,
  - L'impact de l'inflation sur les carburants, les fluides et les contrats de maintenance
  - L'évolution des charges de personnel liée notamment aux GVT, à l'évolution des grilles indiciaires.
- A la constitution du fichier de redevables pour la dotation de bacs menée dans le cadre du passage à la tarification incitative et qui servira de base à la facturation future de ces redevables.

#### **Les recettes sont également en progression :**

- Les ventes matières et les soutiens à la tonne triée progressent du fait d'un contexte favorable.
- Les recettes fiscales : TEOM (effet bases et harmonisation de la TEOM), Redevance Spéciale sont elles aussi attendues en progression afin d'assurer l'équilibre du budget et du fait de la généralisation de ces recettes sur le territoire.

Les **dépenses de fonctionnement** (hors dotations aux amortissements) s'élèvent à **26,9 M€** soit +375 K€ (+1,4%) par rapport au BP 2023 et se décomposent comme suit :

- les **charges à caractère général qui sont stables (+0,37%)** et incluent les charges de carburants, de fluides et d'énergie ainsi que des dépenses relatives à la constitution du fichier de redevables telles que les locations de véhicules, carburants, frais de communication et les contrats de maintenance.

- les **charges de personnels + 260 K€ (+2,4%)** avec notamment les chargés d'enquête pour la mise en place du fichier nécessaire à la tarification incitative, du renfort administratif pour le suivi du projet TEOMi, l'évolution du GVT, les évolutions des points d'indices et les impacts de créations de postes 2023 et 2024.

- les **contributions versées à KERVAL + 37 K€ (+0,6%)** pour le traitement des déchets résiduels, de Déchèteries et Collecte sélective et intégrant l'augmentation des tarifs 2024 de KERVAL et la poursuite de la baisse des tonnages liée à la politique de prévention des déchets.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **30,8 M€** soit +2,3 M€ par rapport au BP 2023 dont 23,2 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+3,4 M€/2023), 2,4 M€ de redevance spéciale et recettes liées à la vente de matières, aux facturations dépôts dans les déchèteries et ventes de composteurs (+600 k€/2023), 2,4 M€ de participation de Citéo et des éco-organismes (+ 500 K€/2023), 56 K€ de location du site de Lantic ainsi que 300 K€ (-150 K€/BP 2023) de subvention d'équilibre du budget principal. Enfin, 2,2 M€ sont prévus en étude en régie afin de neutraliser l'impact sur la section de fonctionnement de l'enquête pour la tarification incitative pour la transférer en investissement et permettre ainsi d'amortir le coût final sur la durée d'amortissement des bacs, soit dix années. A noter que la REOM disparaît du budget dès 2024 (-1,93 M€).

*Le budget 2024 des Déchets prend en compte une augmentation des recettes de TEOM de 17,2% qui s'explique pour 7 % par l'actualisation des bases (actualisation 2024 3 % et actualisation 2023 4 % car l'actualisation 2023 à 7,1 % n'était pas intégrée en totalité dans le BP2023) et pour le solde soit environ 10 % par l'intégration dans les bases de TEOM du territoire qui était en REOM jusqu'en 2023. Le taux de TEOM reste inchangé à 12,5 %.*

Les **dépenses d'investissement** du budget **TEOM** s'élèvent à **16,2 M€** soit + 6,2 M€ (+61,5 %) par rapport au BP 2023 dont 355 K€ pour le remboursement du capital des emprunts.

Sur ces **16,2 M€** d'investissements, **8,1 M€** (-0,8 M€ / BP 2023) sont consacrés à la **collecte des déchets** soit 50%, et **8,1 M€** (+7,9 M€/BP 2023) pour la **gestion des déchèteries** soit 50%.

Les **dépenses d'équipements** représentent **15,9 M€** et sont en augmentation de 6,2 M€ / au BP 2023. Ces investissements concernent :

- 2,2 M€ de coût enquête pour le fichier de redevable TEOMi
- 0,2 M€ frais d'études biodéchets, schéma directeurs déchèteries et contrôle d'accès
- 1,9 M€ pour l'acquisition de terrain pour les projets déchèteries
- 2,1 M€ de bacs et colonnes
- 0,5 M€ Acquisition du bâtiment CAP entreprises 2
- 1,9 M€ de véhicules BOM et micro-benne, Chargeurs, remplacement véhicule léger et utilitaires
- 0,1 M€ de matériels informatiques et logiciels
- 7 M€ de travaux et d'aménagements sur les déchèteries, l'aménagement du nouveau bâtiments Ex CAP 2, et les travaux sur 150 conteneurs éco-enterrés

Les **recettes d'investissement** du budget **TEOM** s'élèvent à **12,3 M€** (+ 4,3 M€ / BP 2023) dont un emprunt de 9,6 M€, des subventions pour 815 K€, le FCTVA pour 1,8 M€ et des produits de cessions de véhicules pour 55 K€.



## L. AMENAGEMENT, VOIRIE, HAUT DEBIT

**MONTANT DEPENSES = 4,79 M€**

**FONCTIONNEMENT = 1,93 M€**

**INVESTISSEMENT = 2,86 M€**

Le **budget global** consacré à cette compétence est de **4,79 M€** dont 1,93 M€ en fonctionnement et 2,86 M€ en investissement.

La section de fonctionnement est principalement concernée par le SCOT, le Centre d'exploitation Est qui exerce diverses missions d'aménagement et de voirie, le Service commun ADS (Application Droit des Sols) et les dépenses au titre des PLU/PLUi. En investissement, sont financés le PLUi, l'Axe de contournement sud, la rocade urbaine et le Très Haut Débit.

**Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : 185,8 K€**

La participation au Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour le SCOT représente 185,8 K€.

**Le Service Commun ADS et PLUi : 928,8 K€ (+ 27,9 K€)**

Ce service a intégré en 2018, dans ses compétences, le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris à son compte le suivi des révisions de PLU communaux d'une part, et doit approuver le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à horizon 2024.

Le budget de **fonctionnement** du Service Commun ADS et du service PLU/PLUi est de **678,8 K€ (+ 58,6 K€/BP 2023)** dont **78,6 K€ (- 1,6 K€/BP 2023)** de **charges à caractère général** qui comprennent principalement la cotisation au CAUE pour 15,9 K€, des locations de salles pour les réunions de concertation PLUi pour 1 K€ (- 1 K€), la maintenance liée à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme 36,4 K€ (Mégalis et le logiciel Geoxalis), les prestations d'accompagnement d'un nouveau responsable 2,5 K€ (- 7,5 K€), les frais irrépétibles pour 9 contentieux en cours 7,5 K€ (+ 1,5 K€) et les frais d'accompagnement pour le service commun aménagement 8 K€. Une nouvelle dépense apparaît de frais d'actes et contentieux pour la consultation d'avocats pour les autorisations d'urbanisme 5 K€.

Les **charges de personnel** s'élèvent à **600,2 K€ (+ 60,1 K€/BP2023)** et sont ajustées, entre autre, à la vue de l'exercice 2023 ainsi qu'en raison de l'évolution des effectifs résultant d'un travail de réaffectation du personnel entre politiques publiques par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines. Elles comprennent les agents du service ADS et les moyens affectés au projet d'élaboration du PLUi. Les dépenses liées au PLUi sont financées par une réfaction de DAC.

Le service instructeur est composé de cinq agents titulaires, un agent contractuel et d'une responsable de service.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **447,9 K€ (+ 35,9 K€/BP 2023)**. Elles comprennent 50 K€ de dotation de l'Etat pour le financement du PLUi, 388,9 K€ (+26,9 K€/BP 2023) correspondant à la facturation du service commun ADS aux communes intégrant la refacturation de l'administrateur pour le logiciel de dématérialisation et 9 K€ de frais irrépétibles (+ 9 K€/2023).

**En investissement, 250 K€ (- 30,7 K€/2023)** sont prévus dont 94 K€ pour les marchés PLUi dont l'étude sur les OAP - Orientation d'Aménagement et de Programmation (44 K€) et les frais d'enquête publique (50 K€) et l'étude sur périmètre délimité des abords des monuments historiques (30 K€), 20 K€ pour l'outil de consultation PLUi grand public, 40 K€ de frais de procédures des PLU communaux, 10 K€ pour le RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal), des frais de

procédures de PLU gérés par le service Développement Économique : mise en compatibilité n°4 de Ploufragan, modification n°5 de Tréguieux 21,3 K€ ; 10 K€ pour les tirages, impression, affiches enquêtes publiques.... Une dépense nouvelle apparaît 24,4 K€ pour l'élaboration du SCOT.

### **Centre d'Exploitation : 1,16 M€ (- 0,42 M€/2023)**

En interne, le Centre d'Exploitation Est répond à une attente pour les besoins propres de l'Agglomération en matière d'entretien de voirie (balayage, fauchage, transport de matériaux, travaux de peinture routière...) et réalise également des prestations pour le compte des communes de l'agglomération.

Le budget de **fonctionnement** (hors dotations aux amortissements) du centre d'exploitation est de **1,04 M€** (+ 24 K€) dont 628,1 K€ de charges de personnel (+ 25,6 K€/BP 2023) et 401,8 K€ (+ 1,7 K€/BP 2023) de fournitures, fluides et prestations.

**En recettes, 843 K€** (- 12 K€/BP 2023) représentent les prestations facturées aux communes et aux budgets annexes pour **840 K€** : entretien des terrains de sport 4 K€, travaux terrassement et curage de fossés 110 K€, travaux de balayage 385 K€, travaux d'égavage-fauchage 170 K€, travaux de peinture routière 120 K€ et les autres travaux de voirie dont les travaux à la nacelle 51 K€. Les locations de podiums, stands, barrières et chaises s'élèvent à **3 K€**. Le montant des prestations non facturées s'élève à 185 K€ (- 80 K€/2023).

**En investissement, 116 K€ (- 439,8 K€/2023)** sont prévus pour l'acquisition de matériels, véhicules et pour l'entretien et l'aménagement du bâtiment. Cette somme sera dédiée en 2024 à l'acquisition de matériel roulant pour 70 K€, l'acquisition de matériel pour 25 K€, le remplacement d'un véhicule utilitaire pour 20 K€ et l'acquisition de matériel de bureau pour 1 K€.

### **La Voirie : 1,58 M€**

**Les dépenses de fonctionnement de la Voirie s'élèvent à 2,7 K€** et correspondent à la participation à la maintenance de l'équipement du projet C-ROADS (véhicules et routes connectés).

**La Voirie** représente **1,57 M€** (- 0,55 M€/2023) d'investissement qui se répartissent comme suit :

- **1,41 M€** sont prévus en subvention d'équipement au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour la participation au financement de **l'Axe de contournement sud** : section Merlet - Plaine Ville (1 069 000 €), Section Merlet-Sabot (103 000 €) et Giratoire Croix Tual (226 000 €) ;
- **164 K€** pour les travaux de réseaux et voirie de la **Rocade urbaine** : RD 700 rue Monge-rue Ampère/ requalification de la section courante suite aux travaux de réseaux d'eau et d'assainissement (144 K€) et la participation au SDE (20 K€).

### **Le Très Haut Débit : 942 K€**

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 18,8 K€ (+ 3,8 K€/2023)** et correspondent au versement d'une subvention de fonctionnement à Mégalis. La subvention est répartie entre le fonctionnement et l'investissement à raison de 98 % en investissement et 2 % en fonctionnement.

Avec une enveloppe de **923,3 K€** (+ 192,2 K€/2023) **en dépenses d'investissement** le Très Haut Débit poursuit son déploiement sur le territoire. Par délibération N°DB-230-2023 du 19 octobre 2023 Saint-Brieuc Armor Agglomération a donné son accord sur la participation au déploiement en phase 3 et sur la régularisation des phases précédentes :

Phase 1 BTHD (2014-2018) :

Sur les communes suivantes : Le Leslay, Saint Gildas, Le Foeil, Le Bodéo, Saint Carreuc, Lantic et Tréveneuc.

Les travaux sont terminés. Le nombre de prises était estimé à 3 443 et 3 830 ont été posées.

Phase 2 BTHD (2019-2023) :

Les communes couvertes totalement ou en partie sont : La Harmoye, Lanfains, Quintin, Plaine Haute, Plaintel (en partie), Ploeuc-L'Hermitage (en partie), Plourhan, Saint Bihy, Saint Brandan.

Les travaux sont en cours de finalisation. Le nombre de prises était estimé à 8 376 et 9 983 ont été posées à ce jour.

Phase 3 BTHD (2024-2027) :

Les communes couvertes totalement ou en partie sont : Binic-Etables sur Mer, Le Vieux Bourg, Plaintel (en partie), Ploeuc-L'Hermitage (en partie) et Saint Quay Portrieux.

Les travaux sont prévus à partir de 2024. Le nombre de prises est estimé à 15 498.

En fin d'opération, le Syndicat constatera les contours définitifs de la zone déployée et le nombre de locaux raccordables.

## M. DOTATIONS ET FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

<b>MONTANT DEPENSES = 19,76 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 19,76 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0 M€</b>

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF). La refonte du volet financier du Pacte Financier et Fiscal (PFF) de SBAA a été approuvée par le conseil communautaire lors de la séance du 23/09/2021. Ces dispositions s'appliquent sur la période 2021-2026.

Concernant les **Dotations d'Attribution de Compensation (DAC)** positives, une enveloppe de **18,01 M€** est prévue au BP 2024. Les DAC négatives (recette pour SBAA) sont évaluées à 20 K€.

Le montant total des DAC est prévisionnel, il sera ajusté en cours d'année en fonction de l'évolution des charges transférées actées par la CLECT (Commission Locale Chargée de l'Evaluation des Charges Transférées). Une stabilité relative est observée entre 2023 et 2024 (+13 K€).

Le **fonds communautaire de fonctionnement (FCF) s'élève à 1,75 M€ en 2024**. Il constitue le mécanisme financier validé par les élus communautaires lors de la refonte du PFF (DB 184-2021). La répartition de cette enveloppe permet à l'agglomération de déployer une solidarité financière envers ses 32 communes selon les critères retenus par les élus et les mesures de soutenabilité budgétaire assurant la transition entre l'ancien pacte de confiance et de gouvernance et le nouveau pacte entré en vigueur en 2021.

Il convient de rappeler les mécanismes qui sont à l'origine de cette répartition financière.

### Axes, critères et pondérations à l'origine de la répartition financière

La solidarité financière repose sur 4 capacités mesurées chacune par deux critères. L'ensemble des critères et capacités ont été pondérés comme suit :

4 axes : tenir compte des ...	8 critères : aider plus les communes en situation de...	Poids axe	Poids des critères au sein de l'axe
Capacités de développement humains	Insuffisance Revenu Médian	24%	1
	Importance de la population scolarisée sur la commune (1er et 2nd degré)		1
Capacités d'intervention des communes	Insuffisance d'IRE (indicateur de ressources élargi)	23%	1
	Insuffisance de densité		0,5
Capacités d'attractivité et de développement	Insuffisance de dynamique des emplois occupés par les actifs de la commune	23%	0,5
	Importance du taux de chômage sur la commune		1
Services rendus par les écosystèmes naturels	Importance des capacités de stockage du CO <sup>2</sup>	30%	1
	Importance des terres agricoles sur la commune		1

Les critères retenus pour évaluer les capacités de développement, d'intervention, d'attractivité mais aussi les services rendus par les écosystèmes naturels sont en cohérence avec les enjeux du territoire communautaire. Cette logique d'intervention, inspirée par les travaux du Pacte Stratégique Régional

adaptés aux réalités de SBAA, renforce l'action communautaire sur les communes confrontées à de plus grandes fragilités. La multiplicité et l'équilibre des critères permettent également de mieux caractériser la diversité des communes de l'agglomération.

En ce sens, l'introduction de critères sur les services rendus par les écosystèmes constitue une avancée notable de ce pacte, en cohérence avec le projet de territoire. Elle marque l'engagement intercommunal en faveur de la question environnementale.

### **Montant de l'enveloppe FCF et modalités de calcul à l'origine de la répartition**

Le montant de l'enveloppe du FCF est de **1 722 117 €** (hors dispositifs de soutenabilité des variations de ressources).

Globalement, la méthode utilisée vise à positionner les communes à partir des données propres à chaque critère selon les ressources disponibles, puis de les traduire en indice composite et en coefficient de modulation. Ce dernier viendra ainsi moduler la population DGF de chaque commune avant répartition de l'enveloppe par habitant.

Afin d'assurer une transition soutenable pour toutes les communes sur le plan budgétaire, cette répartition a été assortie de mécanismes de correction :

### **La dotation « socle »**

La dotation socle est attribuée à toutes les communes pour lesquelles l'application du calcul du FCF (selon la répartition financière susvisée) ne permet pas d'atteindre les montants minimum repris dans le tableau ci-dessous. Cette dotation est financée sur l'enveloppe FCF de 1 722 117 €. Son coût s'élève à 110 438 € réduisant ainsi l'enveloppe répartie sur la base de la population modulée à 1 611 679 €.

Montant Dotation socle	Communes éligibles selon population DGF	Nb communes concernées SBAA
15 K€	Communes population DGF < à 1 000 hts	6
20 K€	Communes population DGF comprise entre 1 001 et 1 500 hts	4
25 K€	Communes population DGF > à 1 501 hts	5

### **Le dispositif complémentaire de « protection »**

Il vise à permettre une compensation dégressive transitoire étalée sur 5 ans des baisses de ressources nettes dépassant 2 % des Produits Réels de Fonctionnement (PRF) annuels moyens de la commune sur la période 2017-2019 facilitant la soutenabilité des variations de ressources.

Dans ce mécanisme financé par l'agglomération, lorsque la baisse des ressources nettes excède 2 % des PRF moyens 2017-2019 (plafond de baisse), alors l'écart entre la baisse constatée et le plafond de baisse correspond au montant à protéger. Ce dispositif s'étalera selon l'échéancier suivant.

DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE DE COMPENSATION DEGRESSIVE TRANSITOIRE						
Année de versement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant total à protéger de 75 734 €	100%	80%	60%	40%	20%	0%
Coût du dispositif financé par SBAA	75 734 €	60 587 €	45 440 €	30 294 €	15 146 €	0 €

L'écart du coût de ce dispositif entre 2023 (45 440 €) et 2024 (30 294 €) est de – 15 147 €.

C'est cette différence qui explique que le coût total du FCF supporté par l'agglomération passe de 1 767 557 € en 2023 à 1 752 411 € en 2024.

### **Actualisation des données statistiques, à échéance 2024**

Afin de tenir compte de l'évolution des données issues des indicateurs sur la période du pacte financier, une actualisation sera opérée en 2024.

### **Tableau récapitulatif du FCF de la période 2021-2026 intégrant l'ensemble des dispositifs**

Année de versement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LISSAGE PROGRESSIF [2 ANS]	1 787 701 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €
COMPENSATION DEGRESSIVE [5 ans]	75 734 €	60 587 €	45 440 €	30 294 €	15 146 €	0 €
<b>TOTAL FCF</b>	<b>1 863 435 €</b>	<b>1 782 704 €</b>	<b>1 767 557 €</b>	<b>1 752 411 €</b>	<b>1 737 263 €</b>	<b>1 722 117 €</b>

### **Tableau récapitulatif des montants à verser pour chaque commune sur la période 2021-2026**

COMMUNE	FCF 2021	FCF 2022	FCF 2023	FCF 2024	FCF 2025	FCF 2026
BINIC-ETABLES-SUR-MER	39 236 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €
BODEO (LE)	19 539 €	16 245 €	15 933 €	15 622 €	15 311 €	15 000 €
FOEIL (LE)	24 504 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
HARMOYE (LA)	19 333 €	15 358 €	15 269 €	15 179 €	15 090 €	15 000 €
HILLION	29 885 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €
LANFAINS	17 717 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
LANGUEUX	50 755 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €
LANTIC	17 833 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €
LESLAY (LE)	12 218 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
MEAUGON (LA)	21 781 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
PLAINE-HAUTE	47 036 €	29 213 €	28 160 €	27 107 €	26 053 €	25 000 €
PLAINTEL	73 429 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €
PLEDRAN	88 256 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €
PLERIN	96 728 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	78 686 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €
PLOUFRAGAN	114 902 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €
PLOURHAN	18 013 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
PORDIC	93 146 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €
QUINTIN	49 132 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €
SAINT-BIHY	12 036 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
SAINT-BRANDAN	29 426 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €
SAINT-BRIEUC	423 571 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €
SAINT-CARREUC	94 667 €	55 482 €	47 861 €	40 241 €	32 620 €	25 000 €
SAINT-DONAN	33 698 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
SAINT-GILDAS	20 424 €	16 524 €	16 143 €	15 762 €	15 381 €	15 000 €
SAINT-JULIEN	37 022 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	57 168 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €
TREGUEUX	61 686 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €
TREMUSON	86 611 €	47 765 €	42 074 €	36 383 €	30 691 €	25 000 €
TREVENEUC	21 591 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
VIEUX-BOURG (LE)	17 295 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
YFFINIAC	56 111 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €
<b>FCF TOTAL</b>	<b>1 863 435 €</b>	<b>1 782 704 €</b>	<b>1 767 557 €</b>	<b>1 752 411 €</b>	<b>1 737 263 €</b>	<b>1 722 117 €</b>

## N. ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

**MONTANT DEPENSES = 20,04 M€**

**FONCTIONNEMENT = 17,61 M€**

**INVESTISSEMENT = 2,43 M€**

Le **budget global** consacré à cette politique est de **20,04 M€** dont 17,61 M€ en fonctionnement et 2,43 M€ en investissement.

### ADMINISTRATION GENERALE

**18,93 M€** sont consacrés aux moyens pour couvrir, outre les charges de personnel, celles relatives aux locations immobilières, les charges d'assurance, les indemnités des élus, les cotisations et subventions non affectées aux autres politiques. En investissement, sont prévus les travaux sur les pôles de proximité, les moyens informatiques, les acquisitions de matériel, mobilier et véhicules.

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 16,5 M€ (+ 1,3 M€/BP 2023)**

Les charges de fonctionnement correspondent :

- aux **concours divers** (cotisations) pour **377,9 K€ (+ 7,2 K€/2023)** dont, principalement 200 K€ pour l'ADEUPA (Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne), 16 K€ (+ 1 K€) pour l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités), 125,5 K€ (+ 13,5 K€) pour le CNAS et le RIA (Restaurant inter-administratif), 11 K€ pour l'ARIC et 9 K€ pour l'ADCF... Enfin, SBAA adhère à quelques associations comme l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (**ANACEJ**), l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (**AFFCRE**), resco pour le pôle achat et Breizh small pour les Marchés Publics.
- **Au SIG** pour **208,3 K€ (+ 26,3 K€/2023)**. Les principales dépenses reposent sur la maintenance de l'outil **123 K€ (+ 11 K€)**. Des prestations de service sont nécessaires pour maintenir le fonctionnement actuel du service en l'absence de développeurs, elles sont prévues à hauteur de **81 K€ (+ 20 K€/BP 2023)**. Il n'y a pas de recette en 2024 (- 3K€ qui correspondaient à la refacturation de la moitié du coût de la maintenance du matériel topographique aux budgets annexes Eau et Assainissement, la direction eau et assainissement a désormais son propre contrat).
- **Au Service Commun des Systèmes d'Information dépenses communes** pour **448,3 K€ (- 5,4 K€ /2023 et hors RH)** dont 92 K€ de frais liés à la messagerie, 50 K€ de maintenance, 35 K€ pour le télétravail (VPN, sécurité...), 135,4 K€ pour la sécurité (vulnérabilité, antivirus...), 10 K€ pour le service support (télémaintenance...), 30 K€ pour les formations et 75,9 K€ de prestations (accompagnement sécurité, assistance infrastructures, assistance logiciels et schéma directeur SI).
- Au fonctionnement de la **direction mutualisée des systèmes d'information** pour **646,9 K€ (+ 96,5 K€/2023 et hors RH)** dont 111 K€ de frais de télécommunications, 186,4 K€ de maintenance, 52,6 K€ de prestations (photothèque, audit sécurité, SIRH gestion des ressources humaines...), 10,3 K€ de droits d'utilisation (site internet, TIPOST, online...), 133,3 K€ de prestations d'adaptation, migration, gestion de la dette..., 50,8 K€ de frais récurrents (Autocad, zoom, Adobe, pilotage masse salariale, autres droits d'usage logiciels Saas), 13,1 K€ de fourniture de consommables et petit équipement...



- aux **subventions, participations** et autres charges de gestion courante : **1,22 M€** (+ 50 K€/2023) dont 1,08 M€ (+ 30 K€/2023) d'indemnités de fonctions et frais d'élus et collaborateurs de groupes, 65,4 K€ de participation à Lamballe Terre et Mer pour LEADER et le cofinancement du poste Localeat (+ 21,4 K€), 14,8 K€ pour la participation statutaire à MEGALIS, 20 K€ pour le programme "**Petite Ville de Demain**" concernant Quintin et Ploeuc-L'Hermitage, 12 K€ pour les Bourses ZEPHYR (dont 6 K€ CAF), 10 K€ pour le Pass Engagement du Conseil Départemental 22 et 20,6 K€ de subventions.
- à la **masse salariale** affectée à l'administration générale qui s'élève à **11,68 M€** (+ 0,78 M€/BP 2023).
- aux **charges à caractère général 1,72 M€** (- 20 K€/2023 correspondant notamment aux fluides (- 7,2 K€) et charges d'entretien des bâtiments, aux charges d'administration générale, aux dépenses communes en ressources humaines, aux affaires juridiques et commande publique, aux assurances, à la logistique, aux prestations finances, au service foncier et à la direction de la prospective. Parmi ces charges, il convient de souligner les 128,6 K€ (+ 39,1 K€/BP2023) qui sont consacrés à la politique TER «Territoire Économe en Ressources» et les 8 K€ pour le «Conseil de Développement» développées ci après.
- à la **coopération décentralisée** pour **15 K€**,
- à des **charges spécifiques 50,9 K€** (- 24 K€/2023) correspondant à des crédits provisionnés sur la Direction des Finances en prévision d'annulation de titres.
- **Territoire Économe en Ressources (juillet 2022/juin 2025)**  
**128,6 K€ (+ 39,1 K€/2023)** sont consacrés à ce projet en charges à caractère général (études, animations, sensibilisation, partenariat pour 128,6 K€). 10 K€ sont prévus par ailleurs en subventions sur le Fonds d'Innovation Recherche.

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2022, SBAA est devenue «Territoire Économe en Ressources» (TER), accompagnée financièrement par l'ADEME (sur 3 ans, à hauteur de 300 K€ environ), fruit d'une ambition politique et d'une dynamique partenariale engagée depuis plusieurs années en matière d'économie circulaire.

La première phase de l'étude de préfiguration, intégrant diagnostics, ateliers et entretiens avec les acteurs du territoire, a permis d'identifier et caractériser 3 ressources prioritaires, validées lors du bureau du 15 avril 2021.

Pour rappel 3 boucles ont été identifiées et 8 ateliers de co-construction permettant de définir un plan d'actions opérationnel sur les 3 prochaines années :

- Boucle 1 - Cycle de vie des matériaux de construction,
- Boucle 2 - Activités locales de réemploi et de surcyclage,
- Boucle 3 - Matériaux issus de la biomasse maritime (Algues vertes et déchets coquilliers) ;

Le rythme des déploiements des actions va crescendo. Ainsi l'année 2024 devra être une montée en puissance du projet TER, notamment sur le déploiement d'actions de mise en réseau, d'animation, de formation et d'évènements de démonstration. Il est également prévu de structurer la logistique des filières avec des lieux de collecte, de stockage.

En complément, trois conventions de partenariats structurantes ont été établies pour accompagner la mise en œuvre du programme (Rich'ESS, On n'est pas que des cageots, Bati Récup) pour un montant de 42 000€ pour l'année 2024.

Les subventions attendues pour 2023 sont estimées à **88 K€** et proviennent de l'ADEME pour le financement des projets TER.

### Conseil de Développement

Dans le cadre du transfert du **Conseil de Développement** à Saint-Brieuc Armor Agglomération, un budget de **8 K€**, correspondant au montant de la subvention versée précédemment à l'association est prévu. Ces dépenses comprennent les frais liés aux activités des membres (frais de déplacement, participation à des colloques...), les frais liés aux travaux du conseil (publication des contributions, animation de débat public, formations/animations sur les sujets abordés) et l'adhésion au Réseau des Conseils de Développement bretons.

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,43 M€ (+ 1,18 M€) dont :**

- **294 K€** pour le service commun des systèmes d'information. Pour rappel, une partie de ces dépenses est financée par les communes de Saint-Brieuc et Ploufragan (recette prévue : 150 K€),
- **526,4 K€** pour la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information pour la mise à jour ou l'achat de logiciels (249,3 K€), l'acquisition de matériel informatique (269,1 K€), de matériel de téléphonie (5,5 K€) et le remplacement de fauteuils de bureau (2,5 K€),
- **254 K€** sont inscrits pour le bâtiment du Sud Goëlo loué à la Gendarmerie : travaux de réaménagement intérieur du rez-de-chaussée 178 K€ et réfection de la clôture 76 K€,
- **3 K€** pour le Pôle de Proximité de Quintin : étude pour la création de places de stationnement,
- **11,7 K€** pour le Pôle de Proximité de Binic-Etables-sur-Mer : remplacement de la chaudière,
- **118,1 K€** pour le Pôle de Proximité de Ploeuc-L'Hermitage : protection des menuiseries du rez-de-chaussée et bardage 15 K€, ombrière photovoltaïque 101,6 K€ et éclairage extérieur 1,5 K€,
- **567,5 K€** pour l'extension de la Maison des Solidarités,
- **96 K€** pour l'acquisition de matériel destiné à l'équipe d'entretien des espaces verts : une camionnette benne avec caisson amovible pour le pôle de Quintin, un broyeur de végétaux sur remorque et du matériel de désherbage, outillage ...
- **4 K€** de rééquipement d'outillage pour l'équipe d'entretien bâtiment (Renouvellement échafaudage roulant, complément matériel électroportatif),
- **179 K€** pour l'acquisition de véhicules pour le parc automobile,
- **10,3 K€** pour le service logistique,
- **7 K€** de mobilier de bureau,
- **10 K€** de frais d'annonces de marchés publics.
- **300 K€** pour les travaux d'extension du Centre Inter Administratif (honoraires maîtrise d'œuvre).

## COMMUNICATION

Le budget 2024 consacré à la communication s'élève à **1,17 M€**.

Ce budget répond à deux objectifs :

- Développer des outils de communication efficaces pour faciliter l'information des élus communautaires, communaux et des citoyens ;
- Promouvoir le territoire et structurer son image à des fins d'attractivité économique, résidentielle et touristique.

### Sur le budget principal : 1,11 M€ (+ 119 K€/BP 2023)

- **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1,11 M€ (+ 119 K€/BP 2023)** dont :
  - **532,5 K€ de charges de personnel** (+92,2 K€/BP 2023) qui sont ajustées, entre autres, à la vue de l'exercice 2023 ainsi qu'en raison de l'évolution des effectifs résultant dans certains cas d'un travail de réaffectation du personnel entre politiques publiques par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
  - **580,5 K€ de charges à caractère général** (+62 K€ / BP 2023) comprenant des fournitures et petits équipements pour 4,5 K€, des locations immobilières pour 2,5 K€, de la maintenance Adobe 5 K€ (nouveau 2024), des abonnements 3,3 K€, des droits d'usage de logiciels 18 K€ (nouveau 2024), des prestations de services extérieurs 4 K€, des honoraires divers 45 K€, des annonces et insertions 79 K€, foires et expositions 1,5 K€, réceptions 2 K€, imprimés et publications 139 K€, frais de déplacement 0,5 K€, affranchissements 27 K€, autres service extérieurs 249 K€.

Le budget de la direction communication comprend notamment la promotion de l'évènementiel sportif à travers les prévisions suivantes :

- 90 K€ pour le stade briochin
- 20 K€ pour EAG
- 15 K€ pour Côtes d'Armor Cyclisme (course Marie Morin)
- 45 K€ pour l'Open de Tennis.

Les points nouveaux ou revus selon les marchés sont :

- le projet pédagogique pour expliquer les politiques d'aménagement,
  - la mise à jour des enveloppes de conception, impression et diffusion du magazine (nouveau marché 2023)
    - l'identification d'une enveloppe de promotion des sports nature,
    - l'adhésion CAP'COM pour accès base de données et crédits formations spécialisées.
- Ainsi, la direction de la communication n'émergera plus aux demandes de formation annuelles hors CNFPT,
- le maintien d'une enveloppe pour les médiathèques de la baie (11 K€),
  - le maintien d'une enveloppe pour la promotion économique malgré une légère baisse (30 K€).
- **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **3 K€** de matériel informatique pour la nouvelle station de travail PAO (Publication Assistée par Ordinateur) portable pour de la création graphique.

## O - OPERATIONS FINANCIERES

**MONTANT DEPENSES = 15,91 M€**

**FONCTIONNEMENT = 11,94 M€**

**INVESTISSEMENT = 3,97 M€**

**Les dépenses de fonctionnement : 11,94 M€**

Elles sont constituées :

- du **Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR)** mis en place au moment de la suppression de la taxe professionnelle pour un montant de 9,1 M€
- **des intérêts de la dette** du budget principal pour 823 K€
- des frais bancaires et intérêts moratoires : 65 K€
- des **subventions aux budgets annexes** pour 1,90 M€ :
  - Budget OM : 300 K€
  - Budget gestion immobilière des entreprises : 945 K€
  - Budget hippodrome : 260 K€
  - Budget pôle nautique : 400 K€
- le dégrèvement **TASCOM** et **GEMAPI** : 50 K€
- les créances éteintes et admises en non valeur : 1,7 K€

**Les dépenses d'investissement : 3,97 M€ (-0,28 M€/2023)**

Les dépenses financières d'investissement correspondent au **remboursement du capital de la dette** du budget principal pour **3,95 M€** et à la subvention de 20 K€ pour financer les investissements du budget annexe du Pôle Nautique.

## P. INCENDIE ET SECOURS

**MONTANT DEPENSES = 4,54 M€**

**FONCTIONNEMENT = 4,18 M€**

**INVESTISSEMENT = 0,36 M€**

**4,14 M€** (stable/BP 2023) sont consacrés au règlement de la contribution au titre du contingent incendie au Syndicat Départemental Incendie Secours des Côtes d'Armor.

**40 K€** sont inscrits en fonctionnement pour la **Défense Incendie** dont 30 K€ pour le contrôle des poteaux incendie sur les 32 communes, 5 K€ de consommation d'eau, et 5 K€ de fournitures et équipements.

**360 K€** sont inscrits en investissement pour la **Défense Incendie**.

60 K€ sont prévus pour répondre aux demandes liées aux autorisations d'urbanisme sur les 32 communes et aux demandes de branchement (zones commerciales, entreprises, déplacements de poteaux incendies).

30 K€ sont prévus pour accompagner les projets de travaux de voirie ou les priorités de service.

### III. PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2024

Les budgets 2024 seront marqués par la poursuite de l'évolution des charges compte tenu du contexte inflationniste.

Les faits marquants sur les charges de fonctionnement :

- les mesures prises sur la rémunération des agents pour faire face à l'inflation comprenant :
  - la hausse du point d'indice de +1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (impact sur 2024 avec effet année pleine : 221 K€)
  - l'ajout de 5 points d'indice à l'ensemble des agents à partir de janvier 2024 : +356 K€
  - la revalorisation des agents de bas de grille en catégorie C et B : 40 K€
  - le nouveau dispositif de rémunération des agents de droit privé : +111 K€

- les dépenses d'énergie qui sont stables au global par rapport aux prévisions du budget primitif 2023 mais restent à un niveau très élevé. Le montant global des fluides est en effet passé de 3 M€ en 2022 à plus de 5 M€ en 2023 en raison de la hausse sans précédent du prix de l'électricité. En 2024, si le prix de l'électricité commence à diminuer faiblement, en revanche, le prix du gaz est en hausse d'où la stabilité de l'enveloppe globale des fluides.

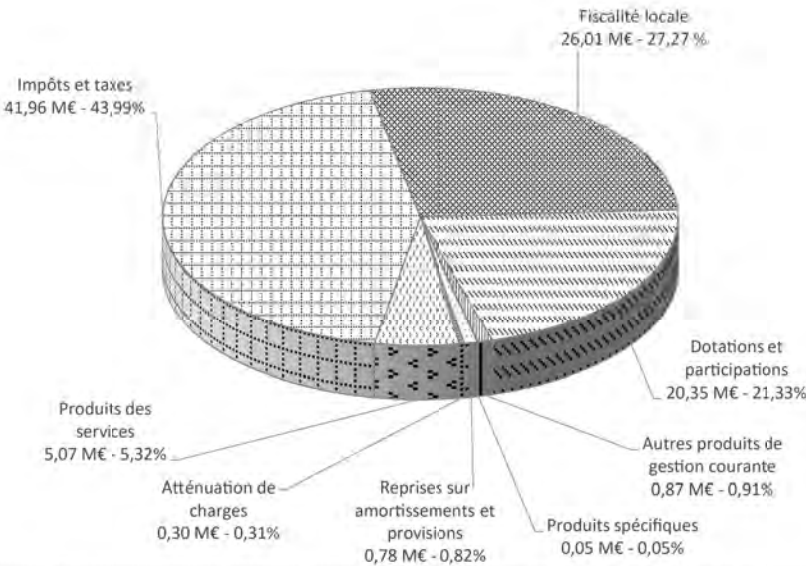
### 1. BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2024 du budget principal s'équilibre à 136 269 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées. L'annexe 3 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget principal avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), et des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le budget primitif s'équilibre à 112 663 296 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

a) BUDGET PRINCIPAL – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> <b>95 392 296 €</b>
--



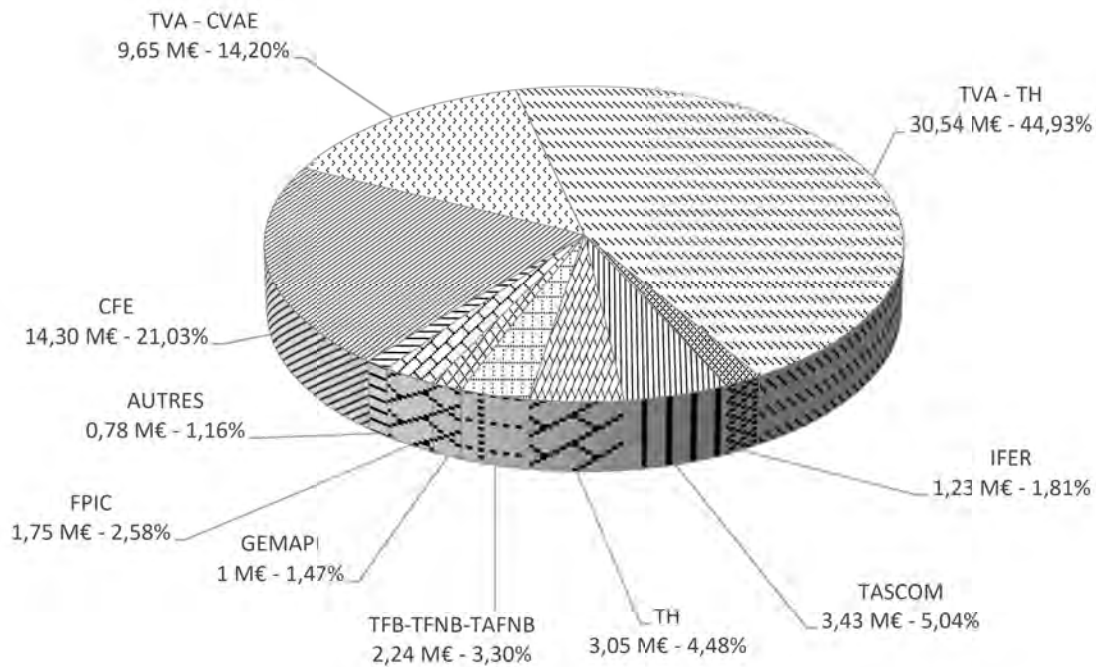
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
013 Atténuation de charges	300 000	300 000	300 000	0,00 %
70 Produits des services, du domaine	4 854 610	4 847 810	5 068 296	4,55 %
73 Impôts et taxes	39 780 000	30 535 000	41 958 000	37,41 %
731 Fiscalité locale	23 916 000	33 161 000	26 013 000	-21,56 %
74 Dotations et participations	20 387 590	20 322 000	20 354 000	0,16 %
75 Autres produits de gestion courante	1 021 800	1 021 000	874 000	-14,40 %
77 Produits spécifiques	0	0	50 000	
78 Reprise sur amortissements et provisions	0	0	775 000	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>90 260 000</b>	<b>90 186 810</b>	<b>95 392 296</b>	<b>5,77 %</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de +5,77 %. Il est à noter qu'il n'y a plus de recettes concernant le PIA Jeunesse (programme terminé).

- Les **atténuations de charges** sont estimées à 300 K€ et correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.
- Les **produits des services** (5,07 M€ +220 K€ / BP23) augmentent de 4,55 % par rapport à 2023.  
 La refacturation de la direction mutualisée des systèmes d'information, liée à l'activité (diminution du budget service commun) et aux effectifs (postes vacants), est en augmentation de 20 K€.  
 Depuis le contexte de crise sanitaire, on constate une progression de la fréquentation des équipements dont les piscines (+ 57 K€) et la Maison de la Baie (+ 5 K€).  
 La filière bois représente + 18,2 K€ de recettes.  
 La facturation aux communes pour le Droit des Sols augmente (+ 26,9 K€) et pour le Service Commun ALSH activités ados Pôle Proximité Quintin (+ 40 K€) et l'assistance à maîtrise ouvrage par les services communs Aménagement-Architecture et Déplacement (+ 70 K€).
- **Au BP 2024, les chapitres budgétaires « impôts et taxes » (73) et « fiscalité locale » (731) atteignent 67,97 M€, soit une variation de +6,71 % par rapport à 2023.**

La fraction TVA venant en compensation de la suppression de la CVAE constitue désormais une recette du chapitre budgétaire 73 « Impôts et taxes ».





CHAPITRE	NATURE DU PRODUIT FISCAL	BP 2023	BP 2024	Variation 2024/2023
CHAPITRE 731 « FISCALITE LOCALE »	CFE [73111]	13 397 000 €	14 296 000 €	6,71 %
	TH [73111]	2 721 000 €	3 048 000 €	12,02 %
	TFB [73111]	1 592 000 €	1 694 000 €	6,41 %
	TFNB [73111]	204 000 €	219 000 €	7,35 %
	TAFNB [73111]	302 000 €	331 000 €	9,60 %
	TASCOM [73113]	2 931 000 €	3 427 000 €	16,92 %
	IFER [73114]	1 119 000 €	1 233 000 €	10,19 %
	Rôles supplémentaires [73118]	250 000 €	250 000 €	0,00 %
	GEMAPI [73136]	1 000 000 €	1 000 000 €	0,00 %
	Taxe de séjour [731721]	400 000 €	515 000 €	28,75 %
CHAPITRE 73 « IMPOTS & TAXES »	DAC NEGATIVE [73211]	20 000 €	20 000 €	0,00 %
	FPIC [732221]	1 856 000 €	1 751 000 €	-5,66 %
	FRACTION TVA « THRP » [7351]	28 659 000 €	30 537 000 €	6,55 %
	FRACTION TVA « CVAE » [7352]	9 245 000 €	9 650 000 €	4,38 %
<b>TOTAL</b>	<b>63 696 000 €</b>	<b>67 971 000 €</b>	<b>6,71 %</b>	

L'évolution globale de +6,71 % s'explique principalement par les trois éléments suivants :

- **Les 2 fractions de TVA compensatoires (THRP et CVAE)** représentent à elles seules une hausse de 2,28 M€ par rapport au BP 2023 (soit 53 % de la hausse totale du produit budgétaire cumulé des chapitres 73 et 731).

- La prévision budgétaire 2024 de la fraction TVA « THRP » est supérieure de 1,88 M€ (+6,55%).
- La prévision budgétaire 2024 de la fraction TVA « CVAE » est supérieure de 0,4 M€ (+4,38%).

Le produit de fraction de TVA « THRP » pour l'année N fait l'objet de 2 actualisations visant à ajuster le produit versé au titre de la fraction qui revient à SBAA aux recettes nationales nettes de TVA pour l'année N. La première actualisation est opérée au mois d'octobre (de l'exercice comptable en cours). Le second ajustement est opéré dans les premiers mois de l'année N+1.

Le produit de fraction de TVA « CVAE » a fait son entrée dans le panier de ressources de l'agglomération en 2023 suite à la suppression de la CVAE. En compensation de cette perte de ressource fiscale, l'agglomération perçoit une fraction de la TVA nationale qui se compose en 2 parts. Une part fixe, dite « socle », qui correspond à la moyenne annuelle sur la période 2020-2023. Une part variable, dite « dynamique », liée à l'évolution de la TVA nationale.

- **Les recettes de fiscalité économique (CFE + TASCUM + IFER)** représentent une hausse de 1,5 M€ par rapport au BP 2023 (soit 35 % de la hausse totale du produit budgétaire cumulé des chapitres 73 et 731). La CFE et la TASCUM apportent respectivement 899 K€ et 496 K€ (soit +6,71 % et +16,92%) aux augmentations budgétaires constatées par rapport à 2023. Le taux de CFE est maintenu à 28,18 % en 2024.

- **La taxe d'habitation et les taxes foncières :**

**Le coefficient d'actualisation prévisionnel des bases fiscales** est lié au contexte inflationniste. Ce coefficient dépend depuis 2018 de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH). L'actualisation 2023 (7,1%) a été supérieure à celle anticipée dans le budget primitif 2023. Elle concerne les locaux d'habitation. L'inflation actuelle continue d'impacter directement les bases fiscales. L'actualisation est estimée à 3,5 % au BP 2024 conformément au débat d'orientation budgétaire.

La dynamique de **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)** est fortement liée à ce coefficient. Le produit de la THRS est estimé en nette hausse. Il est intégré à hauteur de 3,05 M€ dans le BP 2024, soit +12,02 % par rapport au BP 2024.

Dans le cadre de la réforme fiscale (suppression THRP), le taux de TH de l'agglomération avait été gelé à son niveau de 2019 (13,30%) sur la période 2020-2022. SBAA a retrouvé son pouvoir de taux sur la TH en 2023. Le taux reste fixé à 13,30 % au BP 2024.

Les bases notifiées sur l'état fiscal n°1259 fin mars 2023 sont de 21,99 M€, ce qui correspond à un produit de 2,92 M€ (supérieur de 200 K€ aux prévisions du BP 2023).

Les recettes prévisionnelles des **taxes foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB)** et sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) sont estimées respectivement à hauteur de 1,7 M€ (produit FB en hausse de +6,41 % par rapport au BP 2023) et 219 K€ (produit FNB en hausse de +7,35 % par rapport au BP 2023).

Les taux sont également maintenus à 0,882 % pour le Foncier Bâti et à 7,32 % pour le Foncier Non Bâti.

- Suite à la création de la **taxe GEMAPI** en 2020, le produit annuel a été fixé à 1 M€ lors des budgets précédents. La prévision budgétaire 2024 reste la même avec un produit attendu de 1 M€.



- La prévision budgétaire relative au **FPIC** s'élève à 1 751 K€. A titre comparatif, le BP 2023 intégrait une part intercommunale prévisionnelle de 1 856 K€ (soit -5,66%). En 2023, le produit intercommunal du FPIC s'est élevé 1 754 K€. La répartition du FPIC de 2023 a été marquée par les conséquences de la réforme des indicateurs financiers issue des lois de finances initiales pour 2021 et 2022. Ces effets avaient été intégralement neutralisés en 2022. En revanche, il est prévu que ces fractions de correction, appliqués à 100 % en 2022, décroissent chaque année jusqu'à atteindre 0 % en 2028.

C'est pourquoi en 2023, les fractions de correction appliquées sur les indicateurs financiers agrégés de chaque ensemble intercommunal ont déchu de 10 % de leur valeur initiale.

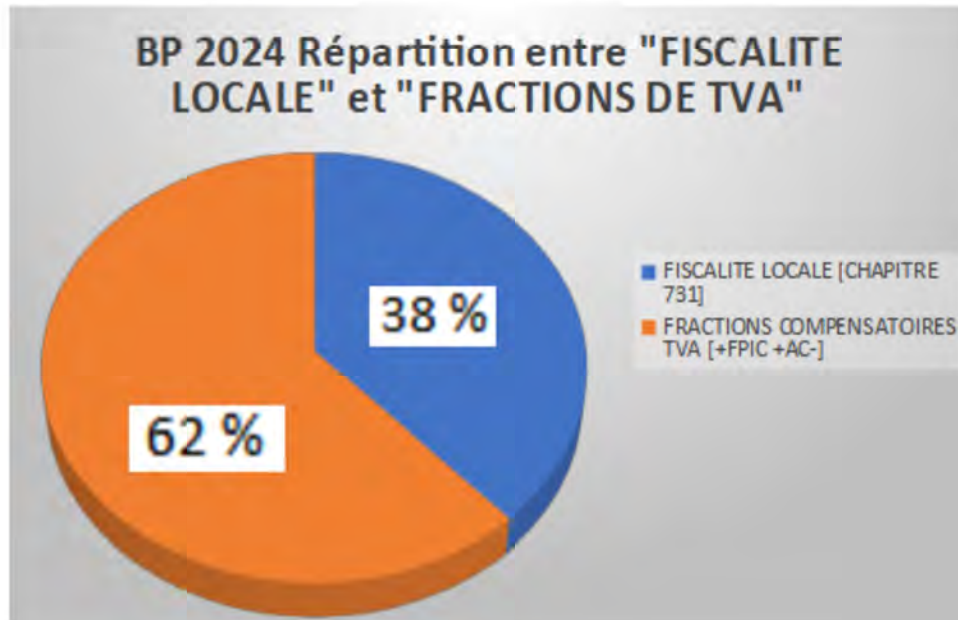
L'objectif est d'appliquer progressivement les effets de la réforme sur la répartition du FPIC.

### Considérations budgétaires et comptables.

L'exercice 2023 fut le premier budget communautaire à répondre à la nomenclature comptable M57. Jusqu'à présent, le budget était construit en application de l'instruction budgétaire et comptable « M14 ».

S'agissant de la fiscalité, la nomenclature M57 crée deux chapitres budgétaires :

- le chapitre 73 qui regroupe désormais les 2 fractions compensatoires de TVA, le FPIC et les attributions de compensation négatives.
- le chapitre 731 « fiscalité locale » qui correspond aux produits fiscaux liés au territoire communautaire (qu'il fasse l'objet ou non d'une imposition directe locale résultant de l'application d'un taux voté par les élus communautaires).



**Evolution des bases de THRS, de TFB et de TFNB 2024/2023.**

En K €	2023	2024
	Notifiées	Prévisionnelles
Coef. actualisation	1,071	1,035
<b>TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES</b>		
Base	21 992	22 915
Taux	13,30 %	13,30 %
Produit	2 925	3 048
variatio <sup>n</sup> physique des bases 2024/2023 [%]		4,0%
<b>TAXE SUR LE FONCIER BATI</b>		
Base	185 708	192 013
Taux	0,882%	0,882%
Produit	1 638	1 694
variatio <sup>n</sup> physique des bases 2024/2023 [%]		3,3%
<b>TAXE SUR LE FONCIER NON BATI</b>		
Base	2 910	2 997
Taux	7,32 %	7,32 %
Produit	213	219
variatio <sup>n</sup> physique des bases 2024/2023 [%]		2,9%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 776</b>	<b>4 961</b>

- **Les dotations et participations (chapitre 74 du BP 2024) sont prévues à hauteur de 20 354 K€, ce qui représente une légère hausse de +0,16 % soit +32 K€ par rapport à la prévision budgétaire 2023.**

**La DGF est anticipée en diminution de 186 K€ par rapport au montant perçu en 2023 (13 558 K€).** Cette perte est liée à la part « dotation de compensation ». Cette fraction de la DGF est une variable d'ajustement que l'Etat vient réduire pour alimenter la croissance de la péréquation (DSU, DSR). La DGF apparaît stable par rapport au budget précédent car il avait été anticipé une baisse de DGF au BP 2023 alors que l'abondement de la DGF nationale de 320 M€ a permis de maintenir son montant.

en K€	BP 2023	BP 2024	Var [€]	Var [%]
DGF : dotation d'intercommunalité	4 145	4 172	27	0,65 %
DGF : dotation de compensation	9 246	9 200	-46	-0,50 %
<b>Total DGF</b>	<b>13 391</b>	<b>13 372</b>	<b>-19</b>	<b>-0,14 %</b>
Compensation TH	0	0	0	0,00 %
Compensation FB	69	78	9	13,04 %
Compensation CET	3 141	3 154	13	0,41 %
<b>Total compensations fiscales</b>	<b>3 210</b>	<b>3 232</b>	<b>22</b>	<b>0,69 %</b>
<b>Total concours financiers d'État</b>	<b>16 601</b>	<b>16 604</b>	<b>3</b>	<b>0,02 %</b>

Les dispositions du PLF 2024 prévoient que l'État abonde de 220 M€ les enveloppes suivantes :

- 90 M€ pour la DSU.
- 100 M€ pour la DSR.
- 30 M€ pour la dotation d'intercommunalité.

Dans les lois de Finances précédentes, la dotation de compensation servait de variable d'ajustement afin de financer la péréquation (DSU et DSR).

En plus de ces abondements, la dotation d'intercommunalité (DI) progresse de 60 M€ supplémentaires (exclusivement financés par prélèvement sur la dotation de compensation des EPCI dite « part salaires »), soit une hausse totale de la dotation d'intercommunalité de 90 M€.

En 2023, la DGF des EPCI à fiscalité propre était composée à 27 % de la DI et à 73 % de la dotation de compensation, dont la répartition, figée depuis 1999, résulte de la « Compensation Part Salaires » de la taxe professionnelle.

Le répartition de la DGF de SBAA au BP 2024 est la suivante :

- ➔ 69 % de dotation de compensation.
- ➔ 31 % de dotation d'intercommunalité.

**Les autres dotations et participations s'élèvent à 3,75 M€ (+ 30 K€/2023) et portent sur le Territoire Économe en Ressources 88 K€ (-72 K€), l'Enseignement Supérieur 13,5 K€ (Welcome Pack Etudiant activités de découverte du territoire/ assises de la vie étudiante), le FEAMPa 101 K€ (+ 47,4 K€), LEADER 26,2 K€ (-100,2 K€), la Convention Globale Territoriale 28,3 K€, la Culture 274,3 K€ (dont 125 K€ de refacturation aux communes pour le réseau des bibliothèques et 5 K€ pour le Photo Festival de la Baie), les évènements sportifs 200 K€ (+50 K€), le Contrat Local de Santé 50 K€, la Petite Enfance et le RPAM 370 K€, les haltes-garderies de Quintin et du Sud Goëlo ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement 190,6 K€, l'aide à la gestion de l'accueil des gens du voyage 152 K€, l'habitat 157,9 K€ (-54,30 K€), le droit des sols pour l'élaboration du PLUi 50 K€, l'aménagement des eaux 479 K€ (+ 69,4 K€), la GEMAPI 160 K€ (+ 110 K€), l'environnement Natura 2000 pour l'Animation des sites 82 K€ (+ 35 K€), la Maison de la Baie pour le financement de la Maison Nature 26 K€, l'Atlas de la Biodiversité 152,4 K€ (nouveau en 2024), le projet d'Usine de Déshydratation 192,9 K€ (nouveau en 2024, Appel à Manifestation d'intérêt France 2030), l'Energie et Développement Durable 251,7 K€ (+ 164,2 K€), les subventions de fonctionnement de la Réserve Naturelle de la Baie 59,6 K€ (- 0,5 K€), le Développement Économique 23,2 K€ (- 15,8 K€), la Mission Insertion 343 K€ (+ 123 K€ dont 165,5 K€ au titre du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée et 100 K€ pour l'appel à projet Cité de l'Emploi), la Destination Touristique 166 K€ (- 36,5 K€), le programme PVD «Petites Villes de Demain» 30 K€ (- 20 K€), le programme Jeunesse 28,4 K€ (nouveau en 2024 suite à la fin du PIA Jeunesse soit - 543,6 K€/PIA Jeunesse 2023).**

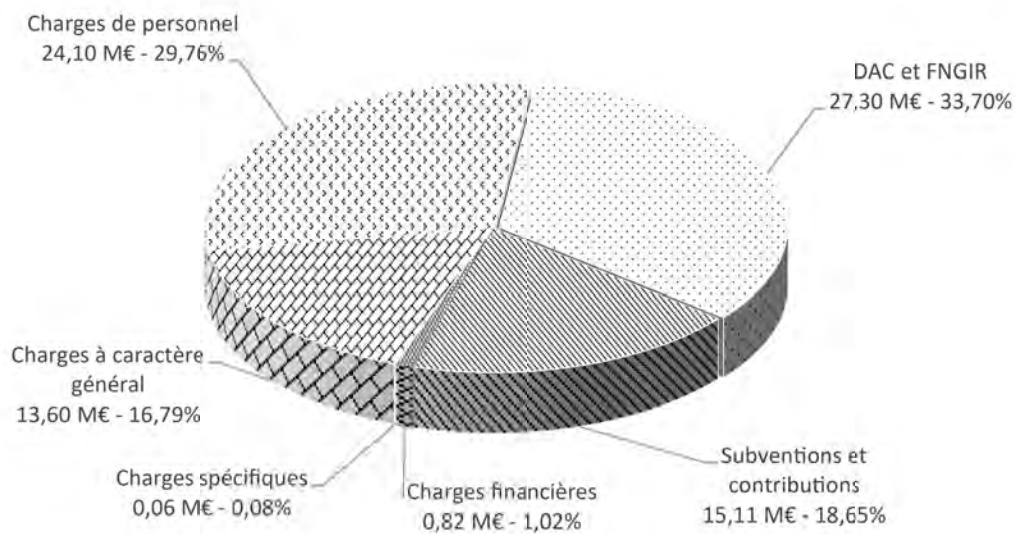
Les évolutions constatées au chapitre 74 sont liées en premier lieu à la fin du PIA jeunesse et aux financements des appels à projet qui induisent des fluctuations d'une année sur l'autre en fonction du rythme de perception des subventions.

- **Les autres produits de gestion courante (chap. 75) atteignent 874 K€ (- 146 K€/2023).** Cette baisse s'explique notamment par l'absence d'inscription d'indemnités concernant les contrats de performance énergétique sur les équipements sportifs (- 100 K€) et le départ de l'ADIL des locaux du CIAD (- 27 K€). Les loyers du CIAD représentent 260,4 K€, celui du CIAS siège et pôle de proximité 150 K€ et ceux de l'Espace Initiative Emploi 138 K€. Saint-Brieuc Expo Congrès versera 93,5 K€ (redevance fixe 36,7 K€ soit - 53,3 K€, redevance fixe annuelle 15 K€, redevance fixe annuelle 2024 35 K€ et redevance occupation hall Kervizic 6,8 K€, soit + 800 € d'actualisation).

- **Les produits spécifiques (chap. 77) s'élèvent à 50 K€** pour les annulations de mandats sur exercices antérieurs.

- **Les reprises sur amortissements et provisions (chap. 78) s'élèvent à 775 K€** concernant la reprise sur provision GEMAPI dont 371 K€ pour financer les investissements et 404 K€ pour couvrir les besoins en fonctionnement.

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**  
**80 989 296 €**



Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	12 916 241	12 024 250	13 598 741	13,09 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	23 136 560	23 159 560	24 105 555	4,08 %
014 Atténuations de produits	28 052 149	27 785 000	27 297 000	-1,76 %
65 Autres charges de gestion courante	15 611 980	14 393 000	14 937 000	3,78 %
6586 Frais fonctionnement groupes élus	194 000	194 000	170 000	-12,37 %
66 Charges financières	924 450	793 000	823 000	3,78 %
67 Charges spécifiques	85 200	85 000	58 000	-31,76 %
68 Dotations aux amort. et provisions	750 000	0	0	
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>81 670 580</b>	<b>78 433 810</b>	<b>80 989 296</b>	<b>3,26 %</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les flux entre le budget principal et les budgets annexes (remboursements de frais de personnel, frais financiers et frais de siège).



Après retraitement, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 80,99 M€ soit +2,56 M€ par rapport au BP 2023. Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif sont en **hausse de 3,26%** par rapport au BP 2023. Si l'on retire l'enveloppe du PIA jeunesse qui passe de 616 K€ au BP2023 à 0 K€ au BP2024 (-616 K€), l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de + 4,07 %.

- **Les charges à caractère général augmentent** de 13,09 % par rapport au budget primitif 2023. Les augmentations portent essentiellement sur les combustibles et carburants (+ 557,5 K€ dont Aquabaie-Aquaval pour 392,6 K€), l'eau et l'assainissement (+ 56,5 K€), les travaux dans le cadre de la GEMAPI (+ 70 K€), les travaux Bocage et plan de lutte des algues vertes (+ 110,3 K€), les études (+ 589,7 K€ dont 219 K€ pour la GEMAPI, 152,2 K€ pour l'Atlas de la Biodiversité, 72 K€ pour l'habitat, 40 K€ pour la Destination Touristique, 34 K€ pour l'impact des bibliothèques sur l'environnement, 16 K€ pour l'Enseignement supérieur), les locations mobilières et immobilières (+ 60,6 K€), la communication (+ 38,9 K€), le TER - Territoire Économe en Ressources (+ 39,1 K€), les cotisations (+ 55,8 K€), les frais de nettoyage des locaux (+ 61,8 K€) et les honoraires et frais d'actes et contentieux (+ 43 K€), la Direction Mutualisée des Systèmes Information (+ 28,65 K€), le Service Commun des Systèmes d'Information (+ 15,4 K€). En parallèle, des baisses sont constatées sur l'électricité (-157,7 K€), le territoire Zéro Chômeur Longue Durée - TZCLD (- 16 K€), les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Santé (-15 K€).
- **Les frais de personnel s'élèvent à 24,1 M€** et sont augmentation de 4,08 % par rapport au BP 2023 (+ 946 K€). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire, du centre de gestion et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). L'augmentation résulte notamment de l'attribution de 5 points d'indices majorés au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et de l'effet en année pleine de l'évolution du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+1,5%), du glissement vieillesse technicité, des postes vacants et des créations de postes 2023 et 2024.
- **Les atténuations de produits s'établissent à 27,3 M€ (- 488 K€)** et correspondent aux dotations versées aux communes pour 18 M€ (+13 K€), au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources pour 9,1 M€ (FNGIR), au dégrèvement de TASCOM et GEMAPI 50,8 K€, au Contrat Territorial Global (CTG) pour appel à projets «Habitat Alternatif» (20 K€). La baisse concernant la fin du PIA Jeunesse (-0,61 M€) est atténuée par l'inscription de reversement de recettes dans le cadre du projet d'usine de déshydratation (116,9 K€). Ces recettes résultent de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) France 2030. SBAA perçoit l'ensemble des subventions pour le financement des actions de maturation du projet et en reverse une part aux porteurs de projets. L'enveloppe totale est de 241 K€, il est inscrit au BP 2024 80 % de cette enveloppe soit 192,8 K€ dont 116,9 K€ à reverser et 76 K€ pour financer les actions portées par SBAA.
- **Les autres charges de gestion courante, représentent 14,9 M€ et sont en augmentation de 3,78 % (+ 544 K€).** Les principales dépenses en hausse concernent les subventions au titre de la compétence Tourisme (+237 K€ dont 200 K€ sur l'Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc), la subvention au CIAS qui passe à 1,2 M€ (+200 K€), du Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (+25,6 K€) et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (+36 K€ à la MJC de Quintin). Sont également en augmentation, l'économie pour un accompagnement experts stratégie entreprises (+ 40 K€), l'informatique sur le droit d'utilisation en nuage (+ 95,6 K€), le reversement des subventions pour le FEAMPA (+ 26,3 K€) et LEADER (+ 21,4 K€). Le fonds de concours de fonctionnement (FCF) versé aux communes membres, conformément au pacte financier et fiscal, s'élève à 1,75 M€ et est en diminution de 16 K€. La participation au Syndicat Mixte de l'Aéroport est maintenue à 296,5 K€. Le contingent incendie versé au SDIS est inchangé (4,137 M€).

Des baisses sont prévues sur la participation à SYGMA+ (- 8 K€) et au projet Territoire Économe en Ressources (- 41 K€). Il n'y a plus de subvention pour le réseau des Ambassadeurs (- 35 K€). Enfin, il convient de noter l'affectation à ce chapitre des subventions aux budgets annexes conformément à la nomenclature M57 (1,9 M€ soit - 104 K€) dont 300 K€ (-150 K€) au budget collecte et valorisation des déchets, 945 K€ (+46 K€) au budget gestion immobilière des entreprises, 260 K€ (stable) au budget hippodrome et 400 K€ (stable) au budget pôle nautique.

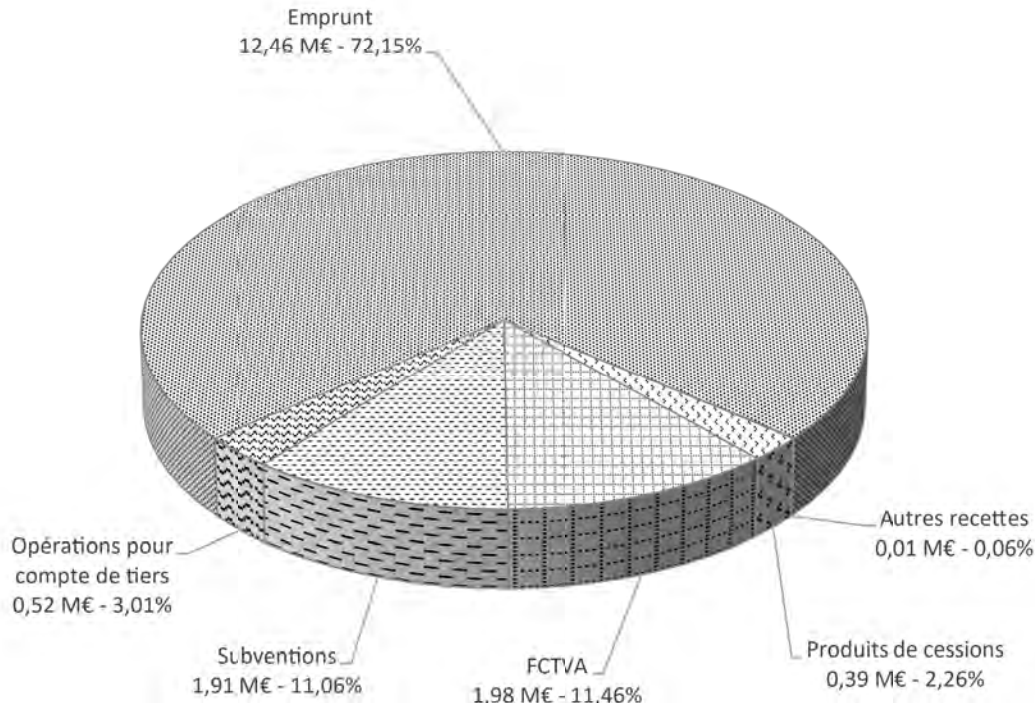
- Les **charges financières**, sont en augmentation de 30 K€.
- Enfin, les **charges spécifiques** sont prévues à hauteur de 58 K€. Il s'agit de dépenses pour annulation de titres sur exercices antérieures.

### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 17 271 000 €

Ce montant a fait l'objet d'un retraitement correspondant au montant des écritures liées aux contrats revolving (écritures neutres financièrement mais qui gonflent artificiellement le montant du budget).

Les **recettes d'investissement** doivent en premier lieu financer le remboursement du capital de la dette, puis les immobilisations et les subventions d'équipement.

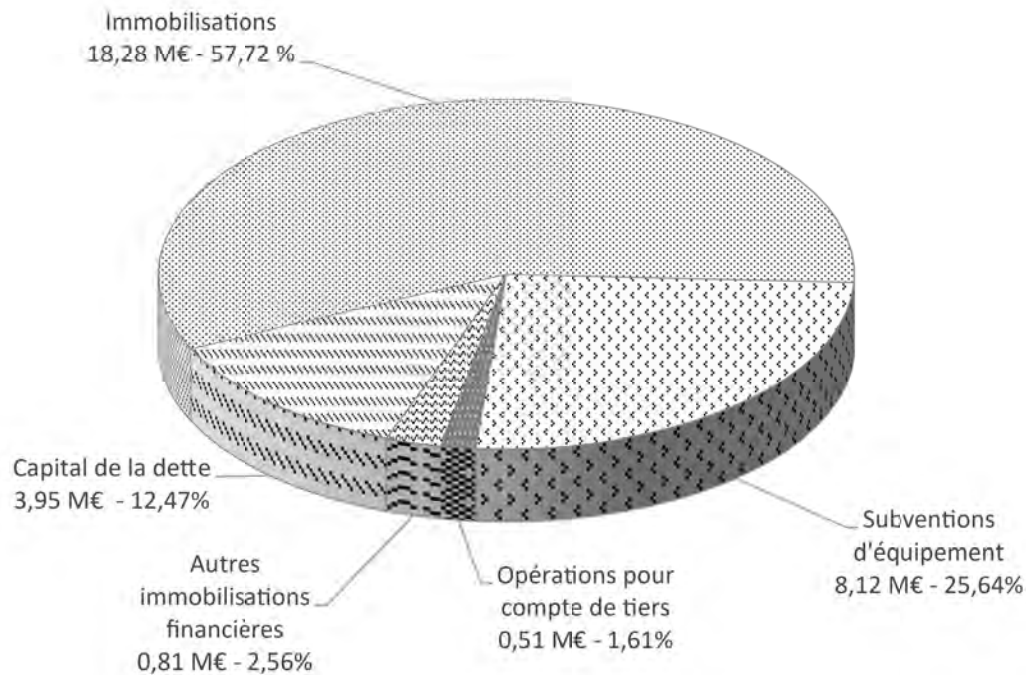
Globalement les recettes d'investissement proviennent de ressources définitives (FCTVA, subventions, ...) et des emprunts.



Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
024 Immobilisations affectées, concédées	575 000	575 000	396 000	-31,13 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 130 000	2 130 000	1 980 000	-7,04 %
13 Subventions d'investissement	2 530 172	2 115 000	1 911 000	-9,65 %
16 Emprunts et dettes assimilés	3 670 024	9 468 000	12 463 000	31,63 %
204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	
23 Immobilisations en cours	0	0	0	
27 Autres immobilisations financières	311 805	9 000	9 000	0,00 %
45 Comptabilité distincte rattachée	500 000	500 000	512 000	2,40 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>9 717 000</b>	<b>14 797 000</b>	<b>17 271 000</b>	<b>16,72 %</b>

- **Des cessions d'immobilisations sont prévues à hauteur de 396 K€.**  
 Dans le cadre de la compétence Habitat, il est prévu une rétrocession de parcelle sur la commune de Plérin au lieu-dit «La Porte Bréhand» avec un portage foncier de 96 K€. La vente d'Handi'chiens à l'association est également inscrite pour 300 K€.
- Le FCTVA est inscrit à hauteur de **1,98 M€**.
- Des **subventions d'investissement** sont attendues à hauteur de **1,91 M€**.  
 De manière récurrente l'Agglomération perçoit des subventions au titre des eaux pluviales 187,9 K€, de l'habitat 521 K€, de la quote-part de la Région Bretagne sur le Pass commerce TPE artisanat 50 K€, du Tourisme 55 K€ et de la voirie 160 K€.  
 De façon plus ponctuelle (investissements nouveaux), des subventions sont attendues sur l'Énergie et le Développement durable 39,3 K€, le sport nature 43 K€, le réseau des bibliothèques 9,2 K€ (dont 5 K€ pour l'intégration de Lantic au réseau) et sur les piscines 463,5 K€. La refacturation informatique à Saint-Brieuc et Ploufragan s'élève à 291,3 K€.
- **L'emprunt est estimé à 12,46 M€.** Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2024, il apparaît un **besoin de financement de 12,46 M€** qu'il sera proposé d'inscrire en emprunt pour équilibrer la section d'investissement. Ce niveau d'emprunt sera bien entendu ajusté à l'occasion du Budget Supplémentaire lors de l'intégration des résultats 2023.
- **9 K€** sont prévus pour des cautions.
- **512 K€** sont prévus en **comptabilité distincte** correspondant aux aides déléguées à la pierre pour 500 K€ et à l'intégration de Lantic au réseau intercommunal des bibliothèques pour 12 K€.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**31 674 000 €**



Les dépenses réelles d'investissement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les écritures liées aux emprunts revolving.

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
020 Dépenses imprévues	0	0	0	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	
13 Subventions d'investissement	0	0	45 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	4 232 000	4 232 000	3 948 000	-6,71 %
20 Immobilisations incorporelles	2 870 914	2 121 000	1 863 000	-12,16 %
204 Subventions d'équipements versées	11 782 883	7 830 000	8 120 000	3,70 %
21 Immobilisations corporelles	4 409 879	3 968 000	5 373 000	35,41 %
23 Immobilisations en cours	9 163 932	7 590 000	11 050 000	45,59 %
26 Participations et créances rattach. à des partic.	376 779	300 000	754 000	151,33 %
27 Autres Immobilisations Financières	369 069	9 000	9 000	0,00 %
45 Comptabilité distincte rattachée	500 000	500 000	512 000	2,40 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>33 705 456</b>	<b>26 550 000</b>	<b>31 674 000</b>	<b>19,30 %</b>



- Le remboursement du **capital de la dette s'établit à 3,95 M€.**
- Les **dépenses d'équipement** s'établissent à **26,9 M€**. L'exercice 2024 se traduira par l'ouverture des crédits correspondant aux **opérations inscrites au PPI, notamment** :
  - les aides de l'habitat 5,27 M€,
  - les eaux pluviales et la défense incendie 3,36 M€,
  - les travaux sur la piscine Aquabaie (bassins sportifs et ludiques) 1,8 M€,
  - les travaux sur la piscine GOELYS 82 K€,
  - L'aménagement de la Briqueterie 80 K€,
  - les travaux sur la patinoire 1 M€,
  - les travaux d'extension du CIAD 300 K€,
  - les travaux d'extension de la Maison des Solidarités 567,5 K€,
  - les projets de transition énergétique 483,3 K€ (dont 439,6 K€ pour installation solaire thermique aux piscines GOELYS et OPHEA et installation solaire photovoltaïque au pôle de proximité de Ploeuc-L'hermitage et au pôle enfance Quintin),
  - le sport nature pour la station VTT Côtes des Halles 400 K€,
  - l'enseignement supérieur 550 K€ (dont 200 K€ pour l'école Boussingault),
  - la Bretagne très haut débit 923,2 K€,
  - le matériel et mobilier 1,8 M€,
  - la requalification des ZAE 939 K€,
  - le Grand Brézillet 4,07 M€ pour le hall 7,
  - l'entretien du patrimoine 877 K€,
  - l'axe de contournement sud 1,41 M€,
  - les aides aux entreprises 500 K€,
  - le fonds recherche innovation 256 K€,
  - la rocade urbaine 164 K€,
  - la GEMAPI 371 K€,
  - le PLU/PLUI 249,6 K€,
  - le Contrat Local de Santé 200 K€,
  - le Projet Territorial de Santé 50 K€,
  - la mise à flot du port du Légué 87 K€,
- Les **dépenses financières** (chapitres 13, 26 et 27) s'établissent à **808 K€** et comprennent :
  - la participation au capital de la structure de gestion de l'usine de déshydratation de fourrage 200 K€,
  - la participation au capital de SPV ARMOR pour le projet Hydrogène Territorial 525 K€,
  - la participation du capital de la SPL énergie SPLET'ARMOR 29 K€,

## 2. BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget primitif 2024 du Budget annexe des Transports s'équilibre à 43 279 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 4 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget transports avant retraitement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le budget primitif du budget transports s'équilibre à 36 851 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.**

### RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 27 470 000 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
70 Produits des services, du domaine	4 083 000	4 083 000	4 255 000	4,21 %
73 Impôts et taxes	20 500 000	20 500 000	20 912 000	2,01 %
74 Dotations et participations	2 490 895	2 262 000	2 171 000	-4,02 %
75 Autres Produits de Gestion courante	126 000	126 000	126 000	0,00 %
77 Produits exceptionnels	746 000	746 000	6 000	-99,20 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>27 945 895</b>	<b>27 717 000</b>	<b>27 470 000</b>	<b>-0,89 %</b>

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 27,47 M€ (-247 K€ / BP 2023) et se composent de :

- 4,26 M€ de produits des services** (+172 K€ / BP 2023) dont 4,12 M€ (+164 K€ / BP 2023) de recettes voyageurs composées de la régie TUB (recettes commerciales TUB, Proxitub, Mobitub, Rou'Libre,...) et des « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources). Les recettes voyageurs progressent du fait de l'évolution de la fréquentation qui, dès 2022, était supérieure à la période d'avant Covid.

Les autres recettes concernent principalement le service Rou'libre pour 57 K€ (stable / BP 2023), les redevances abris-bus pour 45 K€ (stable / BP 2023), le remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du pôle aménagement urbain avec la mise à disposition de personnel pour 22,5 K€ (stable / BP 2023) et les recettes des usagers des vélos à assistance électrique en libre service qui s'élèvent à 15,5 K€ (+8 K€/ BP 2023).
- 21,04 M€** (+412 K€ / BP 2023) d'impôts et taxes et autres produits de gestion courante. Cela concerne principalement le **Versement Mobilité (VM)** pour 20,91 M€ (+412 K€ / BP 2023) **et sa compensation** pour 125,6 K€ (stable / BP 2023). Celle-ci est liée au manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VM. Depuis 2022, le taux est unique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération soit 1,60 %. La progression des bases de VM est estimée à +2 %/an à partir de 2023. Cette progression correspond à la prise en compte de l'impact de l'inflation sur les salaires.
- 2,17 M€ de dotations et participations** (-91 K€ / BP 2023). Pour le **réseau des transports**, on retrouve la dotation générale de décentralisation versée par le Conseil Régional et l'Etat qui s'élève à 910 K€ (stable / BP 2023), la compensation de la Région dans le cadre du transport scolaire à hauteur de 790 K€ (stable / BP 2023), la compensation de la Région dans le cadre du transport des élèves scolarisés en ULIS/SEGPA pour 364 K€ (stable / BP

2023) et la compensation de la Région dans le cadre du transfert de la ligne 7 pour 60,6 K€ (stable / BP 2023).

A noter qu'à partir de 2024, il n'y a plus de subvention du PIA jeunesse pour financer NOCTUB (-71,1 K€ / BP 2023).

Concernant le **PDU (Plan de Déplacement Urbain)**, le budget prévoit 37,8 K€ (+5,8 K€ / BP 2023) de participations pour l'opération "Savoir Rouler à Vélo" avec les écoles primaires (17,4 K€ des communes et 20,4 K€ de subvention « génération vélos ») et 10 K€ dans le cadre de l'appel à la manifestation d'intérêt mobilité réalisé en 2021.

A noter qu'à partir de 2024, il n'y a plus de participation de la Région dans le cadre des vélos en libre service (-25,7 K€ / BP 2023).

- **6 K€ de produits exceptionnels** (-740 K€ / BP 2023) qui concernent entre autres les amendes TUB. Le BP 2023 comprenait une régularisation comptable dans le cadre du PEM pour 740 K€.

**DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION**  
**23 103 800 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	22 014 170	22 112 000	21 501 000	-2,76 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	723 000	723 000	680 000	-5,95 %
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	332 300	321 600	328 800	2,24 %
66 Charges financières	464 000	413 000	475 000	15,01 %
67 Charges exceptionnelles	94 000	94 000	69 000	-26,60 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>23 677 470</b>	<b>23 713 600</b>	<b>23 103 800</b>	<b>-2,57 %</b>

Le contrat OSP (Obligations de Service Public) attribué le 8 novembre 2012 à la SPL Baie d'Armor Transports pour 10 ans a pris fin le 31/12/2022. Après analyse de celui-ci, un nouveau contrat d'OSP a été défini et attribué à la SPL Baie d'Armor Transports pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2032 (DB-254-2022).

**Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 23,1 M€ (-609,8 K€ / BP 2022) et se composent des chapitres détaillés ci-dessous.**

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **21,5 M€** (-611 K€ / BP 2023).

La dépense principale concerne le **réseau des transports** pour **21,12 M€** (-663,8 K€ / BP 2023) avec en particulier la rémunération de l'exploitant Baie d'Armor Transports pour 20,57 M€ (-548 K€ / BP 2023). Ce montant comprend :

→ une **rémunération de base de 17,4 M€** (+356 K€ / BP 2023) composée de la rémunération 2023 de 17,05 M€ à laquelle s'ajoute une revalorisation de 194 K€ intégré au compte d'exploitation prévisionnel du contrat OSP, l'avenant 1 pour 11 K€ (DB-072-2023) et l'avenant 2 pour 145 K€ (soumis au vote fin 2023).

→ des **rémunérations complémentaires variables de 3,2 M€** (-904 K€ / BP 2023) qui concernent Proxitub, Mobitub, la gestion du mobilier urbain, Rou'libre, Domi'TUB, l'actualisation,... L'explication principale de la baisse entre 2023 et 2024 concerne l'actualisation 2023 payée sur 2024 prévue à 1,1 M€ contre 2 M€ pour l'actualisation 2022 payée en 2023 (impact de l'inflation sur la prévision de l'actualisation 2022 payée en 2023).

L'autre dépense significative concerne la convention d'affrètement avec la Région Bretagne des **lignes BreizhGo** et des frais de gestion de la **ligne 7** pour un montant de **457,4 K€ (+7,2 K€ / BP 2023)**. Le BP 2023 comprenait une étude de restructuration générale du réseau TUB pour 130 K€ (-130 K€ / BP 2023).

Le **PDU** représente **178,6 K€ (+49,5 K€ / BP 2023)** dont le partenariat avec l'association USEP (Union Sportive de l'Enseignement de Premier Degré) afin de déployer le "Savoir Rouler à Vélo" au sein des écoles primaires publiques et privées de l'agglomération pour 55,1 K€ (+9,5 K€ / BP 2023). Par la délibération DB-208-2023, le partenariat a été reconduit pour 3 ans avec une augmentation du nombre de classes accompagnées passant de 20 à 24 classes par an et un coût de prestation de 2300€/classe. Le reste à charge pour les communes est de 50 % après la subvention perçue par l'agglomération dans le cadre du dispositif national « génération vélo ».

Les autres dépenses significatives concernent les VAE (Vélos à Assistance Electrique) en libre service dénommés "**Vélo'Baie**" estimés à **85,5 K€ (+37,5 K€ / BP 2023)**. Le premier marché (de mai 2022 à avril 2024) s'élève à 76,3 K€ dont 33,7 K€ à payer en 2024. Un nouveau marché sera lancé pour 2 ans avec un montant estimé à 51,8 K€ pour 2024. L'évolution entre le BP 2023 et le BP 2024 s'explique par une sous-estimation du BP 2023 ainsi qu'un nouveau marché estimé en hausse.

Pour finir, on note **10 K€** d'études complémentaires dans le cadre du PDU (-5,6 K€ / BP 2023) ainsi que 13,7 K€ (+6 K€ / BP 2023) pour l'entretien des voies vertes (Hentig Glas,...).

Les dépenses **TEO (Transport Est-Ouest)** s'élèvent à **94,3 K€ (-9,3 K€ / BP 2023)** entre autres pour la commission d'indemnisation, l'entretien de TEO en site propre, des frais juridiques et des frais de communication.

Les dépenses **PEM (Pôle d'Echange Multimodal)** s'élèvent à **40,5 K€ (+7 K€ / BP 2023)** principalement pour des maintenances et réparations et des taxes (taxe foncière,...).

Enfin, les **dépenses communes** à toutes ses opérations (assurances,...) s'élèvent à **66,7 K€ (+5,6 K€ / BP 2023)**.

- Les **charges de personnel** s'élèvent à **680 K€ (-43 K€ / BP 2023)**. Le montant facturé par le budget principal a été actualisé par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **328,8 K€ (+7,2 K€ / BP 2023)** et comprennent principalement 162 K€ (+11,4 K€ / BP 2023) de reversement de recettes à la Région suite au transfert de la compétence transport scolaire, 80 K€ (stable / BP 2023) de participation pour le contrat de transport scolaire de Jean XXIII, 18 K€ de participation à l'interopérabilité régionale de KorriGo (stable / BP 2023), 16,5 K€ (-3,7 K€ / BP 2022) de subventions dans le cadre du développement du covoiturage, 16,5 K€ (stable / BP 2023) de participation aux frais de gestion de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageurs de la gare SNCF, 10,5 K€ (stable / BP 2023) de subventions aux associations et 8 K€ (stable / BP 2023) pour le système d'information multimodal Mobibreizh.
- Les **charges financières** s'élèvent à **475 K€ (+62 K€ / BP 2023)** et correspondent au paiement des intérêts de la dette. Les intérêts d'emprunts sont estimés en hausse de 15 % du fait d'un emprunt à taux variable qui évolue en raison de la conjoncture économique et de la hausse des taux d'intérêts au niveau mondial.
- Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **69 K€ (-25 K€ / BP 2023)** et correspondent principalement à une enveloppe pour l'indemnisation des professionnels riverains dans le cadre des travaux structurants TEO de 60 K€ (-25 K€ / BP 2023) ainsi qu'à 9 K€ de dépenses exceptionnelles (stable / BP 2023).

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**9 381 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	132 000	
13 Subventions d'investissement	2 974 000	1 149 000	812 000	-29,33 %
16 Emprunts et dettes assimilés	130 305	3 575 000	6 581 000	84,08 %
21 Immobilisations corporelles	150 000	150 000	150 000	0,00 %
23 Immobilisations en cours	4 633	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	2 150 000	2 150 000	1 706 000	-20,65 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>5 408 938</b>	<b>7 024 000</b>	<b>9 381 000</b>	<b>33,56 %</b>

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **9,38 M€ (+2,36 M€ / BP 2023)** et se composent de :

- **6,71 M€ (+3,14 M€ / BP 2023)** de **recettes communes** qui correspondent à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement pour 6,58 M€ ainsi qu'au FCTVA pour 132 K€.
- **812 K€ de subventions** (-337 K€ / BP 2023) pour le **PDU** dont 612 K€ (+84 K€ / BP 2023) pour l'aménagement de la voie verte Hentig Glas et 200 K€ (nouveau 2024) pour la création de l'aire de covoiturage Merlet - Ploufragan.
- **150 K€** (stable / BP 2023) reconduits pour des **ventes de garages** Boulevard Charner dans le cadre du **PEM**.
- **1,71 M€** (-444 K€ / BP 2023) de **recettes de travaux pour compte de tiers** dans le cadre de **TEO** (+494 K€ / BP 2023). La ville de Saint-Brieuc a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique) pour la réalisation de différents projets. Le BP 2023 comprenait aussi 938 K€ dans le cadre du PEM (-938 K€ / BP 2023).

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**13 747 200 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	1 571 000	1 571 000	1 571 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	91 423	54 000	9 000	-83,33 %
21 Immobilisations corporelles	2 615 607	1 992 000	4 246 000	113,15 %
23 Immobilisations en cours	19 549 478	5 260 400	6 215 200	18,15 %
45 Comptabilité distincte rattachée	2 150 000	2 150 000	1 706 000	-20,65 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>25 977 507</b>	<b>11 027 400</b>	<b>13 747 200</b>	<b>24,66 %</b>

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **13,75 M€ (+2,72 M€ / BP 2023)**.

- **1,57 M€** (stable / BP 2023) seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.

Les **dépenses d'équipement** représentent **12,18 M€** (+2,72 M€ / BP 2023) dont 1,7 M€ (-444 K€ / BP 2023) d'opérations pour compte de tiers c'est à dire pour la ville de Saint-Brieuc dans le cadre de conventions de Maîtrise d'Ouvrage Unique.

- **4,64 M€** (+2,39 M€ / BP 2023) seront consacrés au **réseau des transports** :
  - **695 K€** (-105 K€ / BP 2023) pour le **Grand dépôt** dont principalement 500 K€ reconduits pour l'adaptation du dépôt à des bus au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) : bornes de recharge, parking, atelier,... et 78 K€ pour l'équipement de l'atelier.
  - **3,94 M€** (+2,49 K€ / BP 2023) pour les **autres dépenses** comprenant l'acquisition de 7 véhicules articulés GNV pour 3,48 M€ (+2,52 M€ / BP 2023), l'adaptation du système billettique en vue de son évolution complète en septembre 2025 (paiement carte bancaire, valideurs pour les lignes scolaires, boutique en ligne,...) pour 350 K€ (stable / BP 2023) et l'acquisition de 50 nouveaux VAE dans le cadre du service **Rou'libre** pour 72 K€ (-31 K€ / BP 2023).
- **1,32 M€** (-149,6 K€ / BP 2023) seront consacrés au **PDU** principalement pour :
  - **722,8 K€** pour **Hentig Glas** (+332,6 K€ / BP 2023). Dans le cadre de ses compétences mobilités et enseignement supérieur, SBAA a souhaité porter un projet de liaison douce entre la gare SNCF et le Port du Légué via l'aménagement de l'actuelle voie ferrée en voie verte (décision en date du 18 mai 2020). Le 1<sup>er</sup> tronçon entre les rues Berthollet et Chaptal a été réceptionné en 2021, la seconde séquence dite de couture urbaine de la rue Berthollet à la gare SNCF a été aménagée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Le BP 2024 concerne des travaux pour la phase 3 et des études pour la phase 4.
  - **373 K€** (+26 K€ / BP 2023) reconduits pour l'**aménagement en parking relais et aire de covoiturage** d'une parcelle située à la Croix Tual à Ploufragan.
  - **100 K€** (+20 K€ / BP 2023) d'**aides à l'achat de vélos à assistance électrique** pour les particuliers.
  - **50 K€** (-350 K€ / BP 2023) dans le cadre du **schéma directeur cyclable**. Ce fonds pourra être abondé au cours de l'année en fonction des projets soumis par les communes.
  - **48 K€** (stable / BP 2023) pour le déploiement de **stationnements vélos** à certains arrêts du réseau de transports.
  - **6 K€** (-21,7 K€ / BP 2023) pour la création d'une station supplémentaire dans le cadre du nouveau marché **VAE en libre service** dénommé Vélo'Baie.
- **6,22 M€** (+2,55 M€ / BP 2023) sont consacrés à **TEO** dont :
  - **5,67 M€ de travaux TEO 3** (+2,5 M€ / BP 2023) dont 1,70 M€ (+494 K€ / BP 2023) pour le compte de la Ville de Saint-Brieuc et 3,96 M€ (+2,01 M€ / BP 2023) pour le compte de SBAA. Les investissements pour le compte de la ville de Saint-Brieuc donnent lieu à un remboursement intégral.
  - **551,2 K€** (+46,5 K€ / BP 2023) de **subventions d'équipement** au titre de TEO 3 (201,2 K€) et TEO 2 (350 K€).
- Il n'y a **pas de dépense prévisionnelle consacrée au PEM** (-2,07 M€ / BP 2023).

### 3. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau s'équilibre à 41 891 000€ de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe N°5 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'eau avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget de l'eau s'équilibre à 30 527 000 €, sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

#### RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 20 984 000 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
013 Atténuation de charges	80 000	80 000	20 000	-75,00 %
70 Produits des services, du domaine	19 162 184	19 155 000	20 316 000	6,06 %
72 Travaux en régie	488 000	488 000	578 000	18,44 %
74 Dotations et participations	50 000	0	0	
75 Autres produits de gestion courante	70 000	70 000	70 000	0,00 %
77 Produits exceptionnels	114 099	0	0	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>19 964 283</b>	<b>19 793 000</b>	<b>20 984 000</b>	<b>6,02 %</b>

**Les recettes réelles d'exploitation progressent globalement de 6 % entre le BP 2023 et le BP 2024 et atteignent 21 M€.** Elles sont composées des chapitres détaillés ci-dessous.

**Les atténuations de charges, estimées à 20 K€,** correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance et sont ajustées en cours d'année en fonction des arrêts maladie.

**20,3 M€,** soit 96,8 % des recettes réelles d'exploitation, constituent **les Produits des services et des ventes.** Ses principales composantes sont les suivantes :

- **10,6 M€** (+7 %/BP 2023) constituent le produit de la vente d'eau perçue directement auprès des abonnés (particuliers et professionnels). La politique d'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire s'achève en 2023. Les prévisions 2024 prennent en compte la nouvelle politique tarifaire définie par le Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2023 prévoyant une évolution du prix moyen pondéré de 6 % en 2024 à la fois pour l'eau potable et pour l'assainissement,
- **4,5 M€** (+8,5 %/BP 2023) de surtaxes versées par les délégataires correspondant aux recettes de l'agglomération sur les secteurs gérés en Délégation de Service Public. L'évolution est liée à l'estimation des volumes et aux évolutions tarifaires.
- **2,9 M€** (+2,5 %/BP 2023) de facturation au Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) dans le cadre des ventes d'eau liées à l'interconnexion,
- **1,8 M€** (+2,2 %/BP 2023) concernent les redevances collectées sur les abonnements d'eau dont 1,24 M€ au titre de la redevance de pollution domestique intégralement reversée à l'Agence de l'Eau et 0,6 M€ au titre de la redevance interconnexion reversée au SDAEP,
- **500 K€** (stable /BP 2023) correspondent au produit des travaux de branchements.

**578 K€** constituent les recettes issues des **travaux en régie**. Cela correspond à la maîtrise d'œuvre réalisée en interne et à la valorisation de travaux réalisés par les agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

**70 K€** correspondent aux **loyers** à percevoir. Il s'agit principalement de redevances annuelles liées aux antennes téléphoniques implantées sur les réservoirs d'eau potable.

**DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION**  
**13 349 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	7 003 709	6 905 000	6 741 000	-2,38 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 871 000	3 871 000	3 981 000	2,84 %
014 Atténuations de produits	1 248 000	1 248 000	1 242 000	-0,48 %
65 Autres charges de gestion courante	224 000	104 000	168 000	61,54 %
66 Charges financières	636 000	561 000	1 080 000	92,51 %
67 Charges exceptionnelles	235 017	138 000	137 000	-0,72 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>13 217 726</b>	<b>12 827 000</b>	<b>13 349 000</b>	<b>4,07 %</b>

**Les dépenses réelles d'exploitation augmentent globalement de 4 % entre le BP 2023 et le BP 2024 pour atteindre 13,35 M€.**

**6,7 M€** correspondent aux **charges à caractère général**. Elles représentent 50 % des dépenses réelles d'exploitation et sont en baisse globale de 2,38 % entre le BP 2023 et le BP 2024. Elles comprennent les achats d'eau, les produits de traitement, les fournitures, les services extérieurs... Plus précisément, ses principales composantes sont les suivantes :

- **810 K€** (-20 %/BP 2023), soit 6 % des dépenses réelles d'exploitation, sont des achats d'eau. Il s'agit d'achats d'eau brute destinée à la production d'eau potable (310 K€) et d'achats auprès du SDAEP dans le cadre de l'interconnexion (500 K€). La restructuration du réseau de desserte en eau de la commune de Plérin, modifiée suite à la mise en service de la nouvelle station de suppression de la Ville Grohen, devrait entraîner une baisse d'achat d'eau au SDAEP en 2024.
- **3,2 M€** (-4,5 %/BP 2023), soit 24 % des dépenses réelles d'exploitation, sont des fournitures et produits de traitement nécessaires à la production d'eau et à l'entretien des réseaux, dont :
  - fournitures eau et énergie : 1,6 M€ (-11 %/BP 2023) : la prévision est ajustée en fonction des dernières estimations du service climat et transition,
  - produits de traitement : 1,1 M€ (+6 %/BP 2023) : augmentation liée au démarrage de la nouvelle usine qui nécessite un 1<sup>er</sup> remplissage des cuves de produits chimiques,
  - fournitures d'entretien et petits équipements : 362 K€ (-8 %/BP 2023)
  - carburant : 115 K€ (+7 %/BP 2023)
- **1,3 M€** (+7 %/BP 2023), soit 10 % des dépenses réelles d'exploitation, sont des **charges et services extérieurs** comprenant les travaux et prestations confiés aux entreprises (contrats d'entretien, locations de matériels, maintenances, prestations de service...), les frais d'études (50 K€) dont une étude financière prospective contribuant à asseoir la stratégie financière de l'Autorité Organisatrice de l'Eau et de l'Assainissement 20 K€ (prévision ventilée à 50/50 entre le



budget eau et le budget assainissement), les frais de formation du personnel (26,5 K€), l'assurance et les frais de contentieux (75,5 K€), l'affranchissement, le téléphone...

- **1,3 M€** (+8,4 %/BP 2023), soit 10 % des dépenses réelles d'exploitation, concernent la redevance versée à l'Agence de l'Eau dans le cadre du prélèvement de la ressource en eau (392 K€) et la redevance distribution versée au SDAEP mutualisée sur les 32 communes (920 K€).

**3,98 M€**, soit 30 % des dépenses réelles d'exploitation, sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Il est en hausse globale de **2,84 % par rapport au BP 2023 (soit +110 K€)**.

L'augmentation résulte de l'effet en année complète de la hausse du point d'incide de +1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, de l'attribution de 5 points d'indices majorés au 1<sup>er</sup> janvier 2024, du nouveau dispositif de rémunération des agents de droit privé, de la hausse du forfait mobilité durable, de la hausse de la participation employeur à la prévoyance, de la hausse du taux de cotisation retraite, du glissement vieillesse technicité, des postes vacants et des créations de postes 2023 et 2024.

**1,24 M€**, soit 9 % des dépenses réelles d'exploitation, sont des **atténuations de produits**. Il s'agit du reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance de pollution domestique perçue via la facturation auprès des abonnés.

**168 K€** au titre des **autres charges de gestion courante**, soit 1,2 % des dépenses réelles d'exploitation, comprennent les prévisions suivantes.

Les "admissions en non valeur" concernent des créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur (**101 K€**).

Les "créances éteintes" concernent des créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels (**22 K€**). L'aide aux particuliers (**45 K€**) versée via les CCAS des communes membres pour le paiement des factures d'eau (stable / BP 2023).

**1,1 M€**, soit 8 % des dépenses réelles d'exploitation, sont les **charges financières**. Elles correspondent aux intérêts de la dette et évoluent de 92,51 % / BP 2023. Un nouveau contrat d'emprunt a été signé fin 2023 (15 M€, à taux du livret A + marge de 0,4 %, soit un taux de 3,4 % actuellement, pour une durée de 30 ans) entraînant une hausse de 500 K€ au BP 2024.

**137 K€**, soit 1 % des dépenses réelles d'exploitation, sont les **charges exceptionnelles**. Cette provision est constituée de crédits pour paiement des intérêts moratoires et de la constatation d'annulation de recettes sur les exercices antérieurs.

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**9 543 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
13 Subventions d'investissement	3 338 956	1 033 000	249 000	-75,90 %
16 Emprunts et dettes assimilés	26 522 453	15 198 000	9 294 000	-38,85 %
23 Immobilisations en cours	1 000 000	0	0	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>30 861 409</b>	<b>16 231 000</b>	<b>9 543 000</b>	<b>-41,21 %</b>

**Les recettes réelles d'investissement diminuent globalement de 41,21 % entre le BP 2023 et le BP 2024 pour atteindre 9,54 M€. Elles se composent de :**

- **9,3 M€ d'emprunt prévisionnel** afin de financer les dépenses d'investissement. Le niveau d'emprunt suit l'évolution des dépenses d'investissement et sera ajusté à l'occasion du Budget Supplémentaire. Le faible niveau de subventionnement explique également le recours à l'emprunt.
- **249 K€** de subventions d'investissement comprenant 49 K€ de l'Agence de l'Eau et du SDAEP pour le schéma directeur AEP Sud Goëlo et 200 K€ de fonds de concours pour les travaux d'aménagement et les priorités de services.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**17 178 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	2 186 050	2 178 050	2 477 000	13,73 %
20 Immobilisations incorporelles	181 875	22 000	69 000	213,64 %
21 Immobilisations corporelles	983 273	694 550	714 000	2,80 %
23 Immobilisations en cours	32 019 233	20 302 400	13 918 000	-31,45 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>35 370 431</b>	<b>23 197 000</b>	<b>17 178 000</b>	<b>-25,95 %</b>

**Les dépenses réelles d'investissement du BP 2024 diminuent de 25,95 % par rapport au BP 2023 pour atteindre 17,2 M€. Elles sont constituées de :**

**2,5 M€ de remboursement du capital de la dette**, en hausse de 13,73 % par rapport au BP 2023. Ce poste est impacté par le nouvel emprunt de 15 M€ contracté fin 2023 pour la nouvelle usine d'eau potable dont le capital à rembourser en 2024 est de 295 K€.

**14,7 M€ de dépenses d'équipement** dont :

- **69 K€** de frais d'études, d'insertion et de logiciels. Ainsi, 60 K€ sont prévus pour l'étude PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) sur le secteur Sud Goëlo suite au schéma directeur AEP, 5 K€ pour des frais d'insertion et 4 K€ pour de nouvelles licences liées au logiciel métier EGEE (facturation),
- **714 K€** d'acquisitions : achat de terrains (**30 K€**), aménagement de bâtiment d'exploitation (**20 K€**), matériels et outillages industriels (**483 K€**), matériels de transports (**94 K€**), matériels informatiques (**71 K€**), mobiliers (**13 K€**), autres matériels (**3 K€**),
- **13,9 M€** de travaux comprenant :
  - **124 K€** pour l'extension du Centre Technique de l'Eau (enveloppe répartie à 50/50 sur les budgets Eau et Assainissement)
  - **140 K€** pour une ombrière photovoltaïque sur le parking visiteur du CTE,
  - **7,6 M€** de travaux relatifs aux "priorités de services" des réseaux d'eau,
  - **2,25 M€** de travaux relatifs aux "priorités de services" des infrastructures de traitement de l'eau,
  - **1,4 M€** pour la nouvelle usine de production d'eau conformément à l'AP/CP révisée par délibération du 16 novembre 2023,
  - **1,7 M€** relatifs aux "projets d'aménagement" des réseaux d'eau,
  - **120 K€** de travaux liés aux autorisations d'urbanisme,
  - **578 K€** de travaux réalisés en régie.

## 4. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 42 066 000 € de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 6 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, le **Budget Primitif du budget Assainissement s'équilibre à 28 822 000€, sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

### RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 17 592 000 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
013 Atténuation de charges	62 000	62 000	15 000	-75,81 %
70 Produits des services, du domaine	15 512 868	15 402 840	16 791 000	9,01 %
72 Travaux en régie	488 000	488 000	578 000	18,44 %
74 Dotations et participations	70 000	70 000	140 000	100,00 %
75 Autres produits de gestion courante	71 000	51 000	68 000	33,33 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>16 203 868</b>	<b>16 073 840</b>	<b>17 592 000</b>	<b>9,44 %</b>

Les recettes réelles d'exploitation progressent globalement de 9,44 % entre le BP 2023 et le BP 2024 pour atteindre 17,6 M€. Elles sont composées des chapitres détaillés ci-dessous.

Les atténuations de charges, estimées à 15 K€, correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance et sont ajustées en cours d'année en fonction des arrêts maladie.

16,8 M€, soit 95 % des recettes réelles d'exploitation, constituent les **Produits des services et des ventes**. Ses principales composantes sont les suivantes :

- **10,65 M€** (+6,5 %/BP 2023) constituent le produit de la redevance assainissement perçue auprès des abonnés (particuliers et professionnels). La politique d'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire s'achève en 2023. Les prévisions 2024 prennent en compte la nouvelle politique tarifaire définie par le Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2023 prévoyant une évolution du prix moyen pondéré de 6 % en 2024 à la fois pour l'eau potable et pour l'assainissement,
- **3,9 M€** (+8,6 %/BP 2023) concernent les surtaxes versées par les délégataires correspondant aux recettes de l'agglomération sur les secteurs gérés en Délégation de Service Public,
- **585 K€** (+6,3 %/BP 2023) de redevance perçue au titre de la modernisation des réseaux de collecte intégralement reversée à l'Agence de l'Eau,
- **720 K€** (-4 %/BP 2023) correspondent au produit des travaux de branchements,
- **938 K€** pour des prestations diverses facturées (dépotages, contrôle de branchements...).

**578 K€** constituent les recettes issues des **travaux en régie**. Cela correspond à la maîtrise d'œuvre réalisée en interne et à la valorisation de travaux réalisés par les agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

**140 K€** des recettes réelles d'exploitation constituent les **dotations et participations**. Il s'agit de subventions d'exploitation essentiellement liées à des études en cours ou à venir :

- un solde de 36 K€ de l'Agence de l'Eau pour l'étude de potentiel de déconnexion des eaux pluviales sur la commune de Saint-Brieuc et une petite partie de la commune de Plérin,
- 80 K€ du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour cette même étude,
- 24 K€ du FEDER pour le volet communication et animation de la GIEP (Gestion Intégrée des Eaux Pluviales).

**68 K€** des recettes réelles d'exploitation constituent les **produits divers de gestion courante** et comprennent le remboursement des frais d'analyses et la facturation énergie du réseau de chaleur de la station d'épuration du Légué chauffant la piscine Aquaval.

<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>
<b>9 159 000 €</b>

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	3 453 575	3 095 000	3 395 000	9,69 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 557 840	3 337 840	3 728 000	11,69 %
014 Atténuations de produits	550 000	550 000	585 000	6,36 %
65 Autres charges de gestion courante	155 000	55 000	118 000	114,55 %
66 Charges financières	1 103 000	1 005 000	1 227 000	22,09 %
67 Charges exceptionnelles	118 000	103 000	106 000	2,91 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>8 937 415</b>	<b>8 145 840</b>	<b>9 159 000</b>	<b>12,44 %</b>

Les dépenses réelles d'exploitation évoluent globalement de **12,44 %** entre le BP 2023 et le BP 2024 pour atteindre **9,16 M€**.

Les **charges à caractère général** représentent 37 % des dépenses réelles d'exploitation et comprennent des fournitures, des services extérieurs... Elles progressent de 9,69 % par rapport au BP 2023 et comprennent les principales dépenses suivantes.

**1,47 M€**, soit 16 % des dépenses réelles d'exploitation, sont des **fournitures** notamment du petit matériel, des petits équipements ainsi que du combustible, de l'eau, du gaz, de l'électricité. Les postes de dépenses les plus importants sont :

- fournitures eau et énergie : 979 K€ (-15 % / BP 2023), la prévision est ajustée en fonction des dernières estimations du service climat et transition,
- fournitures et petits équipements : 327 K€ (+3 % / BP 2023),
- produits de traitement : 86 K€ (+26,5 % / BP 2023), la prévision est basée sur les prix constatés qui sont en forte hausse,
- carburant : 82 K€ (+15 % / BP 2023).

**1,9 M€**, soit 21 % des dépenses réelles d'exploitation, sont des **charges et services extérieurs** comprenant les travaux et prestations confiés aux entreprises (contrats d'entretien, location matériel, maintenance, prestations de service...), la formation du

personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone. Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :

- Entretien du parc de véhicules : 160 K€ (+166 % / BP 2023) marquant une hausse conséquente du besoin d'entretien des véhicules roulants
- Contrats d'assurance : 76 K€ (+63 % / BP 2023)
- Études : 215 K€ (-20 % / BP 2023), cette prévision comprend le solde de l'étude RSDE (Rejet de Substances Dangereuses dans l'Eau), l'étude de potentiel de déconnexion des eaux pluviales sur la commune de Saint-Brieuc et une petite partie de la commune de Plérin, puis sur l'ensemble de l'aire urbaine (étude prévue sur plusieurs années et scindée par lots géographiques), une étude financière prospective contribuant à asseoir la stratégie financière de l'Autorité Organisatrice de l'Eau et de l'Assainissement 20K€ (prévision ventilée à 50/50 entre le budget eau et le budget assainissement), une étude sur le potentiel REUSE (Réutilisation des Eaux Usées Traitées). Des prestations d'accompagnements techniques par l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités).
- Traitement des boues des stations d'épuration : 410 K€ (stable / BP2023),
- Inversion du transit des flux d'eaux usées entre la régie et la DSP Est à Douvenant : cela entraînerait une hausse de prestations estimée à 191 K€ à ce stade. L'inversion de flux étant opérationnelle depuis juillet 2023, la mesure des volumes concernés sera plus précise après une année complète (juillet 2024).

**3,73 M€**, soit 40% des dépenses réelles d'exploitation, sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL...).

Il est en **augmentation globale de 11,69 % (soit + 390 K€) par rapport au BP 2023**.

L'augmentation résulte de l'effet en année complète de la hausse du point d'incide de +1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, de l'attribution de 5 points d'indices majorés au 1<sup>er</sup> janvier 2024, du nouveau dispositif de rémunération des agents de droit privé, de la hausse du forfait mobilité durable, de la hausse de la participation employeur à la prévoyance, de la hausse du taux de cotisation retraite, du glissement vieillesse technicité, des postes vacants et des créations de postes 2023 et 2024.

**585 K€**, soit 6% des dépenses réelles d'exploitation, sont des **atténuations de produits**. Il s'agit du reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte perçue via la facturation auprès des abonnés.

**118 K€** au titre des **autres charges de gestion courante**, soit 1 % des dépenses réelles d'exploitation, concernent les admissions en non valeur ainsi que les créances éteintes.

Les "**admissions en non valeur**" regroupent des créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur (**97 K€**).

Les "**créances éteintes**" concernent des créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels (**21 K€**).

**1,23 M€**, soit 13 % des dépenses réelles d'exploitation, sont les **charges financières** correspondant aux charges d'intérêts de la dette. Elles évoluent de 22 % par rapport au BP 2023 car un contrat d'emprunt a été signé fin 2023 (8 M€, à taux du livret A + marge de 0,4 %, soit un taux de 3,4 % actuellement, sur une durée de 20 ans) entraînant une hausse de 264 K€ au BP 2024.

**106 K€**, soit 1 % des dépenses réelles d'exploitation, sont les **charges exceptionnelles**. Elles sont composées de crédits pour le paiement d'intérêts moratoires et d'annulations de recettes sur exercices antérieurs.

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**11 230 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
13 Subventions d'investissement	2 444 327	672 240	831 000	23,62 %
16 Emprunts et dettes assimilés	24 945 333	12 921 760	10 399 000	-19,52 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>27 389 661</b>	<b>13 594 000</b>	<b>11 230 000</b>	<b>-17,39 %</b>

Les recettes réelles d'investissement baissent de 17,39 % entre le BP 2023 et le BP 2024 pour atteindre 11,23 M€. Elles se composent de :

- **10,4 M€ d'emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer les dépenses d'investissement. Le niveau d'emprunt suit l'évolution des dépenses d'investissement et sera ajusté à l'occasion du Budget Supplémentaire. Le faible niveau de subventionnement explique également le recours à l'emprunt.
- **831 K€ de subventions** liées à des projets d'investissement provenant notamment de l'Agence de l'Eau et de l'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**19 663 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	4 389 850	4 287 850	4 713 000	9,92 %
20 Immobilisations incorporelles	212 521	302 000	198 000	-34,44 %
21 Immobilisations corporelles	842 278	617 150	1 270 000	105,78 %
23 Immobilisations en cours	23 126 263	16 315 000	13 482 000	-17,36 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>28 570 911</b>	<b>21 522 000</b>	<b>19 663 000</b>	<b>-8,64 %</b>

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2024 baissent de 8,64 % par rapport au BP 2023 pour atteindre 19,66 M€. Elles se composent de :

**4,7 M€ de remboursement du capital de la dette.** Ce chapitre présente une augmentation proche de 10 % en raison d'un nouveau contrat d'emprunt signé fin 2023 (8 M€, à taux du livret A + marge de 0,4 %, soit un taux global de 3,4 % actuellement, sur une durée de 20 ans). Le remboursement du capital de ce nouvel emprunt a été ajouté en prévision 2024 (**400 K€**).

**15 M€ de dépenses d'équipement**, dont :

- **198 K€ de frais d'études, d'insertion et de logiciels :**
  - 189 K€ de frais d'études sont prévus dont 110 K€ pour le schéma directeur des eaux usées 2024-2026, 40 K€ pour une étude d'incidence à Plaine-Haute, 39 K€ pour des études connexes aux études d'incidence menées sur les stations d'épuration de Ploeu-L'Hermitage et Quintin,
  - 5 K€ pour des frais d'insertion
  - 4 K€ pour de nouvelles licences liées au logiciel métier EGEE (facturation),

- **1,27 M€ d'acquisitions** : achat de terrains (**14 K€**), aménagement de bâtiment d'exploitation (**65 K€**), matériels et outillages industriels (**412 K€**), matériels de transports (**740 K€**), matériels informatiques (**35 K€**), mobiliers (**5 K€**),
  
- **13,5 M€ de travaux** :
  - **124 K€** pour l'extension du Centre Technique de l'Eau (enveloppe répartie à 50/50 sur les budgets Eau et Assainissement)
  - **6,55 M€** de travaux relatifs aux "priorités de services" des réseaux d'assainissement,
  - **3,73 M€** de travaux relatifs aux "priorités de services" des infrastructures de traitement des eaux usées,
  - **2,2 M€** relatifs aux "projets d'aménagement" des réseaux d'assainissement,
  - **300 K€** de travaux liés aux autorisations d'urbanisme,
  - **578 K€** correspondent aux travaux réalisés en régie.

## 5 - BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget primitif 2024 du budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'équilibre à **351 200 €** de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe N° 7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du SPANC avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget du SPANC s'équilibre à 349 500 € sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

L'hypothèse d'activité retenue pour le SPANC en 2024 prévoit une composition de contrôles répartie entre contrôles en régie et contrôles sous-traités à un prestataire extérieur. Depuis sa création, ce budget annexe a subi différents aléas d'exploitation affectant sa rentabilité : arrêt d'activité liée au COVID, défaillance du prestataire extérieur, arrêts maladie d'agents sans compensation constatée, alerte sécheresse, délai de lancement du marché rendant les adaptations difficiles. Une réflexion est en cours afin de proposer des changements dans la gestion de ce budget. Différentes pistes d'évolution sont à l'étude : évolution des tarifs, du mode de facturation (annualisation), contrôles réalisés exclusivement en régie.

### RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 348 700 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
70 Produits des services, du domaine	497 061	305 000	348 700	14,33 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>497 061</b>	<b>305 000</b>	<b>348 700</b>	<b>14,33 %</b>

Les recettes réelles d'exploitation augmentent de **14,33 %** entre le BP 2023 et le BP 2024 et **atteignent 349 K€**. Elles sont constituées principalement des recettes provenant de la facturation des contrôles.

### DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION 347 000 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	118 250	118 250	116 000	-1,90 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	178 160	178 160	228 000	27,97 %
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 000	-16,67 %
67 Charges exceptionnelles	2 000	2 000	2 000	0,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>299 610</b>	<b>299 610</b>	<b>347 000</b>	<b>15,82 %</b>



**Les dépenses réelles d'exploitation progressent globalement de 15,82 % entre le BP 2023 et le BP 2024 pour atteindre 347 K€.**

**116 K€** correspondent aux **charges à caractère général**. Elles représentent 33,5 % des dépenses réelles d'exploitation et comprennent les assurances, les fournitures, les déplacements et enfin la prestation de contrôle confiée à un organisme extérieur.

Plus précisément, ses principales composantes sont les suivantes :

- **70 K€**, soit 20 % des dépenses réelles d'exploitation, sont les prestations de contrôles des dispositifs d'assainissements individuels réalisées par une entreprise.
- **46 K€**, soit 13 % des dépenses réelles d'exploitation, sont les dépenses du service qui assure également des contrôles des dispositifs d'assainissements individuels en régie :
  - Assurances et contentieux : 29 K€ (en hausse de 20K€/BP 2023),
  - Carburant et entretien des véhicules : 7,5 K€,
  - Affranchissement : 3 K€,
  - Maintenance informatique, téléphonie : 3,5 K€,
  - Insertion, annonces, fournitures, etc. : 2,8 K€.

**228 K€**, soit 65,7 % des dépenses réelles d'exploitation, sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL, IRCANTEC,...). Il augmente de 28 % entre le BP 2023 et le BP 2024, soit + 50 K€. Cette prévision prend en compte les évolutions statutaires connues pour 2024 ainsi qu'un poste de contrôleur en renfort sur toute l'année 2024.

**1 K€**, au titre des créances éteintes et non valeur, soit 0,3 % des dépenses réelles d'exploitation.

**2 K€**, au titre d'une provision pour des annulations de recettes sur exercices antérieurs, soit 0,6 % des dépenses réelles d'exploitation.

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**800 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
10 Dotations, fonds divers et réserves	985	985	800	-18,78 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>985</b>	<b>985</b>	<b>800</b>	<b>-18,78 %</b>

Les recettes réelles d'investissement sont constituées uniquement du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**2 500 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
21 Immobilisations corporelles	37 095	6 375	2 500	-60,78 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>37 095</b>	<b>6 375</b>	<b>2 500</b>	<b>-60,78 %</b>

**Les dépenses d'investissement représentent 2,5 K€.** Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle.

## 6 - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Le budget primitif 2024 du budget annexe déchets ménagers s'équilibre à 51 170 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget déchets ménagers s'équilibre à 43 104 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.**

Cette année 2024 est la première année d'application du financement harmonisé pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur tout le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Cette harmonisation était demandée suite à la fusion des intercommunalités en 2017, avec un délai porté à 7 années justifié par le volet incitatif du financement du Service.

En effet l'objectif reste bien la mise en place d'une TEOM Incitative pour l'année 2027.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté par délibération du 16 décembre 2021, un financement harmonisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 30 779 000 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
013 Atténuation de charges	185 000	185 000	183 000	-1,08 %
70 Produits des services, du domaine	4 183 000	4 162 500	2 425 000	-41,74 %
72 Travaux en régie	1 913 000	1 913 000	2 115 000	10,56 %
731 Fiscalité locale	19 775 000	19 725 000	23 180 000	17,52 %
74 Dotations et participations	2 035 100	2 005 600	2 520 000	25,65 %
75 Autres Produits de gestion courante	596 000	496 000	356 000	-28,23 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>28 687 100</b>	<b>28 487 100</b>	<b>30 779 000</b>	<b>8,05 %</b>

Les recettes de fonctionnement progressent de +8,05% entre 2023 et 2024 pour atteindre 30,8 M€ soit +2,3 M€ / 2023

Ses composantes sont :

- Les **atténuations de charges** pour **183 K€** soit -1,1 % par rapport au BP 2023 qui correspondent aux remboursements sur charges de personnel.
- Les **produits des services** pour **2,4 M€** soit -41,7% par rapport au BP 2023 correspondent principalement à la revente de matériaux issus du tri sélectif et le reversement de la péréquation transport pour 1,2 M€, la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 1 M€, le remboursement des prestations mécaniques et divers par Leff Armor Communauté pour 25 K€, des recettes de facturation des déchèteries pour 100 K€ et les recettes de vente de composteurs pour 110 K€.

L'évolution entre le BP 2024 et le BP 2023 est principalement liée à l'arrêt du mode de financement de la Redevance pour Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) qui était de 1,93 M€ en 2023, à l'augmentation de la redevance spéciale +300 K€ et des recettes de vente de composteurs + 70 K€/2023, et à la baisse des recettes de reprises des matériaux -200 K€ / 2023.

- **Les travaux en régie pour 2,1 M€** correspondent au transfert en investissement de la prestation réalisée en interne pour la constitution du fichier de redevables pour la tarification incitative afin de permettre l'étalement de la charge sur une durée identique à l'amortissement des bacs pour l'année 2024.
- Les **impôts et taxes** s'élèvent à **23,2 M€** soit +17,5 % par rapport au BP 2023 et correspondent à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères unifiée sur l'ensemble du territoire  
**Le budget 2024 prend en compte un maintien du taux de TEOM à 12,5 %.** La fixation du produit de TEOM suit une **dynamique des bases de 3 %** conformément aux orientations budgétaires dans l'attente du coefficient d'actualisation prévisionnel des bases fiscales.
- Les **dotations et participations** s'élèvent à **2,5 M€** et sont en augmentation de 514 K€ /BP 2023. Elles correspondent aux aides versées par Citéo pour les recyclables et papiers pour 2,4 M€ (+ 400 K€), les éco organismes Eco DDS et OCAD3E pour 70 K€ et soutien au PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour 40 K€.
- Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à **356 K€**, soit -140 K€ / BP 2023, et correspondent pour une grande partie à la subvention versée par le budget principal pour équilibrer le service TEOM pour 300 K€ (-150 K€ / BP 2023) et qui diminue de 66% toujours dans l'objectif d'un arrêt du versement à compter de 2025.  
 A ce chapitre intervient aussi la recette de location du site de collecte de Lantic aux services de Leff Armor Communauté à hauteur de 46 K€ et la revente de bacs usagés pour 10 K€.

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**  
**26 865 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	3 608 000	3 521 000	3 534 000	0,37 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	10 800 000	10 800 000	11 060 000	2,41 %
65 Autres charges de gestion courante	12 126 000	12 090 000	12 163 000	0,60 %
66 Charges financières	37 000	37 000	34 000	-8,11 %
67 Charges spécifiques	60 600	42 000	54 000	28,57 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	20 000	0	20 000	
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>26 651 600</b>	<b>26 490 000</b>	<b>26 865 000</b>	<b>1,42 %</b>

Les dépenses de fonctionnement progressent de 375 K€, soit +1,42 %, et atteignent 26,9 M€ :

- Les **charges à caractère général** représentant **3,5 M€** soit +0,37% (+13 K€ / BP 2023). Elles comprennent :
  - des **fournitures** pour **1,61 M€** (-100 K€/BP2023) dont les fluides pour 102 K€, le carburant pour 825 K€, les produits d'entretien pour 35 K€, du petit équipement 24 K€, des

vêtements de travail pour 60 K€, des pièces pour l'entretien des véhicules pour 319 K€, des composteurs destinés à la vente pour 230 K€ et diverses fournitures pour 17 K€.

- des **prestations et services** pour **1,29 M€** (+50 K€/BP2023) dont des contrats de prestations et traitement des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) pour 355 K€, les locations immobilière et de véhicules pour 214 K€, l'entretien et la maintenance des bâtiments pour 81 K€ et des véhicules pour 265 K€, les contrats de maintenance pour 138 K€, l'entretien des vêtements et EPI pour 93 K€, les frais de formations pour 45 K€, les assurances pour 72 K€ et diverses prestations pour 22 K€ dont l'abonnement SYMETRI pour la gestion des bennes des déchèteries pour 18 K€.
  - Des **services extérieurs** pour **617,7 K€** (+52,7 K€/2023) qui regroupent les frais de communication pour 92 K€ et téléphoniques pour 140 K€, diverses cotisations pour 55 K€, des frais de gardiennage pour 51 K€, des frais de mise sous plis et d'affranchissement pour 70 K€, des frais de conditionnement des cartons pour 30 K€, des frais de caractérisations Omr KERVAl pour 60 K€, la maintenance des logiciels SYMETRI et STYX pour 52 K€, des remboursements de prestations au budget principal (achats) pour 30 K€, des frais de missions et déplacements pour 12 K€, des honoraires pour 10 K€ et frais divers pour 15 K€.
  - Des **impôts et taxes** pour **19,4 K€** (-4 K€/BP2023) correspondant au paiement de la taxe foncière du CTLD (Centre Technique et Logistique des Déchets), du Centre de LANTIC, de KERAIA et de la déchèterie d'Etables-sur-Mer pour 13,4 K€, de la taxe à l'essieu et de nouvelles immatriculations de véhicules pour 6 K€.
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **11,1 M€** soit +2,41% par rapport au BP 2023. Dans ces charges sont incluses, dans la continuité de 2023, la mission des enquêteurs dans le cadre de la tarification incitative et des renforts administratifs pour le suivi et l'accompagnement de la mise en place de la TEOMi. Les évolutions sont liées au glissement vieillesse technicité, à la revalorisation des points d'indice ainsi qu'au personnel non permanent dans le cadre de remplacement de titulaires.
  - Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **12,2 M€ (+73 K€)** soit +0,60 % par rapport au BP 2023 et correspondent principalement à la contribution **Kerval** pour le traitement des déchets de l'ensemble du territoire de l'agglomération à hauteur de 12 M€. Le coût du traitement tient compte de la hausse des tarifs de Kerval et de la maîtrise des tonnages liée à la politique de prévention des déchets.  
Ce chapitre intègre également la contribution à Loudéac Bretagne Centre pour l'utilisation de la déchèterie de Ploeuc-L'Hermitage : 170 K€.

Pour 2024, le tonnage pris en compte pour le calcul de la participation à KERVAl est de 92 275 tonnes pour un montant prévisionnel de 12,1 M€ et se décompose de la manière suivante :

➤ Ordures Ménagères	28 673 t (31,1 %)	pour 4 163 300 €
➤ Déchèteries	51 291 t (55,6 %)	pour 3 964 000 €
➤ Collecte sélective	12 311 t (13,3 %)	pour 2 304 300 €
➤ Péréquation transport		pour 822 300 €
➤ Part fixe investissement		pour 824 500 €

- Les **charges financières** s'élèvent à **34 K€** soit -8,1% par rapport au BP 2023. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2023.
- Les **charges spécifiques** s'élèvent à **54 K€** soit + 28,6 % et correspondent à une enveloppe prévisionnelle pour faire face aux annulations de la facturation de la redevance spéciale et de la redevance ordures ménagères.
-

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**12 325 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
024 Immobilisations affectées, concédées	16 000	16 000	55 000	243,75 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 118 800	1 118 800	1 810 000	61,78 %
13 Subventions d'investissement	1 030 325	905 200	815 000	-9,96 %
16 Emprunts et dettes assimilés	7 669 563	6 010 000	9 645 000	60,48 %
23 Immobilisations en cours	9 160	10 000	0	-100,00 %
45 Comptabilité distincte rattachée	79 000	0	0	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>9 922 848</b>	<b>8 060 000</b>	<b>12 325 000</b>	<b>52,92 %</b>

Les recettes d'investissement progressent d'environ +53% entre 2023 et 2024 pour atteindre 12,3 M€ :

- Les **cessions d'immobilisations** pour 55 K€ correspondent à la reprise de deux chargeurs et d'un véhicule utilitaire ;
- Le **FCTVA** est estimé à 1,8 M€.
- Les **subventions d'investissement** s'élèvent à 815 K€ et correspondent aux subventions de l'ADEME pour l'enquête fichier redevables et les investissements dans le cadre de la mise en œuvre du financement incitatif.
- L'**emprunt** d'équilibre nécessaire au financement des dépenses d'investissement est de 9,6 M€, en progression de +60,5 % par rapport au BP 2023.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**16 239 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	355 000	355 000	355 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	2 058 116	1 954 000	2 347 500	20,14 %
204 subvention d'équipement	119 980	520 000	0	-100,00 %
21 Immobilisations corporelles	9 992 402	6 983 100	6 991 500	0,12 %
23 Immobilisations en cours	984 850	245 000	6 545 000	2571,43 %
45 Comptabilité distincte rattachée	79 000	0	0	
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>13 589 348</b>	<b>10 057 100</b>	<b>16 239 000</b>	<b>61,47 %</b>

**Les dépenses d'investissement progressent de près de 61,5 % entre 2023 et 2024 pour atteindre 16,2 M€ :**

- Le **remboursement du capital** de l'emprunt s'élève pour 2024 à **355 K€**.
- Les **dépenses d'équipements** progressent de +61,5% entre le BP 2023 et le BP 2024 pour atteindre **15,9 M€** dont les dépenses principales sont :

- **2,1 M€** pour la constitution du fichier de redevables et le recensement des bacs pour la mise en place de la tarification incitative. Cette étude sera amortie sur la même durée que celle des bacs à savoir 10 ans.

- **190 K€** d'études sur les biodéchets (40 K€), le schéma directeur des déchèteries (100 K€) et la faisabilité du contrôle d'accès par carte (50 K€).

A cela s'ajoute **38,5 K€** de logiciel de suivi pour les biodéchets, les points d'apport volontaire (PAV) et gestion des contenants et levées de bacs. Et **4 K€** de frais d'insertion.

- **2 M€** pour l'acquisition des terrains nécessaires aux déchèteries de Trégueux, Ploufragan et Binic-Etables sur mer.

- **500 K€** pour acquisition d'un bâtiment CAP entreprises 2 sur le budget GIE.

- **2,1 M€ pour l'acquisition de bacs** (dont 1,3 M€ de colonnes aériennes avec contrôle d'accès, 676 K€ de renouvellement de Bacs en routine tous flux, écos enterrés, colonnes à verre et emballages et 70 K€ de matériels techniques nécessaires dans les déchèteries).

- **1,83 M€ de matériel roulant**, pour :

> **2 véhicules utilitaires type fourgon** à hauteur de 110 K€

> des **Bennes OM** à hauteur de 1,25 M€ : 2 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) 26 tonnes (600 K€), 1 polybenne (420 K€) et une micro benne (230 K€) prévue en 2023 à l'origine mais qui n'a pu être commandée avant la fin de l'année

> **2 chargeurs** manitou cabine surélevée pour 480 K€

- **105,8 K€ de matériel informatique** :

> Matériel informatique dispositif TEOMi et tablettes enquêtes : 11,5 K€

> équipement de 4 camions de collecte en lecteurs de puces : 50 K€

> Renouvellement tablettes de géolocalisation mobil'hin: 13 K€

> Matériel de téléphonie : 6,3 K€

> Matériel informatique pour CTLD et CAP 2 : 20 K€

> Matériel informatique service prévention pour animation : 5 K€

- **123,1 K€ de matériel et mobilier** :

> acquisition de mobilier adapté/ aménagement de poste pour 3 K€

> Mobilier Bâtiment CAP2 : 8 K€

> Acquisition chalets de compostage dans le cadre du PLPDMA pour les biodéchets : 15 K€

> Provision smartphones pour les enquêteurs : 18 K€

> Prévisions téléphones pour déménagement CAP2 : 3,5 K€

> Équipements spécifiques CTLD : 40 K€

> Pont poids lourds : 5 K€

- > Équipements récurrents ateliers CTLD et Lantic : 10 K€
- > Outillage, petits achats CTLD et Déchèteries 19,5 K€

- **6,9 M€ d'aménagements et travaux** relatifs :

> Au CTLD et Lantic (110 K€):

- Réalisation travaux marquage au sol (5 K€), zone de stockage verre (25 K€), empierrement stockage bacs (40 K€)
- Remplacement portail (7 K€) et aménagement vestiaire douche (10 K€)
- Interventions sur équipements station de lavage et vidéosurveillance (10 K€)
- Petits travaux récurrents CTLD et Lantic (10 K€)
- Installation borne recharge vélo électrique au CTLD : 3 K€

> Aux déchèteries (395 K€) dont notamment :

- Déchèterie Plérin et Ploufragan (240 K€) ;
- Déchèterie Binic-Etables : travaux (91K€)
- Déchèterie de Saint-Brieuc (27K€)
- Déchèterie de Quintin ( 4 K€)
- La Ville Jouha (2 K€)
- Travaux récurrents déchèteries (31 K€)

> Projet Déchèterie de Trégueux (4 800 K€)

- Travaux de création de la déchèterie de Trégueux et transformation Yffiniac : Convention B2A : 4 800 K€

> A CAP2 (800 K€)

- Travaux et aménagement CAP 2 , inscrit PPIF : 800 K€

> Ecos enterrés (570 K€)

- Mise en place de 30 conteneurs écos enterrés (hypers centres) : investissement + génie civil : 360 K€
- Mise en place 120 conteneurs écos enterrés pour le verre (sur 3 ans) : 210 K€

> Travaux projet TEOMi (250 K€)

- Si possibilité technique sur Déchèterie de Chaptal de mettre en place un système de contrôle d'accès par carte étant donné le changement d'exploitation récent de la plateforme de gravats.



## 7. BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE

Le budget primitif 2024 du budget annexe Gestion immobilière s'équilibre à 8 747 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 9 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget gestion immobilière avant retraitement. Ce budget est présenté en HT.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Gestion Immobilière s'équilibre à 6 849 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

Les principales missions de ce budget sont l'acquisition et la vente de terrains, la location d'espaces de bureaux au sein des hôtels d'entreprises, des actions de promotion et d'animation du parc technologique.

Un des projets phares de ce budget est le projet Totem de l'Innovation porté par l'agglomération. L'objectif de ce lieu est de « créer de l'émulation sur le territoire, de faire gagner du temps aux porteurs de projet en trouvant facilement les ressources nécessaires et de faire se rencontrer les acteurs qui ont des idées avec ceux qui ont des moyens et de l'expertise ». Un Totem expérimental a été inauguré mi-2022 rue de la Gare à Saint-Brieuc. Le BP 2023 a été le premier budget de fonctionnement en année pleine de celui-ci. Le Totem de l'Innovation prendra sa forme définitive fin 2024 en intégrant deux étages du futur hôtel d'entreprises actuellement en cours de réhabilitation (ex caf).

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

1 687 000 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
70 Produits des services, du domaine	10 000	10 000	10 000	0,00 %
74 Dotations et participations	46 740	30 000	0	-100,00 %
75 Autres produits de gestion courante	1 756 160	1 644 000	1 677 000	2,01 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>1 812 900</b>	<b>1 684 000</b>	<b>1 687 000</b>	<b>0,18 %</b>

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,69 M€** (+3 K€ / BP 2023). Elles sont en évolution de +0,18 % par rapport au BP2023, mais hors subvention d'équilibre du budget principal, elles sont en diminution de -5,48 % (-43 K€). Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Les **produits des services et de gestion courante** pour **1,68 M€** (+33 K€ / BP 2023) qui concernent principalement :
  - **945 K€** (+46 K€ / BP 2023) de **subvention du budget principal** pour assurer l'équilibre du budget annexe Gestion Immobilière.
  - **742 K€** (-13 K€ / BP 2023) de **loyers et remboursements de charges** (fluides,...). On y retrouve :
    - \* **339,1 K€** (-3,9 K€ / BP 2023) de loyer et remboursement de charges (fluides,...) pour la **Technopôle**.

- \* **373,9 K€** (+8,2 K€ / BP 2023) de loyers dans le cadre de la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez, le relais Kertugal,...
- \* **10 K€** (-20 K€/ BP 2023) dans le cadre du **totem expérimental**.
- \* **19 K€** (+2,7 K€ / BP 2023) de loyers d'antenne relais sur l'**hôtel d'entreprises** (ex caf).

- Il n'y a **plus de participations au BP 2024**. Les **30 K€** du BP 2023 concernaient du sponsoring pour le Totem expérimental situé rue de la Gare à Saint-Brieuc.

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

**1 172 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	976 900	921 000	919 000	-0,22 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	188 000	188 000	202 000	7,45 %
65 Autres charges de gestion courante	80 000	80 000	49 000	-38,75 %
66 Charges d'intérêts	7 000	7 000	0	-100,00 %
67 Charges spécifiques	2 000	2 000	2 000	0,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>1 253 900</b>	<b>1 198 000</b>	<b>1 172 000</b>	<b>-2,17 %</b>

Les dépenses **de fonctionnement** s'élèvent à **1,17 M€** (-26 K€ / BP 2023) et comprennent principalement :

- Les **charges à caractère général** qui s'élèvent à **919 K€** (-2 K€ / BP 2023) et sont composées principalement de :
  - la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **346,6 K€** (-2,1 K€ / BP 2023). Sur ce montant, on retrouve entre autres la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 222 K€ (stable / BP 2023) et les taxes foncières pour 93,9 K€ (stable / BP 2023). Les autres charges correspondent principalement à l'entretien des bâtiments et extérieurs pour 25 K€ (+1,7 K€ / BP 2023) ainsi qu'aux fluides pour 4,1 K€ (-3,8 K€ / BP 2023).
  - la **gestion de la Technopôle** pour **315,6 K€** (-19 K€ / BP 2023) qui correspond principalement aux fluides et aux frais d'entretien et maintenance. L'évolution entre 2023 et 2024 est principalement liée à un réajustement des fluides.
  - Le **Totem Expérimental** situé à la maison de l'agglo rue de la Gare pour **192,4 K€** (-3,7 K€ / BP 2023). Inauguré mi-2022, les principales dépenses sont les prestations de la SEM Baie d'Armor et d'Innozh pour l'animation, la promotion et la commercialisation du Totem (DB-008-2022).
  - L'**Hôtel d'Entreprises** pour **20 K€** (nouveau BP 2024) où le Totem de l'Innovation prendra sa forme définitive début 2025 en intégrant deux étages. Les dépenses prévues au BP 2024 concernent principalement des prestations (prospection locataires,...).

- **Diverses dépenses** pour **44,4 K€** (+2,8 K€ / BP 2023) dont les assurances pour 35 K€ (+1,5 K€ / BP 2023).
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **202 K€** (+14 K€ / BP 2023). Le montant facturé par le budget principal a été actualisé par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
- Les **autres charges de gestion courante** soit **49 K€** (-31 K€ / BP 2023) concernent :
  - le **Totem Expérimental** situé à la maison de l'agglo pour **40 K€** (-31,6 K€ / BP 2023) concernant des subvention pour le financement de deux incubateurs d'entreprises gérés par Innoz'h et Rich'ESS.
  - des « **admissions en non valeur** » (+0,6 K€ / BP 2023) pour **9 K€**.
- Il n'y a plus de **charges d'intérêts des emprunts** au BP 2024 (-7 K€ / BP 2023). Les emprunts ont été remboursés courant 2023.

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**5 162 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
13 Subventions d'investissement	6 693 865	2 876 000	1 373 000	-52,26 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 540 606	4 832 000	3 786 000	-21,65 %
27 Autres immobilisations financières	3 000	0	3 000	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>11 237 472</b>	<b>7 708 000</b>	<b>5 162 000</b>	<b>-33,03 %</b>

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **5,16 M€** (-2,55 M€ / BP 2023) et concernent principalement :

- **1,37 M€ de subventions** (-1,5 M€ / BP 2023) dont 1,1 M€ dans le cadre de l'**hôtel d'entreprises** (ex caf) dont 300 K€ de l'Europe, 400 K€ de l'État et 400 K€ de la Région. Le reste concerne une subvention du Département pour la réhabilitation de l'**atelier Relais de Tréveneuc** pour 259 K€ ainsi qu'une subvention de 14 K€ de l'ADEME dans le cadre de l'étude menée par la direction transition écologique sur l'opportunité de la mise en place d'un **réseau de chaleur** sur le site de la technopôle.
- **3,79 M€ d'emprunt** (-1,05 M€ / BP 2023) pour équilibrer la section d'investissement.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**5 677 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	180 000	180 000	0	-100,00 %
20 Immobilisations incorporelles	29 294	32 000	24 000	-25,00 %
21 Immobilisations corporelles	265 780	331 000	526 000	58,91 %
23 Immobilisations en cours	8 032 930	7 651 000	5 124 000	-33,03 %
27 Autres immobilisations financières	3 000	0	3 000	
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>8 511 003</b>	<b>8 194 000</b>	<b>5 677 000</b>	<b>-30,72 %</b>

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,68 M€ (-2,52 M€ / BP 2023). Les dépenses principales concernent :

- **20 K€** (nouveau BP 2024) pour une **étude** menée par la direction transition écologique sur l'opportunité de la mise en place d'un **réseau de chaleur** sur le site de la technopôle
- **4 K€** de frais d'annonces légales
- **4,23 M€** (-2,78 M€ / BP 2023) dans le cadre de l'**hôtel d'entreprises** (ex caf) dont l'ouverture est prévue début 2025.
- **991 K€** (+262,2 K€ / BP 2023) pour la réhabilitation de l'**atelier Relais de Tréveneuc**.
- **182 K€** (+9,8 K€ / BP 2023) reconduit pour la réhabilitation **des anciennes brasseries de Quintin** pour les requalifier en pôle économique avec l'aménagement de 4 ateliers relais.
- **115 K€** (nouveau BP 2024) pour la rénovation du bâtiment Ispaia en vue d'y accueillir l'**école Boussingault**.
- **63 K€** (+32,1 K€ / BP 2023) de travaux pour le site de la **Technopôle** dont la pose d'une borne électrique et un ravalement de façade.
- **74 K€** (+19 K€ / BP 2023) pour les bâtiments **CAP 1 et CAP2**.

Au BP 2024, il n'y a plus de remboursement d'emprunt sur le budget GIE (-180 K€ / BP 2023) car le dernier a été remboursé courant 2023. Par ailleurs, il n'y a plus de travaux sur le totem expérimental (-15,1 K€ / BP 2023).

## 8. BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le budget primitif 2024 du budget annexe des zones d'activités économiques s'équilibre à 26 324 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 10 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe des zones d'activité avant retraitement.

Le Budget annexe des zones d'activités étant un budget de stock, la section de fonctionnement est équilibrée par des écritures d'ordre qui sont inscrites en section d'investissement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, et transfert en section d'investissement des acquisitions, travaux d'aménagement et cessions de terrains, le BP 2024 du budget ZAE s'établit à 4 210 000 €.**

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 25 000 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
66 Intérêts des emprunts	31 000	31 000	25 000	-19,35 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>31 000</b>	<b>31 000</b>	<b>25 000</b>	<b>-19,35 %</b>

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **25 K€** (-6 K€ / BP 2023) et sont des remboursements d'intérêts d'emprunts. Un des trois emprunts s'est terminé en 2023.

### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 4 210 000 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
21 Immobilisations corporelles	982 000	982 000	1 183 000	20,47 %
16 Emprunts et dettes assimilés	9 117 194	3 683 000	3 027 000	-17,81 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>10 099 194</b>	<b>4 665 000</b>	<b>4 210 000</b>	<b>-9,75 %</b>

La recette principale concerne la **cessions de terrains** pour **1,18 M€ (+201 K€ / BP 2023)** :

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	BP 2023	BP 2024	Différence BP 2024 / BP 2023
BEUCEMAINE - Ploufragan	0 €	137 511 €	137 511 €
CROIX DENIS/BOISILLON - Tréguieux	597 510 €	530 280 €	-67 230 €
DEVANT DE LA LANDE - Lantic	0 €	38 826 €	38 826 €
ESPACE DU LIE - Ploeuc L'Hermitage	0 €	25 000 €	25 000 €
EXTENSION NORD DES CHATELETS	113 730 €	109 149 €	-4 581 €
KERIBET - Pordic	161 280 €	0 €	-161 280 €
LE CHALLONGE - Plédran	0 €	23 706 €	23 706 €
LE PERRAY - Tréguieux	0 €	120 960 €	120 960 €
VAU BALLIER - Plédran	92 080 €	167 200 €	75 120 €
VILLE NEUVE - Saint Brandan	17 400 €	0 €	-17 400 €
ZOOPOLE - Ploufragan	0 €	30 368 €	30 368 €
<b>TOTAL</b>	<b>982 000 €</b>	<b>1 183 000 €</b>	<b>201 000 €</b>

Le besoin de financement devra être assuré par **l'emprunt estimé à 3,03 M€ (-656 K€ / BP 2023)**.

<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b> <b>4 185 000 €</b>
--

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Remboursement emprunt	190 000	190 000	161 000	-15,26 %
21 Immobilisations corporelles	4 101 000	4 444 000	4 024 000	-9,45 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>4 291 000</b>	<b>4 634 000</b>	<b>4 185 000</b>	<b>-9,69 %</b>

**161 K€ (-29 K€ / BP 2023)** couvriront le **remboursement du capital des emprunts**.

Les autres dépenses concernent principalement les **acquisitions de terrains et les travaux d'aménagements** pour **3,92 M€ (-452,5 K€ / BP 2023)** selon le tableau ci-dessous.

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	TYPE DE DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Différence BP 2024 / BP 2023
CHANTEPIE - Ploec L'Hermitage	Travaux d'aménagement	25 000 €	0 €	-25 000 €
<b>CHANTEPIE - Ploec L'Hermitage</b>		<b>25 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-25 000 €</b>
CROIX DENIS/BOISILLON - Trégueux	Travaux d'aménagement	60 000 €	0 €	-60 000 €
<b>CROIX DENIS/BOISILLON - Trégueux</b>		<b>60 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-60 000 €</b>
EXTENSION NORD DES CHATELETS	Achat de terrains	132 600 €	132 600 €	0 €
	Travaux d'aménagement	2 756 300 €	1 800 000 €	-956 300 €
<b>EXTENSION NORD DES CHATELETS</b>		<b>2 888 900 €</b>	<b>1 932 600 €</b>	<b>-956 300 €</b>
EXTENSION ZONE BON ABRI -Hillion	Achat de terrains	193 500 €	193 500 €	0 €
	Travaux d'aménagement	0 €	25 000 €	25 000 €
<b>EXTENSION ZONE BON ABRI - Hillion</b>		<b>193 500 €</b>	<b>218 500 €</b>	<b>25 000 €</b>
KERIBET - Pordic	Achat de terrains	30 000 €	30 000 €	0 €
	Travaux d'aménagement	50 000 €	115 000 €	65 000 €
<b>KERIBET - Pordic</b>		<b>80 000 €</b>	<b>145 000 €</b>	<b>65 000 €</b>
KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux	Travaux d'aménagement	20 000 €	0 €	-20 000 €
<b>KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux</b>		<b>20 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-20 000 €</b>
LA COLIGNERE - Trémuson	Travaux d'aménagement	190 000 €	190 000 €	0 €
<b>LA COLIGNERE - Trémuson</b>		<b>190 000 €</b>	<b>190 000 €</b>	<b>0 €</b>
LA GARE - Saint Carreuc	Travaux d'aménagement	5 500 €	0 €	-5 500 €
<b>LA GARE - Saint Carreuc</b>		<b>5 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-5 500 €</b>
LE BRAS D'ARGENT - Saint Brandan	Achat de terrains	2 501 €	2 501 €	0 €
	Travaux d'aménagement	395 000 €	385 000 €	-10 000 €
<b>LE BRAS D'ARGENT - Saint Brandan</b>		<b>397 501 €</b>	<b>387 501 €</b>	<b>-10 000 €</b>
LE PERRAY - Trégueux	Achat de terrains	41 400 €	0 €	-41 400 €
	Travaux d'aménagement	474 279 €	1 050 000 €	575 721 €
<b>LE PERRAY - Trégueux</b>		<b>515 679 €</b>	<b>1 050 000 €</b>	<b>534 321 €</b>
<b>TOTAL ACHATS / AMENAGEMENTS</b>		<b>4 376 080 €</b>	<b>3 923 601 €</b>	<b>-452 479 €</b>

Le reste concerne des **dépenses diverses** qui s'élèvent à **99,7 K€** (+32,4 K€ / BP 2023) dont 50,2 K€ de taxes foncières (-3,3 K€ / BP 2023) et 27 K€ de frais de bornage et actes divers (+22 K€ / BP 2023).



## 9. BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le budget primitif 2024 du budget annexe chaufferie bois s'équilibre à 671 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 11 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget de la chaufferie bois avant retraitement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe Chaufferie Bois s'équilibre à 465 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.**

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation de 5 ans avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018. Un nouveau marché d'exploitation avec la société DALKIA est acté fin 2023 pour la période 2024-2029.

Le budget 2024 prend en compte le nouveau contrat d'exploitation, l'évolution du prix des fluides (bois, gaz,...) ainsi que la fermeture partielle d'Aquabaie pour des travaux sur le bassin sportif.

### RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 465 000 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
70 Produits des services, du domaine	418 000	418 000	465 000	11,24 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>418 000</b>	<b>418 000</b>	<b>465 000</b>	<b>11,24 %</b>

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **465 K€** (+47 K€ / BP 2023) et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la ville de Saint-Brieuc (Steredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

L'évolution entre 2023 et 2024 correspond à une revalorisation tarifaire votée fin 2023 rendue nécessaire entre autre par le nouveau contrat d'exploitation et l'évolution du prix des fluides (bois, gaz,...).

**DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION**  
**355 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	338 100	300 000	316 000	5,33 %
66 Charges financières	30 000	30 000	28 000	-6,67 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
68 Dotations aux amot. et provisions	10 000	10 000	10 000	0,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>379 100</b>	<b>341 000</b>	<b>355 000</b>	<b>4,11 %</b>

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **355 K€** (+14 K€ / BP 2023) et comprennent principalement :

- **264,7 K€** (+21,7 K€ / BP 2023) pour le **fonctionnement de la chaufferie bois** estimé sur un taux de couverture 75% bois/25% gaz. Ce montant se décompose en 95 K€ de gaz (+5 K€ / BP 2023) et 169,7 K€ de redevances à l'exploitant (+16,7 K€ / BP 2023). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. L'évolution est liée au prix du gaz et au nouveau contrat d'exploitation (contrat et prix du bois),
- **47,6 K€** de **fluides** (-4 K€ / BP 2023) dont 46 K€ d'électricité (-4 K€ / BP 2023) et 1,6 K€ d'eau (stable / BP 2023),
- **4,7 K€** (-1,7 K€ / BP 2023) de **frais divers** (entretiens, taxe foncière, assurances,...),
- **28 K€** (-2 K€ / BP 2023) de remboursement d'**intérêt de la dette** et frais de trésorerie.
- **10 K€** de **provisions** pour travaux (stable / BP 2023).

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**0 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	0	0	0	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **0 K€** (stable / BP 2023) car il n'y a pas d'emprunt d'équilibre. En effet, l'autofinancement suffit à équilibrer la section d'investissement.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**110 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	60 000	60 000	61 000	1,67 %
20 Immobilisations incorporelles	3 000	3 000	2 000	-33,33 %
21 Immobilisations corporelles	158 732	14 000	47 000	235,71 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>221 732</b>	<b>77 000</b>	<b>110 000</b>	<b>42,86 %</b>

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **110 K€** (+33 K€ / BP 2023). Les dépenses principales concernent :

- **39,5 K€** (+22,5 K€ / BP 2023) pour une **enveloppe de travaux de maintenance** basée sur le nouveau contrat d'exploitation ainsi que la reprise d'une centrale de détection du gaz.
- **61 K€** (+1 K€ / BP 2023) consacrés au **remboursement du capital de l'emprunt**.

A noter qu'un montant de 9,5 K€ (nouveau 2024) a été inscrit au BP 2024 pour l'équilibre de la section d'investissement. Retraitées de cette inscription, les dépenses d'investissement s'élèvent à 100,5 K€ (+23,5 K€ / BP 2023).

## 10. BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Le budget primitif 2024 du budget annexe de l'hippodrome s'équilibre à 703 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 12 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'hippodrome avant retraitement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe de l'Hippodrome s'équilibre à 370 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

Inauguré le 1<sup>er</sup> mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 370 000 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
73 Impôts et taxes	15 000	15 000	17 000	13,33 %
75 Autres produits de gestion courante	347 000	347 000	353 000	1,73 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>362 000</b>	<b>362 000</b>	<b>370 000</b>	<b>2,21 %</b>

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **370 K€** (+8 K€ / BP 2023) et comprennent :

- Les **prélèvement sur les paris hippiques** pour **17 K€** (+2 K€ / BP 2023).
- Les **autres produits de gestion courante** pour **353 K€** (+6 K€ / BP 2023) dont :
  - > **93 K€ (+6 K€ / BP 2023) de loyer/location/redevance** dont le loyer de la société des courses pour 75 K€ (DB-183-2019), la redevance versée par les Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration pour 10 K€ et des locations de salles pour 8 K€ (+6 K€ / BP 2023).
  - > **260 K€ (stable / BP 2023)** de subvention d'équilibre versée par le budget principal. En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que l'emprunt (paiement des intérêts et remboursement du capital).

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

**199 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	99 300	92 000	96 000	4,35 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	69 000	69 000	70 000	1,45 %
65 Autres charges de gestion courante	10 000	10 000	10 000	0,00 %
66 Charges financières	25 000	25 000	23 000	-8,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement</b>	<b>203 300</b>	<b>196 000</b>	<b>199 000</b>	<b>1,53 %</b>

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **199 K€** (+3 K€ / BP 2023) et comprennent principalement :

- Les **charges à caractère général** pour **96 K€** (+4 K€ / BP 2023). La progression résulte principalement des frais de nettoyage des locaux (+6 K€ / vitrerie) ainsi que de la taxe foncière (+3 K€) minorée par des dépenses en diminution telles que les fluides (-4,8 K€) et l'achat de fournitures (-1 K€).
- Les **charges de personnel** pour **70 K€** (+1 K€ / BP 2023). Le montant facturé par le budget principal a été actualisé par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
- Les **autres charges de gestion courante** pour **10 K€** (stable / BP 2023) qui concernent principalement 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-065-2021).
- Les **charges financières** correspondant aux intérêts de l'emprunt souscrit pour le financement du projet d'Espace Accueil, d'Information et de Restauration s'élève à **23 K€** (-2 K€ / BP 2023).

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**0 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	312 332	177 000	0	-100,00 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>312 332</b>	<b>177 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,00 %</b>

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **0 K€** (-177 K€ / BP 2023) car il n'y a pas d'emprunt d'équilibre. En effet, l'autofinancement suffit à équilibrer la section d'investissement.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**171 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	90 000	90 000	90 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	142 022	252 000	80 000	-68,25 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>233 022</b>	<b>343 000</b>	<b>171 000</b>	<b>-50,15 %</b>

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **171 K€** (-172 K€ / BP 2023) et comprennent :

- **90 K€** (stable / BP 2023) pour le **remboursement du capital** de l'emprunt réalisé dans le cadre des travaux consacrés à l'espace accueil, d'information et de restauration.
- **66 K€** de **dépenses d'équipement** (-187 K€ / BP 2023) pour des travaux dont principalement la réfection de l'anneau de présentation et son raccordement aux eaux pluviales pour 30 K€ ainsi que la réfection du réseau d'eaux pluviales pour 25 K€.

A noter qu'un montant de 15 K€ (nouveau 2024) a été inscrit au BP 2024 pour l'équilibre de la section d'investissement. Retraité de cette inscription, les dépenses d'investissement s'élèvent à 156 K€ (-187 K€ / BP 2023).



## 11. BUDGET ANNEXE GOLF

Le budget primitif 2024 du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc s'équilibre à 909 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 13 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc avant retraitement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif 2024 du budget Annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc s'équilibre à 786 100 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

Le budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc est un budget qui s'équilibre par ses propres ressources, la maîtrise des charges et l'optimisation des recettes doivent permettre de pérenniser l'équilibre et de faire face à long terme aux éventuels besoins de renouvellement des équipements.

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 780 800 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
013 Atténuation de charges	3 500	3 500	22 500	542,86 %
70 Produits des services, du domaine	789 300	713 300	749 300	5,05 %
75 Autres produits de gestion courante	9 000	9 000	9 000	0,00 %
77 Produits exceptionnels	0	0	0	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>801 800</b>	<b>725 800</b>	<b>780 800</b>	<b>7,58 %</b>

Les recettes de fonctionnement évoluent de +7,58 % passant ainsi de 725,8 K€ lors du BP 2023 à 780,8 K€ au BP 2024 et elles comprennent :

- Les **atténuations de charges** estimées à **22,5 K€ (-19,8 K€)** correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance maladie qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie pour 2,5 K€ et l'estimatif budgétaire des stocks de marchandises en fin de période pour 20 K€.
- Les **produits des services** augmentent de +5,05 % soit + 36 K€ par rapport au BP 2023 pour atteindre **749,3 K€** et sont composés des prestations d'accès aux terrains et de locations de voiturettes pour (655 K€), les ventes du Pro Shop pour 82 K€ (vente de marchandises), 3 K€ de partenariat Ouest France, 9,5 K€ de remboursement des fluides par le restaurant ainsi que le versement des recettes photovoltaïques pour 2,8 K€.  
La dynamique des produits des services repose essentiellement sur les prestations d'accès et la vente de marchandises en ayant à disposition un restaurant qui ne demande qu'à se développer.
- Les **revenus des immeubles** estimés à **9 K€** (stable / BP 2023) correspondent à la location du club house et à des recettes de panneaux publicitaires.
- Les **produits exceptionnels** avec une enveloppe de **0 K€ (-1 K€ / 2023)**.



**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

**686 300€**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	274 000	274 000	288 000	5,11 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	368 000	336 000	373 000	11,01 %
65 Autres charges de gestion courante	1 500	1 500	1 400	-6,67 %
66 Charges financières	18 500	18 000	18 000	0,00 %
67 Charges exceptionnelles	16 620	0	900	
68 Dotations Amort. Et Provisions	10 000	10 000	5 000	-50,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>688 620</b>	<b>639 500</b>	<b>686 300</b>	<b>7,32 %</b>

Les dépenses de fonctionnement constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement. Elles sont en augmentation de +7,32 % avec une augmentation des charges à caractère général (+ 14 K€), des charges de personnels (+37 K€) et une stabilité des frais financiers ainsi que des charges de gestion (-0,1 K€), une diminution des provisions et de nouveaux crédits pour les charges exceptionnelles.

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à 288 K€ en augmentation de 5,11 % (+14 K€) par rapport au BP 2023 et comprennent :
  - des **fournitures** pour **161,5 K€** (+2,2 K€/BP 2023) dont les fluides (30,9 K€), le carburant (16,5 K€), des fournitures de petits équipements et administratives (47,2 K€), des cartes golfy (11,90 K€) et des achats de fournitures Pro Shop mises en dépôt-vente (55 K€).  
*A noter que les achats de fournitures dans le cadre du contrat de dépôt-vente Pro Shop donnent lieu à des reversements de commissions.*
  - des **stocks de marchandises** pour **18 K€** (+3 K€ / BP 2023)
  - des **prestations et services** pour **93,7 K€** (+8,8 K€ / BP 2023)
  - des **impôts et taxes** pour **14,8 K€** (+0,3K€ / BP 2023) intégrant la taxe foncière du club house du golf.
- Les **charges de personnels** représentent **373 K€**, elles sont en augmentation par rapport au BP 2023 (+37 K€). Cette évolution s'explique par une revalorisation des primes et gratifications suite et en lien aux propositions du Conseil Social et Économique (CSE).
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **1,4 K€** et concernent les admissions en non valeur. Les « admissions en non valeur » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur pour (1 K€), des crédits concernant les arrondis du prélèvement à la source pour (0,15 K€).
- Les **charges financières**, c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts, sont stables pour atteindre **18 K€** au BP 2024.

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**5 300 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	
13 Subventions d'investissement	0	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	26 188	5 500	5 300	-3,64 %
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>26 188</b>	<b>5 500</b>	<b>5 300</b>	<b>-3,64 %</b>

Un **emprunt** de **5,3 K€** est prévu en 2024 pour permettre le financement des investissements et assurer l'équilibre de la section d'investissement.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**  
**99 800 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	51 000	51 000	51 300	0,59 %
20 Immobilisations incorporelles	720	0	1 000	
21 Immobilisations corporelles	79 080	40 800	47 500	16,42 %
23 Immobilisations en cours	21 000	0	0	
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>151 800</b>	<b>91 800</b>	<b>99 800</b>	<b>8,71 %</b>

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 99,8 K€ au BP 2024 soit +8,71 % par rapport au BP 2023.

Il est prévu **51 K€** en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital de la dette de (35,3 K€) et de l'avance financière de (16 K€) consentie par le budget principal de SBAA.

Les **dépenses d'équipements** s'élèvent à **48,5 K€** (+7,7 K€/BP 2023) et correspondent à l'achat de matériel technique et informatique, l'aménagement d'un local poubelle sur le parking et des frais d'annonces et d'insertion.



## 12. BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le budget primitif 2024 du budget annexe du Pôle Nautique s'équilibre à **1 082 000 €** de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 14 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Pôle Nautique avant retraitement.

**Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 868 300 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 816 900 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
013 Atténuation de charges	18 500	18 500	10 000	-45,95 %
70 Produits des services, du domaine	363 500	360 000	364 000	1,11 %
75 Autres produits de gestion courante	300	300	0	-100,00 %
77 Produits exceptionnels	403 000	403 000	442 900	9,90 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation</b>	<b>785 300</b>	<b>781 800</b>	<b>816 900</b>	<b>4,49 %</b>

Les recettes de fonctionnement progressent de **4,49 %** pour atteindre **816,9 K€** au BP 2024. Elles comprennent :

- **Les produits des services** pour **364 K€** (+4 K€/BP 2023) dont les composantes principales sont les stages, les activités et les licences proposés à tous les publics pour un montant de 327 K€, les facturations des scolaires (une trentaine de classes par an) et des groupes estimées à 30 K€ et enfin, les mises à disposition de personnel au Comité Départemental de voile prévues pour 7 K€.
- **Les produits exceptionnels** pour **442,9 K€** correspondant à la subvention d'équilibre de la section fonctionnement versée par le budget principal pour 400 K€ (stable par rapport à 2023).  
Nouvelle recette de 40 K€ en 2024 versée par la Fédération Française de Voile pour le projet inclusion « **La mer est à vous** » qui doit faciliter l'accès au plus grand nombre à la pratique de la voile.  
Par ailleurs, 2,9 K€ sont prévus en recettes exceptionnelles pour des ventes de matériels nautiques non inscrit dans l'inventaire suite fusion et les annulations potentielles de mandats de paiement.

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

**736 400 €**

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
011 Charges à caractère général	197 500	195 500	241 000	23,27 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	480 000	480 000	470 000	-2,08 %
65 Autres charges de gestion courante	500	500	500	0,00 %
66 Charges financières	19 000	19 000	17 900	-5,79 %
67 Charges exceptionnelles	3 500	2 000	2 000	0,00 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	10 000	10 000	5 000	-50,00 %
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation</b>	<b>710 500</b>	<b>707 000</b>	<b>736 400</b>	<b>4,16 %</b>

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement, ainsi que des charges de personnel. Elles sont en augmentation de 4,16 % par rapport au BP 2023.

- Les **charges à caractère général** progressent de 23,3 % entre le BP 2023 et le BP 2024 pour atteindre **241 K€** dont les principales composantes sont :
  - des **fournitures** pour **92,3 K€** (-1,1 K€/BP 2023) dont les fluides (13 K€), le carburant (16 K€), des fournitures de petits équipements et administratives (37,9 K€), des achats de passeports voiles et fournitures diverses (25,4 K€).
  - des **prestations et services** pour **133,8 K€** (+43,8 / BP 2023) dont entretien et maintenance (33,3 K€), assurances (21 K€), commissions diverses (6 K€), honoraires (47,8 K€) dont 40 K€ pour le projet inclusion « **La mer est à vous** » en partenariat avec la Fédération Française de Voile, communication et télécommunication (11 K€), concours divers (5,7 K€) et diverses autres prestations pour (9 K€).
  - des **impôts et taxes** pour **14,9 K€** (+0,1K€ / BP 2023) intégrant la taxe foncière du Bâtiments de stockage à Saint-Quay-Portrieux (1,3 K€), les taxes d'amodiation sur les 2 sites (St Quay. 9,6 K€ et Binic 3,5 K€) et (0,5 K€) de frais Sacem.
- Les **charges de personnel** diminuent de 10 K€ pour atteindre **470 K€** au BP 2024 soit 2,08 % de baisse expliquée par une diminution de la partie congés payés qui avait été surestimée en 2023.
- Les **charges financières**, c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts, diminuent de 5,79 % et s'élèvent à **17,9 K€** au BP 2024.
- Les **charges exceptionnelles** restent stables à **2 K€** et les **provisions pour créances douteuses** diminuent de **10 à 5 K€**.



### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

51 400 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	
13 Subventions d'investissement	19 950	20 000	20 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	241 000	37 000	28 400	-23,24 %
21 Immobilisations corporelles	10 000	10 000	3 000	-70,00 %
<b>TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement</b>	<b>270 950</b>	<b>67 000</b>	<b>51 400</b>	<b>-23,28 %</b>

Les recettes d'investissement diminuent de 23,3 % entre le BP 2023 et le BP 2024 pour atteindre 51,4 K€. Elles comprennent :

- Une **subvention d'investissement** du budget principal de l'agglomération de **20 K€**.
- Un **emprunt** permettant l'équilibre de la section d'investissement pour **28,4 K€**.
- La **cession de matériels nautiques** pour **3 K€**.

### DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

131 900 €

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilés	73 100	73 100	77 000	5,34 %
20 Immobilisations incorporelles	0	0	900	
21 Immobilisations corporelles	76 162	68 700	50 800	-26,06 %
23 Immobilisations en cours	0	0	3 200	
<b>TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement</b>	<b>149 262</b>	<b>141 800</b>	<b>131 900</b>	<b>-6,98 %</b>

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 131,9 K€ au BP 2024 soit -6,98 % par rapport au BP 2023.

Il est prévu **77 K€** en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital soit +5,34 % par rapport au BP 2023.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **54,9 K€** soit - 13,8 K€ par rapport au BP 2023. Les principales dépenses concernent :

- 50 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux et matériels nautiques
- 0,8 K€ pour la mise en place d'étagères dans les vestiaires
- Reprise des enrobés dans la cour (1,4 K€) et devant le bâtiment de l'école de voile (1,8 K€)
- Et 0,9 K€ pour des frais d'annonces et d'insertion.

## Annexe 1 : Budget consolidé et retraité

BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements BP retraités							
En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	80 989 296	15 360 000	96 349 296	95 392 296	957 000	96 349 296
	I.	31 674 000	957 000	32 631 000	17 271 000	15 360 000	32 631 000
	<b>Total</b>	<b>112 663 296</b>	<b>16 317 000</b>	<b>128 980 296</b>	<b>112 663 296</b>	<b>16 317 000</b>	<b>128 980 296</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>							
TRANSPORT	F.	23 103 800	4 939 000	28 042 800	27 470 000	1 489 000	28 959 000
	I.	13 747 200	1 489 000	15 236 200	9 381 000	4 939 000	14 320 000
	<b>Total</b>	<b>36 851 000</b>	<b>6 428 000</b>	<b>43 279 000</b>	<b>36 851 000</b>	<b>6 428 000</b>	<b>43 279 000</b>
COLLECTE ET VAL DECHETS	F.	26 865 000	3 935 000	30 800 000	30 779 000	2 136 000	32 915 000
	I.	16 239 000	2 136 000	18 375 000	12 325 000	3 935 000	16 260 000
	<b>Total</b>	<b>43 104 000</b>	<b>6 071 000</b>	<b>49 175 000</b>	<b>43 104 000</b>	<b>6 071 000</b>	<b>49 175 000</b>
GESTION IMMOBILIERE	F.	1 172 000	730 000	1 902 000	1 687 000	215 000	1 902 000
	I.	5 677 000	215 000	5 892 000	5 162 000	730 000	5 892 000
	<b>Total</b>	<b>6 849 000</b>	<b>945 000</b>	<b>7 794 000</b>	<b>6 849 000</b>	<b>945 000</b>	<b>7 794 000</b>
HIPPODROME	F.	199 000	252 000	451 000	370 000	81 000	451 000
	I.	171 000	81 000	252 000	0	252 000	252 000
	<b>Total</b>	<b>370 000</b>	<b>333 000</b>	<b>703 000</b>	<b>370 000</b>	<b>333 000</b>	<b>703 000</b>
CHAUFFERIE BOIS	F.	355 000	158 000	513 000	465 000	48 000	513 000
	I.	110 000	48 000	158 000	0	158 000	158 000
	<b>Total</b>	<b>465 000</b>	<b>206 000</b>	<b>671 000</b>	<b>465 000</b>	<b>206 000</b>	<b>671 000</b>
ZONES D'ACTIVITES	F.	25 000	9 624 000	9 649 000	0	12 490 000	12 490 000
	I.	4 185 000	12 490 000	16 675 000	4 210 000	9 624 000	13 834 000
	<b>Total</b>	<b>4 210 000</b>	<b>22 114 000</b>	<b>26 324 000</b>	<b>4 210 000</b>	<b>22 114 000</b>	<b>26 324 000</b>
EAU	F.	13 349 000	8 379 000	21 728 000	20 984 000	1 322 000	22 306 000
	I.	17 178 000	1 322 000	18 500 000	9 543 000	8 379 000	17 922 000
	<b>Total</b>	<b>30 527 000</b>	<b>9 701 000</b>	<b>40 228 000</b>	<b>30 527 000</b>	<b>9 701 000</b>	<b>40 228 000</b>
ASSAINISSEMENT	F.	9 159 000	10 206 000	19 365 000	17 592 000	2 351 000	19 943 000
	I.	19 663 000	2 351 000	22 014 000	11 230 000	10 206 000	21 436 000
	<b>Total</b>	<b>28 822 000</b>	<b>12 557 000</b>	<b>41 379 000</b>	<b>28 822 000</b>	<b>12 557 000</b>	<b>41 379 000</b>
SPANC	F.	347 000	1 700	348 700	348 700	0	348 700
	I.	2 500	0	2 500	800	1 700	2 500
	<b>Total</b>	<b>349 500</b>	<b>1 700</b>	<b>351 200</b>	<b>349 500</b>	<b>1 700</b>	<b>351 200</b>
GOLF	F.	686 300	108 700	795 000	780 800	14 200	795 000
	I.	99 800	14 200	114 000	5 300	108 700	114 000
	<b>Total</b>	<b>786 100</b>	<b>122 900</b>	<b>909 000</b>	<b>786 100</b>	<b>122 900</b>	<b>909 000</b>
POLE NAUTIQUE	F.	736 400	148 600	885 000	816 900	65 100	882 000
	I.	131 900	65 100	197 000	51 400	148 600	200 000
	<b>Total</b>	<b>868 300</b>	<b>213 700</b>	<b>1 082 000</b>	<b>868 300</b>	<b>213 700</b>	<b>1 082 000</b>
BUDGET GLOBAL	F.	156 986 796	53 842 000	210 828 796	196 685 696	21 168 300	217 853 996
	I.	108 878 400	21 168 300	130 046 700	69 179 500	53 842 000	123 021 500
	<b>Total</b>	<b>265 865 196</b>	<b>75 010 300</b>	<b>340 875 496</b>	<b>265 865 196</b>	<b>75 010 300</b>	<b>340 875 496</b>

## Annexe 2 : Chaîne de l'épargne et financement de l'investissement à partir des dépenses et recettes réelles retraitées

En K€	Budget principal	Transport	Eau	Assainissement collectif	SPANC	Gestion immobilière	ZAE (1)	Hippodrome	Chaufferie bois	Collecte et Valorisation des déchets	Golf	Pole Nautique	Total
Recettes réelles de fonctionnement	95 392	27 470	20 984	17 592	349	1 687	0	370	465	30 779	781	817	196 686
Dépenses réelles de fonctionnement	80 989	23 104	13 349	9 159	347	1 172	25	199	355	26 865	686	736	156 987
<b>Autofinancement brut</b>	<b>14 403</b>	<b>4 366</b>	<b>7 635</b>	<b>8 433</b>	<b>2</b>	<b>515</b>	<b>-25</b>	<b>171</b>	<b>110</b>	<b>3 914</b>	<b>95</b>	<b>81</b>	<b>39 699</b>
Annuité en capital	3 948	1 571	2 477	4 713	0	0	161	90	61	355	51	77	13 504
<b>Autofinancement net</b>	<b>10 455</b>	<b>2 795</b>	<b>5 158</b>	<b>3 720</b>	<b>2</b>	<b>515</b>	<b>-186</b>	<b>81</b>	<b>49</b>	<b>3 559</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>26 195</b>
<b>Le volume d'investissement :</b>													
<b>Total investissements hors dette</b>	<b>27 726</b>	<b>12 176</b>	<b>14 701</b>	<b>14 950</b>	<b>3</b>	<b>5 677</b>	<b>4 024</b>	<b>81</b>	<b>49</b>	<b>15 884</b>	<b>49</b>	<b>55</b>	<b>95 374</b>
<b>Le financement de l'investissement</b>													
Recettes propres et diverses	4 808	2 800	249	831	1	1 376	1 183	0	0	2 680	0	23	13 951
Autofinancement net	10 455	2 795	5 158	3 720	2	515	-186	81	49	3 559	43	4	26 195
Emprunt (2)	12 463	6 581	9 294	10 399	0	3 786	3 027	0	0	9 645	5	28	55 229
<b>Total financement de l'investissement</b>	<b>27 726</b>	<b>12 176</b>	<b>14 701</b>	<b>14 950</b>	<b>2</b>	<b>5 677</b>	<b>4 024</b>	<b>81</b>	<b>49</b>	<b>15 884</b>	<b>49</b>	<b>55</b>	<b>95 374</b>
<i>(1) comptabilité de stock, retraitement des dépenses de fonctionnement en investissement</i>													
<i>(2) en attente de la reprise des résultats après l'adoption du compte administratif</i>													



### Annexe 3 : Budget primitif 2024 budget principal (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 058 150	994 000	957 000	-3,72 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>1 058 150</b>	<b>994 000</b>	<b>957 000</b>	<b>-3,72 %</b>
013 Atténuation de charges	300 000	300 000	300 000	0,00 %
70 Produits des services, du domaine	6 955 800	6 937 000	7 232 000	4,25 %
73 Impôts et taxes	39 780 000	30 535 000	41 958 000	37,41 %
731 Fiscalité locale	23 916 000	33 161 000	26 013 000	-21,56 %
74 Dotations et participations	20 387 590	20 322 000	20 354 000	0,16 %
75 Autres produits de gestion courante	1 021 800	1 021 000	874 000	-14,40 %
77 Produits spécifiques	0	0	50 000	
78 Reprise sur amortissements et provisions	0	0	775 000	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>92 361 190</b>	<b>92 276 000</b>	<b>97 556 000</b>	<b>5,72 %</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>93 419 340</b>	<b>93 270 000</b>	<b>98 513 000</b>	<b>5,62 %</b>

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
023 Virement à la section d'investissement	798 490	4 948 000	7 029 000	42,06 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 849 080	7 799 000	8 331 000	6,82 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>9 647 570</b>	<b>12 747 000</b>	<b>15 360 000</b>	<b>20,50 %</b>
011 Charges à caractère général	12 997 991	12 117 000	13 689 000	12,97 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	25 156 000	25 156 000	26 179 000	4,07 %
014 Atténuations de produits	28 052 149	27 785 000	27 297 000	-1,76 %
65 Autres charges de gestion courante	15 611 980	14 393 000	14 937 000	3,78 %
6586 Frais fonctionnement groupes élus	194 000	194 000	170 000	-12,37 %
66 Charges financières	924 450	793 000	823 000	3,78 %
67 Charges spécifiques	85 200	85 000	58 000	-31,76 %
68 Dotations aux amort. et provisions	750 000	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>83 771 770</b>	<b>80 523 000</b>	<b>83 153 000</b>	<b>3,27 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>93 419 340</b>	<b>93 270 000</b>	<b>98 513 000</b>	<b>5,62 %</b>

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	6 471 513	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	798 490	4 948 000	7 029 000	42,06 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 849 080	7 799 000	8 331 000	6,82 %
041 Opérations patrimoniales	99 861	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>16 218 944</b>	<b>12 747 000</b>	<b>15 360 000</b>	<b>20,50 %</b>
024 Produits des cessions d'immobilisations	575 000	575 000	396 000	-31,13 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	11 057 523	2 130 000	1 980 000	-7,04 %
13 Subventions d'investissement	2 530 172	2 115 000	1 911 000	-9,65 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 959 024	10 757 000	13 752 000	27,84 %
23 Immobilisations en cours	295 000	295 000	3 845 000	1203,39 %
27 Autres immobilisations financières	302 805	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	500 000	500 000	512 000	2,40 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>20 219 524</b>	<b>16 372 000</b>	<b>22 396 000</b>	<b>36,79 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>36 438 467</b>	<b>29 119 000</b>	<b>37 756 000</b>	<b>29,66 %</b>

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 058 150	994 000	957 000	-3,72 %
041 Opérations patrimoniales	99 861	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>1 158 011</b>	<b>994 000</b>	<b>957 000</b>	<b>-3,72 %</b>
13 Subventions d'investissement	0	0	45 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	5 521 050	5 521 000	5 237 000	-5,14 %
20 Immobilisations incorporelles	2 870 914	2 121 000	1 863 000	-12,16 %
204 Subventions d'équipements versées	11 782 883	7 830 000	8 120 000	3,70 %
21 Immobilisations corporelles	4 409 879	3 968 000	5 373 000	35,41 %
23 Immobilisations en cours	9 458 932	7 885 000	14 895 000	88,90 %
26 Participations, créances rattachées	376 779	300 000	754 000	151,33 %
27 Autres Immobilisations Financières	360 019	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	500 000	500 000	512 000	2,40 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>35 280 456</b>	<b>28 125 000</b>	<b>36 799 000</b>	<b>30,84 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>36 438 467</b>	<b>29 119 000</b>	<b>37 756 000</b>	<b>29,66 %</b>

## Annexe 4 : Budget primitif 2024 budget Transports (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 011 000	2 487 000	1 489 000	-40,13 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>3 011 000</b>	<b>2 487 000</b>	<b>1 489 000</b>	<b>-40,13 %</b>
70 Produits des services, du domaine	4 083 000	4 083 000	4 255 000	4,21 %
73 Versement transport	20 500 000	20 500 000	20 912 000	2,01 %
74 Dotations et participations	2 490 895	2 262 000	2 171 000	-4,02 %
75 Autres produits de gestion courante	126 000	126 000	126 000	0,00 %
77 Produits exceptionnels	896 000	896 000	156 000	-82,59 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>28 095 895</b>	<b>27 867 000</b>	<b>27 620 000</b>	<b>-0,89 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>31 106 895</b>	<b>30 354 000</b>	<b>29 109 000</b>	<b>-4,10 %</b>

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
023 Virement à la section d'investissement	834 425	716 000	1 127 000	57,40 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 006 000	3 803 000	3 812 000	0,24 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>4 840 425</b>	<b>4 519 000</b>	<b>4 939 000</b>	<b>9,29 %</b>
011 Charges à caractère général	22 014 170	22 112 000	21 501 000	-2,76 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	723 000	723 000	680 000	-5,95 %
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	2 921 300	2 443 000	1 395 000	-42,90 %
66 Charges financières	464 000	413 000	475 000	15,01 %
67 Charges exceptionnelles	94 000	94 000	69 000	-26,60 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>26 266 470</b>	<b>25 835 000</b>	<b>24 170 000</b>	<b>-6,44 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>31 106 895</b>	<b>30 354 000</b>	<b>29 109 000</b>	<b>-4,10 %</b>

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	10 850 119	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	834 425	716 000	1 127 000	57,40 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 006 000	3 803 000	3 812 000	0,24 %
041 Opérations patrimoniales	71 652	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>15 762 196</b>	<b>4 519 000</b>	<b>4 939 000</b>	<b>9,29 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 450 025	0	132 000	
13 Subventions d'investissement	2 974 000	1 149 000	812 000	-29,33 %
16 Emprunts et dettes assimilés	130 305	3 575 000	6 581 000	84,08 %
23 Immobilisations en cours	4 633	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	2 150 000	2 150 000	1 706 000	-20,65 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>10 708 964</b>	<b>6 874 000</b>	<b>9 231 000</b>	<b>34,29 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>26 471 159</b>	<b>11 393 000</b>	<b>14 170 000</b>	<b>24,37 %</b>

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 011 000	2 487 000	1 489 000	-40,13 %
041 Opérations patrimoniales	71 652	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>3 082 652</b>	<b>2 487 000</b>	<b>1 489 000</b>	<b>-40,13 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	1 571 000	1 571 000	1 571 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	91 423	54 000	9 000	-83,33 %
21 Immobilisations corporelles	2 615 607	1 992 000	4 246 000	113,15 %
23 Immobilisations en cours	16 960 478	3 139 000	5 149 000	64,03 %
45 Comptabilité distincte rattachée	2 150 000	2 150 000	1 706 000	-20,65 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>23 388 507</b>	<b>8 906 000</b>	<b>12 681 000</b>	<b>42,39 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>26 471 159</b>	<b>11 393 000</b>	<b>14 170 000</b>	<b>24,37 %</b>

Annexe 5 : Budget primitif 2024 budget eau (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 193 000	1 193 000	1 322 000	10,81 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>1 193 000</b>	<b>1 193 000</b>	<b>1 322 000</b>	<b>10,81 %</b>
013 Atténuation de charges	80 000	80 000	20 000	-75,00 %
70 Produits des services, du domaine	19 162 184	19 155 000	20 316 000	6,06 %
74 Dotations et participations	50 000	0	0	
75 Autres produits de gestion courante	70 000	70 000	70 000	0,00 %
77 Produits exceptionnels	114 099	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>19 476 283</b>	<b>19 305 000</b>	<b>20 406 000</b>	<b>5,70 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>20 669 283</b>	<b>20 498 000</b>	<b>21 728 000</b>	<b>6,00 %</b>

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
023 Virement à la section d'investissement	4 278 452	4 497 895	5 382 000	19,66 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 173 105	3 173 105	2 997 000	-5,55 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>7 451 557</b>	<b>7 671 000</b>	<b>8 379 000</b>	<b>9,23 %</b>
011 Charges à caractère général	7 003 709	6 905 000	6 741 000	-2,38 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 871 000	3 871 000	3 981 000	2,84 %
014 Atténuations de produits	1 248 000	1 248 000	1 242 000	-0,48 %
65 Autres charges de gestion courante	224 000	104 000	168 000	61,54 %
66 Charges financières	636 000	561 000	1 080 000	92,51 %
67 Charges exceptionnelles	235 017	138 000	137 000	-0,72 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>13 217 726</b>	<b>12 827 000</b>	<b>13 349 000</b>	<b>4,07 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>20 669 283</b>	<b>20 498 000</b>	<b>21 728 000</b>	<b>6,00 %</b>

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
021 Virement de la section de fonctionnement	4 278 452	4 497 895	5 382 000	19,66 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 173 105	3 173 105	2 997 000	-5,55 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>7 451 557</b>	<b>7 671 000</b>	<b>8 379 000</b>	<b>9,23 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 469 805	0	0	
13 Subventions d'investissement	3 338 956	1 033 000	249 000	-75,90 %
16 Emprunts et dettes assimilés	28 763 453	17 439 000	11 535 000	-33,86 %
23 Immobilisations en cours	1 000 000	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>39 572 214</b>	<b>18 472 000</b>	<b>11 784 000</b>	<b>-36,21 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>47 023 771</b>	<b>26 143 000</b>	<b>20 163 000</b>	<b>-22,87 %</b>

Compte Libellé	BUDGET 2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	8 707 339,64	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 193 000	1 193 000	1 322 000	10,81 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>9 900 340</b>	<b>1 193 000</b>	<b>1 322 000</b>	<b>10,81 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	4 427 050	4 419 050	4 718 000	6,77 %
20 Immobilisations incorporelles	181 875	22 000	69 000	213,64 %
21 Immobilisations corporelles	983 273	694 550	714 000	2,80 %
23 Immobilisations en cours	31 531 233	19 814 400	13 340 000	-32,68 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>37 123 431</b>	<b>24 950 000</b>	<b>18 841 000</b>	<b>-24,48 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>47 023 771</b>	<b>26 143 000</b>	<b>20 163 000</b>	<b>-22,87 %</b>

## Annexe 6 : Budget primitif 2024 budget assainissement collectif (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 534 000	2 528 000	2 351 000	-7,00 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>2 534 000</b>	<b>2 528 000</b>	<b>2 351 000</b>	<b>-7,00 %</b>
013 Atténuation de charges	62 000	62 000	15 000	-75,81 %
70 Produits des services, du domaine	16 167 000	16 057 000	17 495 000	8,96 %
74 Dotations et participations	70 000	70 000	140 000	100,00 %
75 Autres produits de gestion courante	71 000	51 000	68 000	33,33 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>16 370 000</b>	<b>16 240 000</b>	<b>17 718 000</b>	<b>9,10 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>18 904 000</b>	<b>18 768 000</b>	<b>20 069 000</b>	<b>6,93 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
023 Virement à la section d'investissement	4 974 532	4 988 068	5 310 000	6,45 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 331 921	4 973 932	4 896 000	-1,57 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>9 306 453</b>	<b>9 962 000</b>	<b>10 206 000</b>	<b>2,45 %</b>
011 Charges à caractère général	3 929 547	3 571 000	3 871 000	8,40 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 736 000	3 516 000	3 956 000	12,51 %
014 Atténuations de produits	550 000	550 000	585 000	6,36 %
65 Autres charges de gestion courante	155 000	55 000	118 000	114,55 %
66 Charges financières	1 103 000	1 005 000	1 227 000	22,09 %
67 Charges exceptionnelles	124 000	109 000	106 000	-2,75 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>9 597 547</b>	<b>8 806 000</b>	<b>9 863 000</b>	<b>12,00 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>18 904 000</b>	<b>18 768 000</b>	<b>20 069 000</b>	<b>6,93 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
021 Virement de la section de fonctionnement	4 331 921	4 988 068	5 310 000	6,45 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 974 532	4 973 932	4 896 000	-1,57 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>9 306 453</b>	<b>9 962 000</b>	<b>10 206 000</b>	<b>2,45 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 852 061	0	0	
13 Subventions d'investissement	2 444 327	672 240	831 000	23,62 %
16 Emprunts et dettes assimilés	25 506 333	13 482 760	10 960 000	-18,71 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>34 802 722</b>	<b>14 155 000</b>	<b>11 791 000</b>	<b>-16,70 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>44 109 175</b>	<b>24 117 000</b>	<b>21 997 000</b>	<b>-8,79 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	12 937 263,64	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 534 000	2 528 000	2 351 000	-7,00 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>15 471 264</b>	<b>2 528 000</b>	<b>2 351 000</b>	<b>-7,00 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	4 950 850	4 848 850	5 274 000	8,77 %
20 Immobilisations incorporelles	212 521	302 000	198 000	-34,44 %
21 Immobilisations corporelles	842 278	617 150	1 270 000	105,78 %
23 Immobilisations en cours	22 632 263	15 821 000	12 904 000	-18,44 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>28 637 911</b>	<b>21 589 000</b>	<b>19 646 000</b>	<b>-9,00 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>44 109 175</b>	<b>24 117 000</b>	<b>21 997 000</b>	<b>-8,79 %</b>

## Annexe 7 : Budget primitif 2024 budget SPANC (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
70 Produits des services, du domaine	497 061	305 000	348 700	14,33 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>497 061</b>	<b>305 000</b>	<b>348 700</b>	<b>14,33 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>497 061</b>	<b>305 000</b>	<b>348 700</b>	<b>14,33 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
023 Virement à la section d'investissement	2 564	2 564	0	-100,00 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 826	2 826	1 700	-39,84 %
002 Résultat d'exploitation reporté	192 061	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>197 451</b>	<b>5 390</b>	<b>1 700</b>	<b>-68,46 %</b>
011 Charges à caractère général	118 250	118 250	116 000	-1,90 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	178 160	178 160	228 000	27,97 %
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 000	-16,67 %
67 Charges exceptionnelles	2 000	2 000	2 000	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>299 610</b>	<b>299 610</b>	<b>347 000</b>	<b>15,82 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>497 061</b>	<b>305 000</b>	<b>348 700</b>	<b>14,33 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	30 720	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	2 564	2 564	0	-100,00 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 826	2 826	1 700	-39,84 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>36 110</b>	<b>5 390</b>	<b>1 700</b>	<b>-68,46 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	985	985	800	-18,78 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>985</b>	<b>985</b>	<b>800</b>	<b>-18,78 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>37 095</b>	<b>6 375</b>	<b>2 500</b>	<b>-60,78 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
21 Immobilisations corporelles	37 095	6 375	2 500	-60,78 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>37 095</b>	<b>6 375</b>	<b>2 500</b>	<b>-60,78 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>37 095</b>	<b>6 375</b>	<b>2 500</b>	<b>-60,78 %</b>

## Annexe 8 : Budget primitif 2024 budget collecte et valorisation des déchets (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	1 935 900	1 935 900	2 136 000	10,34 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>1 935 900</b>	<b>1 935 900</b>	<b>2 136 000</b>	<b>10,34 %</b>
013 Atténuations de charges	185 000	185 000	183 000	-1,08 %
70 Produits des services, du domaine	4 183 000	4 162 500	2 425 000	-41,74 %
731 Fiscalité locale	19 775 000	19 725 000	23 180 000	17,52 %
74 Dotations et participations	2 035 100	2 005 600	2 520 000	25,65 %
75 Autres produits de gestion courante	596 000	496 000	356 000	-28,23 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>26 774 100</b>	<b>26 574 100</b>	<b>28 664 000</b>	<b>7,86 %</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>28 710 000</b>	<b>28 510 000</b>	<b>30 800 000</b>	<b>8,03 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
023 Virement à la section d'investissement	290 000	600 000	2 450 000	308,33 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	1 768 400	1 420 000	1 485 000	4,58 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>2 058 400</b>	<b>2 020 000</b>	<b>3 935 000</b>	<b>94,80 %</b>
011 Charges à caractère général	3 608 000	3 521 000	3 534 000	0,37 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	10 800 000	10 800 000	11 060 000	2,41 %
65 Autres charges de gestion courante	12 126 000	12 090 000	12 163 000	0,60 %
66 Charges financières	37 000	37 000	34 000	-8,11 %
67 Charges spécifiques	60 600	42 000	54 000	28,57 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	20 000	0	20 000	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>26 651 600</b>	<b>26 490 000</b>	<b>26 865 000</b>	<b>1,42 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>28 710 000</b>	<b>28 510 000</b>	<b>30 800 000</b>	<b>8,03 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
021 Virement de la section de fonctionnement	290 000	600 000	2 450 000	0,00 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre section	1 768 400	1 420 000	1 485 000	4,58 %
041 Opérations patrimoniales	29 800	0	0	0,00 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>2 088 200</b>	<b>2 020 000</b>	<b>3 935 000</b>	<b>94,80 %</b>
024 Immobilisations affectées, concédées	16 000	16 000	55 000	243,75 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 526 668	1 118 800	1 810 000	61,78 %
13 Subventions d'investissement	1 030 325	905 200	815 000	-9,96 %
16 Emprunts et dettes assimilés	7 669 563	6 010 000	9 645 000	60,48 %
23 Immobilisations en cours	240 244	130 000	4 110 000	3061,54 %
45 Comptabilité distincte rattachée	79 000	0	0	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>12 561 800</b>	<b>8 180 000</b>	<b>16 435 000</b>	<b>100,92 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>14 650 000</b>	<b>10 200 000</b>	<b>20 370 000</b>	<b>99,71 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	776 868	0	0	0,00 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre	1 935 900	1 935 900	2 136 000	10,34 %
041 Opérations patrimoniales	29 800	0	0	0,00 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>2 742 568</b>	<b>1 935 900</b>	<b>2 136 000</b>	<b>10,34 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	355 000	355 000	355 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	145 116	41 000	232 500	467,07 %
204 subvention d'équipement	119 980	520 000	0	-100,00 %
21 Immobilisations corporelles	9 992 402	6 983 100	6 991 500	0,12 %
23 Immobilisations en cours	1 215 934	365 000	10 655 000	2819,18 %
45 Comptabilité distincte rattachée	79 000	0	0	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>11 907 432</b>	<b>8 264 100</b>	<b>18 234 000</b>	<b>120,64 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>14 650 000</b>	<b>10 200 000</b>	<b>20 370 000</b>	<b>99,71 %</b>



## Annexe 9 : Budget primitif 2024 budget gestion immobilière (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	210 000	359 000	215 000	-40,11 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>210 000</b>	<b>359 000</b>	<b>215 000</b>	<b>-40,11 %</b>
70 Produits des services, du domaine	10 000	10 000	10 000	0,00 %
74 Dotations et participations	46 740	30 000	0	-100,00 %
75 Autres produits de gestion courante	1 756 160	1 644 000	1 677 000	2,01 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 812 900</b>	<b>1 684 000</b>	<b>1 687 000</b>	<b>0,18 %</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>2 022 900</b>	<b>2 043 000</b>	<b>1 902 000</b>	<b>-6,90 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	769 000	845 000	730 000	-13,61 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>769 000</b>	<b>845 000</b>	<b>730 000</b>	<b>-13,61 %</b>
011 Charges à caractère général	976 900	921 000	919 000	-0,22 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	188 000	188 000	202 000	7,45 %
65 Autres charges de gestion courante	80 000	80 000	49 000	-38,75 %
66 Charges d'intérêts	7 000	7 000	0	-100,00 %
67 Charges spécifiques	2 000	2 000	2 000	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 253 900</b>	<b>1 198 000</b>	<b>1 172 000</b>	<b>-2,17 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>2 022 900</b>	<b>2 043 000</b>	<b>1 902 000</b>	<b>-6,90 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	769 000	845 000	730 000	-13,61 %
041 Opérations patrimoniales	86 313	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>855 313</b>	<b>845 000</b>	<b>730 000</b>	<b>-13,61 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	40 758	0	0	
13 Subventions d'investissement	6 693 865	2 876 000	1 373 000	-52,26 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 543 606	4 832 000	3 789 000	-21,59 %
23 Immobilisations en cours	832 881	712 000	953 000	33,85 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>12 111 111</b>	<b>8 420 000</b>	<b>6 115 000</b>	<b>-27,38 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>12 966 424</b>	<b>9 265 000</b>	<b>6 845 000</b>	<b>-26,12 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	3 326 227	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	210 000	359 000	215 000	-40,11 %
041 Opérations patrimoniales	86 313	0	0	
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>3 622 540</b>	<b>359 000</b>	<b>215 000</b>	<b>-40,11 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	183 000	180 000	3 000	-98,33 %
20 Immobilisations incorporelles	29 294	32 000	24 000	-25,00 %
21 Immobilisations corporelles	265 780	331 000	526 000	58,91 %
23 Immobilisations en cours	8 865 811	8 363 000	6 077 000	-27,33 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>9 343 884</b>	<b>8 906 000</b>	<b>6 630 000</b>	<b>-25,56 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>12 966 424</b>	<b>9 265 000</b>	<b>6 845 000</b>	<b>-26,12 %</b>



Annexe 10 : Budget primitif 2024 budget ZAE (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 376 000	11 719 000	12 490 000	6,58 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>11 376 000</b>	<b>11 719 000</b>	<b>12 490 000</b>	<b>6,58 %</b>
70 Produits des services, du domaine	982 000	982 000	1 183 000	20,47 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>982 000</b>	<b>982 000</b>	<b>1 183 000</b>	<b>20,47 %</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>12 358 000</b>	<b>12 701 000</b>	<b>13 673 000</b>	<b>7,65 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 226 000	8 226 000	9 624 000	16,99 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>8 226 000</b>	<b>8 226 000</b>	<b>9 624 000</b>	<b>16,99 %</b>
011 Charges à caractère général	4 101 000	4 444 000	4 024 000	-9,45 %
66 Intérêts des emprunts	31 000	31 000	25 000	-19,35 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>4 132 000</b>	<b>4 475 000</b>	<b>4 049 000</b>	<b>-9,52 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>12 358 000</b>	<b>12 701 000</b>	<b>13 673 000</b>	<b>7,65 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 226 000	8 226 000	9 624 000	16,99 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>8 226 000</b>	<b>8 226 000</b>	<b>9 624 000</b>	<b>16,99 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	9 117 194	3 683 000	3 027 000	-17,81 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>9 117 194</b>	<b>3 683 000</b>	<b>3 027 000</b>	<b>-17,81 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>17 343 194</b>	<b>11 909 000</b>	<b>12 651 000</b>	<b>6,23 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	5 777 194	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 376 000	11 719 000	12 490 000	6,58 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>17 153 194</b>	<b>11 719 000</b>	<b>12 490 000</b>	<b>6,58 %</b>
16 Remboursement emprunt	190 000	190 000	161 000	-15,26 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>	<b>161 000</b>	<b>-15,26 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>17 343 194</b>	<b>11 909 000</b>	<b>12 651 000</b>	<b>6,23 %</b>

**Annexe 11 : Budget primitif 2024 budget chaufferie bois (mouvements budgétaires)**

Compte Libellé	BUDGET20 23 (BP+DM+VC )	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
002 Résultat antérieur reporté	38 100	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	48 000	48 000	48 000	0,00 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>86 100</b>	<b>48 000</b>	<b>48 000</b>	<b>0,00 %</b>
70 Produits des services, du domaine	418 000	418 000	465 000	11,24 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>418 000</b>	<b>418 000</b>	<b>465 000</b>	<b>11,24 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>504 100</b>	<b>466 000</b>	<b>513 000</b>	<b>10,09 %</b>
Compte Libellé	BUDGET20 23 (BP+DM+VC )	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
023 Virement à la section d'investissement	22 000	22 000	60 000	172,73 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	103 000	103 000	98 000	-4,85 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>125 000</b>	<b>125 000</b>	<b>158 000</b>	<b>26,40 %</b>
011 Charges à caractère général	338 100	300 000	316 000	5,33 %
66 Charges financières	30 000	30 000	28 000	-6,67 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	10 000	10 000	10 000	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>379 100</b>	<b>341 000</b>	<b>355 000</b>	<b>4,11 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>504 100</b>	<b>466 000</b>	<b>513 000</b>	<b>10,09 %</b>
Compte Libellé	BUDGET20 23 (BP+DM+VC )	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	144 732	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	22 000	22 000	60 000	172,73 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre	103 000	103 000	98 000	-4,85 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>269 732</b>	<b>125 000</b>	<b>158 000</b>	<b>26,40 %</b>
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>269 732</b>	<b>125 000</b>	<b>158 000</b>	<b>26,40 %</b>
Compte Libellé	BUDGET20 23 (BP+DM+VC )	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 000	48 000	48 000	0,00 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>48 000</b>	<b>48 000</b>	<b>48 000</b>	<b>0,00 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	60 000	60 000	61 000	1,67 %
20 Immobilisations incorporelles	3 000	3 000	2 000	-33,33 %
21 Immobilisations corporelles	158 732	14 000	47 000	235,71 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>221 732</b>	<b>77 000</b>	<b>110 000</b>	<b>42,86 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>269 732</b>	<b>125 000</b>	<b>158 000</b>	<b>26,40 %</b>

## Annexe 12 : Budget primitif 2024 budget hippodrome (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000	85 000	81 000	-4,71 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>81 000</b>	<b>-4,71 %</b>
73 Impôts et taxes	15 000	15 000	17 000	13,33 %
75 Autres produits de gestion courante	347 000	347 000	353 000	1,73 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>362 000</b>	<b>362 000</b>	<b>370 000</b>	<b>2,21 %</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>447 000</b>	<b>447 000</b>	<b>451 000</b>	<b>0,89 %</b>
023 Virement à la section d'investissement	60 700	76 000	77 000	1,32 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	183 000	175 000	175 000	0,00 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>243 700</b>	<b>251 000</b>	<b>252 000</b>	<b>0,40 %</b>
011 Charges à caractère général	99 300	92 000	96 000	4,35 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	69 000	69 000	70 000	1,45 %
65 Autres charges de gestion courante	10 000	10 000	10 000	0,00 %
66 Charges financières	25 000	25 000	23 000	-8,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>203 300</b>	<b>196 000</b>	<b>199 000</b>	<b>1,53 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>447 000</b>	<b>447 000</b>	<b>451 000</b>	<b>0,89 %</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	60 700	76 000	77 000	1,32 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	183 000	175 000	175 000	0,00 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>243 700</b>	<b>251 000</b>	<b>252 000</b>	<b>0,40 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	102 284	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	312 332	177 000	0	-100,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>414 615</b>	<b>177 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>658 315</b>	<b>428 000</b>	<b>252 000</b>	<b>-41,12 %</b>
001 Résultat d'investissement reporté	340 293	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000	85 000	81 000	-4,71 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>425 293</b>	<b>85 000</b>	<b>81 000</b>	<b>-4,71 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	90 000	90 000	90 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	142 022	252 000	80 000	-68,25 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>233 022</b>	<b>343 000</b>	<b>171 000</b>	<b>-50,15 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>658 315</b>	<b>428 000</b>	<b>252 000</b>	<b>-41,12 %</b>

## Annexe 13 : Budget primitif 2024 budget golf de la baie de Saint-Brieuc (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	14 200	14 200	14 200	0,00 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>14 200</b>	<b>14 200</b>	<b>14 200</b>	<b>0,00 %</b>
013 Atténuation de charges	3 500	3 500	22 500	542,86 %
70 Produits des services, du domaine	789 300	713 300	749 300	5,05 %
75 Autres produits de gestion courante	9 000	9 000	9 000	0,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>801 800</b>	<b>725 800</b>	<b>780 800</b>	<b>7,58 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>816 000</b>	<b>740 000</b>	<b>795 000</b>	<b>7,43 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
002 Résultat antérieur reporté	25 980	0	0	
023 Virement à la section d'investissement	0	0	10 000	
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	101 400	100 500	98 700	-1,79 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>127 380</b>	<b>100 500</b>	<b>108 700</b>	<b>8,16 %</b>
011 Charges à caractère général	274 000	274 000	288 000	5,11 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	368 000	336 000	373 000	11,01 %
65 Autres charges de gestion courante	1 500	1 500	1 400	-6,67 %
66 Charges financières	18 500	18 000	18 000	0,00 %
67 Charges exceptionnelles	16 620	0	900	
68 Dotations Amort. Et Provisions	10 000	10 000	5 000	-50,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>688 620</b>	<b>639 500</b>	<b>686 300</b>	<b>7,32 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>816 000</b>	<b>740 000</b>	<b>795 000</b>	<b>7,43 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	38 412	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	0	0	10 000	
040 Opérations d'ordre de transferts entre section	101 400	100 500	98 700	-1,79 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>139 812</b>	<b>100 500</b>	<b>108 700</b>	<b>8,16 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	26 188	5 500	5 300	-3,64 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>26 188</b>	<b>5 500</b>	<b>5 300</b>	<b>-3,64 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>166 000</b>	<b>106 000</b>	<b>114 000</b>	<b>7,55 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	0	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre	14 200	14 200	14 200	0,00 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>14 200</b>	<b>14 200</b>	<b>14 200</b>	<b>0,00 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	51 000	51 000	51 300	0,59 %
20 Immobilisations incorporelles	720	0	1 000	
21 Immobilisations corporelles	79 080	40 800	47 500	16,42 %
23 Immobilisations en cours	21 000	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>151 800</b>	<b>91 800</b>	<b>99 800</b>	<b>8,71 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>166 000</b>	<b>106 000</b>	<b>114 000</b>	<b>7,55 %</b>

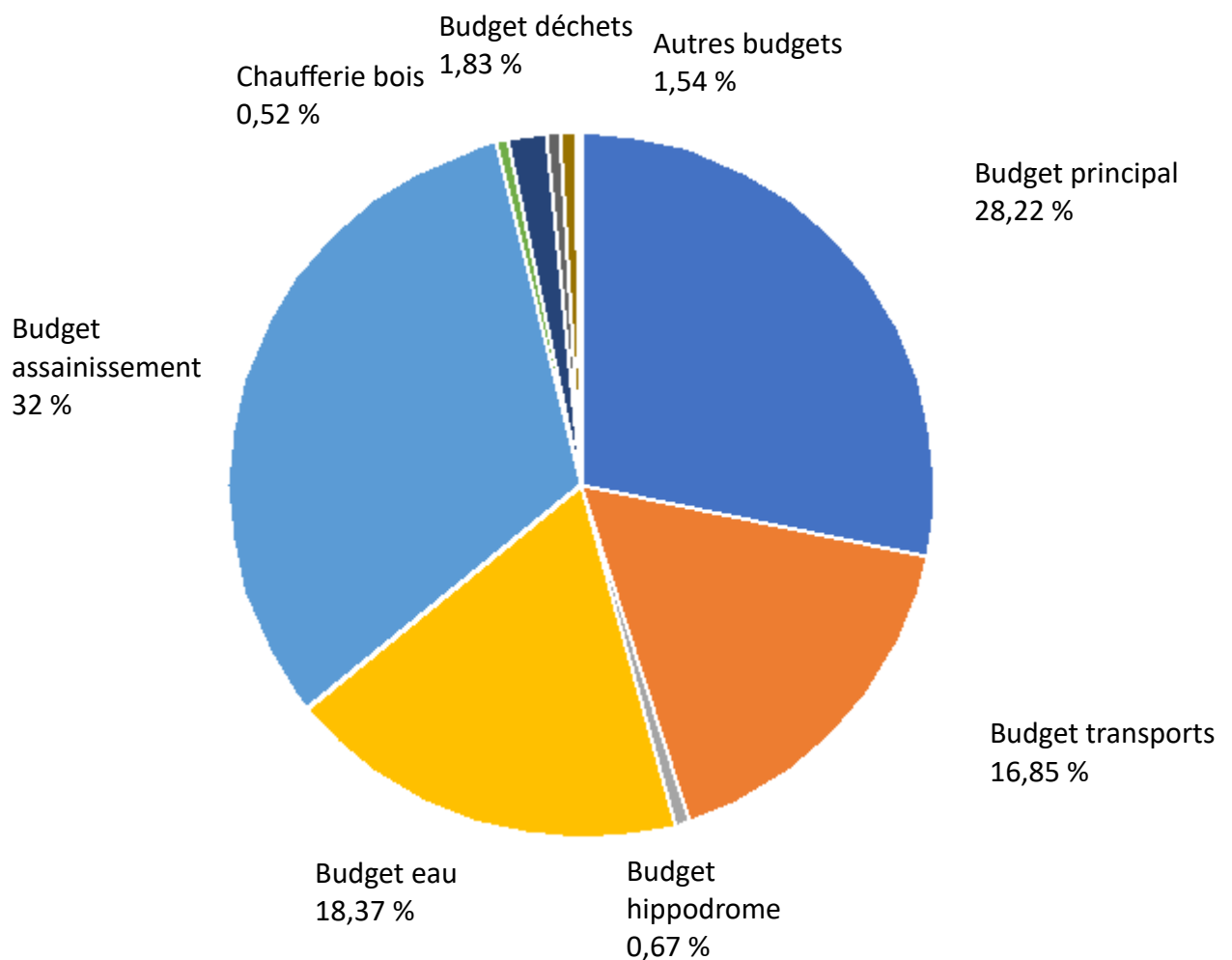
## Annexe 14 : Budget primitif 2024 budget pôle nautique (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	68 200	68 200	65 100	-4,55 %
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>68 200</b>	<b>68 200</b>	<b>65 100</b>	<b>-4,55 %</b>
013 Atténuation de charges	18 500	18 500	10 000	-45,95 %
70 Produits des services, du domaine	363 500	360 000	364 000	1,11 %
75 Autres produits de gestion courante	300	300	0	-100,00 %
77 Produits exceptionnels	413 000	413 000	445 900	7,97 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>795 300</b>	<b>791 800</b>	<b>819 900</b>	<b>3,55 %</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>863 500</b>	<b>860 000</b>	<b>885 000</b>	<b>2,91 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
023 Virement à la section d'investissement	12 000	12 000	18 000	50,00 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	141 000	141 000	130 600	-7,38 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>153 000</b>	<b>153 000</b>	<b>148 600</b>	<b>-2,88 %</b>
011 Charges à caractère général	197 500	195 500	241 000	23,27 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	480 000	480 000	470 000	-2,08 %
65 Autres charges de gestion courante	500	500	500	0,00 %
66 Charges financières	19 000	19 000	17 900	-5,79 %
67 Charges exceptionnelles	3 500	2 000	2 000	0,00 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	10 000	10 000	5 000	-50,00 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>710 500</b>	<b>707 000</b>	<b>736 400</b>	<b>4,16 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>863 500</b>	<b>860 000</b>	<b>885 000</b>	<b>2,91 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
021 Virement de la section de fonctionnement	12 000	12 000	18 000	50,00 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre section	141 000	141 000	130 600	-7,38 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>153 000</b>	<b>153 000</b>	<b>148 600</b>	<b>-2,88 %</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	21 050	0	0	
13 Subventions d'investissement	19 950	20 000	20 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	241 000	37 000	28 400	-23,24 %
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>282 000</b>	<b>57 000</b>	<b>48 400</b>	<b>-15,09 %</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>435 000</b>	<b>210 000</b>	<b>197 000</b>	<b>-6,19 %</b>
Compte Libellé	BUDGET2023 (BP+DM+VC)	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
001 Résultat d'investissement reporté	217 538	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre	68 200	68 200	65 100	-4,55 %
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>285 738</b>	<b>68 200</b>	<b>65 100</b>	<b>-4,55 %</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	73 100	73 100	77 000	5,34 %
20 Immobilisations incorporelles	0	0	900	
21 Immobilisations corporelles	76 162	68 700	50 800	-26,06 %
23 Immobilisations en cours	0	0	3 200	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>149 262</b>	<b>141 800</b>	<b>131 900</b>	<b>-6,98 %</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>435 000</b>	<b>210 000</b>	<b>197 000</b>	<b>-6,19 %</b>

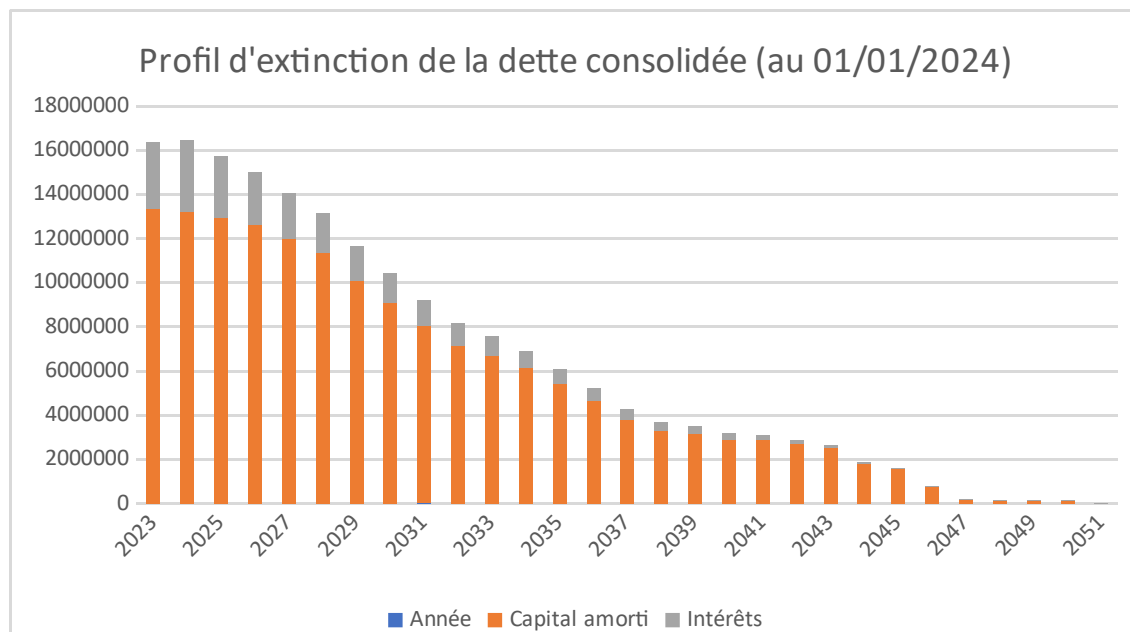
## Annexe 15 : Eléments sur la dette

**Dette par budget (capital restant dû au 31 décembre 2023) : 150 684 065 €**

Budget	Capital restant dû au 31/12/2023	%
Budget principal	42 523 650	28,22 %
Budget Annexe des Transports	25 387 369	16,85 %
Budget Annexe Hippodrome	1 012 500	0,67 %
Budget Annexe Eau	27 673 484	18,37 %
Budget Annexe Assainissement	48 224 641	32,00 %
Budget Annexe Chaufferie Bois	776 249	0,52 %
Budget Annexe Déchets	2 758 974	1,83 %
Budget Annexe GIE	0	0,00 %
Budget Annexe ZAE	839 025	0,56 %
Budget Annexe Golf	1 062 164	0,70 %
Budget Annexe Pole Nautique	426 009	0,28 %
Budgets consolidés	150 684 065	100%



### Profil d'extinction de la dette consolidée :



### Dette consolidée par type de taux au 31 décembre 2023 :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	116 253 611 €	79,76 %	1,86 %
Variable couvert	712 177 €	0,49 %	2,73 %
Variable	17 571 490 €	12,09 %	4,61 %
Livret A	16 146 787 €	7,67 %	3,40 %
Ensemble des risques	150 684 065 €	100,00 %	1,93 %

### Délai de désendettement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	Budget principal	Budget consolidé
Encours de dette	42 523 650	150 684 065
Épargne brute	14 403 000	39 681 900
Délai de désendettement	2,95	3,80

### Délai de désendettement au 31 décembre 2024 (en prenant en compte les emprunts prévus pour l'équilibre du budget primitif 2024) :

	Budget principal	Budget consolidé
Encours de dette	54 986 650	205 928 065
Épargne brute	14 403 000	39 681 900
Délai de désendettement	3,82	5,19



## Annexe 16 : Synthèse des ratios réglementaires

En €/habitant	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Population totale	156 657	156 657	156 657	156 652	156 350	156 540	156 306	157 312
<b>Mesure du service rendu</b>								
Dépenses réelles de fonct. / population	463,52 €	474,70 €	470,48 €	487,11 €	508,04 €	506,62 €	515,16 €	528,59 €
<b>Poids de la fiscalité</b>								
Produit des impositions directes / population	344,57 €	346,99 €	353,02 €	368,08 €	375,27 €	370,09 €	392,95 €	417,55 €
<b>Taille financière</b>								
Recettes réelles de fonct. / population	511,62 €	524,29 €	532,26 €	551,66 €	554,45 €	567,07 €	590,35 €	620,14 €
<b>Effort et niveau d'équipement</b>								
Dépenses d'équipement brut / population	214,63 €	151,18 €	150,76 €	146,52 €	146,67 €	148,64 €	137,61 €	167,86 €
<b>Niveau d'endettement</b>								
Encours de la dette / population	298,11 €	355,59 €	348,26 €	368,53 €	358,77 €	327,68 €	299,12 €	270,31 €
<b>DGF / population</b>	89,50 €	93,68 €	92,12 €	89,21 €	88,31 €	86,92 €	85,67 €	85,00 €
<b>Poids du personnel</b>								
Dépenses de dépenses réelles de fonct.	24,02 %	25,90 %	28,14 %	28,76 %	28,03 %	29,10 %	31,24 %	31,48 %
<b>Pression fiscale</b>								
Produits des impositions potentiel fiscal	119,87 %	114,99 %	113,26 %	119,04 %	118,64 %	114,29 %	103,82 %	103,12 %
<b>Mesure de l'épargne nette</b>								
Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la recettes réelles de fonct.	95,24 %	95,27 %	93,43 %	93,25 %	97,04 %	94,46 %	91,84 %	89,28 %
<b>Taux d'investissement</b>								
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41,95 %	28,83 %	28,32 %	26,56 %	26,45 %	26,21 %	23,31 %	27,07 %
<b>Poids de la dette</b>								
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	58,27 %	67,82 %	65,43 %	66,80 %	64,71 %	57,79 %	50,67 %	43,59 %

## Annexe 17 : Evolution des charges de personnel

## DELIBERATIONS 2023 CREATION DE POSTES - IMPACTS BUDGETAIRES 2023-2024

Direction	Service	A	B	C	Libellé poste	Cadre d'emplois	Année délibération	date délibération	Impact budgétaire	commentaire	Types
Direction Transition écologique	Pôle Actions Environnementales	1			Chargé de projet Atlas de la Biodiversité	Ingénieur	2023	06/04/2023	oui	Contrat de projets	Création
Direction Générale des Services	Direction de la Communication		1		Chargé de communication éditoriale	Attaché / Rédacteur	2023	29/06/2023	oui	Création	Création
Direction Générale des Services	Direction	1			D.G.A. Attractivité et Aménagement du Territoire	Ingénieur Hors classe	2023	02/03/2023	oui	Création	Création
Direction Générale des Services	Direction	1			Emploi fonctionnel Attractivité et Aménagement du Territoire	Emploi fonctionnel	2023	02/03/2023	Non	Emploi fonctionnel	Création
Direction Générale des Services	Direction	0,5			Chargé de projets structurants	Ingénieur général	2023	02/03/2023	Non	Contrat de projets	Création
D° Sports Culture Grands Evénements	Enseignement musical			0,2	Assistant administratif et financier	Adjoint administratif	2023	14/12/2023	oui	Création d'un 0,2 ETP.	Création
D° Sports Culture Grands Evénements	Action culturelle	1			Chargé de mission transformation numérique	Attaché	2023	02/03/2023	Non	Pérennisation du poste	Transformation
Régie de l'Eau et Assainissement	Bassins versants	1			Chargé de mission PAPI	Attaché / Ingénieur	2023	21/09/2023	Non	Contrat de projets – Financement prévus	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun aménagement de l'Espace Public			2	Techniciens VRD	Technicien	2023	14/12/2023	oui	Doublon de poste dans le cadre d'un mandat syndical et raisons médicales	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun aménagement de l'Espace Public	1			Chargé d'opérations NPRU	Ingénieur	2023	02/03/2023	Non	Contrat de projets – Poste remboursé par la ville de St-Brieuc	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun architecture		1		Technicien projeteur architecture	Technicien	2023	14/12/2023	oui	Doublon de poste dans l'attente d'un départ à la retraite	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun architecture			1	Dessinateur 3 D	Adjoint technique / agent de maîtrise	2023	02/03/2023	oui	Création	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun déplacements	1			Chargé de projet structurants Déplacements	Ingénieur	2023	02/03/2023	oui	Contrat de projets	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service Gestion du patrimoine bâti		1		Technicien maintenance	Technicien	2023	02/03/2023	oui	Contrat de projets	Création
Direction Aménagement et Déplacements	S.I.G	1			Géomaticien facilitateur de projets d'urbanisme	Ingénieur	2023	02/03/2023	oui	Création – Poste affecté DAD et Urba	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets			1	Assistante administrative et comptable	Adjoint administratif	2023	21/09/2023	Non	Agent Cdg déjà en poste	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets			1	Assistante administrative et comptable	Adjoint administratif	2023	21/09/2023	Non	Agent Cdg déjà en poste	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets			1	Assistante de direction	Adjoint administratif	2023	21/09/2023	Non	Agent Cdg déjà en poste	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets		1		Référent SI	Technicien	2023	21/09/2023	oui	Création	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets			1	agent déchetteries	Adjoint technique	2023	21/09/2023	oui	Création	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets			20	Ambassadeurs TEOMI	Adjoint technique	2023	29/06/2023	Non	Transformation de postes non permanents en contrats de projets	Transformation
Direction Environnement et Salubrité	Direction		1		Référent RH	Rédacteur	2023	02/03/2023	oui	Création	Création
Direction Environnement et Salubrité	Direction	1			Directeur	Ingénieur en chef	2023	02/03/2023	oui	Transformation du poste	Transformation
Direction Familles/Proximité	Direction			0,5	Assistante de direction	Adjoint administratif	2023	29/06/2023	oui	Création	Création
Direction Familles/Proximité	Pôle Binic/Etapes sur Mer			0,5	Agent d'accueil	Adjoint administratif	2023	02/03/2023	oui	Création	Création
Direction Habitat et Cadre de Vie	Habitat	0,25			Chargé de mission Lutte contre le logement vacant	Attaché	2023	04/05/2023	oui	Création d'un 0,25 supplémentaire – Contrat de projets	Création
Direction Habitat et Cadre de Vie	Habitat		1		Ambassadeur logement	Rédacteur	2023	02/03/2023	oui	Transformation de C en B	Transformation
<b>TOTAL</b>		<b>43,95</b>	<b>9,75</b>	<b>8</b>	<b>26,2</b>						

Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération,

Ronan KERDRAON